

ŒUVRES PASTORALES

DE

MONSEIGNEUR ABBET

ÉVÊQUE DE SION

TOME DEUXIÈME

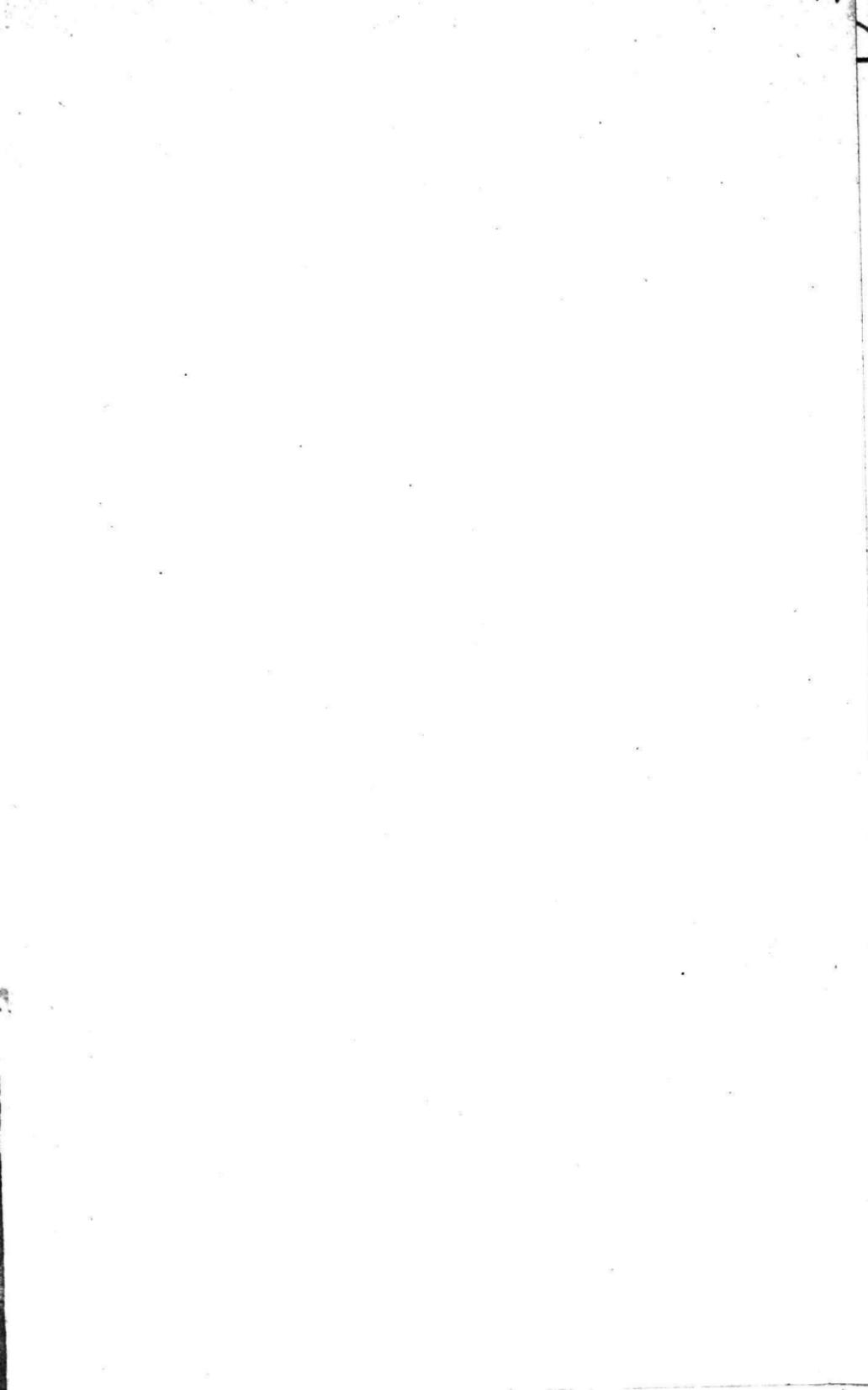


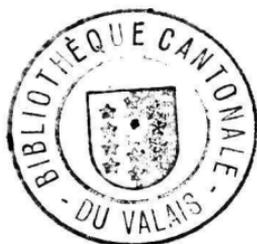
R260744760
0200-96860

SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1916







2673

Active ex. D.

ŒUVRES PASTORALES

DE

MONSIEUR ABBET

ÉVÊQUE DE SION

TOME DEUXIÈME



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1916

FA 742/2



1687

Lettre Pastorale
DE
L'ÉVÊQUE DE SION

POUR
LE CARÊME DE 1911

SUR
LE BAPTÊME

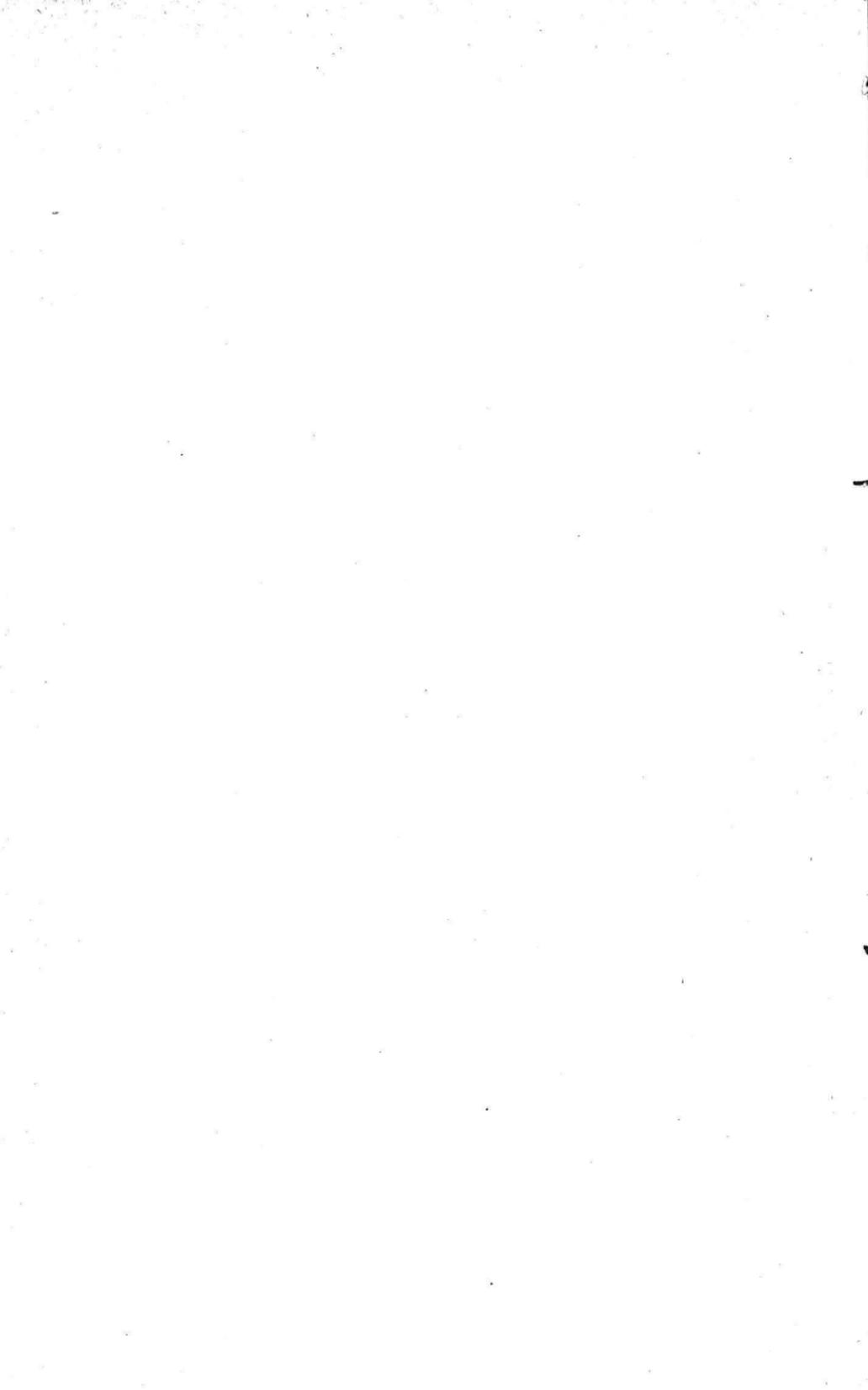


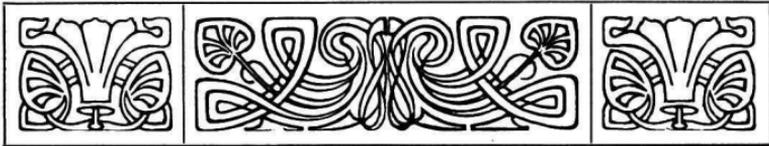
SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1911



TA384





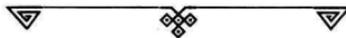
JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



Dans sa miséricorde infinie, Notre Seigneur Jésus-Christ a institué des sacrements pour nous communiquer les trésors inépuisables qu'il nous a préparés par sa passion et sa mort. Ne l'oublions pas, toutes les grâces, tous les secours que nous recevons pour éviter le péché et pour sauver notre âme, c'est à Jésus-Christ que nous les devons. Ces secours, c'est surtout par ses sacrements qu'il veut nous les donner. Je veux vous parler de l'un de ces sacrements.

Qu'est-ce que le baptême? Le catéchisme répond : Le baptême est un sacrement qui nous faisant renaître spirituellement, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise.

D'abord, le baptême est un sacrement. Qu'est-ce qu'un sacrement? C'est un signe sensible et efficace de la grâce, institué par Notre Seigneur Jésus-Christ. Pour un sacrement, il faut donc trois choses : un signe sensible de la grâce — un signe efficace de la grâce — et il faut que ce signe ait été institué par Jésus-Christ.

Dans un sacrement, il y a d'abord quelque chose de sensible, d'extérieur, quelque chose que nos sens peuvent percevoir et saisir. Et cette chose extérieure et sensible est un signe de la grâce.

Qu'est-ce qu'un signe? Le dictionnaire répond : C'est un indice d'une chose présente, passée ou à venir. En d'autres termes, un signe est une chose qui en fait connaître, qui en indique et en manifeste une autre.

Les larmes sont ordinairement un signe sensible de la douleur. Elles sont un *signe* de la douleur, parce qu'elles indiquent et révèlent la douleur; elles sont un signe *sensible*, parce que nous pouvons les voir.

La fumée est un signe sensible du feu. Un *signe*, parce qu'elle révèle et fait connaître l'existence

du feu; elle est un signe *sensible*, parce que nous pouvons la voir.

Les paroles sont des signes sensibles de nos pensées. Elles sont des *signes* de nos pensées, parce qu'elles manifestent nos pensées; elles sont des signes *sensibles* de nos pensées, parce que nous pouvons les entendre.

Quand nous disons qu'un sacrement est un signe sensible de la grâce, nous disons d'abord qu'il y a, dans tout sacrement, quelque chose de sensible et d'extérieur, qui indique et fait connaître, au moins vaguement, la grâce qui est donnée à celui qui reçoit le sacrement.

Toutefois, un signe sensible de la grâce ne suffit pas pour constituer un sacrement, il faut encore que ce soit un signe efficace de la grâce. En d'autres termes, il faut que ce signe sensible produise la grâce qu'il indique et manifeste, comme la cause produit l'effet. Les sacrements ne sont pas seulement des signes sensibles, mais encore de véritables causes de la grâce.

La fumée est-elle un signe efficace du feu? Non. Elle fait connaître la présence du feu, mais elle ne le produit pas. La fumée n'est pas la cause, mais l'effet du feu.

Les larmes sont-elles un signe efficace de la douleur? Non. Elles indiquent et supposent la douleur, mais elles ne la produisent pas. Elles sont l'effet de la douleur et non la cause.

Un sacrement n'est donc pas seulement un signe sensible de la grâce, mais encore et surtout un signe efficace, soit une véritable cause de la grâce.

Enfin, pour un sacrement, il faut que ce signe sensible et efficace de la grâce ait été institué par Jésus-Christ. C'est la principale condition. Sans cette institution divine, jamais une chose extérieure et sensible ne pourrait produire les grâces et les secours que donnent les sacrements.

Or, nous trouvons dans le baptême les trois conditions essentielles pour un sacrement : un signe sensible de la grâce — un signe efficace de la grâce — l'institution de Jésus-Christ.

D'abord, nous trouvons dans le baptême, un signe sensible de la grâce. Comment baptise-t-on? Le prêtre verse de l'eau sur le front de l'enfant, et en même temps, il prononce ces paroles : Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Voilà le baptême.

Or, il y a là évidemment quelque chose de sensible et d'extérieur. L'eau que le prêtre verse sur

le front de l'enfant, on peut la voir et la toucher; les paroles qu'il prononce en même temps qu'il verse l'eau, nous pouvons les entendre.

Cette chose sensible, c'est-à-dire l'eau que le prêtre verse et les paroles qu'il prononce sont aussi un signe sensible de la grâce que reçoit l'enfant. Et comment?

On se sert de l'eau pour laver et pour nettoyer. Cette eau versée sur le front de l'enfant, signifie déjà et fait connaître, au moins vaguement, que l'enfant est lavé intérieurement et que son âme est purifiée. Ajoutez les paroles que le prêtre prononce en versant l'eau, et vous aurez le signe complet, qui indique d'une manière plus précise et plus claire, la grâce qui est donnée à celui qui reçoit le baptême.

Baptiser est un mot grec qui signifie laver, purifier. Quand le prêtre dit, en versant l'eau sur le front de l'enfant : Je te baptise, il dit donc : Je te lave, je te purifie, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. N'est-ce pas là indiquer clairement que l'âme de l'enfant, au Nom de Dieu et par la puissance de Dieu, est purifiée du péché et ornée de la grâce sanctifiante?

Ce signe sensible est aussi un signe efficace de la grâce. Oui, c'est l'eau que le prêtre verse sur le front de l'enfant, c'est les paroles qu'il prononce en versant l'eau, c'est ce signe extérieur et sensible

qui, en vertu de l'institution de Notre Seigneur Jésus-Christ, produit la rémission des péchés, et toutes les grâces et tous les secours que donne le baptême.

Du reste, le Fils de Dieu affirme catégoriquement que personne ne peut se sauver sans le baptême. „En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.“ Jean III.

Pourquoi donc, sans le baptême, ne peut-on pas entrer dans le royaume de Dieu? Précisément parce que le baptême produit et donne la grâce sanctifiante sans laquelle personne ne peut aller au ciel.

Le baptême, qui est un signe sensible et efficace de la grâce, comme nous venons de le voir, a-t-il été réellement institué par Jésus-Christ? Oui, sans aucun doute. Quelques instants avant son ascension, le Fils de Dieu dit à ses apôtres : „Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.“ Matth. XXVIII.

Or, si Jésus-Christ n'avait pas institué le baptême, pourquoi donc aurait-il ordonné à ses apôtres de baptiser tous les hommes?

C'est aussi l'enseignement formel de l'Eglise catholique. Ecoutez le concile de Trente : „Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas tous été institués par notre Seigneur Jésus-Christ, ou qu'il y en a plus ou moins de sept; savoir, le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage; ou que quelqu'un de ces sept n'est pas proprement et véritablement un sacrement : qu'il soit anathème.“ Session VII.

* *
* *

Le baptême, dit le Catéchisme, est un sacrement qui nous fait renaître spirituellement. C'est très juste. Le Sauveur lui-même l'enseigne : „En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu?“ Renaître, c'est évidemment naître une seconde fois. Le baptême est donc véritablement une renaissance, une seconde naissance.

Dieu nous a donné une double vie, une vie naturelle et corporelle, et une vie surnaturelle et spirituelle. En nous créant, il nous a donné la vie corporelle qui consiste dans l'union de l'âme et du corps. Cette vie fait de nous des hommes, c'est-à-dire des créatures composées d'un corps et d'une âme créée à l'image de Dieu.

A part cette vie corporelle qui finit par la mort, en nous donnant le baptême, Dieu nous a donné une vie spirituelle, qui consiste dans la grâce sanctifiante, sans laquelle personne ne peut aller au ciel. Comme nous perdons la vie corporelle par la mort, ainsi nous perdons la grâce sanctifiante par le péché mortel.

Avec la grâce sanctifiante, le baptême nous donne aussi les trois vertus les plus importantes et les plus indispensables, la foi, l'espérance et la charité.

Si nous consultons l'Eglise, elle nous dira que ce sacrement efface le péché originel et nous remet, sans exception, tous les péchés dont nous pourrions être coupables. C'est aussi l'enseignement de l'Eglise, que le baptême nous remet toutes les peines, soit éternelles, soit temporelles ou temporelles, que nous aurions méritées par nos péchés.

En outre, l'Eglise a toujours cru et toujours enseigné que le baptême ne peut être reçu qu'une fois, parce qu'il imprime dans notre âme un caractère ineffaçable. Ecoutez le concile de Trente : „Si quelqu'un dit que par les trois sacrements du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, il ne s'imprime pas dans l'âme un caractère, c'est-à-dire un certain signe spirituel et ineffaçable qui fait que ces sacrements ne peuvent être réitérés : qu'il soit anathème.“ Session VII.

* * *

Le baptême est le premier de tous les sacrements. D'abord, il est le premier, parce que c'est le premier sacrement que nous recevons. Il est aussi et surtout le premier, parce que, avant d'être baptisés, nous ne pouvons recevoir aucun autre sacrement d'une manière valide.

Lors même que nous aurions la contrition parfaite ou la charité parfaite, lors même, par conséquent, que notre âme serait ornée de la grâce sanctifiante et que le péché originel ainsi que les autres péchés seraient effacés, nous ne pourrions pas recevoir valablement un autre sacrement avant le baptême.

Et pourquoi donc? La raison en est toute simple. Nous ne pouvons prétendre aux avantages et aux biens d'une société avant d'en faire partie. N'oublions pas que Jésus-Christ a institué les sacrements pour son Eglise, pour les enfants de son Eglise. Or c'est le baptême qui est la porte de l'Eglise. C'est ce sacrement qui fait de nous des membres et des enfants de l'Eglise de Jésus-Christ.

Supposons qu'un enfant qui n'est pas baptisé se présente pour recevoir la confirmation. Lors même que l'évêque ferait sur lui l'onction avec le saint chrême et qu'il prononcerait les paroles sacramen-

telles, cet enfant ne serait pas confirmé. Il devrait d'abord recevoir le baptême, et après seulement on pourrait lui donner la confirmation.

Le baptême est non seulement le premier, mais il est aussi le plus nécessaire de tous les sacrements. Et pourquoi? Parce que sans le baptême, personne ne peut aller au ciel. C'est le Fils de Dieu qui l'enseigne formellement. „Si un homme, dit-il, ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.“ Jean III.

Beaucoup peuvent se sauver sans le sacrement de pénitence, beaucoup peuvent se sauver sans le sacrement de l'Eucharistie, beaucoup peuvent aller au ciel sans la confirmation et sans l'extrême-onction, mais personne ne peut y entrer sans le baptême. Aucun sacrement n'est d'une nécessité aussi rigoureuse et aussi universelle que le baptême.

* * *

Mais, me direz-vous, est-il bien vrai que personne ne puisse aller au ciel sans le sacrement de baptême, c'est-à-dire sans le baptême d'eau? Il y a dans le monde, d'après les statistiques, plus de huit cent millions de païens qui n'ont jamais entendu parler de Dieu et de son Eglise. Et en dehors de l'Eglise catholique, combien y a-t-il de sectes qui ne croient plus à la nécessité du bap-

tême! Combien de sectes dont le baptême est d'une validité plus que douteuse! Faut-il donc conclure que tous ces païens et tous ces hérétiques ne peuvent absolument pas aller au ciel?

D'abord, laissez-moi vous citer, sur cette question, un passage d'une encyclique de Pie IX. „Nous le savons et vous le savez, ceux qui ignorent invinciblement notre religion sainte, qui observent avec soin la loi naturelle et ses préceptes, gravés par Dieu dans le cœur de tous, qui sont disposés à obéir au Seigneur, et qui mènent une vie honorable et juste, peuvent, avec l'aide de la grâce et de la lumière divine, acquérir la vie éternelle; car Dieu voit parfaitement, il scrute, il connaît les esprits, les âmes, les pensées, les habitudes de tous, et dans sa bonté suprême, dans son infinie clémence, il ne permet point qu'on souffre les châtimens éternels sans être coupable de quelque faute volontaire.“
Encycl. *Quanto conficiamur*, du 10 août 1863.

Voilà la vérité, voilà l'enseignement de l'Eglise catholique. Personne n'est condamné par Dieu sans être coupable.

Comment donc ceux qui ne connaissent pas le baptême et qui ne peuvent recevoir ce sacrement, comment pourront-ils se sauver? L'Eglise nous enseigne que dans les cas de nécessité, le sacrement de baptême peut être suppléé et remplacé par le

baptême de désir et par le baptême de sang.

Quand reçoit-on le baptême de sang? On reçoit ce baptême quand on souffre le martyre pour Jésus-Christ. Remarquez qu'il faut deux conditions pour le martyre. D'abord, il faut mourir, ou au moins souffrir un supplice qui, par sa nature, doit donner la mort, lors même que par une intervention divine, la mort serait empêchée, comme cela a eu lieu pour saint Jean, qui a été plongé dans de l'huile bouillante sans mourir. Ensuite, il faut que le persécuteur soit inspiré et poussé par la haine du christianisme.

Pendant les persécutions sanglantes des premiers siècles, on a vu très souvent des païens embrasser le christianisme et souffrir le martyre, avant d'avoir pu recevoir le sacrement de baptême. Ce qui les frappait surtout et contribuait tout particulièrement à les convertir, c'était la patience et le courage avec lequel les chrétiens supportaient les supplices et affrontaient la mort.

Vous connaissez sainte Emérentienne, la sœur de lait de sainte Agnès. Elle n'était pas encore baptisée, elle n'était que catéchumène quand elle souffrit le martyre. L'Eglise en célèbre la fête le 23 janvier, et le bréviaire dit catégoriquement qu'elle fut baptisée dans son propre sang — *proprio sanguine baptizata*.

Nous célébrons aussi chaque année, deux jours après Noël, la fête des saints Innocents. Ces enfants, que la cruauté d'Hérode fit égorger, n'ont pas reçu le sacrement de baptême, ils n'ont reçu que le baptême de sang. L'Eglise les honore comme des saints.

* *
* *

Qu'est-ce que le baptême de désir? C'est, comme vous le savez, le désir sincère de recevoir le baptême, accompagné de la contrition parfaite ou de la charité parfaite. La contrition parfaite suppose toujours la charité parfaite. Quand nous avons la contrition parfaite, nous nous repentons d'avoir offensé Dieu, surtout parce qu'il est infiniment bon et infiniment aimable; en d'autres termes, nous nous repentons d'avoir offensé Dieu, surtout parce que nous l'aimons par-dessus tout comme le souverain bien.

La charité parfaite efface toujours les péchés et nous donne la grâce sanctifiante qui fait de nous des amis et des enfants de Dieu.

Mais comment les païens peuvent-ils avoir le baptême de désir? Ils n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ et de ses sacrements. On ne peut pas désirer une chose dont on n'a jamais entendu parler.

Les païens peuvent avoir le baptême de désir, précisément parce que ce désir est toujours compris implicitement dans la charité parfaite. Et comment? Quand nous avons la charité parfaite, nous aimons Dieu par-dessus tout, et par conséquent nous sommes disposés à faire en tout sa volonté et à remplir les devoirs qu'il nous impose. Or, Dieu fait à tous les hommes un devoir rigoureux de recevoir le baptême, sans lequel personne ne peut aller au ciel. Dans la contrition parfaite ou dans la charité parfaite, est donc toujours compris implicitement le désir de recevoir le baptême. Voilà comment les païens, qui n'ont jamais entendu parler des sacrements, peuvent néanmoins, avec la grâce de Dieu, n'ayant entendu, avoir le désir de recevoir le baptême et aller au ciel.

* * *

Mais est-il bien certain que Dieu leur donne la grâce de la contrition parfaite soit de la charité parfaite? Et pourquoi donc ne leur accorderait-il pas cette faveur?

Il est certain que Dieu a créé tous les hommes pour le ciel : ce serait un blasphème de soutenir qu'il a créé des hommes pour des supplices éternels.

Il est certain aussi, par conséquent, qu'il veut sincèrement le salut et le bonheur éternel de tous

les hommes. Il l'affirme catégoriquement par la bouche de saint Paul : „Dieu veut, dit-il, que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité.“ I Tim. II. 4.

Il est certain, comme l'enseigne l'Esprit Saint, que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception. II Corinth. V. 15.

Comme il n'y a pas un seul homme que Dieu n'ait créé pour le ciel, pas un seul homme pour qui Jésus-Christ ne soit mort, ainsi vous ne trouverez pas un seul homme dont Dieu ne désire sincèrement le salut. Or, qui veut la fin, doit vouloir aussi les moyens. Et celui qui ne voudrait pas les moyens, ne pourrait pas raisonnablement vouloir la fin. Comment donc, pourrait-on dire, e Dieu a créé tous les hommes pour le ciel, sans leur refuser les moyens nécessaires pour y aller ?

Eh bien, cherchez, réfléchissez tant qu'il vous plaira, et vous verrez que les païens n'ont pas d'autre moyen que la contrition parfaite ou la charité parfaite pour obtenir la grâce sanctifiante et pour aller au ciel.

* * *

Remarquez bien que ni le baptême de désir, ni le baptême de sang ne sont *le sacrement* de baptême; mais ils suppléent et remplacent ce sacre-

ment, dans les cas de nécessité, en nous donnant la grâce sanctifiante et en nous ouvrant ainsi la porte du ciel. Le sacrement de baptême, c'est le baptême d'eau. Sans eau, pas de baptême. Jésus-Christ l'a dit : „Si un homme ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.“

Vous devez donc conclure aussi que ni le baptême de désir, ni le baptême de sang ne peuvent nous donner ce caractère spirituel et ineffaçable que le baptême imprime dans nos âmes. Aussi longtemps que nous ne sommes pas baptisés, lors même que nous aurions la charité parfaite, il nous reste toujours l'obligation de recevoir ce sacrement. Car Dieu fait à tous les hommes, sans exception, un devoir rigoureux de recevoir le baptême.

* * *

Il ne sera pas superflu de rappeler ici les principaux enseignements de l'Eglise catholique sur le baptême.

I.

Si quelqu'un dit que le baptême de Jean avait la même force que le baptême du Christ : qu'il soit anathème.

II.

Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est

pas de nécessité pour le baptême, et pour ce sujet, détourne à quelque explication métaphorique cette parole de Notre Seigneur Jésus-Christ: *Si quelqu'un ne renâit pas de l'eau et du Saint-Esprit* : qu'il soit anathème.

III.

Si quelqu'un dit que l'Eglise romaine, qui est la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, ne tient pas la véritable doctrine touchant le sacrement de baptême : qu'il soit anathème.

IV.

Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, avec intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas un vrai baptême : qu'il soit anathème.

V.

Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire pour le salut : qu'il soit anathème.

VI.

Si quelqu'un dit qu'un homme baptisé ne peut pas, quand il le voudrait, perdre la grâce, quelque péché qu'il commette, à moins qu'il ne veuille pas croire : qu'il soit anathème.

VII.

Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés ne contractent, par le baptême, d'obligation qu'à la foi seule, et non pas à garder toute la loi de Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

VIII.

Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés demeurent exempts de tous les préceptes de la sainte Eglise, soit qu'ils soient écrits, soit qu'ils viennent de la Tradition, de telle manière qu'ils ne sont pas obligés de les observer à moins qu'il n'aient voulu d'eux-mêmes s'y soumettre : qu'il soit anathème.

IX.

Si quelqu'un dit qu'il faut tellement rappeler aux hommes le souvenir du baptême qu'ils ont reçu, qu'ils comprennent que tous les vœux qui se font depuis sont nuls en vertu de la promesse faite antérieurement dans le baptême, comme si par ces vœux on dérogeait et à la foi qu'on a embrassée et au baptême même : qu'il soit anathème.

X.

Si quelqu'un dit que par le seul souvenir et la foi du baptême qu'on a reçu, tous les péchés qui

se commettent depuis sont remis ou deviennent véniels : qu'il soit anathème.

XI.

Si quelqu'un dit que le vrai baptême, bien et dûment conféré, doit être réitéré dans celui qui, ayant renoncé à la foi de Jésus-Christ chez les infidèles, revient à pénitence : qu'il soit anathème.

XII.

Si quelqu'un dit que personne ne doit être baptisé qu'à l'âge où l'a été Jésus-Christ, ou bien à l'article de la mort : qu'il soit anathème.

XIII.

Si quelqu'un dit que les petits enfants après leur baptême ne doivent pas être mis au nombre des fidèles, parce qu'ils ne sont pas en état de faire un acte de foi, et que pour cela ils doivent être rebaptisés lorsqu'ils ont l'âge de discrétion, ou qu'il vaut mieux ne les point baptiser du tout que de les baptiser dans la seule fois de l'Eglise, avant qu'ils produisent eux-mêmes un acte de foi : qu'il soit anathème.

XIV.

Si quelqu'un dit que les petits enfants ainsi baptisés doivent, quand ils sont grands, être interrogés

s'ils veulent ratifier ce que leurs parrains ont promis en leur nom, tandis qu'on les baptisait, et que s'ils répondent que non, il faut les laisser à leur liberté, sans les contraindre à vivre en chrétiens par aucune autre peine que par la privation de l'Eucharistie et des autres sacrements, jusqu'à ce qu'ils viennent à récipiscence : qu'il soit anathème. Concile de Trente, session VII.

* * *

De tous les bienfaits, que Dieu nous a prodigués, le baptême est, sans contredit, un des plus importants. Ce sacrement a orné notre âme de la grâce sanctifiante; il nous a donné la foi, l'espérance et la charité; il a fait de nous des enfants de Dieu et de son Eglise. N'oublions pas de témoigner souvent notre reconnaissance à Dieu pour cet incomparable bienfait du baptême.

Et vous, pères et mères, n'oubliez pas que vos enfants ne peuvent pas aller au ciel sans le baptême. Si vous les aimez sincèrement, si vous tenez réellement à leur bonheur, vous ferez baptiser vos nouveau-nés le plus tôt possible. Quels terribles remords vous auriez, si, par votre faute, un seul de vos enfants était privé du baptême, et privé, par conséquent, du bonheur éternel des élus.

Ne dites pas que votre enfant est fort et qu'il

n'y a rien à craindre. Quelles que soient les apparences, un nouveau-né est toujours une existence frêle et délicate. Une légère indisposition, un rien peut lui causer la mort. Votre premier souci, parents chrétiens, doit être le bonheur éternel de vos enfants. Avant tout, par conséquent, le baptême, sans lequel ils ne peuvent aller au ciel.

† **Jules-Maurice Abbet,**

Evêque de Sion.

Sion, le 5 janvier 1911.





Lettre Pastorale

DE

L'ÉVÊQUE DE SION

POUR

LE CARÊME DE 1912

SUR

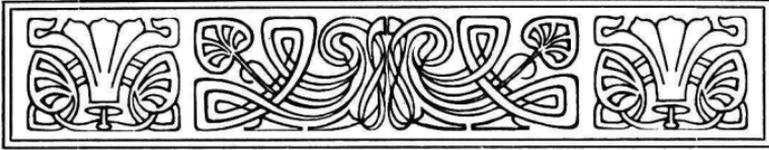
le Sacrement de Pénitence.



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1912





JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



Qu'est-ce que le sacrement de pénitence?

C'est un sacrement où le prêtre, tenant la place de Dieu, et avec l'autorité de Dieu, remet les péchés commis après le baptême.

Dans le sacrement de pénitence, le prêtre ne remet pas les péchés en son nom, mais au nom de Dieu, comme délégué et représentant de Dieu. De sa propre autorité, Dieu seul peut remettre et pardonner les péchés. Et pourquoi?

Le péché n'est pas une offense faite à l'homme,

c'est une offense faite à Dieu. Or l'offensé seul peut pardonner et remettre une offense.

Vous devez donc conclure aussi que Dieu seul peut déléguer et confier ce pouvoir aux hommes. Le péché étant une offense faite à Dieu, il est évident que le prêtre ne pourra remettre et pardonner les péchés qu'au nom de Dieu et avec l'autorité de Dieu.

Nous disons aussi que dans le sacrement de pénitence, le prêtre remet les péchés commis après le baptême.

Le baptême, c'est la porte de l'Eglise et des sacrements.

C'est le baptême qui fait de nous des enfants de l'Eglise de Jésus-Christ; avant d'avoir reçu le sacrement de baptême, impossible de recevoir les autres sacrements d'une manière valide. Si quelqu'un se présentait par exemple, pour être confirmé, avant d'avoir reçu le baptême, l'évêque aurait beau lui imposer les mains, lui faire des onctions sur le front et prononcer les paroles sacramentelles, la confirmation serait nulle et sans effet. Il devrait d'abord recevoir le baptême, et après seulement la confirmation.

Jésus-Christ a donné aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés.

Après sa résurrection, un jour que les disciples

étaient réunis et que les portes de l'endroit où ils se trouvaient, étaient fermées, Jésus apparut au milieu d'eux et leur dit : „Que la paix soit avec vous; comme mon père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie. Lorsqu'il eut dit ces paroles, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez l'Esprit-Saint : ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.“ Jean XX. Il est donc incontestable que Jésus-Christ a donné aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés. „Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis.“

Tous les péchés, sans exception, tous les péchés commis après le baptême, peuvent être remis par le sacrement de pénitence.

Elles sont absolues et sans restriction, les paroles que le Fils de Dieu adressa aux apôtres, en leur donnant le pouvoir de remettre les péchés. „Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis.“ De quels péchés parle le Sauveur? Il parle évidemment de tous les péchés, sans aucune exception. Le Sauveur ne dit pas : „Ceux à qui vous remettrez les péchés contre tel ou tel commandement“; il ne dit pas : „Ceux à qui vous remettrez les péchés contre telle ou telle vertu, ils leur seront remis“; non, mais il dit sans distinction : „Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur

seront remis.“ Concluez donc que tous les péchés, sans exception, quelle qu'en soit la gravité, tous peuvent être remis par le sacrement de pénitence.

Du reste, n'oubliez pas ce que nous dit l'Esprit-Saint, par la bouche de saint Paul : „Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité.“ I Tim. 2.

C'est précisément pour cela, c'est parce que Dieu veut le salut de tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour tous sans exception. *Pro omnibus mortuus est Christus.* II Cor. 5.

Comme il n'y a pas un seul homme dont Dieu ne désire sincèrement le salut, pas un seul homme pour lequel Jésus-Christ ne soit mort, ainsi vous ne trouverez pas un seul homme qui ne puisse se sauver. Or, avant d'avoir obtenu le pardon de ses péchés, personne ne peut aller au ciel. Vous devez donc conclure que tous les hommes, quelques coupables et criminels qu'ils soient, peuvent obtenir le pardon dans le sacrement de pénitence.

Déjà au deuxième siècle, les Montanistes accusèrent l'Eglise d'être trop indulgente à l'égard des pécheurs; ils prétendaient que l'Eglise n'avait pas le droit d'absoudre ceux qui se rendaient coupables de certaines fautes très graves, comme l'idolâtrie, l'homicide, etc. Au troisième siècle, les Novatiens renouvelèrent les mêmes accusations et les mêmes

erreurs. Et bien, les Novatiens comme les Montanistes ont été condamnés par l'Eglise, et elle les a toujours considérés comme des hérétiques.

Qui peut aller au ciel sans la confession, c'est-à-dire sans le sacrement de pénitence?

Tous ceux qui n'ont pas de péché mortel sur la conscience. Quant aux péchés véniels, nous pouvons en obtenir le pardon sans la confession.

Pourquoi donc le sacrement de pénitence est-il nécessaire pour obtenir la rémission des péchés mortels?

Parce que c'est le seul moyen établi par le Fils de Dieu pour remettre les fautes graves. Quiconque a la conscience souillée d'un péché mortel, point de salut, s'il ne veut pas se confesser.

Est-il donc impossible d'obtenir la rémission des péchés graves sans recourir à la confession?

Non, ce n'est pas impossible. Nous pouvons aussi effacer ces péchés par la contrition parfaite. N'oubliez pas toutefois que ces péchés, quoique effacés et remis par la contrition parfaite, nous avons l'obligation de les accuser au tribunal de la pénitence. Car c'est pour nous un devoir rigoureux de confesser tous les péchés mortels que notre conscience nous reproche d'avoir commis.

Pourquoi la contrition parfaite efface-t-elle les péchés graves sans le sacrement de pénitence?

Parce que la contrition parfaite comprend et suppose toujours la charité parfaite. Le motif et le pourquoi de la contrition parfaite, c'est précisément la charité parfaite.

Quand nous avons la contrition parfaite, nous nous repentons d'avoir offensé Dieu, surtout parce qu'il est infiniment bon et que nous l'aimons par dessus tout.

Or il n'est pas possible d'aimer Dieu par-dessus tout, sans être un ami de Dieu. Si nous sommes des amis de Dieu, nous avons aussi la grâce sanctifiante, et par conséquent, tous nos péchés mortels sont effacés.

Remarquez bien d'abord que lorsque nous avons la contrition parfaite, nous avons toujours, au moins implicitement, la volonté de nous confesser, lors même que nous n'y penserions pas. Et pourquoi? La contrition parfaite suppose toujours la charité parfaite. Or si nous aimons Dieu par-dessus tout, si nous avons la charité parfaite, nous avons aussi la volonté d'obéir à Dieu et, par conséquent, la volonté de nous confesser.

Remarquez ensuite que celui qui ne voudrait pas se confesser, ne pourrait pas avoir la contrition parfaite. C'est pour nous une obligation rigoureuse de confesser tous les péchés mortels. Si nous refusons d'obéir à Dieu et de nous confesser, pou-

vons-nous dire que nous l'aimons par-dessus tout? Certainement non. Par conséquent, nous ne pouvons pas avoir la contrition parfaite.

* * *

Quels sont les effets du sacrement de pénitence?

Supposons que nous recevions le sacrement de pénitence avec de bonnes dispositions, quels effets produira-t-il dans nos âmes?

1. D'abord, il nous remettra tous les péchés mortels. Oui, tous les péchés mortels, sans exception, quelque nombreux et quelque graves qu'ils puissent être, tous les péchés mortels nous seront pardonnés et remis.

2. Avec les péchés mortels, le sacrement de pénitence nous remettra aussi la peine éternelle. Cette peine est toujours remise avec le péché grave qui l'a méritée.

3. Le sacrement de pénitence qui nous remet les péchés mortels et la peine éternelle, nous rendra aussi la grâce sanctifiante que nous avons perdue.

Si nous n'avons pas de faute grave à nous reprocher, la confession augmente la grâce sanctifiante dans nos âmes.

4. Le sacrement de pénitence nous remettra-t-il aussi les péchés véniels? Il nous remettra tous

les péchés véniels dont nous nous repentons. Aucun péché, tout le monde le sait, aucun péché, quelque léger qu'il soit, ne peut être pardonné et remis sans contrition.

5. Le sacrement de pénitence nous remettra aussi, au moins en partie, la peine temporelle, ou temporaire que nous avons méritée.

Il est certain que la confession ne nous remet pas toujours toute la peine temporelle de nos péchés. Cela dépend surtout des dispositions avec lesquelles nous recevons ce sacrement. Il peut arriver que nous ayons un tel amour de Dieu et un repentir si parfait de nos fautes, qu'après la confession, il ne nous reste plus aucune peine à expier. C'est là l'exception et non la règle.

Rappelez-vous l'exemple du bon larron qui meurt sur le calvaire à la droite du Sauveur. C'était un grand pécheur, sans aucun doute. Eh bien, Jésus-Christ lui a donné la grâce d'un repentir si ardent, qu'il a obtenu non seulement le pardon de tous ses crimes, mais encore la rémission de toutes les peines qu'il avait méritées.

6. Un autre bienfait que nous procure le sacrement de pénitence, c'est la revivification des mérites. Pendant que nous sommes en état de grâce, chaque jour, chacune de nos bonnes actions, chacune de nos souffrances augmente nos mérites et

nos trésors devant Dieu, et embellit notre couronne dans le ciel.

En commettant une faute grave, nous perdons la grâce sanctifiante, et tous nos mérites de la vie passée sont, pour ainsi dire, paralysés.

Par le sacrement de pénitence, reçu avec de bonnes dispositions, nous recouvrons la grâce sanctifiante et, avec elle, aussi tous nos mérites. Ils sont revivifiés.

7. Voici encore un bienfait du sacrement de pénitence. Un jeune homme reçoit, par exemple, la confirmation valablement, mais en état de péché mortel. Recevra-t-il aussi les grâces que ce sacrement est destiné à produire et à répandre dans nos âmes? Non.

Comment pourra-t-il recouvrer ces secours si précieux? Qu'il fasse une bonne confession, et ce sacrement lui rendra avec la grâce sanctifiante, ces secours dont il s'était privé en recevant la confirmation d'une manière indigne.

8. Enfin, n'oublions pas que le sacrement de pénitence n'a pas seulement été institué pour remettre les péchés et les peines que nous avons méritées, il n'a pas seulement été institué pour nous rendre la grâce sanctifiante quand nous avons eu le malheur de la perdre, non, mais dans le sacrement de pénitence, Dieu nous donne aussi les secours

les plus abondants pour combattre nos mauvais penchants, pour résister aux tentations et pour persévérer dans la grâce sanctifiante. Ils sont incomparables, les bienfaits que nous devons au sacrement de pénitence.



Que faut-il faire pour bien se confesser ?

Le catéchisme répond : Il faut 1^o, invoquer le Saint-Esprit; 2^o, examiner sa conscience; 3^o, faire un acte de contrition et de bon propos; 4^o, confesser ses péchés à un prêtre approuvé; 5^o, avoir la volonté de faire la pénitence qui nous sera donnée.

D'abord, n'oublions pas cette importante vérité : Le moyen le plus nécessaire et le plus indispensable pour sauver notre âme, c'est la prière. J'ajoute immédiatement : Le moyen le plus important, le plus nécessaire pour faire une bonne confession, c'est la prière.

Il faut prier pour que Dieu nous fasse bien connaître au moins tous les péchés mortels que nous aurions commis depuis notre dernière bonne confession. Il faut prier pour que Dieu nous donne un sincère repentir de nos péchés. Il faut prier enfin pour que Dieu nous donne le courage de confesser franchement au moins tous les péchés mortels dont nous serions coupables.

Avec la prière et de la bonne volonté, nous pouvons toujours recevoir dignement le sacrement de pénitence.

Dieu désire certainement que nous fassions toujours de bonnes confessions. Or, Dieu sait fort bien qu'il nous est impossible de faire une bonne confession sans son secours. Donc il est certain que Dieu sera toujours disposé à nous donner les lumières et les grâces dont nous avons besoin pour recevoir dignement le sacrement de pénitence.

La contrition.

Qu'est-ce que la contrition ?

C'est une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu, avec le ferme propos de ne plus l'offenser à l'avenir.

Voici d'abord quelques exemples de contrition naturelle qui contribueront à faire mieux comprendre ce que l'on entend par la contrition surnaturelle qui fait partie du sacrement de pénitence.

Pour rendre service à une connaissance, vous lui prêtez quelques milliers de francs. Quelques mois après, cette personne fait faillite et vous perdez votre argent. Vous regrettez, vous vous repentez d'avoir prêté cette somme. Voilà un repentir, voilà une contrition.

Vous vous sentez indisposé, vos forces diminuent,

on vous dit de vous soigner. Mais vous n'écoutez ni les conseils, ni les recommandations que vous entendez. Au bout de quelque temps, le médecin que vous consentez enfin à recevoir, déclare que vous ne pourrez pas vous rétablir entièrement. Vous dites alors : Si j'avais su me soigner plus tôt ! Vous regrettez d'avoir négligé votre santé. Voilà encore une contrition, voilà un repentir.

Vous causez un jour un grand chagrin à un ami à qui vous pouviez recourir dans tous vos embarras. Vous rentrez en vous-même, vous regrettez votre ingratitude qui vous a fait perdre la bienveillance et les faveurs d'un ami. Voilà un repentir, voilà une contrition.

Eh bien, la contrition, sans laquelle il n'est pas possible de faire une bonne confession et d'obtenir le pardon de nos péchés, cette contrition surnaturelle est aussi une douleur et un regret ; mais ce n'est pas un regret d'avoir perdu quelques milliers de francs, ce n'est pas un regret d'avoir compromis notre santé, ou d'avoir perdu les faveurs d'un ami, non, mais c'est un regret, un déplaisir d'avoir offensé Dieu.

La contrition est tout particulièrement l'œuvre et le fruit de la grâce ; pour l'obtenir, il faut prier. Si nous la demandons, Dieu, dans sa miséricorde infinie, nous la donnera toujours.

Remarquez bien que la contrition est la partie la plus indispensable du sacrement de pénitence. Il y a des cas où l'on peut recevoir ce sacrement sans examiner sa conscience. Un homme tombe subitement et gravement malade, il n'a plus que quelques instants à vivre, il y a plusieurs années qu'il ne s'est pas confessé. Impossible d'examiner sérieusement sa conscience. Il accusera l'un ou l'autre péché grave. Il recevra l'absolution. Il a un sincère repentir. Au moins tous ses péchés graves seront remis.

Il y a aussi des cas où l'on peut recevoir le sacrement de pénitence et obtenir le pardon de ses péchés sans les accuser individuellement. Un navire menace de faire naufrage. Parmi les voyageurs, il y en a qui sont en état de péché mortel. Impossible de se confesser. Ils donneront des signes de repentir et témoigneront d'une manière quelconque le désir de se confesser, et le prêtre qui les accompagne leur donnera une absolution générale.

Oui, on peut parfois recevoir le sacrement de pénitence et obtenir le pardon sans examiner sa conscience, ou sans accuser individuellement ses péchés, mais jamais on ne peut obtenir le pardon sans repentir et sans contrition. Aucun péché ne peut être remis sans contrition.

D'après saint Thomas, la contrition consiste à

dire loyalement à Dieu : Je voudrais ne pas avoir péché. Je regrette de vous avoir offensé. *V. Palmieri de Pœnitentia* : Thesis I.

Supposons un enfant qui a causé du chagrin à sa mère. Il rentre en lui-même, et demande pardon à sa mère en lui disant : Je regrette bien sincèrement de vous avoir causé de la peine. Cet enfant parle-t-il franchement? Qui voudrait en douter? Eh bien, nous sommes les enfants de Dieu, quand nous l'avons offensé et que nous lui disons : Mon Père, je regrette bien sincèrement d'avoir péché, nous avons certainement la contrition, et nous pouvons obtenir le pardon dans le sacrement de pénitence.

La contrition parfaite et la contrition imparfaite.

Quelle différence y a-t-il entre la contrition parfaite et la contrition imparfaite? L'une et l'autre sont une douleur et un regret d'avoir offensé Dieu. La différence est dans le motif, dans le pourquoi de la douleur et du regret que nous avons.

Quand nous nous repentons, surtout parce que nous avons offensé Dieu qui est notre souverain bien et que nous aimons par-dessus tout, nous

avons la contrition parfaite. Le motif de cette contrition, c'est la charité parfaite.

La contrition imparfaite est une douleur et un regret excités en nous, à l'aide de la grâce, par la laideur du péché, par la perte des biens, et par la crainte des châtimens que la foi nous propose.

Ainsi, quand nous nous repentons surtout parce que nous avons perdu l'amitié de Dieu, perdu la grâce sanctifiante et le ciel; ou, lorsque nous nous repentons, surtout parce qu'en péchant nous avons mérité l'enfer ou au moins le purgatoire, nous avons la contrition imparfaite.

Supposons deux frères qui se rendent coupables d'une grave désobéissance. Le père, à qui la conduite de ses enfans a causé une vive douleur, se propose de les punir sévèrement. Les deux frères regrettent sincèrement leur faute.

Vous demandez à l'aîné pourquoi il se repend, et il vous dit : Je connais mon père, nous avons à attendre une sévère punition. Le cadet à qui vous posez la même question, vous répond : La punition, je l'accepte bien volontiers, nous l'avons méritée, mais ce que je ne comprends pas, ce que je regrette surtout, c'est d'avoir causé de la peine à notre père qui a toujours été si bon pour nous.

N'est-il pas vrai que le cadet a des sentimens plus nobles que son frère? Le cadet n'a-t-il pas

un repentir plus parfait que l'aîné? Le cadet pense surtout au chagrin qu'il a causé à son père; l'autre pense surtout à la punition dont il est menacé. Le cadet a la contrition parfaite; son frère, la contrition imparfaite.

Le bon propos.

Qu'est-ce que le bon propos? C'est la volonté d'éviter le péché.

La contrition, c'est la volonté qui dit à Dieu : Je voudrais ne pas avoir péché. Le bon propos, c'est encore la volonté qui dit à Dieu : Je ne veux plus pécher.

Tout le monde comprend que le bon propos est contenu dans la contrition. Comment donc pourrions-nous dire sincèrement à Dieu : Je voudrais ne pas vous avoir offensé, si nous avons la volonté de l'offenser à l'avenir?

Pour faire une bonne confession, il faut que nous ayons la volonté d'éviter au moins le péché mortel. Tirons quelques conclusions.

Qui veut la fin doit nécessairement vouloir les moyens. Et celui qui ne voudrait pas les moyens, ne pourrait pas dire sérieusement qu'il veut la fin.

Impossible, par conséquent, de dire à Dieu que

nous voulons éviter le péché mortel, si nous ne voulons pas prendre les moyens nécessaires pour nous en préserver.

Tout le monde sait que les principaux moyens pour éviter le péché mortel, sont la prière et la réception fréquente des sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie.

En promettant à Dieu d'éviter le péché mortel, nous lui promettons aussi nécessairement de réparer les torts et les dommages graves que nous aurions causés injustement, soit par la violation du cinquième commandement, en nuisant au corps ou à l'âme de notre prochain, soit en péchant contre le septième commandement, soit en péchant contre le huitième commandement par des médisances et des calomnies.

Vous connaissez le septième commandement : Bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras injustement. Par ce commandement, Dieu nous défend non seulement de prendre injustement le bien d'autrui, mais il nous défend aussi de le retenir injustement. Comme c'est un péché de prendre injustement le bien d'autrui, c'est aussi un péché de ne pas rendre ce que l'on possède injustement. Comme c'est un péché de causer injustement du tort à son prochain, c'est aussi un péché de ne pas réparer les torts qu'on lui a causés injustement.

Ainsi, quiconque ne voudrait pas réparer au moins les torts graves dont il s'est rendu coupable, celui-là n'aurait pas la volonté d'éviter le péché mortel, et par conséquent, il ne pourrait pas recevoir dignement le sacrement de pénitence.

Quand nous promettons à Dieu d'éviter le péché grave, nous prenons aussi toujours l'engagement d'éviter les dangers et les occasions qui nous portent ordinairement à ce péché.

Ce danger, cette occasion, c'est peut-être une société, un établissement, un jeu, une personne, une publication, un livre, un journal, une brochure, une photographie, une image, une gravure, etc.

Comment pourrions-nous dire à Dieu que nous voulons éviter le péché mortel, si nous ne voulons pas fuir les occasions où nous tombons presque toujours dans ce péché?

Ainsi, encore une fois, quiconque ne voudrait pas quitter ces dangers et ces occasions, celui-là ne pourrait pas dire qu'il veut éviter le péché grave et, par conséquent, il ne pourrait pas recevoir dignement le sacrement de pénitence.

La Confession.

Comme vous le comprenez, la plus grande difficulté que rencontre notre orgueil dans le sacrement de pénitence, c'est l'accusation franche et sincère de tous les péchés graves que nous aurions commis.

Il y a des chutes et des faiblesses humiliantes que les hommes ont beaucoup de peine à avouer. Et le démon qui connaît fort bien notre orgueil, nous fait toutes sortes d'objections pour nous fermer la bouche au tribunal de la pénitence.

Votre péché est trop grave, nous dira-t-il, comment oseriez-vous l'accuser? Remarquez-bien la perfidie de l'ennemi de notre salut. Avant que nous commettions le péché, le démon ne nous dira pas : Comment n'auriez-vous pas honte de commettre une faute aussi grave? Au contraire, il cherchera à nous faire croire que ce péché n'est pas si grave, et il nous dira que nous pouvons du reste le confesser ensuite; mais aussitôt le péché commis, le démon change de langage. Il voudrait nous fermer la bouche, parce qu'il sait fort bien que l'aveu sincère de nos fautes doit nous obtenir le pardon et nous réconcilier avec Dieu.

Admettons, si vous voulez, que ce soit pour vous

une humiliation de confesser vos péchés. Oui, nous le savons tous, il nous en coûte de faire loyalement l'aveu de nos faiblesses; mais enfin, soyons justes. Si nous avons péché, si nous sommes coupables, n'est-il pas juste que nous subissions une petite humiliation. N'oublions pas qu'en péchant nous avons offensé Dieu, le roi du ciel et de la terre. Par le péché mortel, nous avons perdu le ciel et mérité des châtimens éternels.

Lors même que Dieu nous demanderait une confession publique, lors même que pour obtenir le pardon, nous serions obligés d'accuser nos péchés publiquement, en présence de nos parents, de nos amis et de nos connaissances, ne serait-il pas juste de nous soumettre à cette humiliation? Ne devrions-nous pas accepter cette condition avec reconnaissance pour nous réconcilier avec Dieu et pour échapper aux supplices éternels de l'enfer.

Admirez ici la miséricorde infinie de Dieu envers les pécheurs! Il ne demande pas que nous confessions nos péchés publiquement; il se contente d'un aveu sincère que nous faisons à l'un de ses ministres. Est-ce donc trop demander?

Mais que pensera de moi mon confesseur si j'accuse cette faute dont le souvenir me fait rougir? D'abord, il est fort possible que votre confesseur ne vous connaisse pas. Lors même qu'il vous con-

naîtrait, n'oubliez pas qu'il entend de nombreuses confessions. Comment donc pourrait-il se rappeler toutes les fautes qu'il entend au tribunal de la pénitence ?

Qu'est-ce que le confesseur pensera de vous ? Il pensera que vous êtes un homme comme tout le monde ; votre malheur lui inspirera la plus sincère compassion ; que dis-je ? Il se réjouira avec les anges et les saints dans le ciel en voyant un coupable qui accuse franchement ses fautes pour se réconcilier avec Dieu.

Vous ne connaissez pas le cœur du prêtre, vous qui craignez tellement la confession. Non, vous ne connaissez pas le cœur d'un ministre de Jésus-Christ. N'oubliez pas que c'est pour les pécheurs que le Fils de Dieu est venu sur la terre ; c'est pour les pécheurs qu'il a souffert ; c'est pour les pécheurs qu'il est mort. C'est aussi pour les pécheurs qu'il a fondé son Eglise, c'est pour les pécheurs qu'il a institué les sacrements ; c'est encore pour les pécheurs qu'il a créé le prêtre. Oui c'est pour les pécheurs que le prêtre existe. Eh bien, en le choisissant pour son ministre, Jésus-Christ a mis dans le cœur du prêtre une étincelle de son amour et de sa miséricorde infinie pour les pécheurs.

Soyez persuadés que je n'exagère pas en disant que l'une des plus grandes joies, une des plus

douces consolations que puisse éprouver le prêtre, c'est de voir un grand pécheur qui fait loyalement l'aveu de ses fautes pour se réconcilier avec Dieu.

Ainsi, n'ayez pas peur du prêtre. Quelles que soient vos fautes, ne craignez pas de les accuser franchement, comme vous les connaissez. Plus vous serez coupables, plus vous inspirerez de compassion et de sympathie au ministre de Jésus-Christ.



Jamais, jamais de découragement.

Un de nos plus terribles ennemis, c'est le découragement. Combien d'âmes que le découragement éloigne de Dieu et des sacrements!

A l'occasion d'un jubilé ou d'une mission, on se réconcilie sincèrement avec Dieu, on fait une confession générale, on est plein de ferveur et de bonne volonté; on remplit fidèlement ses devoirs pendant quelques mois. Malheureusement on rencontre de nouveaux dangers, on succombe, et au lieu de se relever immédiatement, on se décourage, et l'on abandonne la prière et les sacrements.

D'autres ont fait une bonne confession à Pâques; ils avaient la volonté bien sincère d'éviter le péché; mais les passions sont si fortes et la nature humaine si faible qu'ils retombent bientôt dans le péché. A quoi bon recommencer pour retomber encore, disent-ils, et le découragement pénètre dans leur âme.

Etant tout jeune prêtre, je rencontrais un jour, au moment des pâques, un de mes amis de collège. Après lui avoir serré affectueusement la main, je lui dis : J'espère bien que tu n'oublieras pas tes pâques. S'il ne fallait que cela, me dit-il, je les ferais bien volontiers; mais à quoi bon me confesser, je re-

tombe également toujours. Voilà le langage du découragement. A quoi bon se confesser, on retombe toujours.

Vous n'avez pas besoin de réfléchir longtemps pour vous convaincre que le découragement est toujours nuisible à notre salut.

Mais n'est-il pas décourageant de voir qu'après avoir pris si souvent les plus sincères résolutions, on retombe encore dans les mêmes fautes? Nos rechutes, j'en conviens, ne sont pas précisément pour nous un honneur et une consolation. Nos rechutes peuvent nous humilier, mais elles devraient jamais nous décourager.

Vous êtes retombé si souvent, dites-vous, malgré vos meilleures résolutions. Qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve surtout la faiblesse de notre nature et l'inconstance de notre volonté. Mais n'est-ce pas parce que nous sommes faibles, n'est-ce pas parce que nous sommes tous de pauvres pécheurs que le Fils de Dieu a institué le sacrement de pénitence, où nous pouvons toujours obtenir le pardon?

Eh bien, qu'est-ce que Dieu nous demande quand nous nous présentons au tribunal de la pénitence pour faire l'aveu de nos fautes et en recevoir le pardon? Vous le savez, il faut que nous ayons la contrition et le bon propos. La contrition, c'est-à-dire un repentir, un regret sincère d'avoir offensé

Dieu. Le bon propos, c'est-à-dire la volonté d'éviter au moins le péché mortel à l'avenir.

Remarquez bien que le bon propos, ce n'est pas la volonté que nous aurons quelques jours ou quelques semaines après la confession, non, mais c'est la volonté que nous avons au moment que nous recevons le sacrement.

Faut-il peut-être, pour faire une bonne confession, faut-il que nous ne retombions plus dans le péché? Certainement non. Si Dieu ne voulait nous pardonner qu'à cette condition, si Dieu nous disait : Je vous pardonne, mais à condition que vous ne retombiez plus, qui donc pourrait obtenir le pardon et sauver son âme? A quoi donc servirait dans ce cas le sacrement de pénitence? Comment donc pourrait-on concilier une pareille condition avec la miséricorde infinie de Dieu envers les pécheurs? Où sont les hommes qui puissent promettre d'une manière absolument certaine qu'ils ne retomberont plus dans le péché?

Encore une fois, qu'est-ce que Dieu demande pour que nous puissions obtenir le pardon? Il demande d'abord que nous confessions, avec un sincère repentir, au moins tous les péchés mortels que notre conscience nous reproche d'avoir commis; et ensuite, il demande que nous ayons la volonté d'éviter au moins le péché grave.

Je le répète, il faut et il suffit pour l'avenir que nous ayons la volonté — au moment de la confession — d'éviter le péché mortel. Nous pouvons et nous devons répondre de notre volonté, au moment que nous recevons le sacrement. Mais quelle sera notre volonté dans quelques jours ou dans quelques semaines, nous n'en savons rien. Tant notre nature est faible! Tant est grande la fragilité et l'inconstance de notre volonté.

Vous me direz peut-être : Je suis retombé si souvent, ma faiblesse est si grande, les passions et les mauvaises habitudes sont si fortes que je n'ose plus compter sur moi-même. J'ai bien maintenant la volonté sincère de ne plus pécher, mais je prévois que je retomberai.

Pourquoi craignez-vous une rechute? Evidemment parce que vous connaissez votre faiblesse. Mais qui vous dit que vous ne mourrez pas avant une rechute?

Ensuite la crainte, la prévision même d'une rechute, ce n'est pas la volonté de retomber. Ce n'est pas sur vous que vous devez compter, mais sur Dieu, qui est toujours disposé à vous donner les secours nécessaires pour fortifier votre volonté et vous préserver du péché.

Vous avez fait si souvent l'expérience de votre faiblesse, dites-vous, qu'est-ce que cela prouve?

Cela prouve évidemment que vous devez redoubler de vigilance et de ferveur. Cela prouve que vous devez prier encore plus ; cela prouve que vous devriez surtout vous confesser et communier beaucoup plus souvent. Mais cela ne prouvera jamais que vous ayez le droit de vous décourager et d'abandonner la prière et les sacrements.

Quelle que soit notre faiblesse, quelque nombreuses que puissent être nos rechutes, nous ne devrions jamais nous décourager. Pourvu que nous ayons la volonté d'éviter au moins le péché grave, nous pouvons toujours obtenir le pardon dans le sacrement de pénitence.

Supposez qu'un souverain s'adresse un jour à ses sujets dans ces termes : Je permets à tous les coupables, à tous les prisonniers, à tous les criminels de mes États de venir se jeter à mes pieds, et tous, sans exception, pourront solliciter et obtenir le pardon avec la liberté. Il n'y a pas de forfaits, pas d'attentats qui ne puissent trouver grâce à mes yeux, pourvu que les coupables veuillent reconnaître loyalement leurs torts, et que cet aveu soit accompagné d'un sincère repentir. Cette grâce, je la promets à tous les coupables, et je la promets non seulement une fois, mais aussi souvent qu'ils auront le malheur de retomber, dussent-ils commettre mille et mille fois les mêmes fautes.

Que penseriez-vous d'une proclamation de cette nature? Que penseriez-vous de l'indulgence de ce monarque? Ne croyez-vous pas que l'on blâmerait sa bonté excessive et qu'on lui reprocherait de favoriser ainsi le crime dans ses Etats?

Et cependant, il y a un souverain dont la miséricorde est infiniment plus touchante et plus prodigieuse encore, ce souverain c'est celui dont nous avons tous le bonheur d'être les sujets, c'est Jésus-Christ. Dans son vaste royaume que l'on appelle l'Eglise catholique, il a établi non seulement un tribunal, mais des milliers de tribunaux qui sont toujours ouverts au repentir et à la bonne volonté; les plus grands pécheurs peuvent y trouver chaque jour et à toute heure pardon et miséricorde.

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous rappeler les paroles que le Sauveur adressa aux apôtres en leur donnant le pouvoir de remettre les péchés. „Ceux à qui vous remettrez les péchés, dit-il, ils leur seront remis.“ Quels sont donc les péchés qui peuvent être remis par le sacrement de pénitence? Tous les péchés. Combien de fois les péchés peuvent-ils être remis par le sacrement de pénitence? Toujours. Oui, il est sans bornes et sans limites le pouvoir de remettre les péchés donné par le Fils de Dieu aux apôtres et à leurs successeurs.

Lisez l'histoire de l'Eglise et vous verrez que, marchant sur les traces de son divin fondateur, l'Eglise a toujours entouré les pécheurs de la plus tendre sollicitude. Quels que fussent leurs égarements et leurs défaillances, l'Eglise n'a cessé de les inviter à se réconcilier avec Dieu par une sincère pénitence.

Pourquoi les jubilés, pourquoi les missions, pourquoi les quarante-heures, pourquoi les triduum, pourquoi les retraites, pourquoi les prédications qui se succèdent sans interruption dans le courant de l'année, pourquoi les confessionnaux que vous voyez dans toutes les églises, pourquoi les longues séances au tribunal de la pénitence, etc., n'est-ce pas là autant d'appels, autant d'invitations pressantes adressées à tous les pécheurs, pour les engager à penser à leur salut et à se réconcilier avec Dieu par le sacrement de pénitence? Et cette Eglise, qui est toujours prête à accueillir, à bras ouverts, les pécheurs repentants, cette Eglise vous ne l'entendrez jamais dire à un coupable : Vos péchés sont trop graves et trop nombreux, ils ne peuvent pas être remis.

Quels trésors inépuisables de miséricorde dans ce sacrement de pénitence! En présence de ce tribunal où la bonne volonté peut trouver à toute heure pardon et réconciliation, qui donc pourrait se laisser aller au découragement?

Quelques fautes que nous commettons, nous ne devrions pas même nous étonner, encore moins nous troubler, et surtout ne jamais nous décourager.

† **Jules-Maurice Abbet,**

Evêque de Sion.

Sion, le 5 janvier 1912.





Lettre Pastorale

DE

L'ÉVÊQUE DE SION

SUR

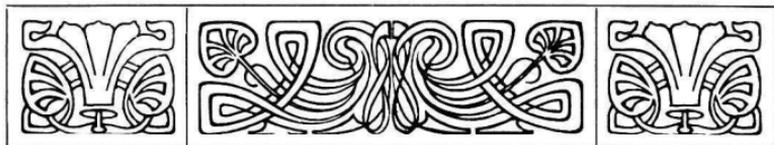
le Sacrement de Mariage.



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1912





JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



Le Mariage est un Sacrement.

„Le premier père du genre humain, par l'inspiration du Saint-Esprit, a déclaré le lien du mariage perpétuel et indissoluble, quand il a dit : *Ceci est maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils seront deux dans la même chair.* (Gen. II.)

Mais Notre Seigneur Jésus-Christ nous a ensei-

gné plus ouvertement que ce lien ne devait unir et joindre ensemble que deux personnes, lorsque, rapportant ces dernières paroles comme prononcées de Dieu même, il a dit : *Donc ils ne sont plus deux, mais une seule chair.* Et incontinent il confirme la fermeté de ce lien, déclaré par Adam si longtemps auparavant, en disant : *Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni.* (Math. XIX.)

„Or le même Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de tous les augustes sacrements, nous a mérité, par sa passion, la grâce qui perfectionne cet amour naturel, affermit cette union indissoluble et sanctifie les conjoints. C'est aussi ce que nous insinue saint Paul, en disant : *Maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise et s'est livré lui même pour elle ; ajoutant incontinent après : Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise.* (Ephes. V.)

„Le mariage, dans la loi évangélique, étant donc plus excellent que les mariages anciens, à cause de la grâce qu'il confère par Jésus-Christ; c'est avec raison que nos saints Pères, les conciles et la tradition universelle de l'Eglise ont de tout temps enseigné qu'il doit être mis au rang des sacrements de la nouvelle loi.“ Conc. de Trente, s. 24.

Le mariage est donc un des sept sacrements institués par Jésus-Christ pour la sanctification et

le salut des hommes. Lisez l'histoire de l'Eglise et vous y trouverez la confirmation éclatante de cette vérité. Interrogez les sectes qui se sont séparées de l'Eglise catholique déjà dans les premiers siècles, interrogez toutes les sociétés chrétiennes qui, avec quelque apparence de vérité, pouvaient revendiquer l'honneur d'être l'Eglise de Jésus-Christ, elles vous répondront toutes qu'elles ont toujours cru et toujours enseigné qu'il y a sept sacrements et que parmi ces sacrements se trouve aussi le mariage.

„Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Eglise par des hommes, et qu'il ne confère pas la grâce : qu'il soit anathème.“ Conc. de Trente, sess. 24.

Tout mariage contracté valablement entre chrétiens est un sacrement.

L'Eglise a condamné plusieurs fois la proposition suivante :

„Par la force du contrat purement civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens ; et il est faux ou bien que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.“ Syll. 73. Pie IX. Lettre apost. *ad apostolicæ* du 22 août 1851, etc.

L'Indissolubilité du Mariage.

Comme vous venez de l'entendre, le lien conjugal est indissoluble. Un mariage contracté valablement ne peut être rompu que par la mort de l'un des époux. C'est l'enseignement de Jésus-Christ.

Il dit : „L'homme quittera son père et sa mère et il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Ce que Dieu donc a uni, que l'homme ne le sépare point. . . .

„Je vous dis que quiconque renvoie sa femme, et en épouse une autre, commet un adultère; et celui qui épouse une femme renvoyée se rend adultère.“ Math. XIX.

Comment donc Jésus-Christ pourrait-il nous enseigner d'une manière plus précise et plus claire que le mariage est indissoluble?

L'apôtre saint Paul n'affirme pas moins catégoriquement l'indissolubilité du lien conjugal. „Pour ceux qui sont mariés, dit-il, ce n'est pas moi mais le Seigneur qui commande que la femme ne se sépare point de son mari. Que si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari. Que le mari, de même, ne quitte point sa femme.“ I Corinth. VII.

Vous l'avez entendu : La femme ne doit pas se séparer de son mari. Si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier. C'est l'Esprit-Saint qui parle ainsi par la bouche de saint Paul. Or si le lien conjugal n'était pas indissoluble, il est évident que la femme qui a quitté son mari aurait le droit d'en épouser un autre.

Que faut-il donc penser du divorce?

Puisque le mariage, d'après l'enseignement de Jésus-Christ, ne peut être rompu que par la mort de l'un des époux, que faut-il donc penser du divorce?

Comme vous le comprenez, le divorce, ce n'est pas simplement une séparation des époux; mais c'est la rupture complète du lien conjugal.

Réfléchissez un peu, et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre que, pour les chrétiens, le divorce est une véritable monstruosité.

Les lois qui autorisent et sanctionnent le divorce ne sont pas des lois chrétiennes.

D'où vient le pouvoir du législateur? Il vient de Dieu. *Non est enim potestas nisi a Deo.* (Rom. XIII.) Tout pouvoir vient de Dieu.

Ce n'est pas moi qui le dis. Ce n'est pas un homme qui a inventé ce texte. Il se trouve dans la Sainte Ecriture. Vous pouvez le lire au chapitre 13 de l'épître aux Romains. Or, comme l'enseigne le concile de Trente, comme l'enseigne le concile du Vatican, comme l'Eglise l'a toujours cru et toujours enseigné, les Livres Saints ont été écrits sous l'inspiration, sous la dictée du Saint-Esprit. C'est Dieu qui en est réellement l'auteur, c'est la parole de Dieu qu'ils contiennent. Voilà ce que croient et doivent croire tous les vrais chrétiens.

Tout pouvoir, toute autorité vient de Dieu. Par conséquent, tous ceux qui ont le droit de commander, tous ceux qui sont investis de quelque autorité, tous les supérieurs sont les délégués et les représentants de Dieu. C'est l'autorité de Dieu qu'ils exercent. Ils doivent donc l'exercer selon la volonté de Dieu.

Eh bien, que font les législateurs qui autorisent le divorce? Avec le pouvoir qu'ils doivent exercer au nom de Dieu, ils font une loi et décrètent que Jésus-Christ se trompe, que le divorce est permis et que l'homme peut, sans crime et sans péché, abandonner sa femme et en épouser une autre. N'est-ce pas là une monstruosité!

Que diront-ils, ces législateurs, quand Dieu leur demandera compte du pouvoir qu'il leur a confié!

Aussi l'Eglise a toujours condamné le divorce. Ecoutez le concile de Trente : „Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur quand elle enseigne, comme elle a enseigné, selon la doctrine de l'Evangile et des apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous, pour le péché d'adultère de l'une des parties; et que ni l'une ni l'autre, non pas même la partie, qui n'a pas donné sujet à l'adultère, ne saurait contracter un autre mariage du vivant de l'autre partie; et que le mari, qui, ayant quitté la femme adultère, en épouse une autre, commet lui-même un adultère; ainsi que la femme, qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre : qu'il soit anathème.“ Sess. 24.

L'Eglise a aussi condamné la proposition suivante : „De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas, le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.“ Syll. Prop. 67. Il est donc absolument incontestable que Notre Seigneur Jésus-Christ et l'Eglise catholique ont toujours condamné le divorce.

Ainsi, qui que vous soyez, du moment que vous abandonnez votre épouse et que vous en prenez une autre, vous êtes coupables d'un crime. Si vous me dites que les tribunaux ont prononcé le divorce et vous ont rendu la liberté, je vous réponds avec Jésus-Christ que les hommes ne peuvent séparer

ce que Dieu a uni. Peu importe que les lois humaines approuvent votre union, les lois de Dieu la condamnent, et celle que vous appelez votre épouse, n'est aux yeux de Dieu et de l'Eglise, que la honteuse complice de votre concubinage.

La Préparation au mariage.

Puisque le mariage est indissoluble et vous lie pour la vie tout entière, jugez combien il est important de réfléchir avant de prendre une décision.

Nous sommes créés pour servir Dieu, comme dit le catéchisme, c'est-à-dire pour faire sa volonté. Oui, faire la volonté de Dieu, et mériter ainsi un bonheur éternel : voilà pourquoi nous sommes sur la terre. Quand devons-nous faire la volonté de Dieu ? Toujours. Quand avons-nous le droit de ne pas faire la volonté de Dieu ? Jamais.

Si nous sommes créés pour faire la volonté de Dieu, il est évident que nous sommes obligés de la faire tout particulièrement dans les circonstances les plus importantes et les plus décisives de notre vie. Or n'est-il pas certain que notre bonheur dépend en grande partie du choix de notre vocation ?

Ceux qui penseraient à se marier doivent donc,

avant tout, se poser sérieusement cette question : Est-ce bien ma vocation, est-ce bien la volonté de Dieu que je me marie. Et que faut-il faire pour connaître la volonté de Dieu? Il faut le consulter lui-même. Que fait donc un enfant pour connaître la volonté de son père? Il l'interroge : Mon père, je vous prie de me dire ce que vous voulez que je fasse.

Pour connaître la volonté de Dieu, il faut aussi l'interroger. Dieu est notre père, il nous aime infiniment plus que la plus tendre des mères ne peut aimer ses enfants. Il désire que nous fassions toujours sa volonté : c'est pour cela qu'il nous a créés. Pourquoi donc ne nous ferait-il pas connaître sa volonté, surtout dans une circonstance aussi importante? Priez donc, priez beaucoup et réfléchissez.

Après Dieu, consultez vos parents qui sont pour vous les premiers représentants de Dieu. Ne prenez jamais de décision sans avoir leur consentement et leur bénédiction.

Consultez aussi votre confesseur qui vous aidera par ses conseils à bien connaître votre vocation.

Ora et labora. Priez et travaillez. Voilà les deux principaux fondements de notre bonheur. Voilà surtout comment vous devez vous préparer au mariage.

Travaillez. Habituez-vous sérieusement au travail.

La fainéantise et la paresse engendrent toutes sortes de vices et causent la ruine des familles.

Priez, priez beaucoup. Habituez-vous à la fréquentation des sacrements et à l'accomplissement fidèle de tous vos devoirs religieux. Ainsi vous vous préserverez du péché et vous mériterez la bénédiction de Dieu, sans laquelle il n'y a pas de vrai bonheur.

Les Fiançailles.

Pour être valides et obliger devant Dieu et devant l'Eglise, les fiançailles, ou promesses de mariage doivent se faire par écrit, et cet écrit doit porter la signature des deux parties, ainsi que celle du curé ou de deux témoins.

Les promesses de mariage faites simplement de vive voix sont nulles et sans aucune valeur.

Les promesses de mariage doivent être publiées trois fois par le curé, à la grand'messe. Conc. de Trente, sess. 24.

Les personnes qui connaîtraient quelque empêchement à un mariage, sont tenues en conscience d'en informer l'autorité compétente.

„Le même saint concile exhorte encore les fiancés, à ne point demeurer ensemble dans une même maison, avant d'avoir reçu à l'Eglise la bénédiction du prêtre.“ Sess. 24.

Avant le mariage, les fiancés ne doivent donc pas habiter sous le même toit.

N'oubliez pas que le mariage est un sacrement des vivants. Il suppose en nous la vie spirituelle, qui consiste dans la grâce sanctifiante. Sans cette vie spirituelle, c'est-à-dire sans la grâce sanctifiante, personne ne peut aller au ciel. La grâce sanctifiante, nous la perdons par le péché mortel. Les sacrements des vivants ne sont pas destinés à nous donner cette vie spirituelle qui consiste dans la grâce sanctifiante; mais ils sont destinés à la conserver et à l'augmenter dans nos âmes.

Pour recevoir dignement et avec fruit le sacrement de mariage, il faut donc que notre âme soit ornée de la grâce sanctifiante et que nous n'ayons aucun péché mortel sur la conscience.

Est-il nécessaire de le redire? Pas de bonheur réel et durable sans la bénédiction de Dieu. Pourquoi y a-t-il des unions où le bonheur et la paix durent si peu de temps? Une des principales causes, c'est la légèreté avec laquelle on se prépare à recevoir le sacrement de mariage.

N'arrive-t-il jamais que l'on se marie, ou au moins

que l'on hâte le mariage pour échapper au déshonneur d'une paternité irrégulière et coupable?

Et pourquoi donc ces longues fréquentations, si souvent pleines de dangers, pendant lesquelles les parents aveugles n'exercent aucune surveillance sur leurs enfants! Encore une fois, pas de vrai bonheur sans la bénédiction de Dieu.

Des Empêchements de Mariage.

On distingue deux catégories d'empêchements de mariage : les empêchements *dirimants*, qui rendent le mariage nul; et les empêchements *prohibitifs*, qui le rendent seulement illicite.

Un mariage contracté avec un empêchement dirimant, dont l'autorité ecclésiastique compétente n'a pas dispensé, est nul et sans valeur devant Dieu et devant l'Église.

Par exemple, un mariage contracté entre cousins germains, sans la dispense nécessaire, est invalide et ne peut obliger en conscience.

Les empêchements prohibitifs rendent le mariage seulement illicite. Pendant qu'un empêchement prohibitif existe, le mariage n'est pas permis, on ne peut se marier sans commettre une faute.

Quels sont les empêchements prohibitifs?

Les empêchements prohibitifs sont les suivants :

1. *La défense de l'Eglise.* L'autorité ecclésiastique peut avoir des raisons graves pour interdire un mariage, ou au moins pour en ajourner la célébration. Cela peut arriver, par exemple, quand il y a une opposition sérieuse à un mariage.

2. *Le temps prohibé.* On peut se marier toute l'année. Toutefois, pendant l'Avent jusqu'à la fête de l'Epiphanie inclusivement, ainsi que pendant le carême jusqu'au dimanche après Pâques, les solennités nuptiales sont interdites.

3. *Les fiançailles.* Il est évident qu'un fiancé, qui est lié par une promesse de mariage, ne peut en conscience épouser une autre personne, avant d'être délié de son premier engagement.

4. *Le vœu.* Le vœu simple, c'est-à-dire la promesse bien délibérée, bien volontaire, faite à Dieu d'observer la chasteté perpétuelle, ou de vivre dans le célibat, ou d'entrer dans l'état religieux ou dans l'état ecclésiastique. Quiconque est lié par un de ces vœux doit en demander la dispense avant de se marier.

5. *Les mariages mixtes.* On appelle ainsi les mariages contractés entre des chrétiens de religion différente. Les mariages entre catholiques et protestants sont des mariages mixtes.

Le Pape seul peut dispenser de cet empêchement.

Les mariages mixtes, comme les mariages entre catholiques, sont nuls et invalides, s'ils ne sont pas contractés en présence du curé et de deux témoins.

L'Eglise a toujours condamné et rigoureusement interdit les mariages mixtes.

Déjà au commencement du quatrième siècle, le concile l'Elvire, en Espagne, et en 372, le concile de Laodicée avaient formellement condamné et interdit les mariages mixtes.

Le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, interdit catégoriquement tout mariage avec les hérétiques, les juifs et les païens, à moins toutefois qu'ils ne promettent d'embrasser la religion catholique. (Act. 15, can. 14.)

Les papes ne cessèrent de déclarer solennellement que les mariages mixtes sont *contraires aux lois de l'Eglise* (Clément XI, le 25 juin 1706), que *l'Eglise les a toujours condamnés et interdits*. (Benoît XIV, le 4 novembre 1741.)

Léon XIII a déjà condamné les mariages mixtes la deuxième année de son pontificat, dans son encyclique du 10 février 1880.

En 1893, dans sa lettre aux évêques de Hongrie, il rappelle aux pasteurs des âmes qu'ils doivent faire tous leurs efforts pour détourner les fidèles des mariages mixtes. „Au reste, dit-il, pour éviter

beaucoup de maux, il est très important que les prêtres ayant charge d'âmes ne cessent d'avertir les fidèles de s'abstenir autant que possible de contracter des unions avec les personnes étrangères à la foi catholique. Qu'ils comprennent bien et qu'ils aient présent à l'esprit que de tels mariages, que l'Eglise a toujours détestés, sont d'autant plus blâmables, comme nous l'avons dit nous-même ailleurs (Encycl. sur le mariage chrétien du 10 février 1880), qu'ils donnent occasion à une société défendue et à la communication des choses sacrées; qu'ils créent un péril pour la religion du conjoint catholique; qu'ils sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, qu'ils conduisent souvent les esprits à avoir la même opinion de toutes les religions, en faisant disparaître la distinction de la vérité et de l'erreur". (2 sept. 1893).

L'Eglise a donc toujours condamné et interdit les mariages mixtes. Or quand l'Eglise enseigne, c'est Jésus-Christ qui enseigne; quand l'Eglise commande, c'est Jésus-Christ qui commande; quand l'Eglise condamne, c'est Jésus-Christ qui condamne.

Et comme il est impossible que Jésus-Christ enseigne l'erreur, impossible qu'il commande le mal, impossible qu'il condamne le bien, ainsi son Eglise enseigne toujours la vérité, elle commande toujours le bien et condamne toujours le mal. Vous devez

donc conclure que l'Eglise a toujours condamné les mariages mixtes, parce qu'ils sont un danger pour le salut et le bonheur éternel de ses enfants.

Ils sont d'abord un danger pour la foi et le salut des époux catholiques.

La foi est certainement le bienfait le plus précieux que Dieu puisse accorder à l'homme. Sans la foi, impossible d'aller au ciel. Or, qui ne connaît cette vérité : Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es? Oui, l'expérience de chaque jour le prouve d'une manière évidente, nous prenons facilement, et souvent même à notre insu, les idées et les habitudes des personnes que nous fréquentons. Plus ces personnes nous sont chères, plus nos relations sont intimes et fréquentes, plus facilement aussi nous adoptons leurs opinions et leurs principes.

Comment donc un catholique qui fait un mariage mixte ne serait-il pas exposé à se relâcher dans l'accomplissement de ses devoirs et à tomber dans l'indifférence religieuse? Considérez bien qu'il n'est pas question ici simplement de deux personnes unies par des liens d'amitié et qui se voient deux ou trois fois par semaine. Non, mais les époux se voient tous les jours, et, pour ainsi dire, tout le jour; ils vivent d'une même vie, et cette vie commune se prolonge bien souvent pendant de longues années.

Qui ne voit que ces mariages sont aussi un grand danger pour l'éducation religieuse et pour le salut des enfants ?

Tout le monde connaît les difficultés et les dangers que rencontre partout l'éducation religieuse des enfants. Les meilleurs parents, malgré leurs prières, malgré leur vigilance et leur bon exemple, ont souvent beaucoup de peine à habituer les enfants à l'accomplissement fidèle de leurs devoirs religieux. Que deviendra donc, dans les mariages mixtes, l'éducation religieuse des enfants ? Pour mieux vous en rendre compte, considérez bien que ce ne sont pas les plus fervents catholiques qui contractent des unions de ce genre. L'expérience prouve, au contraire, que l'une des principales causes de ces mariages c'est précisément l'affaiblissement de la foi et l'indifférence religieuse.

Mais supposons, si vous voulez, que la mère soit une vaillante chrétienne et qu'elle travaille courageusement à élever ses enfants dans la religion catholique. Elle peut aussi tomber malade et mourir. Et alors que deviendront ses enfants ? Représentez-vous, à son lit de mort, une mère catholique qui laisse plusieurs enfants dont l'éducation religieuse sera à la merci d'un père protestant. Quel chagrin ! quelle douleur pour cette mère, si la foi n'est pas entièrement éteinte dans son âme ! Le père, devenu

veuf, peut marier une protestante. Et l'expérience prouve que ce cas n'est pas rare. Que deviendront ses chers enfants? Quel danger pour leur éducation religieuse!

Supposons, si vous voulez, que le père soit catholique et la mère protestante. Le danger est encore plus grand. C'est la mère qui a le principal rôle dans l'éducation. Croyez-vous que cette mère habituera sérieusement ses enfants à réciter des prières qu'elle ne connaît pas elle-même? Croyez-vous qu'elle consentira à enseigner loyalement à ses enfants une religion qu'elle considère peut-être comme un tissu d'erreurs et de superstitions? Du reste, ou que cette mère croit la religion catholique fausse, ou qu'elle la croit vraie. Si elle la croit fausse, comment sa conscience peut-elle lui permettre de l'enseigner à ses enfants? Si elle la croit vraie, pourquoi donc ne l'embrasserait-elle pas aussi elle-même?

Puisque les mariages mixtes sont un danger pour la foi des époux catholiques et pour l'éducation religieuse et le salut de leurs enfants, puisque l'Eglise les condamne et les interdit, pourquoi donne-t-elle des dispenses? D'abord, vous comprenez que cette dispense elle-même suppose et confirme la loi qui interdit ces mariages. En effet, pourquoi une dispense, s'il n'y avait pas une loi générale

dont on veut être dispensé dans un cas particulier? Est-ce que peut-être on a besoin d'une permission, d'une autorisation spéciale pour faire une chose qu'aucune loi ne défend!

Si l'Eglise donne des dispenses, c'est parce qu'elle y est, pour ainsi dire forcée. L'Eglise n'a jamais approuvé, elle n'approuvera jamais les mariages mixtes : elle les tolère, comme on tolère un mal pour en prévenir un plus grand. Quand l'Eglise croit devoir céder, c'est toujours malgré elle, et à contre cœur qu'elle donne une dispense.

Elle impose alors certaines conditions destinées à atténuer et à neutraliser, autant que possible, les suites fâcheuses d'un mariage mixte. D'abord, il faut que les fiancés, avant le mariage, prennent l'engagement sacré d'élever dans la religion catholique, sans exception, tous les enfants qui naîtraient de leur union. Ensuite, il faut que pleine et entière liberté soit assurée à la partie catholique — comme à tous les enfants — dans l'exercice et la pratique de leur religion. En outre, la partie catholique doit faire son possible pour ramener l'autre à la vérité, par son exemple et par ses prières. Enfin, les fiancés ne peuvent ni avant ni après le mariage catholique se présenter devant le ministre d'une autre religion.

L'Eglise ne pourrait-elle pas permettre d'élever

quelques enfants dans la religion du père et les autres dans la religion de la mère? Certainement non. L'Eglise catholique est bien persuadée, et elle le prouve d'une manière péremptoire, qu'elle est la seule Eglise fondée par le fils de Dieu pour sauver les hommes; elle est persuadée par conséquent, qu'elle seule enseigne invariablement la doctrine de Jésus-Christ, et qu'elle seule possède tous les sacrements qu'il a institués pour notre salut. Comment donc pourrait-elle permettre d'élever un seul de ses enfants dans une religion où l'on ne trouve ni la doctrine ni les sacrements de Jésus-Christ? En un mot, comment pourrait-elle permettre d'élever un seul de ses enfants dans l'erreur et l'hérésie?

Que faut-il penser des catholiques qui se marient selon le rite d'une autre religion, ou qui, après avoir fait un mariage mixte selon les conditions fixées par l'Eglise catholique, trahissent leurs promesses et permettent d'élever leurs enfants dans le protestantisme? D'abord, ces catholiques parjures vivent constamment dans le péché mortel.

Il n'y a qu'une seule religion vraie, c'est la religion de Jésus-Christ, soit la religion catholique. Comme le premier devoir de l'homme est d'embrasser d'esprit et de cœur la vraie religion, le premier devoir des parents est aussi d'élever tous leurs enfants dans cette religion.

Donc, aussi longtemps qu'un père ou une mère n'ont pas la volonté sincère d'élever tous leurs enfants dans la religion catholique, ils ne peuvent avoir la volonté d'éviter le péché mortel. Par conséquent, impossible pour eux de faire une bonne confession, impossible d'obtenir le pardon et de se réconcilier avec Dieu.

Les catholiques qui se marient selon le rite d'une autre religion, ou font baptiser et élever leurs enfants dans une autre religion, ne se rendent pas seulement coupable d'une faute très grave, comme par exemple, celui qui commet un vol important, mais ils encourent aussi une excommunication réservée, d'une manière spéciale au Souverain Pontife. (St-Office, 11 mai 1892.)

Quels sont les principaux empêchements dirimants ?

Comme je l'ai déjà dit, les empêchements dirimants rendent le mariage nul et invalide. Par exemple, un mariage contracté sans dispense entre un parrain et sa filleule, serait un mariage nul et sans aucune valeur, devant Dieu et devant l'Eglise.

Les principaux empêchements dirimants sont les

suivants : la violence ou l'intimidation, le défaut d'âge, la différence de religion entre chrétiens et non-chrétiens, la consanguinité, l'affinité, la parenté spirituelle, l'honnêteté publique, etc.

Je veux surtout attirer votre attention sur ces derniers empêchements.

La *consanguinité* est un empêchement qui provient soit de la parenté en ligne directe à tous les degrés, soit de la parenté en ligne collatérale jusqu'au quatrième degré inclusivement. *En ligne directe*, c'est-à-dire que personne ne peut contracter valablement un mariage avec ses descendants. Si la parenté est en *ligne collatérale*, comme entre cousin et cousine, les mariages sont nuls et invalides, sans dispense, jusqu'au quatrième degré inclusivement. Qu'elle provienne d'une naissance légitime ou d'une naissance illégitime, la parenté reste la même et invalide le mariage jusqu'au quatrième degré.

Un autre empêchement dirimant, c'est *l'affinité*. Quand l'affinité provient d'un mariage légitime, elle établit un empêchement dirimant entre un époux et les parents de l'autre époux jusqu'au quatrième degré inclusivement. Ainsi un veuf ne pourrait marier, valablement, sans dispense, une belle-sœur, ou une autre parente de sa femme jusqu'au quatrième degré.

Si l'affinité était contractée en dehors d'un mariage légitime, l'empêchement ne s'étendrait que jusqu'au deuxième degré.

Un autre empêchement dirimant — peut-être un peu ignoré — c'est la *parenté spirituelle*. Cet empêchement se contracte par le baptême et par la confirmation. La parenté spirituelle interdit d'abord le mariage de la personne qui confère le sacrement avec la personne qui le reçoit, et avec ses parents. Ensuite, il y a parenté spirituelle, et par conséquent un empêchement dirimant 1. entre un parrain et sa filleule. 2. entre un parrain et la mère de sa filleule, 3. entre un parrain et la mère de son filleul. Enfin, il y a aussi parenté spirituelle, et par conséquent un empêchement dirimant 1. entre une marraine et son filleul, 2. entre une marraine et le père de son filleul, 3. entre une marraine et le père de sa filleule.

L'honnêteté publique est un empêchement dirimant qui provient surtout des fiançailles. Pour que cet empêchement soit contracté, il faut évidemment que les fiançailles soient valides. Il faut donc que les promesses de mariage soient faites par écrit, et que cet écrit porte la signature des deux parties, ainsi que celle du curé, ou de deux témoins. Un fiancé ne peut marier valablement, sans dispense, une parente de sa fiancée au premier degré.

Principaux points de la Doctrine catholique sur le Sacrement de Mariage.

Canon I. Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Eglise par des hommes, et qu'il ne confère pas la grâce : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que cela n'est défendu par aucune loi divine : qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit qu'il n'y a que les seuls degrés de consanguinité et d'affinité marqués dans le *Lévitique*, qui puissent empêcher de contracter mariage ou qui puissent le rompre quand il est contracté; et que l'Eglise ne peut pas donner dispense en quelques-uns de ces degrés, ou établir un plus grand nombre de degrés qui empêchent et rompent le mariage : qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pas pu établir des empêchements du mariage, ou qu'elle a erré en les établissant : qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que le lien du mariage peut être rompu pour cause d'hérésie ou de cohabitation

fâcheuse, ou d'absence affectée de l'un des deux époux : qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que le mariage contracté et non consommé, n'est pas annulé par la profession solennelle de religion que fait l'une des parties : qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur, quand elle enseigne, comme elle a enseigné, selon la doctrine de l'Evangile et des apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous, pour le péché d'adultère de l'une des parties; et que ni l'une ni l'autre, non pas même la partie innocente, qui n'a pas donné sujet à l'adultère, ne saurait contracter un autre mariage du vivant de l'autre partie; et que le mari qui, ayant quitté la femme adultère, en épouse une autre, commet lui-même un adultère; ainsi que la femme qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre : qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur quand elle déclare que, pour plusieurs causes il se peut faire séparation quant à la couche ou quant à la cohabitation, entre le mari et la femme, pour un temps déterminé ou non déterminé : qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que les clercs revêtus des ordres sacrés, ou les réguliers qui ont fait profes-

sion solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, et qu'étant ainsi contracté, il est valide, malgré la loi de l'Eglise et leur propre vœu; que soutenir le contraire, ce n'est autre chose que condamner le mariage, et que tous ceux qui ne se sentent pas pourvus du don de chasteté, quoiqu'ils en aient fait le vœu, peuvent contracter mariage : qu'il soit anathème. Car Dieu ne refuse pas ce don à ceux qui le demandent comme il faut, et ne permet pas que nous soyons tentés au-delà de nos forces.

X. Si quelqu'un dit que l'état du mariage est préférable à l'état de la virginité ou du célibat, et que demeurer dans la virginité ou le célibat, ce n'est pas quelque chose de meilleur ou de plus heureux que de se marier : qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que la défense de solenniser les noces en certains temps de l'année, est une superstition tyrannique, provenant de la superstition des païens; ou s'il condamne les bénédictions et les autres cérémonies que l'Eglise pratique dans leur célébration : qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que les causes qui concernent le mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques : qu'il soit anathème." (Concile de Trente, sess. 24).

Les devoirs des parents à l'égard de leurs enfants.

Quels sont les principaux devoirs des parents à l'égard de leurs enfants? Le catéchisme répond : Il y en a quatre : ils leur doivent l'entretien, l'instruction, la correction et le bon exemple.

En quoi consiste l'entretien que les parents doivent à leurs enfants? Il consiste à leur conserver la vie, surtout avant leur baptême; à les nourrir, à les habiller modestement, selon leur état; à les accoutumer de bonne heure au travail, et à leur procurer un établissement convenable.

Les parents doivent donc tout particulièrement protéger l'existence de l'enfant avant le baptême. Ils doivent éviter soigneusement tout ce qui pourrait compromettre sa vie avant sa naissance.

N'oubliez pas, parents chrétiens, que c'est pour vous un devoir de faire baptiser vos enfants le plus tôt possible. Vous comprenez que si l'Eglise le demande, c'est pour le bonheur de vos enfants, et par conséquent pour votre propre bonheur. Attendre trois, quatre ou cinq jours après la naissance d'un enfant pour le faire baptiser, c'est attendre trop longtemps.

Quelque fort et robuste que puisse paraître votre enfant, c'est toujours une existence frêle et délicate : une légère indisposition suffit pour lui causer la mort. Quels remords vous auriez si, par une négligence coupable, un seul de vos enfants était privé du baptême, et, par conséquent, privé du bonheur éternel des élus ?

Est-il nécessaire de rappeler aux parents qu'ils doivent nourrir et habiller leurs enfants selon leur condition. Qui donc voudrait le contester ? Mais pas de luxe dans la nourriture, et surtout pas de luxe dans les vêtements.

Quelle que soit votre position, parents chrétiens, habituez sérieusement vos enfants à l'obéissance et aux privations. Est-il donc si rare de voir des parents et surtout des mères de famille, dont la lâcheté a supprimé le quatrième commandement de Dieu ? Il n'est plus question de dire aux enfants : Père et mère honoreras, afin que tu vives longtemps. Il faut au contraire, dire aux parents : A vos enfants vous obéirez, pour avoir la paix longtemps. Pères et mères ne l'oubliez pas, c'est à vous à commander, et à vos enfants à obéir. C'est vous qui devrez rendre compte à Dieu de l'éducation que vous donnez à vos enfants.

Comme le dit le catéchisme, c'est aussi un devoir pour les parents d'accoutumer de bonne heure

les enfants au travail. Je l'ai déjà dit, il y a deux choses d'une importance capitale pour notre bonheur, c'est la prière et le travail. Donnez-moi un homme qui prie et qui travaille, et je dis : Cet homme sera heureux.

Enfin le catéchisme dit aussi que les parents doivent procurer à leurs enfants un établissement convenable. En parlant ainsi, le catéchisme a aussi en vue la vocation des enfants. Voilà pourquoi il demande si les parents peuvent gêner leurs enfants dans le choix de l'état qu'ils veulent embrasser. Non, dit-il, ils doivent leur laisser là-dessus une liberté entière et prier Dieu avec eux de leur faire connaître l'état auquel il les appelle. Les parents peuvent et doivent donner des conseils à leurs enfants, mais ils ne doivent consulter alors ni leurs intérêts ni leurs passions.

En quoi consiste le second devoir des parents qui concerne l'instruction ? A leur apprendre par eux-mêmes ou par autrui tout ce qui est nécessaire au salut. Que doivent-ils surtout apprendre à leurs enfants ? Les principaux mystères de notre religion, le Pater, l'Ave Maria, le Crédo, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition ; ce qui est nécessaire pour faire une bonne confession, etc. ; ils doivent leur apprendre à fuir le péché et tout ce qui peut les y porter.

Votre premier souci, parents chrétiens, doit être l'éducation religieuse de vos enfants. Vous devez souvent vous poser cette question : Qu'avons-nous à faire? Comment devons-nous élever nos enfants pour assurer leur salut et leur bonheur éternel?

Dès l'âge le plus tendre, vous devez parler à vos enfants de Dieu qui a créé le ciel et la terre, qui récompensera éternellement les bons et punira éternellement les méchants. Vous devez leur parler de Jésus-Christ, le fils de Dieu, qui s'est fait homme et qui est mort sur la croix pour nous sauver. A mesure que l'intelligence de vos enfants se développera, vous développerez aussi leur instruction religieuse.

Enfin, parents chrétiens, n'oubliez jamais que le moyen le plus important, le plus nécessaire et le plus indispensable pour sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel, c'est la prière. Si vous aimez réellement vos enfants, si vous désirez qu'ils soient heureux, si vous désirez surtout qu'ils soient un jour votre gloire dans le ciel, vous ferez tout votre possible pour les habituer à la prière. Un docteur de l'Eglise appelle la prière un „moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent.“ S. Alphonse dans son ouvrage sur la prière.

En quoi consiste le troisième devoir qui concerne

la correction? Ce devoir consiste à veiller sur la conduite de leurs enfants, et à les reprendre quand ils font mal; à les punir, s'il est nécessaire, mais toujours avec prudence et modération, et jamais en colère ni avec des injures.

Pour rendre leurs corrections salutaires, les parents doivent les faire sans passion, et bien faire comprendre à leurs enfants qu'ils ne les corrigent que pour obéir à Dieu et assurer leur bonheur.

Il y a des parents qui ne paraissent pas même soupçonner que la surveillance est pour eux un devoir. Après les avoir nourris et habillés convenablement, après leur avoir recommandé de fréquenter régulièrement l'école, ils croient avoir assez fait pour le bonheur de leurs enfants.

Et le salut de leur âme, est-il donc permis de l'oublier? Or, pour ouvrir le ciel à vos enfants, il ne suffit pas de les nourrir, de les habiller et de leur donner une certaine instruction; il faut surtout les préserver du péché et de tous les dangers qui pourraient menacer leur foi et leur vertu.

Vous devez donc veiller sur la conduite de vos enfants. Vous devez, autant que possible, toujours savoir où ils se trouvent et quels sont les camarades qu'ils fréquentent.

Si vous êtes vigilants, vous saurez aussi toujours

ce que lisent vos enfants. Soyez sévères, très sévères dans le choix des lectures.

Il est évident que les mauvaises lectures comptent parmi les plus grands ennemis du bonheur de vos enfants. Arrière sans pitié et sans exception, toutes les publications et tous les journaux qui ne sont pas franchement catholiques. Parmi les malheureux qui ont perdu la foi et vivent sans loi et sans Dieu, je doute fort que vous en trouviez un sur cent qui n'ait pas fait de mauvaises lectures.

Et lorsque vos enfants doivent quitter la maison paternelle pour continuer leurs études ou pour apprendre un métier, soyez aussi vigilants, parents chrétiens, et ne perdez pas de vue leur foi et leur salut. N'arrive-t-il jamais que par une indifférence très coupable, on confie des enfants à des patrons dont les ateliers sont de véritables écoles d'impiété et de corruption ! Et comment pourrait-on assez déplorer l'aveuglement de ces catholiques qui placent leurs enfants dans des pensionnats protestants ou dans des pensionnats mixtes ! N'est-il pas évident que les enfants, confiés à des maîtres qui considèrent notre religion comme un tissu d'erreurs et de superstitions, seront exposés au danger de perdre la foi ?

Si c'est un devoir pour les parents de veiller sur la conduite de leurs enfants, de contrôler rigoureusement leurs fréquentations et leurs lectures,

c'est aussi pour eux un devoir de les reprendre, quand ils font mal, de les punir, s'il est nécessaire, mais comme dit le catéchisme, toujours avec prudence et avec modération, et jamais en colère, ni avec des injures.

N'oubliez pas ces paroles du catéchisme : Pour rendre leurs corrections salutaires, les parents doivent le faire sans passion et bien faire comprendre à leurs enfants qu'ils ne les punissent que pour obéir à Dieu et pour procurer leur bonheur.

En quoi consiste le quatrième devoir qui concerne le bon exemple ? A s'abstenir de tout mal et à faire tout le bien que l'on peut en présence des enfants.

Soyez persuadés, pères et mères, que vos enfants seront généralement plus tard ce que vous les aurez faits par votre direction et surtout par votre exemple.

Quels que soient vos recommandations, vos remontrances et vos conseils, ils n'auront jamais une influence décisive sur vos enfants, s'ils ne sont corroborés et sanctionnés par votre exemple.

Quand la mère demande à un enfant s'il a fait sa prière, s'il est allé se confesser, il ne faut pas qu'il puisse répondre : Et papa, pourquoi ne prie-t-il pas ? Pourquoi ne va-t-il pas se confesser ?

En finissant, je demande à tous les parents : Le salut, le bonheur éternel de vos enfants a-t-il tou-

jours été le premier de vos soucis? Si vous avez des enfants qui ne prient plus, qui ne font plus leurs Pâques, qui négligent en un mot leurs devoirs religieux, n'êtes-vous pas peut-être obligés d'avouer que c'est le fruit de l'éducation et surtout de l'exemple que vous leur avez donnés? Avez-vous fait tous vos efforts pour les habituer à la prière et à la fréquentation des sacrements? Avez-vous toujours veillé sur leur conduite? Avez-vous rigoureusement contrôlé leurs fréquentations et leurs lectures?

Qui comprend cette inconséquence de beaucoup de parents? On pense à tout, on fait tout pour assurer, comme on dit, l'avenir et le bonheur de ses enfants; on ne recule devant aucun sacrifice, aucune privation pour conserver ou pour rétablir leur santé; et quelles dépenses ne fait-on pas pour compléter leur instruction et leur créer une carrière? Très bien. Mais, et l'éducation religieuse des enfants et leurs âmes immortelles, ces âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, y pense-t-on aussi sérieusement? Soyons raisonnables, avant tout l'éternité, et après seulement les préoccupations de cette terre.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

Sion, le 24 octobre 1912.

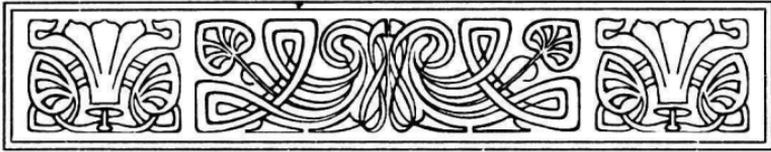
Cette lettre sera lue et expliquée, chaque année, aux fidèles, dans le courant de janvier.

Lettre Pastorale
DE
L'ÉVÊQUE DE SION
POUR
LE CARÊME DE 1913
SUR
LA FOI



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1912



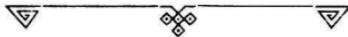
JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



Qu'est-ce que la foi?

Qu'est-ce que la foi? Le catéchisme répond : La foi est un don de Dieu et une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons fermement en lui et tout ce qu'il a révélé à son Eglise, parce qu'il l'a dit et qu'il est la vérité même.

La foi consiste donc à croire. *C'est un don de Dieu et une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons.* Demandons-nous maintenant ce que signifie le mot *croire*, et quelle différence il y a entre *croire* et *savoir*.

Croire, c'est admettre une chose sur le témoignage d'autrui, parce que d'autres le disent et l'affirment. Savoir, c'est admettre une chose, parce que nous l'avons vue et constatée nous-mêmes. Ainsi, avant d'aller à Rome, je croyais que cette ville existait; maintenant que j'ai vu Rome, je ne crois plus que cette ville existe, mais je le sais.

En d'autres termes, croire, c'est nous fier aux autres; et savoir, c'est nous fier à nous-mêmes.

Réfléchissez un peu et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre que la foi est le fondement indispensable de notre savoir et de nos connaissances. Sans la foi, nous ne pouvons pas même apprendre à lire et à écrire. Rien de plus raisonnable, rien de plus nécessaire que la foi.

Rappelez-vous le temps où vous avez commencé à fréquenter les écoles primaires. On vous a mis en présence d'un tableau couvert de signes représentant les lettres de l'alphabet. L'instituteur vous a indiqué la première lettre en vous disant qu'elle s'appelait a. Et vous avez cru cela sur la parole de l'instituteur; vous avez répété a. Vous avez fait un acte de foi. Oui, autant de lettres de l'alphabet que vous avez apprises, autant d'actes de foi que vous avez faits. Sans ces actes de foi, vous ne sauriez pas encore lire.

Allons plus loin. Vous avez aussi étudié la grammaire. On vous a dit que tel mot était un substantif, ou un nom; tel autre un adjectif, tel autre un verbe, etc. Et vous, qu'avez-vous dit? Vous avez cru, vous avez admis ce que l'on vous disait, vous n'avez cessé de faire des actes de foi.

En vous enseignant la géographie, on vous a nommé les cinq grandes parties du monde, l'Europe, l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie. On vous a dit qu'il y a vingt-deux cantons en Suisse, etc. Et vous avez cru sans hésiter, vous avez admis ce que l'on vous a dit; vous avez donc fait encore des actes de foi.

Vous n'avez qu'à réfléchir un peu pour vous convaincre que tout notre savoir, toutes nos connaissances ont pour fondement la foi.

Croire, c'est nous fier aux autres; la foi consiste à admettre une chose sur le témoignage d'autrui, parce que d'autres le disent et l'affirment.

Eh bien, essayez de supprimer cette foi naturelle, et alors que deviennent nos relations sociales? Sans la foi, la société ne pourrait subsister.

Vous vous mettez à table pour dîner. Savez-vous si, dans les mets que l'on vous sert, il n'y a pas du poison? Non, vous ne le savez pas, vous ne pouvez le savoir. Vous le croyez; vous vous fiez aux personnes chargées de vous préparer les repas.

Autant de mets on vous sert, autant d'actes de foi vous faites.

Vous tombez malade, un médecin arrive ; on court à la pharmacie. Savez-vous si le remède prescrit est vraiment le remède qui doit vous guérir ? Non, vous ne le savez pas. Vous le croyez. Vous vous fiez au médecin. Vous vous fiez au pharmacien. Sans le vouloir, sans y penser, vous faites des actes de foi.

La maison que vous habitez, a été construite par un de vos ancêtres. Vous dites qu'elle vous appartient. Le savez-vous ? Non, vous ne pouvez pas le savoir. Vous le croyez. Vous vous fiez à ceux qui vous le disent, et peut-être à des documents que vous possédez. Votre droit, comme propriétaire de cette maison, repose donc sur la foi.

Vous dites qu'un tel est votre oncle, tel autre est un de vos cousins, etc. Très bien. Mais le savez-vous ? Non, vous ne le savez pas. Vous ne pouvez le savoir. Vous le croyez, vous l'admettez, parce que d'autres vous le disent. Vous vous fiez peut-être aussi aux registres des naissances.

Mais à quoi bon tant de preuves pour démontrer une chose incontestable ?

Supprimez donc la foi, et supposons que dans la grande société humaine, chacun veuille tout voir et tout constater par lui-même ; supposons que per-

sonne ne veuille se fier à ses semblables ; réfléchissez un peu, et dites-moi ce que vous penseriez de cette société. Croyez-vous qu'elle pourrait subsister ? Certainement non.

Il est donc certain que la foi est le fondement indispensable de nos relations sociales. Sans la foi, pas de société.

Rien de plus raisonnable, rien de plus nécessaire que la foi.

Croire, c'est admettre une chose sur le témoignage d'autrui ; savoir, c'est admettre une chose parce que nous l'avons vue et constatée nous-mêmes.

Eh bien, pourquoi croyez-vous, pourquoi admettez-vous les faits que l'on vous raconte ? Pourquoi croyez-vous, par exemple, que Saint Vincent de Paul a existé ? Vous le croyez parce que tous les historiens en parlent. Vous pensez que les historiens peuvent vous dire la vérité et qu'ils n'ont pas l'intention de vous tromper. Votre foi, dans ce cas, est basée sur les connaissances et sur la sincérité des historiens.

Maintenant, laissez-moi vous demander : Pourquoi croyons-nous, pourquoi admettons-nous, sans hésitation, toutes les vérités que l'Eglise nous enseigne ? Pourquoi croyons-nous que le baptême et la confirmation sont des sacrements institués par le Fils de Dieu ? Pourquoi croyons-nous que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent

dans l'Eucharistie sous les apparences et les dehors du pain? Pourquoi croyons-nous qu'il y a un paradis pour récompenser les bons, et un enfer éternel pour punir les pécheurs impénitents? Pourquoi croyons-nous qu'il y a un purgatoire où les âmes des justes achèvent de se purifier et de satisfaire à la justice de Dieu avant d'aller au ciel? Pourquoi croyons-nous que la confession est une institution divine? Bref, pourquoi croyons-nous ce que l'Eglise enseigne?

Vous le savez, toutes les vérités que l'Eglise propose à notre foi, nous les croyons, parce que c'est Dieu qui les a révélées, Dieu lui-même qui les a enseignées. Nous croyons parce que Dieu a parlé. Le pourquoi, le fondement, le motif de notre foi, c'est la parole de Dieu. Comme dit très bien le catéchisme, la foi est un don de Dieu et une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons fermement en lui et tout ce qu'il a révélé à son Eglise, *parce qu'il l'a dit et qu'il est la vérité même.*

Or il est impossible que Dieu se trompe, et il est impossible qu'il veuille nous tromper.

Jugez donc si notre foi est raisonnable : nous croyons parce que Dieu a parlé. Jugez avec quelle inébranlable fermeté nous devons croire toutes les vérités que l'Eglise propose à notre foi; ces vérités, c'est Dieu qui les a révélées, Dieu lui-même qui les a enseignées.

Oui, ne l'oublions pas, si nous croyons tout ce que l'Eglise nous enseigne, ce n'est pas parce que nous sommes nés dans la religion catholique; ce n'est pas parce que nous avons été élevés dans cette religion; ce n'est pas parce que tant de millions de martyrs ont donné leur sang et leur vie pour affirmer la divinité de cette religion; ce n'est pas parce que cette religion inonde l'univers des bienfaits les plus précieux depuis bientôt deux mille ans, non, mais si nous croyons tout ce que l'Eglise catholique nous enseigne, c'est parce que Dieu a parlé.

Vous croyez que les Etats des Balkans sont en guerre avec les Turcs. Pourquoi le croyez-vous? Vous le croyez parce que tous les journaux et tout le monde en parlent.

Vous croyez qu'il a existé, au commencement du dernier siècle, un génie illustre, un glorieux conquérant, appelé Napoléon I, un conquérant qui, après avoir promené ses armes victorieuses dans toute l'Europe, est allé mourir dans une île de l'Atlantique. Pourquoi le croyez-vous? Vous le croyez parce que tous les historiens vous parlent de Napoléon.

La guerre des Balkans, l'existence de Napoléon, ce sont là pour vous des faits incontestables, et si quelqu'un osait nier l'existence de Napoléon, vous diriez que c'est un insensé, et vous auriez raison.

Et cependant, il y a des vérités plus certaines encore que la guerre des Balkans et l'existence de Napoléon. Car ces faits, l'existence de Napoléon et la guerre des Balkans, vous les admettez sur le témoignage des voyageurs et des historiens, vous les admettez sur la parole des hommes.

Or, tout ce que l'Eglise enseigne, nous l'admettons sur la parole de Dieu. Nous croyons parce que Dieu a parlé. Les hommes peuvent se tromper, Dieu seul ne se trompe jamais.

N'oubliez pas que ce n'est pas sa propre doctrine que l'Eglise enseigne, non, mais c'est la doctrine et rien que la doctrine que Jésus-Christ lui-même a enseignée.

„Allez dans l'univers entier, dit le Fils de Dieu à ses apôtres, et prêchez l'Evangile à tous les hommes“. Marc XVI. Voilà ce que l'Eglise enseigne et enseignera jusqu'à la fin du monde; c'est l'Evangile prêché par Jésus-Christ, l'Evangile qu'il a ordonné à ses apôtres de prêcher à tous les hommes jusqu'à la consommation des siècles.

L'Eglise enseignante, composée des successeurs des apôtres, les évêques du monde catholique, cette Eglise est le porte-voix du Fils de Dieu. Quand vous êtes sur un bateau, vous entendez le capitaine donner des ordres à l'aide d'un porte-voix. Vous ne dites pas que ce sont les ordres du porte-voix.

L'Eglise est un porte-voix vivant dont Dieu se sert pour enseigner l'Évangile dans le monde entier.

Or, si Dieu est l'auteur et le révélateur des vérités que l'Eglise nous enseigne, est-il étonnant qu'il y en ait dont la profondeur est inaccessible à notre intelligence?

Qui donc nous a donné la raison? C'est Dieu. Personne ne le contestera. Qui nous parle par l'organe de notre raison? C'est Dieu. Or voudriez-vous accuser Dieu de contradiction? C'est lui qui nous parle par son Eglise, c'est lui qui nous parle par notre raison. Est-il donc possible qu'il nous enseigne par son Eglise, des choses qu'il repousse lui-même par l'organe de notre raison? Dites donc que les mystères sont au-dessus de la raison, mais ne dites pas qu'ils sont contraires à la raison.

Des mystères, vous en trouvez partout dans la nature. Vous qui allez chaque année ensemençer vos terres, êtes-vous parvenus à comprendre comment ce grain que vous semez, devient en peu de temps un épi, un épi qui rapporte jusqu'à vingt, trente, quarante fois même ce que vous avez caché dans les sillons de vos champs?

Allez visiter vos vignes en hiver, qu'y trouvez-vous? Des ceps sans verdure. Comprenez-vous comment ce morceau de bois peut se couvrir chaque année de feuilles, comment surtout il peut se charger

de raisins délicieux? Vous pouvez constater le développement graduel qui s'opère dans la plante, mais l'approfondir et l'expliquer, jamais.

Jetez un regard sur votre propre personne. N'êtes-vous pas pétris de mystères? Comprenez-vous, pouvez-vous expliquer comment la nourriture que vous prenez chaque jour peut se transformer dans votre propre substance, et devenir votre chair et votre sang?

Comprenez-vous comment votre œil, cet organe si petit et si merveilleux peut embrasser d'un seul coup les plus vastes horizons?

Pouvez-vous sonder et expliquer le travail de votre esprit? Comprenez-vous comment votre pensée peut, en moins d'une seconde, se transporter d'un bout de l'univers à l'autre?

La création est pleine de mystères. Est-il étonnant qu'il y en ait dans l'auteur même de la nature? Les mystères, comme tout ce que l'Eglise enseigne, nous les croyons sur la parole de Dieu.

Et nous qui croyons, pensons-nous à témoigner à Dieu notre reconnaissance pour cette incomparable trésor de la foi? Nous sommes nés dans l'Eglise catholique. Le baptême, avec la grâce sanctifiante, nous a donné aussi la précieuse vertu de la foi, sans laquelle personne ne peut aller au ciel.

Nous croyons, mais n'oublions pas que tous les

hommes n'ont pas le même bonheur que nous. N'oublions pas qu'il y a des millions de mortels qui sont nés et qui vivent dans le paganisme. Et combien y en a-t-il parmi les chrétiens, qui n'ont pas le bonheur d'être des enfants de l'Eglise de Jésus-Christ!

N'oublions pas la reconnaissance que nous devons à Dieu pour cet incomparable bienfait de la foi.

Les principaux moyens pour conserver la foi.

La foi est la première des vertus. Sans la foi, impossible d'aller au ciel. Il importe donc souverainement de faire tout notre possible pour conserver cette vertu dans nos âmes. Je vous recommanderai simplement trois moyens : la prière, l'instruction religieuse, et la fuite du péché.

Le moyen le plus important, le plus nécessaire et le plus indispensable pour sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel, c'est la prière. Je dois ajouter immédiatement : Donc le moyen le plus important, le plus nécessaire et le plus indispensable pour conserver la foi, c'est la prière.

Suivant la conduite ordinaire de la Providence, sans la prière, impossible de conserver la foi. C'est un dogme fondamental du christianisme, que nous ne pouvons absolument rien faire pour notre salut sans ce secours surnaturel que nous appelons la grâce. Sans ce secours, impossible de résister aux tentations et d'éviter le péché. Sans la grâce, nous ne pouvons pas même avoir la pensée de travailler à notre salut.

Eh bien, ces secours si nécessaires, où donc les trouvons-nous? Ces grâces et ces secours, c'est par la prière que nous les obtenons. Il est certain que Dieu nous a tous créés pour le ciel et qu'il est toujours disposé à nous donner les secours nécessaires pour y aller. Toutefois, ces grâces et ces secours, il veut que nous les demandions. Voilà pourquoi Jésus-Christ nous dit : „Demandez et vous recevrez“. Jean XVI. *Petite et accipietis*. Que signifient ces paroles? Elles signifient évidemment ceci : si vous demandez, vous recevrez. Oui, si nous prions, Dieu nous donnera toujours les secours dont nous avons besoin.

Suivant la conduite ordinaire de la Providence, sans la prière, impossible de conserver la foi que nous avons reçue dans le baptême.

Quand on voit des chrétiens qui ne prient plus, des chrétiens qui négligent entièrement leurs devoirs religieux, comment s'étonner que la foi s'affaiblisse insensiblement dans leur âme, et finisse même parfois par s'éteindre entièrement? La foi est un don de Dieu, un don que nous devons uniquement à sa miséricorde infinie envers nous. Pour conserver ce don de la foi, il faut surtout prier.

Un autre moyen très important pour conserver la foi, c'est l'instruction religieuse. Ecoutez d'abord Léon XIII : „Afin de mieux sauvegarder l'intégrité

de la foi, nous jugeons très utile et très conforme aux besoins de nos temps que chacun, dans la mesure de ses moyens et de son intelligence, fasse de la doctrine chrétienne une étude approfondie et s'efforce d'arriver à une connaissance aussi parfaite que possible des vérités religieuses accessibles à la raison humaine." *Encycl. Sapientie christianæ.*

Si vous pouviez faire subir un examen de catéchisme à ceux qui ont perdu la foi, vous n'auriez pas de peine à vous convaincre que la plupart vivent dans une profonde ignorance religieuse. Et comment pourrait-il en être autrement? On ne sait généralement que ce que l'on a appris. Vous ne savez pas même lire avant de l'avoir appris. Pour connaître la religion, il faut aussi l'étudier.

Or, j'affirme catégoriquement que, parmi ceux qui ont perdu la foi, il n'y en a pas un sur cent qui ait étudié sérieusement notre religion.

Et combien y en a-t-il qui, depuis de longues années, n'ont plus ouvert un catéchisme, plus fait une lecture capable de développer l'instruction religieuse qu'ils avaient reçue dans leur jeunesse!

Ensuite, est-ce qu'ils sont si rares, les chrétiens qui ne connaissent leur religion que par la lecture des romans et des mauvais journaux?

Voulez-vous conserver la foi, gardez-vous bien de négliger l'instruction religieuse. Vous connaissez

ce petit livre d'or, que nous appelons le catéchisme. C'est l'abrégé de la doctrine prêchée par Jésus-Christ. Relisez attentivement votre catéchisme au moins chaque année. Cette lecture développera votre instruction religieuse, et contribuera certainement à conserver la foi dans vos âmes.

Enfin, n'oubliez pas que le plus grand ennemi de la foi, c'est le péché. Les saints ne perdent jamais la foi. Un auteur du grand siècle, de la Bruyère († 1696), a dit : Un cœur pur ne perdra jamais la foi. S'il y a des hommes qui perdent la foi, c'est ordinairement leur cœur, bien plus que leur esprit, qui refuse de croire.

Pour prouver cette vérité, que les passions sont la principale cause de l'incrédulité, je vous dirai d'abord : Ecoutez ce que disent les ennemis de la foi. Parlent-ils souvent contre les mystères les plus profonds de notre religion ? Parlent-ils contre les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation du Fils de Dieu ? Certainement non. Par contre, ils attaqueront souvent l'existence de l'enfer et l'éternité de ses peines. Ils parleront très souvent contre la confession. C'est bien naturel. Ce sont là des vérités gênantes dont le souvenir leur donne des remords.

Supposons que l'on fasse voter le peuple suisse pour savoir si le moment ne serait pas venu de

supprimer les tribunaux correctionnels et les prisons. Qui donc voterait pour cette suppression? Comme vous le comprenez, cette suppression serait chaleureusement recommandée par tous les malfaiteurs et tous les criminels, c'est-à-dire, par tous ceux qui ont à redouter la prison et les tribunaux correctionnels.

Eh bien, qui donc parle contre l'enfer? qui donc voudrait le supprimer? Ce sont généralement ceux qui ont le plus à redouter ces châtimens éternels. Qui parle contre la confession? Ce sont ordinairement ceux qui auraient le plus besoin de se confesser pour purifier leur âme et se réconcilier avec Dieu.

Voilà ce que dit l'expérience de chaque jour. Les saints, les amis de Dieu, ceux qui ont la conscience tranquille, ne parlent ni contre l'enfer, ni contre la confession.

Oui, c'est le péché, ce sont ordinairement les passions qui se révoltent contre la foi. On admettrait sans difficulté le *credo*, s'il ne fallait pas admettre en même temps le décalogue.

Supprimez le décalogue, et surtout le sixième et le septième commandement, et bientôt on n'entendra plus parler contre la religion.

Un des premiers orateurs sacrés du dernier siècle, le Père de Ravignan († 1858), donnait des conférences à Notre-Dame de Paris. Quand des hommes

venaient lui soumettre des doutes sur la religion, il leur disait : „Tenez, croyez-moi, il y a un moyen : Mettez-vous là.“ Et en même temps, il leur montrait son prie-Dieu pour les inviter à se confesser. (Vie du P. Ravignan, par Ponlevoy, 1 vol.)

Le bienheureux curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, mort en 1859, disait la même chose à ceux qui venaient lui faire des objections, contre la religion. Mettez-vous là, leur disait-il, en leur montrant son prie-Dieu pour les inviter à se confesser, mettez-vous là, et nous discuterons ensuite. Et combien y en a-t-il qui se sont mis là et qui, après avoir purifié leur conscience par une sincère confession, ont vu s'évanouir tous les doutes et toutes les objections!

Si vous voulez encore une preuve pour vous persuader que le plus dangereux ennemi de la foi c'est le péché, je vous signalerai trois faits que vous pouvez constater vous-mêmes.

Premier fait. Il n'est pas si rare que des hommes passent de longues années dans l'oubli de leurs devoirs religieux. La plupart cependant, dans leurs vieux jours, reviennent à Dieu et reprennent le chemin de l'église et du confessionnal.

Deuxième fait. Dans les chagrins et dans les maladies douloureuses, le plus grand nombre reviennent à la religion qu'ils avaient abandonnée. Combien y en a-t-il qui n'auraient peut-être pas

recouvré la foi, si de cruelles épreuves n'étaient venues les visiter? Combien y en a-t-il qui doivent dire avec de Chateaubriand : J'ai pleuré et j'ai cru! Oui, les larmes et les souffrances sont souvent les meilleurs missionnaires.

Troisième fait. Enfin, à l'approche de la mort, en présence de l'éternité, ils sont bien rares ceux qui ne sont pas heureux d'avoir un prêtre pour recevoir les secours de la religion.

Voilà trois faits prouvés par l'expérience. Veuillez me les expliquer. Pourquoi donc des hommes qui ont vécu de longues années sans religion, pourquoi reviennent-ils très souvent à Dieu dans leurs vieux jours? La raison est toute simple. C'est qu'avec les années, les passions se sont apaisées. Vous ne trouverez pas d'autre raison.

Pourquoi dans les chagrins et les épreuves, la plupart des hommes reprennent-ils le chemin de l'église? Pourquoi à l'approche de la mort, le plus grand nombre demandent-ils les secours de la religion? La réponse est toujours la même, vous n'en trouverez pas d'autre : Dans les grandes épreuves, et surtout à l'approche de l'éternité, l'orgueil et les passions sont condamnés à se taire. Oui, c'est prouvé par l'expérience, le plus grand ennemi de la foi, c'est le péché.

**Je voudrais bien avoir la foi, mais je ne
peux pas.**

Et pourquoi donc ne pourriez-vous pas recouvrer la foi, si vous avez eu le malheur de la perdre? Non seulement, vous pouvez, mais vous devez la recouvrer. Votre premier devoir est de sauver votre âme. Or, sans la foi, impossible de sauver votre âme et d'aller au ciel.

Vous allez voir un de vos amis qui est malade depuis de longues semaines. Il vous dit : Je voudrais bien avoir la santé, mais je ne peux pas. Vous lui demandez : Avez-vous fait quelque chose pour vous guérir? Avez-vous consulté un médecin? Avez-vous pris des remèdes? Non, vous dit-il, je n'ai rien fait de tout cela. Que penseriez-vous de ce malade? Pourriez-vous dire qu'il veut sérieusement se guérir? Certainement non. Qui veut la fin, doit raisonnablement vouloir les moyens. Et celui qui ne veut pas les moyens, ne peut pas dire qu'il veut la fin.

Eh bien, vous qui dites : Je voudrais bien avoir

la foi, mais je ne peux pas ; permettez-moi de vous demander ce que vous avez fait, quels moyens vous avez pris pour recouvrer la foi.

Et d'abord, avez-vous prié ? Je ne saurais assez le redire : Le moyen le plus important, le plus nécessaire et le plus indispensable pour conserver et pour recouvrer la foi, c'est la prière.

Nous pouvons tout obtenir par la prière. Le Fils de Dieu nous le dit formellement. Ecoutez : „En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera“. (Jean XVII). Ces paroles sont absolues et sans restriction. N'est-ce pas là nous dire que la prière est toute puissante ? Or, le Fils de Dieu ne peut pas trahir ses promesses.

La première condition pour recouvrer la foi, c'est de prier. Si vous ne priez pas, vous ne pouvez pas dire sérieusement : je voudrais bien avoir la foi.

Ensuite, avez-vous cherché à vous instruire dans la religion de votre jeunesse ? Avez-vous lu de bons livres pour vous éclairer et pour dissiper les doutes que vous pouvez avoir ? Si vous lisez habituellement des journaux hostiles à l'Eglise catholique et à ses enseignements, si vous fréquentez des sociétés où vous entendez souvent parler contre la religion, vous ne pouvez pas dire sérieusement : Je voudrais bien avoir la foi, mais je ne peux pas.

Au lieu de chercher à recouvrer la foi, vous faites plutôt votre possible pour l'affaiblir toujours plus dans votre âme.

Enfin, n'oubliez pas que le plus grand ennemi de la foi, c'est le péché; on ne perd jamais la foi sans être coupable. Faites donc tout votre possible pour éviter le péché, et surtout le péché qui a perdu Salomon et tant d'autres rois.

Qui veut la fin doit vouloir aussi les moyens. Si vous voulez loyalement recouvrer la foi, il est certain que vous le pouvez. Ecoutez :

1. Il est certain que Dieu a créé tous les hommes pour le ciel. Ce serait un blasphème de soutenir que Dieu a créé des hommes pour un malheur éternel.

2. Il est certain que *Jésus-Christ est mort pour tous les hommes*. (II Corinth. 5). C'est l'Esprit-Saint qui l'enseigne par la bouche de saint Paul. Oui, tous les hommes sans exception, les hommes de tous les pays, et les hommes de tous les siècles, tous les hommes ont été rachetés par Jésus-Christ.

3. Il est certain que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité*. (I Timoth. 2). C'est encore saint Paul qui l'enseigne.

4. Il est certain que *sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu*. (Hebr. XI. 6). C'est encore l'Esprit-Saint qui l'enseigne. Oui, la première, la

plus indispensable de toutes les vertus, c'est la foi. Sans la foi, impossible d'aller au ciel.

Dieu a créé tous les hommes pour le ciel. Donc il est certain que tous peuvent y aller.

Jésus-Christ a racheté tous les hommes par sa mort. Donc il est certain que tous les hommes peuvent se sauver.

Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité. Donc il est certain que tous les hommes peuvent aller au ciel.

Or, sans la foi personne ne peut aller au ciel. Donc il est certain, s'ils le veulent sincèrement, il est certain que tous les hommes peuvent recouvrer la foi.

Il n'y a pas un seul homme que Dieu n'ait créé pour le ciel; pas un seul homme pour lequel Jésus-Christ ne soit mort; pas un seul homme dont Dieu ne veuille sincèrement le bonheur éternel. Donc nous devons conclure avec la logique et la raison, qu'il n'y a pas un seul homme qui ne puisse recouvrer la foi.

† Jules-Maurice Abbet,

Evêque de Sion.

Lettre Pastorale
DE
L'ÉVÊQUE DE SION
POUR
LE CARÊME DE 1914
SUR
le Sacrement de l'Eucharistie.



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ
—
1914



JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



**Qu'est-ce que le sacrement
de l'Eucharistie?**

Qu'est-ce que le sacrement de l'Eucharistie? Le catéchisme répond : C'est le plus grand de tous les sacrements qui contient réellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin.

Pourquoi l'Eucharistie est-elle le plus grand des sacrements? Précisément parce que c'est le seul qui contient Jésus-Christ lui-même.

Les autres sacrements nous donnent des grâces et des secours surnaturels pour la sanctification de nos âmes. Dans l'Eucharistie, Jésus-Christ se donne lui-même à nous. Oui, dans la communion, comme dit le concile de Trente, nous recevons Jésus-Christ véritablement, réellement et substantiellement. (Sess. XIII.)

Qui est-ce Jésus-Christ? C'est la seconde personne de la sainte Trinité, le fils de Dieu qui s'est fait homme pour nous. Jésus-Christ est donc vrai Dieu et vrai homme : il est Dieu de toute éternité, et il est homme depuis que Marie est devenue sa mère. Il est Dieu, parce qu'il a la nature divine, comme le Père et le Saint Esprit; il est homme, parce qu'il a, comme tous les hommes, la nature humaine.

Or, que faut-il pour une nature humaine? Il faut nécessairement une âme humaine et un corps humain. Dans un corps humain, il y a des chairs, des os, du sang, etc. Voilà pourquoi le catéchisme dit que l'Eucharistie contient réellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ.

Combien y a-t-il de Jésus-Christ? Evidemment un seul. Où se trouve Jésus-Christ? Comme Dieu, il est partout; comme homme, il est au ciel et dans l'Eucharistie.

Jésus-Christ que nous recevons dans la com-

munion, est-ce bien le même qui a prêché l'Évangile et qui est mort sur la croix? Est-ce le même que les anges et les saints adorent dans le ciel? Oui, c'est le même, puisqu'il n'y a qu'un seul Jésus-Christ.

Mais, me direz-vous, celui qui prêchait l'Évangile, on pouvait le voir et l'entendre; dans le ciel, les bienheureux peuvent le voir. Pourquoi donc ne le voyons-nous pas dans l'Eucharistie? C'est précisément, comme dit le catéchisme, parce qu'il est présent sous les espèces du pain et du vin.

Qu'appelle-t-on les espèces d'une chose? On appelle ainsi tout ce que nos sens peuvent percevoir et saisir dans cette chose. Par exemple le goût, la couleur, la forme, le poids, etc., ce sont les espèces du pain.

Pendant que Jésus-Christ parcourait la Judée, prêchant l'Évangile et opérant des miracles, il était sous les espèces d'un homme, c'est-à-dire qu'il avait l'extérieur, les dehors, les apparences d'un homme. Dans le ciel, il apparaît aussi aux bienheureux sous les dehors et les apparences d'un homme. Dans l'Eucharistie, c'est le même Jésus-Christ, le même Dieu et le même homme, mais il veut y rester sous les dehors et les apparences du pain.

Supposez un enfant de deux ans. Laissez-le grandir et arriver à vingt ans. N'est-ce plus le

même homme, la même âme et la même nature humaine? Qu'est-ce qui a changé? Les espèces, l'extérieur, les apparences. A deux ans, ce sont les apparences d'un enfant qui frappent nos sens; à vingt ans, ces apparences ont changé, ce sont les dehors et l'extérieur d'un homme qui se présentent à nos yeux.

Ainsi, le même Jésus-Christ qui est dans le ciel sous les apparences d'un homme, veut rester dans l'Eucharistie sous les apparences et les dehors du pain.

Jésus-Christ est-il avec le pain dans l'hostie consacrée? Non. Transportez-vous en esprit aux noces de Cana. (S. Jean II.) Les convives n'ont plus de vin. Marie dit à son divin fils : Ils n'ont plus de vin. Il y avait là six grands vases. Jésus ordonna de les remplir d'eau, puis il dit aux serviteurs : Puisez maintenant. Et lorsqu'ils puisèrent, ce n'était plus de l'eau, mais du vin. Qu'était-il arrivé? L'eau était changée en vin. Est-ce que l'eau qui se trouvait d'abord dans les vases, y était encore avec le vin? Evidemment non. Ainsi Jésus-Christ n'est pas avec le pain dans l'Eucharistie. La substance du pain est changée.

Qu'est-ce que l'hostie avant la consécration? C'est du pain. Et après la consécration? Il n'y a plus de pain; mais c'est Jésus-Christ lui-même

qui est présent sous les dehors et les apparences du pain.

Prenez un bloc de marbre et faites en une statue. Qu'est-il arrivé? La substance du marbre est-elle changée? Non. La forme seule est changée. Le marbre a subi une transformation. Aux noces de Cana, où l'eau fut changée en vin, ce ne fut pas seulement une transformation, puisque la substance même de l'eau fut changée : ce fut une véritable transsubstantiation. Ainsi, dans l'Eucharistie, il y a aussi une véritable transsubstantiation, puisque la substance même du pain et du vin est convertie et changée au corps et au sang de Jésus-Christ.

* * *

Mais comment cela est-il possible? Comment comprendre que Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, puisse être réellement présent dans une hostie consacrée?

Si le bon Dieu ne voulait faire, et surtout s'il ne pouvait faire que ce que nous comprenons, avouez qu'il ne ferait pas grand chose. Et d'abord il n'aurait pas créé le monde. Comprenez-vous la création? L'intelligence de tous les hommes et de tous les anges ne pourrait pas tirer du néant un seul grain de sable. Comprenez-vous, pouvez-vous expliquer le passage du néant à l'existence?

Ouvrez les écritures. Comprenez-vous la multiplication des pains? Comprenez-vous comment plus de cinq mille personnes peuvent être rassasiées avec cinq pains? Le Sauveur se trouve avec ses apôtres dans les plaines de Bethsaïde. Une multitude innombrable l'avait suivi. Jésus parcourt les différents groupes, guérit les malades et parle du royaume de Dieu.

Les apôtres font observer au Sauveur qu'il est temps de congédier le peuple. „Nous sommes ici dans un désert, lui disent-ils; dites-leur de regagner les bourgades et les villages d'alentour, où ils pourront se procurer de quoi manger.

Cela n'est pas nécessaire, répond-il, donnez-leur vous-mêmes la nourriture dont ils ont besoin.

Maître, observa Philippe, vous achèteriez pour deux cents deniers de pain que chacun n'en aurait qu'une bouchée.

Et combien de pains avez-vous?

Maître, reprit André qui venait de parcourir les rangs, j'ai vu dans les mains d'un jeune homme cinq pains d'orge et deux poissons. Mais qu'est-ce que cela pour tant de monde.

N'importe, apportez-les-moi, et faites asseoir ce peuple par groupe de cinquante et de cent personnes.“

Cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, s'assirent sur la verdure. Alors, levant

les yeux au ciel, Jésus bénit les cinq pains et les deux poissons, les divisa par fragments et les remit aux disciples pour les distribuer aux différents groupes. Les pains et les poissons se multiplièrent si bien entre ses mains que tous mangèrent et furent rassasiés. Le repas terminé, il dit aux apôtres : „Maintenant, ramassez les morceaux qui restent, car il ne faut pas qu'ils se perdent.“ Et de ces fragments, ils emplirent douze corbeilles. (Matth. XIV. — Marc VI.)

Voilà ce que raconte la Bible. Pouvez-vous expliquer, pouvez-vous comprendre cette multiplication des pains ?

Ouvrez encore les Ecritures et lisez ce qu'elles nous racontent des apparitions de Jésus-Christ après sa résurrection.

Les apôtres sont à table, c'est l'heure du repas. Les portes de la salle sont soigneusement fermées, parce qu'ils craignent que les juifs ne les accusent d'avoir volé le corps de Jésus. Tout à coup, en dépit des portes closes, — *cum fores essent clausæ* — Jésus apparaît au milieu de l'assemblée. „La paix soit avec vous, dit-il, ne craignez pas, c'est bien moi que vous voyez.“ Troublés et terrifiés, les apôtres n'en croyaient ni leurs yeux ni leurs oreilles : ils le prirent pour un fantôme. „Pourquoi, dit Jésus, pourquoi vous troubler de la sorte et

ouvrir votre esprit à toutes ces vaines pensées? Voyez donc mes pieds et mes mains, touchez-les, et vous verrez que c'est bien votre maître qui vous parle. Un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai." Et il leur montrait ses mains et ses pieds, et la plaie de son côté. Bientôt les doutes s'évanouirent. (Jean XX. — Marc XVI.)

N'oublions pas que l'Écriture Sainte, ou la Bible, a été écrite sous l'inspiration, sous la dictée du Saint-Esprit; c'est donc Dieu lui-même qui en est l'auteur, c'est la parole de Dieu qu'elle contient.

Pouvez-vous expliquer naturellement ce fait? La salle où les apôtres sont réunis est soigneusement fermée. Tout à coup, le Sauveur se trouve au milieu de l'assemblée. Comment donc Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est-il entré dans cette salle? Pouvez-vous comprendre cette apparition?

* * *

Mais comment savons-nous, qui nous dit que Jésus-Christ est réellement présent dans la sainte Eucharistie? C'est lui-même qui l'enseigne. Oui, c'est le fils de Dieu qui nous dit qu'il se donne réellement à nous dans la communion.

Apportons l'une ou l'autre preuve de cette vérité.

Ouvrons les Écritures qui contiennent la parole de Dieu. Au chapitre XXVI de l'Évangile de

saint Mathieu, nous lisons ce qui suit : „Or, pendant qu'ils soupaient, Jésus prit le pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, et dit : Prenez et mangez; ceci est mon corps.

Et prenant le calice, il rendit grâces, et le leur donna, disant : Buvez-en tous.

Car ceci est mon sang, le sang du nouveau testament, qui sera répandu pour un grand nombre en rémission des péchés.“

Voilà comment l'évangéliste saint Mathieu raconte l'institution de l'Eucharistie. Jésus est réuni avec ses disciples pour célébrer la pâque; c'est jeudi, la veille de sa mort. Pendant qu'ils soupaient, Jésus prit le pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, et dit : Prenez et mangez; ceci est mon corps. Rien de plus clair que ces paroles. Qu'est-ce que Jésus a pris en main? Il a pris du pain. Et qu'est-ce qu'il a donné à ses disciples? Il leur a donné son corps. Jésus prit du pain, et après l'avoir béni, il le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez; ceci est mon corps. Par ces paroles, la substance du pain est changée au corps de Jésus-Christ.

Ceci, dit le Sauveur, ce que j'ai en main, ce qui tout à l'heure, était encore du pain, ce qui maintenant a encore les apparences et l'extérieur du pain, ceci, ce que je vous donne en ce mo-

ment, ce n'est plus du pain, c'est mon corps.

Qui donc oserait contredire le Fils de Dieu? Qui donc oserait lui dire : Vous vous trompez, vous êtes dans l'erreur. Ce que vous donnez à vos disciples, ce n'est pas votre corps, comme vous l'affirmez, mais c'est simplement du pain.

Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps. Cette affirmation est si nette et si précise, qu'il ne serait pas possible de dire plus clairement que nous recevons dans la communion Jésus-Christ lui-même, son corps, son sang, son âme et sa divinité.

Ecoutez comment le concile de Trente définit la doctrine catholique sur ce point. „Si quelqu'un nie que le corps et le sang, avec l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, et, par conséquent que Jésus-Christ tout entier soit contenu véritablement, réellement et substantiellement dans le très saint sacrement de l'Eucharistie, et dit qu'il n'y est qu'en signe, ou en figure, ou en vertu : qu'il soit anathème.“ Session XIII.

*
*
*

Interrogez les apôtres qui ont certainement compris leur divin maître comme il a voulu être compris. Quand Jésus leur dit : „Prenez et mangez ;

ceci est mon corps." Quand il prit le calice et le leur donna en disant : „Buvez en tous. Car ceci est mon sang;" aucun apôtre ne protesta, pas même Judas. Tous les apôtres mangèrent et burent avec le respect dû au corps et au sang de Jésus-Christ.

Interrogez les successeurs des apôtres qui gouvernent l'Eglise depuis bientôt dix-neuf cents ans; interrogez ces légions innombrables de prêtres qui, dans le monde entier, renouvellent chaque jour, dans la sainte messe, le sacrifice réparateur du calvaire; et tous, et les successeurs des apôtres, et tous les prêtres vous diront qu'ils ont toujours cru et toujours enseigné qu'ils reçoivent, dans l'Eucharistie, le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

Interrogez les meilleurs amis de Dieu, tous les hommes les plus distingués par leur piété et par leurs vertus, demandez-leur pourquoi donc ils s'approchent si souvent de la Table sainte, et ils vous répondront que c'est parce qu'ils sont bien persuadés qu'ils reçoivent, dans la communion, Jésus-Christ lui-même, le fils de Dieu qui s'est fait homme pour nous sauver.

Voilà donc un fait historique incontestable. Et les apôtres, et leurs successeurs, et tous les prêtres,

et tous les hommes les plus distingués par leurs vertus et par leur sainteté, en un mot, les meilleurs amis de Dieu ont affirmé et proclamé depuis bientôt deux mille ans, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Leur foi est fondée sur la parole de Dieu. Ils croient, parce que le fils de Dieu a parlé; parce qu'il a dit : „Prenez et mangez, ceci est mon corps.“

Supposez donc pour un instant que Jésus-Christ ne soit pas présent dans le saint sacrement de l'autel; que devons-nous conclure? Il faudra nécessairement conclure que les meilleurs amis de Dieu ont vécu dans l'erreur, dans une erreur très grossière, pendant près de deux mille ans.

En instituant l'Eucharistie, Jésus a-t-il prévu cette erreur? Evidemment puisqu'il est Dieu, et qu'il voit tout et sait tout. Jésus-Christ pouvait-il prévenir et empêcher cette erreur? Certainement, il n'avait qu'un mot à dire.

Si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, il faut donc conclure qu'il a laissé volontairement dans l'erreur, et cela pendant de longs siècles, tous ses meilleurs amis, tous les hommes les plus distingués par leur sainteté et par leurs vertus. Or cette conclusion serait évidemment un blasphème. Dieu ne peut favoriser l'erreur.

Admettre la divinité de Jésus-Christ, c'est donc

admettre nécessairement sa présence réelle dans l'Eucharistie.

* * *

Du reste, dans le monde entier, partout où l'Eglise catholique s'est établie, on croit et on enseigne que Jésus-Christ, le fils de Dieu qui s'est fait homme, est véritablement, réellement et substantiellement présent dans l'Eucharistie.

Eh bien, d'où vient cette doctrine? Elle vient nécessairement de Dieu ou des hommes. Il n'y a pas de milieu. Si cette doctrine vient de Dieu, tous, sans exception, sont tenus de la croire : Dieu ne peut enseigner que la vérité.

Si vous me dites que cette doctrine a été introduite dans l'Eglise par les hommes, je vous réponds : Quel est donc cet homme? Oui, veuillez me dire dans quel siècle, par quel évêque, par quel concile ou par quel pape cette doctrine de la présence réelle a été introduite dans l'Eglise.

L'histoire nous fait connaître l'auteur de toutes les hérésies et de tous les schismes qui ont affligé l'Eglise. L'histoire nous dit dans quel diocèse et à quelle date ont d'abord été célébrées les nombreuses fêtes qui se succèdent dans le courant de l'année; l'histoire nous dit quels sont les Papes qui les ont approuvées et introduites définitivement

dans l'Eglise. L'histoire nous raconte même l'origine des plus anciennes et des plus légères innovations qui se sont introduites dans le cours des siècles.

Eh bien, cette histoire qui raconte tant de détails, lisez-la attentivement, demandez-lui dans quel siècle et par qui le dogme de la présence réelle a d'abord été enseigné dans l'Eglise? Et l'histoire vous répondra que pour remonter à l'auteur de cet enseignement, il faut remonter à Jésus-Christ lui-même, le fondateur de l'Eglise. Je défie tous les historiens et tous les savants de me dire quel est l'homme qui a inventé le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint sacrement de l'autel.

* * *

Encore une réflexion. Si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, elle n'est donc qu'un morceau de pain, ce serait alors une idolâtrie de l'adorer. On ne peut adorer que Dieu. Adorer une créature, c'est se rendre coupable d'idolâtrie.

Il faudrait donc conclure que tous les saints et tous les hommes les plus distingués par leur piété, ont adoré, pendant de longs siècles, un morceau de pain, et on trouvé, surtout dans cette adoration, les forces et le courage nécessaires pour

vaincre leurs mauvais penchants et pour pratiquer toutes les vertus jusqu'à l'héroïsme!!

Et pourquoi les fêtes instituées en l'honneur du Dieu de l'Eucharistie? Pourquoi ces incomparables congrès eucharistiques? Pourquoi ces processions si nombreuses et si touchantes, où l'on porte en triomphe le Dieu de nos autels? N'est-ce pas pour affirmer et proclamer solennellement la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie?

Qui donc oserait dire que ces fêtes, ces congrès et ces processions ont pour but de faire adorer un morceau de pain et de répandre ainsi l'idolâtrie parmi les hommes?!

Enfin, je demande à tout homme raisonnable : Est-il vraiment possible que l'univers catholique, est-il surtout possible que l'épiscopat catholique ait admis une idolâtrie aussi choquante, sans opposer aucune résistance et sans même faire entendre aucune protestation?

Rappelez-vous ce qui s'est passé en 1870. Le concile du Vatican a défini solennellement l'infaillibilité du Pape. Vous n'avez pas oublié l'orage qu'a soulevé cette définition. Même au sein du concile, l'opposition s'est manifestée parmi les évêques. L'opposition a été soutenue et encouragée par les gouvernements. La presse hostile à l'Eglise, a combattu avec acharnement l'infaillibilité du Pape.

Et combien d'écrits n'a-t-on pas publiés contre la définition du concile!

Eh bien, lisez l'histoire, vous n'y trouverez pas une trace d'une opposition qu'aurait provoquée, dans l'Eglise, le dogme de la présence réelle. Dans tous les siècles, on a cru que Jésus-Christ est véritablement présent dans l'Eucharistie.

Résumons cette dernière réflexion. Si Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie, c'est une idolâtrie de l'adorer. Or jamais l'univers catholique n'aurait accepté sans protestation une idolâtrie aussi choquante. Eh bien, je vous défie de trouver dans l'histoire l'ombre d'une opposition qu'aurait provoquée, dans l'Eglise, l'enseignement de cette idolâtrie. Donc la doctrine de la présence réelle ne vient pas des hommes, mais de Dieu lui-même.



Conclusions pratiques.

Le fils de Dieu qui s'est fait homme pour nous, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est réellement présent dans le sacrement de l'Eucharistie. Et pour qui a-t-il institué ce sacrement? Vous le

savez, ce n'est pas pour les anges et les saints qui sont au ciel, mais c'est pour nous, pauvres pécheurs. Pénétrons nous bien de cette vérité : C'est pour nous, c'est par amour pour nous que le fils de Dieu a institué le saint sacrement de l'autel ; c'est pour nous, c'est par amour pour nous, qu'il veut rester nuit et jour dans nos églises. Oui, il reste au milieu de nous, pour nous donner les secours, les forces et le courage dont nous avons besoin. Y pensons-nous sérieusement ? Et si nous y pensons, pourquoi donc n'allons-nous pas plus souvent le remercier et implorer sa bonté ? Dans tous les embarras, dans toutes les difficultés, il est toujours disposé à nous aider.

Ouvrons les Ecritures. Deux aveugles qui étaient assis le long du chemin, ayant entendu dire que Jésus passait, se mirent à crier en disant : Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous. Le peuple voulait les faire taire. Mais les aveugles se mirent à crier encore plus haut : Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.

Alors le Sauveur s'arrêta, et les ayant appelés, il leur dit : Que voulez-vous que je vous fasse ?

Seigneur, lui dirent-ils, que nos yeux soient ouverts. Emu de compassion à leur égard, Jésus leur toucha les yeux ; et au même moment, ils recouvrèrent la vue.

C'est l'Esprit-Saint qui nous raconte ce fait dans l'Évangile de saint Mathieu. Il n'est donc pas possible d'en douter. (XX.)

Elle est bien simple, cette prière : Seigneur, ayez pitié de nous. Et cependant, elle a suffi pour toucher le cœur de Jésus et obtenir à ces deux aveugles un des plus grands bienfaits que Dieu puisse accorder à l'homme. Qui donc voudrait donner ses yeux et consentir à devenir aveugle même pour des millions ?

Un lépreux se jette un jour aux pieds de Jésus et lui dit : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Et Jésus étendit la main et le toucha en disant : Je le veux ; soyez guéri. Et au même instant, la lèpre disparut. (Math. VIII.)

Or ce Jésus qui semait les miracles sur ses pas, et rendait la santé à tous les malades qui imploraient sa puissance et sa bonté ; ce Jésus qui consolait et soulageait tous les malheureux qu'il rencontrait, c'est le même que nous adorons dans l'Eucharistie. Il n'y a qu'un seul Jésus-Christ. Sa puissance et sa miséricorde n'ont pas changé. Son cœur est toujours plein de tendresse et de compassion pour nous. Allons donc à lui avec une confiance inébranlable. Soyons bien persuadés qu'il est toujours disposé à nous accorder tout ce qui peut contribuer à notre bonheur, et surtout à notre bonheur éternel.

Dans la paroisse du bienheureux curé d'Ars, Jean Marie Vianney (1786—1859), il y avait un vieux cultivateur qui entrait chaque jour à l'église, quand il allait aux champs, et qui y entrait encore quand il en revenait. Il restait là un long moment, le corps immobile, la bouche muette, l'œil fixé sur le tabernacle.

„Mon ami, lui demanda un jour M. le curé, que dites-vous donc à Notre-Seigneur pendant vos visites?

— Je ne lui dis rien et il ne me dit rien; mais je l'avise et il m'avise.“

Combien de fois le curé d'Ars n'a-t-il pas cité, dans ses catéchismes, le naïf et sublime mot par où ce cultivateur avait essayé d'expliquer l'intimité des conversations intérieures dont Jésus-Christ daignait récompenser son amour! (Le bienheureux curé d'Ars, par Joseph Vianney, chap. III.)

Avez-vous peut-être de la peine à vaincre vos mauvais penchants et à éviter le péché, allez à Jésus avec confiance, allez lui demander les forces dont vous avez besoin. Il est venu pour les pécheurs. C'est lui-même qui nous le dit. Jésus était invité avec ses disciples chez un Publicain qui est devenu l'évangéliste Mathieu. Un bon nombre de pécheurs et de Publicains se trouvaient à la même table. Les Pharisiens scandalisés dirent aux disci-

ples du Sauveur : Pourquoi votre maître se permet-il de manger et de boire avec ces Publicains et ces pécheurs? Jésus répondit : Ce ne sont pas les bien portants, mais les malades qui ont besoin de médecin. Je ne suis pas venu pour les justes, mais pour les pécheurs. (Marc XX.)

Oui, ne l'oublions pas, Jésus est venu pour les pécheurs. Il recherche leur société, il s'invite à leur table. La sympathie qu'il leur témoigne soulève les plaintes et les murmures des Pharisiens. Il voit un jour à ses pieds une grande pécheresse, il est touché des larmes de Madeleine, et lui pardonne tous ses égarements.

Jésus se trouvait un jour au temple, où il expliquait les Ecritures au peuple. Les scribes et les Pharisiens lui amènent une femme surprise en flagrant délit d'adultère. Ils la placent devant lui, au milieu du peuple, et lui posent cette question : Moïse nous commande de lapider ces sortes de coupables; et vous, quel est votre avis? Sans répondre, Jésus s'inclina et se mit à tracer du doigt certains caractères sur la poussière des dalles. Les accusateurs le pressent de se prononcer. Alors, se relevant et les regardant en face, il s'écria de manière à être entendu de tous les auditeurs : Que celui de vous qui est sans péché, lui jette la première pierre. Et se baissant de nouveau, il se re-

mit à écrire. Bientôt les accusateurs disparurent tous les uns après les autres. Alors Jésus dit à la femme coupable : Aucun de tes accusateurs ne t'a condamnée? — Aucun, dit-elle. Je ne te condamnerai pas non plus, dit-il, va, et ne pêche plus. (Jean VIII.)

C'est pour nous, c'est pour les pécheurs que le fils de Dieu est venu sur la terre et qu'il s'est fait homme. C'est pour les pécheurs qu'il a passé sa vie mortelle dans la pauvreté et les humiliations ; c'est pour les pécheurs qu'il a souffert si longtemps, et qu'il est mort sur la croix. C'est encore pour les pécheurs qu'il a fondé son Eglise et institué des sacrements. C'est pour nous, c'est pour les pécheurs qu'il reste dans la sainte Eucharistie.

Allons donc à Jésus avec une confiance toute filiale. Vous faites vos pâques chaque année ; vous vous confessez peut-être plusieurs fois par an ; mais n'avez-vous pas, dans chaque confession, les mêmes chutes à accuser ? Ces rechutes fréquentes vous humilient et menacent de vous décourager. Allez donc à Jésus ; il pense à vous, il vous attend ; c'est aussi pour vous qu'il reste dans nos églises. Allez lui parler de votre faiblesse ; demandez instamment et il vous donnera les secours et le courage dont vous avez besoin pour résister à vos passions et pour éviter le péché.

Mais surtout, quoi qu'il arrive, quelque nombreuses et humiliantes que puissent être nos rechutes, pas de découragement. N'oubliez pas que le découragement est un de nos plus dangereux ennemis. Jamais de découragement. Tomberions-nous cent fois d'un jour dans la même faute, nous devrions nous relever la centième fois avec la même confiance qu'après la première chute. Quelles que soient nos fautes, il est évident que Dieu désire que nous revenions à lui : il ne peut désirer que nous restions dans le péché.

„Un pieux ecclésiastique faisait sa retraite sous la direction du Père Roothan. Au milieu des saints exercices, l'illustre jésuite fut subitement appelé à Rome où bientôt après, il devait être élu général de sa compagnie. Déjà il avait pris congé de ses frères et s'était mis en route, quand soudain, revenant sur ses pas, il entre dans la chambre du retraitant : Monsieur l'abbé, dit-il, j'allais oublier une recommandation d'une importance souveraine : *Quoi qu'il arrive, ne vous découragez jamais, jamais.*“ L'art d'utiliser ses fautes, d'après saint François de Sales, par le P. Tissot. — Chap. III.

Après avoir cité ces paroles du général des jésuites, le Père Tissot ajoute : O parole d'or ! à combien d'âmes il la faudrait redire !

Et vous qui négligez vos devoirs religieux de-

puis plusieurs années, vous n'avez certainement pas la conscience tranquille. Les remords viennent souvent troubler la paix de votre âme. Vous avez encore la foi. Vous ne voudriez pas mourir sans les secours de la religion. Savez-vous si le jour de votre mort, vous aurez le temps de vous confesser et de recevoir les sacrements? Qui donc pourrait vous le promettre? Le respect humain vous empêche de reprendre le chemin de l'église et du confessionnal. Vous avez besoin de courage. Allez donc à Jésus avec confiance. C'est aussi pour vous, c'est par amour pour vous qu'il a institué le sacrement de l'Eucharistie; c'est aussi pour vous qu'il reste jour et nuit dans nos églises. Il vous aime infiniment plus qu'une mère ne peut aimer ses enfants. Il pense à vous. Il vous attend. Allez donc; demandez, et il vous donnera les forces nécessaires pour briser tous les liens qui vous retiennent dans le péché.

Je ne veux pas oublier les parents. Pères et mères, à qui l'éducation et l'avenir de vos enfants causent tant d'inquiétudes et de soucis, allez souvent à Jésus. Vous avez besoin de vigilance et de courage pour préserver vos enfants des dangers qui peuvent menacer leur foi et leur vertu; allez à Jésus avec confiance. Il aime vos enfants infiniment plus que vous ne pouvez les aimer vous-

mêmes; il désire leur bonheur bien plus ardemment encore que vous ne pouvez le désirer.

Approchant de la ville de Naïm, Jésus rencontra un convoi funèbre. On emportait un mort, le fils unique d'une veuve. En voyant cette mère éplorée, Jésus fut touché de compassion et lui dit : Cessez de pleurer. Il fit arrêter le cercueil et dit : Jeune homme, je te le commande, lève-toi ! Et celui qui était mort, se mit sur son séant et commença à parler, et Jésus le rendit à sa mère. (Luc VII).

Admirez le cœur compatissant de Jésus. Il est touché à la vue de cette mère qui pleure la mort de son fils. Il n'attend pas qu'on lui adresse une prière. Il opère un miracle éclatant pour consoler cette veuve et lui rendre l'objet de son affection. Comment donc pourrait-il vous refuser ce que vous lui demandez pour le bonheur de vos enfants ?

Rappelez souvent à vos enfants que c'est aussi par amour pour eux que Jésus reste constamment dans nos églises. Faites vos efforts pour les habituer, surtout par votre exemple, à aller souvent faire des visites à Jésus dans le saint Sacrement de l'autel.

Si les enfants allaient passer chaque jour quelques instants auprès de Jésus dans l'Eucharistie, que de grâces, que de faveurs ils retireraient de

ces visites ! Comme ils éviteraient plus facilement le péché ! Comme ils conserveraient plus facilement l'innocence et la pureté du cœur !

Un mot seulement aux aides et aux collaborateurs des parents. Qui que vous soyez, quelque nom que l'on vous donne, professeur, maître, instituteur, etc., n'oubliez pas que les enfants que l'on vous a confiés, sont créés pour le ciel. Oui, notre fin suprême et dernière, c'est le ciel. Et tous les biens que Dieu a créés, et qu'il met à notre disposition, sont des moyens qui doivent nous aider à atteindre cette fin suprême. Parmi ces moyens, l'instruction occupe une place importante. L'instruction doit donc contribuer à notre bonheur éternel. Donner l'instruction aux enfants, sans tenir compte et sans se préoccuper du salut de leur âme, ce serait manquer à son devoir.

Vous qui êtes chargés d'instruire les enfants, parlez-leur de Jésus-Christ. Dites leur souvent que c'est par amour pour eux qu'il reste dans l'Eucharistie, et qu'il est toujours disposé à leur accorder tout ce qu'ils lui demanderont. Soyez bien persuadés que le culte de l'Eucharistie est un des moyens les plus importants pour préserver les enfants du péché et de tous les dangers qui pourraient menacer leur foi et leur vertu.

Notre vie, comme dit l'Esprit-Saint, est pleine

de souffrances et de larmes. (Job. XIV.) Il n'est pas nécessaire de le prouver. Tous les hommes ont des croix. Et parfois ce sont ceux qui paraissent les plus heureux qui répandent le plus de larmes.

Il n'est par toujours facile de souffrir avec patience et résignation. Les chagrins, les mépris, les humiliations, les calomnies, les persécutions, les maladies, ce ne sont pas des choses bien agréables. Eh bien, dans les croix, pensons donc à Jésus dans l'Eucharistie; oui, allons à lui avec confiance, il connaît nos peines, il pense à nous, il nous attend, il nous donnera certainement la résignation et le courage dont nous avons besoin.

„Il est très important, dit Monseigneur de Ségur, de s'habituer à voir la miséricorde et la tendresse du bon Dieu dans les souffrances qu'il nous envoie.

La souffrance, en effet, est une visite de Dieu, visite pénible et amère à la nature, mais grandement salutaire quant à la sanctification.

Et cependant, comme on a peur de cette visite!

Dès que le crucifié se présente, portant et offrant sa croix, tous lui ferment la porte avec terreur. C'est la pauvre nature qui s'épouvante : et c'est tout simple : elle n'était point faite pour souffrir. Cependant il faut que la foi retienne et arrête le premier mouvement. Il est irréfléchi; il n'est pas

chrétien ; il est contraire aux desseins miséricordieux de Jésus-Christ et à notre vrai bien.

Oui, bon gré, mal gré, il faut faire bon accueil au divin Visiteur ; il faut accepter avec une foi profonde, avec douceur, humilité et reconnaissance, le rude présent que sa main nous offre. Si nous n'en voulons pas, Jésus quittera notre maison inhospitalière et ira porter à d'autres plus généreux, plus dignes de lui et aussi plus sages et plus avisés, cette croix qui renferme le salut.

Acceptons donc la souffrance en vrais chrétiens. Ce n'est pas qu'elle soit agréable. Non. Pour tout le monde la souffrance est la souffrance, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus amer et de plus douloureux. Mais disons donc avec foi : „Mes souffrances sont des témoignages irrécusables de l'amour de mon Dieu. Il ne m'éprouve que pour me purifier..... Dieu fait passer ses élus par le creuset de l'épreuve, afin de les épurer et d'en faire plus sûrement des saints dans son beau paradis.

Rappelons-nous ces beaux sentiments, lorsque nous serons tentés de nous plaindre, et comprenons que Dieu ne nous envoie pas la croix par colère, mais uniquement par miséricorde et bonté!“

Qu'elles sont belles, qu'elles sont vraies, ces paroles de Monseigneur de Ségur ! Nous devrions les relire souvent et les méditer attentivement.

Dans les croix, allons à Jésus. Il nous donnera les secours dont nous avons besoin pour souffrir avec patience et résignation.

† **Jules-Maurice Abbet,**

Evêque de Sion.

Sion, le 5 janvier 1914.



Memorandum.

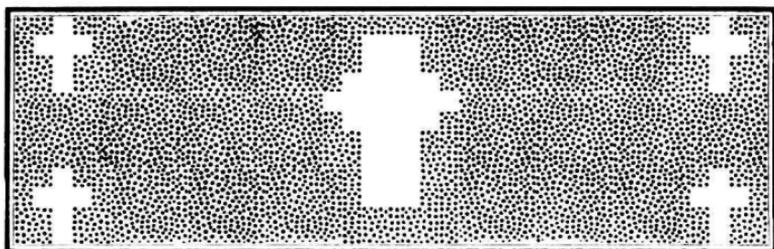
Nous recommandons instamment les écoles de répétition au zèle et à la sollicitude de nos révérends et chers confrères. Il est évident que l'instruction religieuse, la prière et la fréquentation des sacrements sont d'une importance toute spéciale pour les jeunes gens qui suivent ces cours complémentaires.

L'Evêque de Sion.

Lettre Pastorale
DE
L'ÉVÊQUE DE SION
POUR
LE CARÊME DE 1915
SUR
LA PRIÈRE



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ
—
1915



JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



LA PRIÈRE

Le premier devoir de l'homme, c'est la prière.

C'est Dieu qui nous a créés : donc nous devons prier.

Dieu nous a comblés de bienfaits : donc nous devons prier.

Nous sommes tous pécheurs : donc nous devons prier.

Nous ne pouvons sauver notre âme sans un secours spécial de Dieu : donc nous devons prier.

Car, prier, c'est reconnaître que Dieu nous a créés, et qu'il est, par conséquent, notre Maître absolu, de qui nous dépendons en toutes choses.

Prier, c'est témoigner à Dieu notre reconnaissance pour ses bienfaits.

Prier, c'est demander pardon à Dieu.

Prier, c'est demander à Dieu les secours dont nous avons besoin.

Or, il n'y a pas un seul homme dont Dieu ne soit le Créateur; pas un seul homme que Dieu n'ait comblé de bienfaits; pas un seul homme qui ne soit pécheur; pas un seul homme qui puisse aller au ciel sans un secours spécial de Dieu. Donc il n'y a pas un seul homme qui n'ait l'obligation rigoureuse de prier.

Aussi Jésus-Christ nous a-t-il ordonné formellement de prier.

„Il faut prier toujours, dit-il, et ne jamais se lasser.“ (Luc XVIII.)

Il dit aussi : Veillez et priez, afin que vous ne succombiez pas à la tentation.“ (Marc XIV.)

Ces paroles sont claires : *Veillez et priez.* — *Il faut prier.* Ces paroles sont évidemment l'expression, la manifestation de la volonté de Jésus-Christ. Il ne dit pas : Il est avantageux de prier; ou bien : Je vous conseille de prier. Il ne dit pas : Je vous recommande de prier. Non, mais il dit

d'une manière impérative : Il faut prier. — Veillez et priez. Ce n'est pas seulement un désir qu'il exprime, ou un conseil qu'il donne; ce n'est pas simplement une recommandation qu'il fait, non, mais c'est réellement un ordre et un commandement qu'il donne. La prière est donc pour tous les hommes un devoir et une obligation rigoureuse.

S'il faut prier parce que Dieu le veut et le commande, il faut prier aussi parce que la prière est un moyen nécessaire pour obtenir de Dieu les secours dont nous avons besoin.

Suivant la conduite ordinaire de la Providence, si nous ne prions pas, nous n'obtiendrons pas les secours nécessaires à notre salut.

C'est un article de foi, c'est un dogme fondamental du christianisme que nous ne pouvons absolument rien faire pour notre salut, sans ce secours surnaturel que nous appelons la grâce. Sans ce secours, impossible de résister aux tentations, impossible de vaincre nos mauvais penchants, impossible d'éviter le péché.

Eh bien, ces secours si nécessaires et si indispensables pour sauver notre âme, où donc les trouvons-nous? Ces secours, nous les obtenons par la prière.

Il est certain que Dieu nous a tous créés pour le ciel, et qu'il est toujours disposé à nous donner

les secours nécessaires pour y aller. Toutefois, ces secours, il veut que nous les demandions. Oui, pour avoir les grâces nécessaires à notre salut, il faut prier.

Voilà pourquoi Jésus-Christ nous dit : „Demandez et vous recevrez“. (Jean XVI, 24). „Demandez et il vous sera donné; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche, trouve; et l'on ouvrira à celui qui frappe.“ (Luc XI.)

D'après ces paroles de Jésus-Christ, que devons-nous faire pour recevoir? Nous devons prier. „Car quiconque demande, reçoit.“

Oui, encore une fois, si nous voulons avoir les secours dont nous avons besoin, il faut les demander, il faut prier.

Quand vous dites à un jeune homme : Etudiez l'histoire et vous la connaîtrez, vous lui dites évidemment que s'il veut connaître l'histoire, il faut qu'il l'étudie, et que s'il ne veut pas l'étudier, il n'arrivera pas à la connaître.

Ainsi, quand Jésus-Christ nous dit : „Demandez et vous recevrez. — *Demandez et il vous sera donné*, cela signifie aussi que si nous voulons recevoir, il faut demander. Oui, si nous voulons avoir les secours nécessaires à notre salut, il faut prier.

Un moyen nécessaire pour connaître l'histoire,

c'est de l'étudier. Ainsi, un moyen nécessaire pour obtenir les secours dont nous avons besoin, c'est de prier.

Comprenez-moi bien. Loin de moi la pensée de vouloir mettre des bornes à la puissance et à la miséricorde de Dieu. Il peut convertir les plus grands pécheurs quand il lui plaît; il peut opérer des miracles, aussi souvent qu'il le juge à propos. Il est parfaitement libre; sa puissance et sa bonté sont infinies, sans bornes et sans limites.

Toutefois, il est certain aussi que, suivant la conduite ordinaire de la Providence, il faut prier pour obtenir les secours nécessaires à notre salut. *Demandez et vous recevrez*, dit Jésus-Christ; *demandez et il vous sera donné*. Qui donc recevra? Celui qui prie. A qui sera-t-il donné? A celui qui prie.

Voilà pourquoi un docteur de l'Eglise appelle la prière un moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent.

Saint Alphonse a publié un livre sur la prière. Dans l'introduction de cet ouvrage, nous lisons ce qui suit : „J'ai mis au jour divers ouvrages spirituels, mais je crois n'avoir rien fait de plus utile que le présent opuscule qui a pour objet la prière, considérée comme un moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent.

Je voudrais qu'il me fût possible de faire imprimer autant d'exemplaires de ce livre qu'il y a de chrétiens sur la terre, et de leur en distribuer à tous, afin qu'il n'y en eût aucun qui ne fût instruit de la nécessité où nous sommes tous de prier pour être sauvés.

Je parle ainsi, parce que d'un côté, je vois cette nécessité absolue de la prière enseignée avec tant d'insistance dans tous les livres saints et par tous les saints Pères, et que, de l'autre côté, je sais que les chrétiens sont peu attentifs à mettre en pratique ce grand moyen de salut.

Et ce qui m'afflige le plus, c'est de voir que les prédicateurs et les confesseurs négligent d'en parler à leurs auditeurs et à leurs pénitents, et que les livres spirituels qui sont aujourd'hui entre les mains des fidèles n'insistent pas assez sur ce point; tandis que tous les prédicateurs et tous les confesseurs et tous les livres ne devraient rien inculquer avec plus de chaleur et de force que l'obligation de prier.

Il est vrai qu'ils recommandent aux âmes plusieurs moyens fort bons pour se conserver dans la grâce de Dieu, comme de fuir les occasions, de fréquenter les sacrements, de résister aux tentations, d'écouter la divine parole, de méditer les vérités éternelles, etc.

Autant de pratiques très salutaires, tout le monde en convient; mais, je le demande, à quoi servent les sermons, les méditations et tous les autres moyens prescrits par les maîtres de la vie spirituelle, sans la prière, puisque le Seigneur a déclaré qu'il ne veut accorder ses grâces qu'à ceux qui prient? *Petite et accipietis*. Demandez et vous recevrez.

Sans la prière, suivant la conduite ordinaire de la Providence, toutes nos méditations, toutes nos résolutions, toutes nos promesses seront inutiles; si nous ne prions pas, nous serons toujours infidèles à toutes les lumières que nous recevons de Dieu et à tous les engagements que nous aurons pris.“

Voilà comment parle de la prière un grand saint, un docteur de l'Eglise. Vous l'avez entendu, la prière est un moyen indispensable, et en même temps un moyen sûr pour aller au ciel. C'est surtout la prière qui fait les saints.

Quand je vois des hommes qui ne prient presque plus; des hommes qui ne trouvent pas même le temps de faire une petite prière le matin et le soir; quand je vois des hommes qui ne font plus leurs pâques, et qui n'assistent que rarement à la messe; quand je vois, en un mot, des hommes qui négligent entièrement la prière, bien loin de

m'étonner qu'ils retombent sans cesse dans les mêmes fautes, je m'étonne plutôt qu'ils ne tombent pas plus souvent et plus gravement encore. Sans la prière, impossible de vaincre nos mauvais penchants, impossible de résister aux tentations, impossible d'éviter le péché.

Pour mieux apprécier l'importance de la prière, descendez dans cette prison de la justice divine que nous appelons l'enfer. Interrogez les damnés, demandez-leur pourquoi ils sont en enfer. Et ils vous répondront certainement que s'ils sont condamnés à des supplices éternels, c'est surtout parce qu'ils ont négligé la prière. En négligeant la prière, ils se sont exposés à mourir dans le péché et à perdre ainsi éternellement leur âme. Oui, s'il y a des hommes qui vont en enfer, une des principales causes, c'est parce qu'ils négligent la prière.

Après votre visite en enfer, montez au ciel. Interrogez ces légions innombrables de bienheureux, et demandez-leur comment ils ont pu parvenir au bonheur ineffable dont ils jouissent.

N'oubliez pas que les saints qui sont au ciel ont vécu sur la terre comme nous. Ils ont dû souffrir et combattre comme nous. Ils ont eu des passions et des mauvais penchants comme nous. Ils ont dû se confesser comme nous. Et combien

y en a-t-il parmi les saints, qui ont eu de plus violentes tentations que nous ! Combien y en a-t-il qui ont été exposés à beaucoup plus de dangers et d'occasions que nous ! Demandez-leur comment ils ont pu vaincre tous les ennemis et tous les obstacles qu'ils ont rencontrés sur le chemin du ciel, ils vous donneront tous la même réponse : Notre bonheur, c'est tout particulièrement à Dieu et à la prière que nous le devons.



Conclusions pratiques.

N'oublions pas cette importante vérité : Le moyen le plus nécessaire et le plus indispensable pour sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel, c'est la prière. Sans la prière, impossible d'éviter le péché et d'aller au ciel.

Vous faites vos pâques; vous vous confessez peut-être plusieurs fois dans l'année. Mais n'avez-vous pas malheureusement, dans chaque confession, les mêmes défaillances et les mêmes fautes à accuser?

Pourquoi donc ces rechutes? Une des principales causes, c'est que vous ne priez pas assez, et que vous recevez trop rarement les Sacrements.

Mais je suis si faible, dites-vous, les habitudes sont si fortes et les dangers si nombreux que je ne puis pas résister.

Vous êtes faible; je le crois sans peine; tous les hommes sont faibles. Mais n'est-il pas certain que Dieu est toujours disposé à nous donner les forces nécessaires pour résister à toutes les tentations?

Demandez et vous recevrez, nous dit Jésus-Christ, — Demandez et il vous sera donné. Oui, Dieu a promis, il a pris l'engagement de nous accorder

tout ce qui peut contribuer à notre bonheur, et surtout à notre bonheur éternel. Le fils de Dieu nous dit catégoriquement : *Quelque chose que vous demandiez à mon Père, en mon nom, je le ferai.* (Jean XIV, 13.) Rien de plus formel que ces paroles. Impossible de faire des promesses plus précises et plus claires : *Quelque chose que vous demandiez à mon Père, en mon nom, je le ferai.*

Oui, Dieu a promis de nous accorder tout ce que nous lui demanderons. Or, il n'est pas possible que Dieu trahisse ses promesses.

Priez donc, priez encore plus, priez avec plus de ferveur, et Dieu vous donnera bien certainement les forces dont vous avez besoin pour éviter le péché et pour persévérer dans la grâce sanctifiante.

* * *

Et vous, parents chrétiens, à qui l'éducation et l'avenir de vos enfants causent tant de soucis et d'inquiétudes, n'oubliez pas cette arme toute puissante de la prière. Vous êtes peut-être effrayés en pensant à ce grand jour où Dieu vous demandera compte des enfants qu'ils vous a confiés. Vous avez besoin de vigilance et de courage pour les préserver des dangers si nombreux qui menacent

leur foi et leur vertu. Priez donc, priez beaucoup pour vos enfants.

N'oubliez pas que Dieu a créé vos enfants pour le ciel et qu'il les aime infiniment plus que vous ne pouvez les aimer vous-mêmes. Priez donc, demandez, et Dieu vous donnera certainement les lumières et les forces dont vous avez besoin pour faire de vos enfants des chrétiens sans peur et sans reproche, des chrétiens qui soient votre honneur et votre consolation sur cette terre et un jour votre gloire dans le ciel.

N'oubliez pas que vos enfants seront plus tard ce que vous les aurez faits vous-mêmes par votre exemple et par l'éducation que vous leur donnez. Il ne suffit donc pas de prier pour vos enfants, mais il faut surtout les habituer sérieusement à la prière et à l'accomplissement de tous leurs devoirs religieux.

Quand je rencontre, surtout pendant les vacances, des enfants qui ne prient presque jamais, des enfants qui ne vont pas à la messe les dimanches et qui ne s'approchent jamais des Sacrements, je me demande ce que leurs parents répondront à Dieu quand il leur demandera compte des enfants qu'il leur a confiés. Quelles larmes amères se préparent les parents qui négligent l'éducation religieuse de leurs enfants!

Quant à moi, je bénis ma mère dans sa tombe, je la bénis mille fois de m'avoir habitué à la prière. En m'apprenant à prier, et en me donnant elle-même l'exemple de la prière, elle m'a enseigné quel est le moyen le plus important pour sauver mon âme et me préparer un bonheur éternel.

Parents chrétiens, au nom de Dieu qui a créé vos enfants pour le ciel; au nom de Jésus-Christ qui les a rachetés au prix de son sang; au nom du bonheur de vos enfants, et, par conséquent, au nom de votre propre bonheur, je vous en conjure, parents chrétiens, je vous en supplie, faites tous vos efforts pour habituer vos enfants à la prière. C'est le moyen le plus nécessaire pour leur préparer une éternité de bonheur.

* * *

Dans nos prières, n'oublions pas les morts. Les saints qui jouissent dans le ciel d'un bonheur ineffable; les âmes qui achèvent de se purifier et de satisfaire à la justice de Dieu dans les souffrances du purgatoire; nous, qui luttons encore dans cette vallée de larmes, nous formons tous une seule et même famille; nous sommes tous des frères; nous sommes tous des enfants de l'Eglise catholique. Pensons souvent à nos frères qui souffrent en purgatoire. Il nous est si facile de les soulager.

L'Eglise a défini deux choses sur le purgatoire. C'est d'abord un dogme et un article de foi que le purgatoire existe; ensuite, c'est aussi un dogme et un article de foi que les âmes qui sont en purgatoire, peuvent être soulagées par nos prières et nos bonnes œuvres, et surtout par le saint sacrifice de la messe. (Conc. de Trente, sess. XXV.)

Le purgatoire est un lieu de souffrances. Oui, c'est par la souffrance que les âmes du purgatoire achèvent de se purifier des péchés véniels dont elles n'avaient pas encore obtenu le pardon, au moment de la mort. C'est encore par la souffrance qu'elles achèvent d'expier la peine temporelle de leurs péchés.

Comment donc pourrions-nous oublier nos frères qui souffrent en purgatoire? Nous pouvons si facilement les soulager, comme dit le catéchisme, par nos prières, nos jeûnes, nos aumônes, nos communions, et surtout par le saint sacrifice de la messe et par les indulgences.

Supposons que vous soyez malade. Depuis de longues semaines, vous souffrez autant qu'un homme peut souffrir sur cette terre. Des amis viennent vous voir. Ils savent qu'ils pourraient facilement vous soulager et vous rendre la santé. Et vous, au nom de l'amitié qui vous unit, au nom des services que vous leur avez rendus, au nom de

la reconnaissance qu'ils vous doivent, vous les priez, vous les conjurez, vous les suppliez d'avoir pitié de vous. Mais ces amis restent sourds à vos supplications. Ils ne veulent pas même s'imposer un léger sacrifice pour vous soulager. Seriez-vous bien convaincu de l'affection et du dévouement de ces amis? N'est-ce pas là trop souvent notre conduite à l'égard des âmes du purgatoire? Ne soyons pas des ingrats. Prions beaucoup pour les âmes du purgatoire.

* * *

Prions aussi pour tous les supérieurs; pour les magistrats, pour les législateurs, pour tous ceux qui sont revêtus de quelque autorité et ont le droit de commander. Prions afin qu'ils n'oublient jamais que leur pouvoir et leur autorité vient de Dieu, dont ils sont les délégués et les représentants.

Toute puissance, toute autorité vient de Dieu. *Non est enim potestas nisi a Deo.* (Epit. aux Rom. XIII.) Ce n'est pas un homme qui dit cela, c'est Dieu lui-même. Ce texte se trouve dans la Bible. Vous pouvez le lire au chapitre XIII de la lettre de saint Paul aux Romains. *Non est enim potestas nisi a Deo.* Il n'y a pas de puissance, pas d'autorité qui ne vienne de Dieu. Tout pouvoir est une délégation de Dieu.

Or tous les siècles chrétiens ont cru et enseigné que l'Écriture Sainte, ou la Bible, est un livre divin qui contient la parole de Dieu.

C'est l'enseignement du Concile de Trente, c'est l'enseignement du concile du Vatican, c'est l'enseignement de toute l'Église, que l'Écriture Sainte, ou la Bible, a été écrite sous l'inspiration et sous la dictée du Saint-Esprit et que Dieu en est réellement l'auteur.

Qui que vous soyez, quelle que soit l'autorité que vous soyez appelés à exercer, n'oubliez pas que c'est l'autorité de Dieu même. C'est donc toujours au nom de Dieu et selon la volonté de Dieu que vous devez l'exercer.

Ecoutez Léon XIII : „Comme nulle société ne saurait exister sans un chef suprême et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature, et par suite a Dieu pour auteur. Il en résulte encore que le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain Maître des choses; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir; de telle sorte que quiconque a le droit de commander ne tient

ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. *Tout pouvoir vient de Dieu.*“ (Rom. XIII.) *Encycl. Immortale Dei.*

Voilà donc une vérité incontestable. Quand un homme a le droit de commander, ce droit vient de Dieu. C'est l'autorité de Dieu qu'il exerce. Donc il ne peut l'exercer qu'au nom de Dieu, et selon la volonté de Dieu.

Eh bien, cherchez donc si vous trouvez, en Europe, un seul Etat où les droits de Dieu et de son Eglise soient loyalement reconnus et respectés. Est-ce que toutes les constitutions, toutes les lois, toutes les décisions, tous les jugements sont réellement l'expression de la volonté de Dieu?

Est-ce qu'il serait peut-être permis aux gouvernements, aux magistrats, aux législateurs, en un mot, serait-il permis à ceux qui ont le droit de nous commander, de faire abstraction et de se désintéresser de notre bonheur éternel? Certainement non.

Nous sommes tous créés pour le ciel. Et tout doit se rapporter à cette fin suprême.

Ecoutez encore Léon XIII : „Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance et que, issus de lui, nous devons retourner à lui, elles astreignent à la

même loi la société civile. Les hommes, en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est d'embrasser d'esprit et de cœur la Religion, non pas celle que chacun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves certaines et indubitables établissent comme la seule vraie entre toutes, ainsi les sociétés politiques ne peuvent sans crime se conduire comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indifféremment selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré.

Les chefs d'Etat doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu et mettre au nombre de leurs principaux devoirs celui de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou décider qui soit contraire à son intégrité. Et

cela ils le doivent aux citoyens dont ils sont les chefs. Tous, tant que nous sommes, en effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et final auquel il faut tout rapporter, placé qu'il est aux cieux, au-delà de cette fragile et courte existence. Puisque c'est de cela que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de l'intérêt suprême de chacun d'atteindre cette fin. Comme donc la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens de façon non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assurer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de ce bien suprême et immuable auquel ils aspirent eux-mêmes. La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et inviolable observance de la religion, dont les devoirs unissent l'homme à Dieu." *Encycl. Immortale Dei.*

Qui que vous soyez, n'oubliez pas qu'en acceptant le pouvoir que Dieu vous délègue, vous prenez l'engagement, au moins d'une manière implicite, de l'exercer selon sa volonté, et, par conséquent, d'en user aussi pour le bonheur éternel de tous ceux qui seront soumis à votre autorité.

Quelle terrible responsabilité pèse sur ceux qui abusent du pouvoir que Dieu leur a délégué et confié, et

combattent la religion qu'ils devraient favoriser, soutenir et protéger!

* * *

Encore un petit mot sur le centenaire de cette année. Il y a un siècle que le Valais fait partie de la Confédération helvétique. Ils sont sans nombre les bienfaits que Dieu nous a prodigués pendant ce temps. Un des plus importants, c'est sans doute l'incomparable bienfait de la foi, que Dieu, dans sa miséricorde infinie, a bien voulu conserver à notre chère patrie.

La foi est la première et la plus indispensable de toutes les vertus. Sans la foi, impossible de recevoir les sacrements, impossible d'obtenir le pardon de nos péchés, impossible d'aller au ciel.

Comment donc pourrions-nous oublier la reconnaissance que nous devons à Dieu pour ce trésor inappréciable de la foi?

Si tous les Valaisans, à l'occasion du centenaire de cette année, prenaient la résolution de dire chaque jour les actes de foi, d'espérance et d'amour, qui se trouvent au commencement du catéchisme du diocèse de Sion, ce serait certainement un *monument* de reconnaissance très agréable à Dieu.

Ces prières, faites chaque jour par tout un peu-

ple, contribuerait puissamment à conserver la foi dans notre patrie.

J'ose prier mes révérends et chers Confrères de faire tous leurs efforts pour habituer leurs paroissiens à dire chaque jour ces actes de foi, d'espérance et de charité. Les enfants qui fréquentent les écoles, pourraient les dire avant le catéchisme, et aussi chaque jour avant la classe. De cette manière, ils s'habitueraient bientôt à réciter ces prières tous les jours.

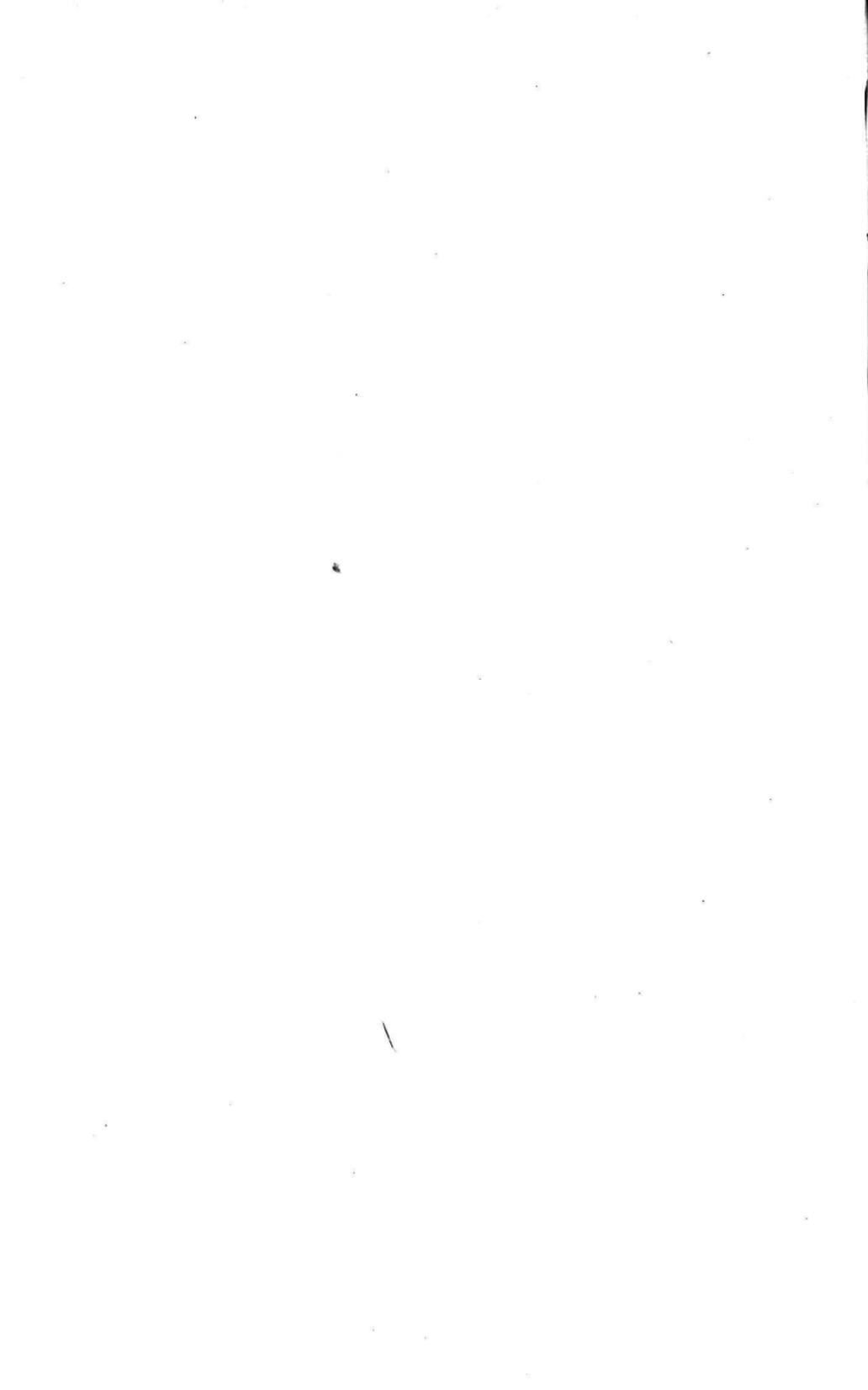
Prions souvent pour la conservation de la foi dans notre patrie, et nous pourrons chanter dans le ciel les miséricordes de Dieu pendant toute l'éternité.

A l'occasion du centenaire de 1915, nous ordonnons ce qui suit :

Le quatrième dimanche d'avril, le Saint Sacrement sera exposé cinq heures à l'adoration des fidèles; ensuite on dira les actes de foi, d'espérance et de charité; puis on chantera le *Te Deum* et on donnera la bénédiction.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

Sion, le 2 janvier 1915.



Lettre Pastorale

DE

L'ÉVÊQUE DE SION

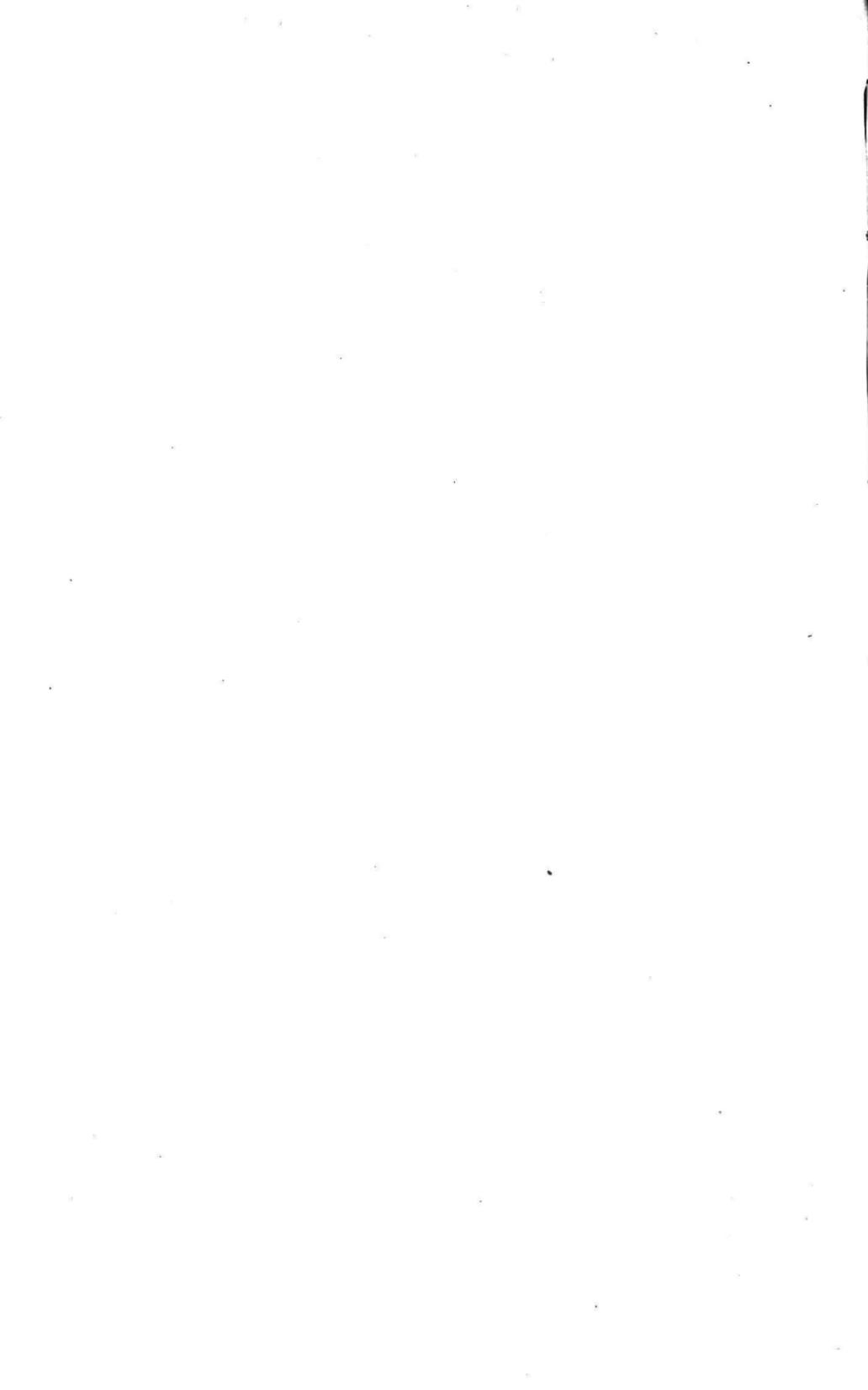
ADRESSÉE SPÉCIALEMENT AUX HOMMES

DE SON DIOCÈSE



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1915





LETTRE PASTORALE DE L'ÉVÊQUE DE SION

ADRESSÉE SPÉCIALEMENT AUX HOMMES DE SON DIOCÈSE



Pourquoi les hommes ne communient-ils pas plus souvent? Ils veulent cependant tous aller au ciel. Or, l'un des principaux moyens que nous avons pour sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel, c'est la fréquentation des sacrements. Voilà ce que je voudrais rappeler tout spécialement aux hommes du diocèse de Sion.

Nous sommes tous créés pour le ciel.

Et comme il n'y a pas un seul homme dont Dieu ne désire sincèrement le bonheur éternel, ainsi il n'y en a pas un seul que Jésus-Christ n'ait racheté par sa passion et sa mort.

Le Fils de Dieu s'est fait homme. Il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, pour nous délivrer du péché et de l'enfer, et pour nous mériter le ciel. Jésus-Christ qui est Dieu de toute éternité, est vrai homme depuis que Marie est devenue sa mère.

Il nous a rachetés en souffrant et en mourant comme homme, et en donnant comme Dieu un mérite infini à ses souffrances.

Dire que Jésus-Christ a racheté et sauvé tous les hommes, ce n'est pas dire que tous seront sauvés; mais c'est dire que tous peuvent se sauver. Jésus-Christ a préparé à tous les hommes les moyens nécessaires pour aller au ciel.

Il a passé d'abord trente ans à Nazareth, travaillant et obéissant à sa sainte mère et à saint Joseph, son père nourricier.

Ensuite il a prêché l'Evangile et fait des miracles sans nombre.

Par sa prédication, par ses miracles et par la sainteté de sa vie, il ne tarda pas à faire un grand nombre de disciples.

Voilà les commencements de la société fondée par le Fils de Dieu et que nous appelons son Eglise.

Un jour, c'est saint Luc (VI) qui nous le dit, après avoir passé la nuit en prière, il réunit la foule de ses disciples, et parmi eux, il en choisit douze qu'il appela ses apôtres, c'est-à-dire ses envoyés, ses représentants, ses ambassadeurs.

Sur les bords du Jourdain, le Fils de Dieu dit un jour à l'un de ses apôtres : „Tu es Simon, fils de Jean, tu seras appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre.“ Jean I. C'est Pierre qui a été établi le Prince des apôtres et le Chef de toute l'Eglise militante. Le successeur de Pierre, comme chef de l'Eglise, c'est le Pape.

Mais pourquoi les apôtres? Quelle sera leur mission? La mission des apôtres sera la mission même que le Fils de Dieu a reçue de son Père.

Après sa résurrection, Jésus-Christ apparaissant à ses apôtres, leur dit : „ La paix soit avec vous. Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie.“ Jean XX. 21. Comme Dieu a envoyé son Fils sur la terre pour sauver les hommes, ainsi le Fils de Dieu a envoyé ses apôtres pour continuer cette œuvre, et ils y travailleront aussi longtemps qu'il y aura des hommes à sauver, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

Comment les apôtres pourront-ils remplir cette mission? Quels sont donc les moyens que Jésus-Christ a donnés aux apôtres pour sauver les hommes?

Les principaux, personne ne l'ignore, sont l'instruction religieuse et les sacrements.

Pour nous communiquer les mérites et les fruits de sa passion et de sa mort, Jésus-Christ a institué des sacrements.

Quelques instants avant de remonter au ciel, le sauveur dit aux apôtres : „Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.“ Math. XXVIII.

Ces paroles supposent évidemment deux catégories : d'un côté, les apôtres ; de l'autre, toutes les nations. D'un côté, ceux qui doivent enseigner et donner l'instruction religieuse ; de l'autre, ceux qui doivent être enseignés et recevoir l'instruction religieuse.

Les apôtres et leurs successeurs, les évêques catholiques, ceux qui doivent enseigner, forment l'Eglise enseignante ; les autres, l'Eglise enseignée.

Et pour soutenir et protéger l'Eglise enseignante

dans l'accomplissement de sa mission; afin qu'elle enseigne toujours fidèlement ce qu'il a enseigné lui-même, et rien que ce qu'il a enseigné; afin de la préserver constamment de l'erreur, le Fils de Dieu promet de rester avec elle, tous les jours, sans discontinuation, jusqu'à la consommation des siècles.

Voilà pourquoi le Sauveur dit à ses apôtres et à leurs successeurs : „Celui qui vous écoute, c'est moi qu'il écoute; celui qui vous méprise, c'est moi qu'il méprise.“ Luc X. Oui, écouter l'enseignement de l'Eglise, c'est écouter l'enseignement de Jésus-Christ; mépriser l'enseignement de l'Eglise, c'est mépriser l'enseignement de Jésus-Christ.

Maintenant, qu'il me soit permis de m'adresser tout spécialement aux hommes de mon diocèse.

Je voudrais leur dire d'abord : N'oubliez pas, mes chers hommes, que vous êtes créés pour le ciel.

Vous n'êtes pas créés pour rester toujours sur cette terre. Que vous y pensiez ou que vous n'y pensiez pas; que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas, bientôt cette vie finira, vous quitterez ce monde pour entrer dans l'éternité. Y pensez-vous sérieusement?

Nous sommes tous créés pour le ciel. Or pour

nous préparer une place dans le ciel, les principaux moyens sont l'instruction religieuse et les sacrements.

L'instruction religieuse nous rappelle nos devoirs et nous dit ce que nous devons faire pour nous préparer un bonheur éternel.

Qui donc pourrait contester l'importance capitale de l'instruction religieuse ?

C'est surtout en prêchant l'Évangile et en répandant l'instruction religieuse, que Jésus-Christ a fondé son Église.

Quelle est la première chose qu'il a commandée à ses apôtres en les envoyant dans le monde ? Vous le savez, il leur a ordonné d'abord d'enseigner toutes les nations, et de répandre l'instruction religieuse dans l'univers entier.

Interrogez l'apôtre saint Paul, ou plutôt l'Esprit-Saint lui-même parlant par la bouche de l'apôtre, et l'Esprit-Saint vous dira que l'un des moyens les plus importants pour répandre et conserver la foi dans les âmes, c'est l'instruction religieuse. „ *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei*“. Rom. X. Or la foi est la plus nécessaire de toutes les vertus. Sans la foi, impossible de plaire à Dieu (Ep. aux Hébr. XI.) et par conséquent, impossible d'aller au ciel.

Et pourquoi y a-t-il des hommes qui perdent la foi que Dieu leur avait donnée dans le baptême,

et s'exposent ainsi à la damnation éternelle? Une des principales causes, c'est certainement l'ignorance religieuse.

L'instruction religieuse nous montre le chemin du ciel en nous disant ce que nous devons faire pour y aller.

Toutefois, pour aller au ciel, il ne suffit pas d'en connaître le chemin; il faut encore avoir des forces pour vaincre tous les ennemis et surmonter tous les obstacles que nous rencontrons sur notre route. Ces forces, nous les trouvons surtout dans la prière et dans les sacrements.

Dieu nous a donné une double vie : une vie naturelle, et une vie surnaturelle. La vie naturelle, c'est celle que nous apportons en naissant. Elle consiste dans l'union de l'âme et du corps. Nous la perdons par la mort, au moment que l'âme quitte notre corps.

A part cette vie naturelle, Dieu nous a donné dans le baptême, une vie surnaturelle, qui consiste dans la grâce sanctifiante. Sans cette vie surnaturelle, sans la grâce sanctifiante, personne ne peut aller au ciel. Et comme nous perdons la vie naturelle par la mort, ainsi nous perdons la vie surnaturelle par le péché mortel.

Que faites-vous pour conserver et alimenter la vie naturelle? Vous mangez, n'est-il pas vrai? Vous prenez chaque jour de la nourriture. Rien de plus raisonnable. On ne peut pas vivre sans manger.

Or pour conserver la vie surnaturelle, il faut aussi une nourriture. Où donc trouverez-vous cette nourriture, qui doit conserver dans vos âmes la grâce sanctifiante en vous préservant du péché mortel? Cette nourriture, vous la trouverez surtout dans le sacrement de l'Eucharistie.

Admirez ici la bonté et la miséricorde infinie du Sauveur envers nous. Il a institué un sacrement où il veut être lui-même la nourriture de notre âme. Oui, le Fils de Dieu qui s'est fait homme, se donne lui-même à nous dans l'Eucharistie. Encore une fois, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, veut être réellement et véritablement la nourriture de notre âme. C'est lui-même qui l'affirme : „Ma chair est véritablement une nourriture.“ (Jean VI. 56.)

Quand le Fils de Dieu parle ainsi, ce n'est pas une figure de rhétorique, ce n'est pas une hyperbole dont il se sert pour nous donner une idée de son amour infini envers les hommes, non, ce n'est pas une hyperbole, c'est une profonde et touchante réalité. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, sous l'extérieur et les dehors du pain, devient réellement la nourriture de notre âme.

Et il veut que nous le recevions dans la communion comme la nourriture de nos âmes.

Au nom de son divin fondateur, l'Eglise nous dit catégoriquement : „Notre Sauveur veut que l'Eucharistie soit reçue comme la nourriture spirituelle de nos âmes....., et comme un antidote par lequel nous soyons délivrés des péchés véniels et préservés des péchés mortels.“ Conc. de Trente, Sess. XIII.

Voilà donc l'enseignement de l'Eglise. La communion est la nourriture spirituelle de nos âmes. La communion est un moyen institué par Jésus-Christ pour nous purifier des péchés véniels et nous préserver des péchés mortels.

N'oublions pas cette importante vérité. Le préservatif le plus efficace et le plus puissant contre le péché mortel, c'est la communion.

Et combien de fois devriez-vous communier? Si vous voulez répondre au désir ardent de Notre Seigneur Jésus-Christ, et au désir de son Eglise, votre mère, vous communiez très souvent, et même si vous le pouvez, tous les jours.

Par la bouche du concile de Trente, l'Eglise exprime formellement le désir que les fidèles reçoivent la communion tous les jours. (Session. XXII, ch. 6.)

Et le catéchisme du concile de Trente, recommandé si souvent par les Papes, ce catéchisme veut que les curés exhortent fréquemment les fidèles à communier tous les jours. „Les curés, dit-il, s'appliqueront à représenter souvent aux fidèles que s'ils croient nécessaire de donner chaque jour au corps ses aliments, ils ne doivent par négliger le soin de nourrir et de fortifier, chaque jour, leur âme par la communion. La nourriture spirituelle n'est évidemment pas moins nécessaire à l'âme que la nourriture matérielle au corps.“ (Ch. VII.)

En d'autres termes, le catéchisme du concile de Trente dit : Vous mangez tous les jours pour nourrir et fortifier votre corps ; vous devez aussi communier chaque jour pour nourrir et fortifier votre âme. Voilà l'enseignement de l'Eglise catholique.

En 1905, Sa Sainteté Pie X fit publier un décret mémorable sur la communion de chaque jour. Dans ce décret, nous lisons ce qui suit : „La communion fréquente et quotidienne étant souverainement désirée par Notre Seigneur Jésus-Christ et par l'Eglise catholique, doit être rendue accessible à tous les fidèles, de quelque classe et de quelque condition qu'ils soient, en sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'il s'approche de la Sainte Table avec une intention droite, ne puisse en être écarté.“

Il est donc certain que Jésus-Christ et son Eglise désirent vivement que les fidèles communient chaque jour; et tous, quelle que soit leur condition, tous peuvent s'approcher de la Sainte Table, pourvu qu'ils soient en état de grâce et n'aient aucun péché mortel sur la conscience.

Comme l'Eglise désire que les fidèles communient tous les jours, ainsi elle veut que les curés, les confesseurs et les prédicateurs exhortent fréquemment et avec instance les fidèles à la communion de chaque jour. (Décret de 1905.)

Mes chers hommes,

Vous venez d'entendre la doctrine de l'Eglise. Vous avez la foi. Vous croyez ce que l'Eglise enseigne. Vous voulez aller au ciel. Vous aimez votre religion. Vous ne voudriez pas mourir sans ses secours et ses sacrements. Vous aimez Jésus-Christ, le fils de Dieu qui reste dans l'Eucharistie, sous l'extérieur et les apparences du pain, pour être la nourriture de nos âmes.

Ne l'oublions pas, c'est pour nous, pauvres pécheurs, c'est par amour pour nous qu'il a institué le saint sacrement de l'autel; c'est pour nous, c'est par amour pour nous qu'il veut rester jour et nuit

dans nos églises. Oui, il reste au milieu de nous pour nous donner les forces, les secours et les lumières dont nous avons besoin.

Vous surtout, mes chers hommes, ne l'oubliez pas, Jésus-Christ veut se donner réellement à vous dans la communion. Il veut être véritablement la nourriture de vos âmes. Il pense à vous. Il vous attend. Il veut vous donner tout ce qui peut contribuer à votre bonheur et surtout à votre bonheur éternel.

Il désire, et désire vivement que vous alliez le recevoir souvent, très souvent, et même si c'est possible, tous les jours.

Pourquoi donc ne répondriez-vous pas à ses désirs? Pourquoi resteriez-vous sourds à ses invitations? C'est le meilleur, le plus fidèle, le plus dévoué et le plus puissant de vos amis. Il vous aime infiniment plus que la plus tendre des mères ne peut aimer ses enfants.

Pourquoi donc n'allez-vous pas le voir, pourquoi surtout n'allez-vous pas le recevoir plus souvent? N'auriez-vous donc rien à lui demander? N'auriez-vous pas besoin de ses secours?

Notre vie sur la terre, n'est-elle pas un combat continuel? Où sont-ils ceux qui n'ont jamais de tentations? Où sont-ils ceux qui n'ont pas de mauvais penchants à combattre? Où sont-ils ceux qui

ne doivent dire chaque jour à Dieu : Notre Père, pardonnez-nous nos offenses — ne nous laissez pas succomber à la tentation? Où sont-ils ceux qui ne rencontrent aucune difficulté dans l'accomplissement de leurs devoirs?

Allez donc à Jésus-Christ dans la communion, il vous donnera certainement les forces et les secours dont vous avez besoin pour résister à toutes les tentations, pour vaincre vos mauvais penchants et pour vous préserver du péché.

Mais que dirait-on si l'on me voyait si souvent à l'église et à la Sainte Table?

Qui donc s'étonnera? Les amis de Dieu, ceux qui pensent sérieusement à leur salut, seront édifiés de vous voir communier souvent. Pourquoi donc vous inquiéter de ceux qui ne travaillent pas sérieusement à se préparer un bonheur éternel?

Quand vous tombez malades, vous appelez un médecin, un homme dont la science et les conseils puissent vous rendre la santé.

Quand vous êtes menacés d'un procès qui pourrait compromettre votre fortune, vous vous adressez à un jurisconsulte pour sauvegarder vos intérêts. Rien de plus naturel.

Pourquoi donc, vous qui êtes si prudents quand

il s'agit de vos biens temporels, pourquoi donc, quand il s'agit de votre bonheur éternel, iriez-vous suivre les conseils et imiter l'exemple de ceux qui ne travaillent pas sérieusement à leur salut? Est-ce bien raisonnable!

Que dirait-on si l'on me voyait communier souvent?

Et vos parents, et vos amis qui sont au ciel, que penseront-ils de vous? Vous le savez, ils tressailleront de joie et de bonheur avec les anges et les saints, en vous voyant recevoir fréquemment la communion.

Et quand la mort approchera, ne serez-vous pas heureux d'avoir communiqué souvent?

Suivons tous le conseil que nous donne ce livre d'or que nous appelons *l'Imitation de Jésus-Christ* : „Tâchez de vivre maintenant de telle sorte, qu'à l'heure de la mort, vous ayez plus sujet de vous réjouir que de craindre.“ (I. Ch. 23.)

Sion, le 5 août 1915.

† Jules-Maurice Abbet,

Evêque de Sion.

LETTRE PASTORALE

DE

L'ÉVÊQUE DE SION

POUR

LE CARÊME DE 1916

HONNEUR ET RECONNAISSANCE
AU CATÉCHISME

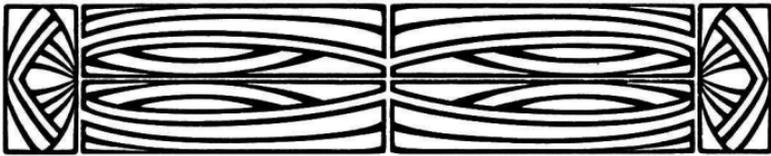


SION

CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1915





JULES-MAURICE ABBET

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

Evêque de Sion

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE

Salut et Bénédiction.



HONNEUR ET RECONNAISSANCE AUCATÉCHISME

Pendant que j'étais curé de Sion, il y avait, une année, parmi les malades de ma paroisse, un des premiers magistrats de notre pays. Un jour que j'allais le voir, je le trouvais assis dans un fauteuil, et tenant en main un tout petit livre. Aussitôt qu'il m'aperçut, il s'écria : Monsieur le Curé, quel beau livre j'ai trouvé!

Savez-vous quel était ce beau livre? C'était le catéchisme du diocèse.

Il avait bien raison, ce magistrat, de dire que le catéchisme est un beau livre. Impossible de trouver quelque chose de plus beau que la doctrine de Jésus-Christ. Or, le catéchisme est un abrégé de la doctrine chrétienne, un abrégé de l'Évangile enseigné par Jésus-Christ il y a bientôt deux mille ans.

Qui donc a vaincu le paganisme? Qui donc a renversé ses autels et brisé ses idoles? C'est le catéchisme; oui c'est la doctrine enseignée par le catéchisme qui a établi le christianisme sur les ruines du paganisme.

Pourquoi des millions de martyrs ont-ils donné leur sang et leur vie? Vous le savez, les martyrs sont morts pour affirmer la divinité de la doctrine enseignée par le catéchisme.

Interrogez les missionnaires de tous les pays et de tous les temps, demandez-leur ce qu'ils font pour convertir et pour civiliser les païens. Tous les missionnaires vous répondront qu'ils travaillent à la conversion et au salut des païens, surtout en leur enseignant le catéchisme.

Interrogez ces gigantesques et majestueuses montagnes qui nous entourent comme des remparts éternels, demandez-leur pourquoi notre chère patrie

valaisanne a conservé l'incomparable trésor de la foi. Oui, pourquoi avons-nous le bonheur d'être encore des enfants de l'Eglise de Jésus-Christ? Si ces montagnes pouvaient parler, elles diraient bien haut que cette immense faveur, nous la devons tout particulièrement au catéchisme.

Demandez à vos ancêtres dont vous portez le nom, demandez-leur qui donc leur a montré le chemin du ciel, qui donc leur a dit ce qu'ils devaient faire pour sauver leur âme et se préparer un bonheur éternel? Et vos ancêtres vous répondront que le bonheur ineffable dont ils jouissent, ils le doivent surtout au catéchisme.

Quelle est la première instruction? Vous le savez, l'instruction la plus importante, la plus nécessaire et la plus indispensable, c'est l'instruction religieuse.

On peut aller au ciel sans connaître l'histoire et la géographie; on peut aller au ciel sans connaître les mathématiques, sans connaître la physique et les sciences naturelles, mais on ne peut aller au ciel sans la religion.

„Allez dans le monde entier, dit Jésus-Christ à ses apôtres, et prêchez l'Évangile à tous les hommes. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira pas sera condamné“. (Marc XVI).

Qu'est-ce que cet Évangile que le Fils de Dieu

a ordonné aux apôtres de prêcher à tous les hommes dans l'univers entier? Cet Evangile, c'est sa doctrine, c'est tout ce qu'il a enseigné lui-même; cet Evangile, c'est sa religion. En d'autres termes, Jésus-Christ dit aux apôtres : allez dans le monde entier, prêchez ma religion à tous les hommes; celui qui ne voudra pas l'accepter, sera condamné. Sans la religion, par conséquent, pas de salut.

Or, encore une fois, ne l'oublions pas, le catéchisme, c'est l'abrégé de l'Evangile prêché par Jésus-Christ, l'abrégé de cette religion qu'il a ordonné aux apôtres de prêcher à tous les hommes, dans l'univers entier.

Chrétiens, qui pensez sérieusement au salut de votre âme, relisez attentivement le catéchisme, au moins chaque année. Il ne faut pas le lire superficiellement et à la hâte, comme on lit ordinairement un article d'un journal, non; mais il faut lire le catéchisme attentivement, sans oublier que c'est l'abrégé de la doctrine prêchée par Jésus-Christ, au prix de tant de fatigues, de sacrifices et de persécutions.

Si, dans chaque famille, on lisait en commun, tous les dimanches, un chapitre du catéchisme, quel bien en retireraient et les parents et les enfants!

Oui, relisez le catéchisme. Cette lecture vous

rappellera des vérités que vous avez oubliées, et des devoirs que vous avez peut-être perdus de vue. Cette lecture, en tout cas, développera votre instruction religieuse et affermira certainement la foi dans vos âmes.

Si le catéchisme était connu et mis en pratique comme il devrait l'être, on pourrait supprimer les tribunaux correctionnels et fermer les prisons.

Dans un pays qui ne veut pas être païen, le catéchisme devrait toujours occuper la première place dans les programmes des établissements d'instruction.

Quelle terrible responsabilité pèse sur les législateurs et les magistrats qui n'ont pas le courage d'affirmer et de défendre franchement les droits du catéchisme!

Les droits du catéchisme sont les droits de Jésus-Christ. L'un des principaux moyens dont se sert Jésus-Christ pour sauver les âmes, c'est le catéchisme.

Parents chrétiens, vous aimez vos enfants; vous désirez qu'ils soient toujours heureux; vous désirez surtout qu'ils soient un jour votre gloire dans le ciel. Eh bien, n'oubliez pas que c'est le catéchisme qui leur montre le chemin du ciel; c'est le catéchisme qui leur dit ce qu'ils doivent faire pour sauver leur âme et se préparer un bonheur éternel.

Méfiez-vous de ceux qui voudraient bannir le catéchisme des écoles. Les ennemis du catéchisme sont les ennemis de Dieu, et par conséquent les ennemis du bonheur de vos enfants.

Ne permettez jamais que vos enfants fréquentent des écoles où le catéchisme catholique n'est pas enseigné.

Les écoles sans catéchisme sont des écoles sans religion et sans Dieu.

Du reste, nous sommes tous créés pour le ciel. Eh bien, qu'avons-nous à faire pour y aller? Une seule chose. Nous devons imiter Jésus-Christ. Oui, par son exemple et par sa doctrine, Jésus-Christ a appris à tous les hommes ce qu'ils doivent faire pour aller au ciel.

Et après Jésus-Christ, quels sont ceux que nous devons tout particulièrement imiter? Evidemment les Saints, qui ont copié le plus fidèlement la vie du divin Crucifié.

Or, ouvrez les yeux et regardez. Est-ce que peut-être les ennemis du catéchisme travaillent sérieusement au salut de leur âme? Est-ce qu'ils cherchent à imiter fidèlement le Sauveur et les Saints?

Est-ce que vous les voyez souvent dans les églises? Souvent près des confessionnaux et à la Sainte Table?

Est-ce que vous pouvez dire que les ennemis du catéchisme observent plus rigoureusement que les autres les commandements de Dieu et les lois de son Eglise?

Encore une fois, ouvrez les yeux et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre du contraire.

Les ennemis du catéchisme ne cherchent pas à être les amis de Dieu, par l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Que devez-vous conclure? Pour aller au ciel, il faut surtout imiter Jésus-Christ et les Saints. Or les ennemis du catéchisme ne cherchent pas à imiter Jésus-Christ et les Saints. Donc gardez-vous bien de suivre leurs conseils et d'imiter leur exemple.

Et nous, mes révérends et chers Confrères, nous que le Fils de Dieu, dans sa miséricorde infinie, a choisis pour prêcher l'Evangile et travailler ainsi d'une manière spéciale au bonheur éternel des hommes, n'oublions pas l'importance capitale de l'instruction religieuse pour le salut des âmes.

N'est-ce pas surtout en prêchant l'Evangile et en répandant l'instruction religieuse que le Fils de Dieu a fondé son Eglise?

L'instruction religieuse, comme l'enseigne l'Esprit-Saint, est un des moyens les plus efficaces pour répandre et conserver la foi dans les âmes.

Fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei.
(Rom. X.) Or sans la foi, pas de salut.

Ecoutez quelle importance Pie X attachait à l'instruction religieuse. Dans sa *Lettre sur la doctrine chrétienne du 15 avril 1905*, il dit, en s'adressant aux évêques : „Remarquez, Nous vous en prions et vous en supplions, quels désastres résultent pour les âmes de la seule ignorance des choses divines. Beaucoup de choses utiles et parfaitement louables ont peut-être été instituées, dans le diocèse de chacun de vous, pour le bien du troupeau qui vous est confié. Veuillez cependant, par-dessus toutes choses, consacrer tout ce que vous pourrez de vos efforts, de votre zèle, de vos soins et de vos instances assidues à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne pénètre et imprègne complètement les esprits.“ Voy. ma brochure : *Un mot sur l'instruction religieuse.*

Or, encore une fois, le catéchisme, c'est précisément l'abrégé de la doctrine chrétienne. C'est l'abrégé de l'Evangile que Jésus-Christ a enseigné, et qu'il a ordonné à ses apôtres de prêcher à tous les hommes jusqu'à la fin du monde.

Enseignons et prêchons le catéchisme.

Enseignons assidûment le catéchisme aux enfants qui fréquentent les écoles.

Prêchons régulièrement le catéchisme, tous les

dimanches, aux fidèles confiés à notre sollicitude pastorale.

Ne négligeons rien pour bien préparer nos instructions religieuses.

Que notre enseignement soit clair, simple, accessible à l'intelligence de ceux que nous devons instruire.

Que notre langue soit correcte et toujours digne de celui dont nous enseignons la doctrine.

N'oublions jamais que nous enseignons au nom de Jésus-Christ, et avec l'autorité de Jésus-Christ dont nous sommes les délégués et les représentants.

Mais est-il bien certain que le catéchisme est l'abrégé de l'Évangile prêché par Jésus-Christ, il y a bientôt deux mille ans?

Comment pouvons-nous savoir d'une manière certaine et infaillible que la doctrine enseignée par Jésus-Christ est parvenue jusqu'à nous sans changement et sans altération essentielle?

Et l'assistance promise par le Fils de Dieu à son Église, cette assistance divine, l'avez-vous donc oubliée?

L'Église doit garder, enseigner et interpréter l'Évangile, c'est-à-dire la doctrine prêchée par Jésus-Christ. Dans l'accomplissement de cette mission, grâce à l'assistance du Saint-Esprit, l'Église est toujours à l'abri de l'erreur.

Est-il bien certain que Jésus-Christ a promis à son Eglise une protection et une assistance spéciale qui la rend infaillible dans son enseignement ?

Quelques instants avant son ascension, le Sauveur dit aux apôtres : „Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.“ (Math. XXVIII.)

Vous l'avez entendu, le Fils de Dieu donne d'abord un ordre à ses apôtres. Il leur ordonne d'enseigner toutes les nations, les nations de toute la terre, et les nations de tous les siècles.

Et qu'est-ce qu'ils doivent enseigner ? Evidemment ce qu'il a enseigné lui-même, et rien que ce qu'il a enseigné.

Après avoir ordonné aux apôtres d'enseigner toutes les nations, Jésus-Christ ajoute une promesse : „Et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.“

Tout le monde sait que les apôtres et leurs successeurs forment l'Eglise enseignante.

Pourquoi donc le Fils de Dieu restera-t-il tous

les jours avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles? Evidemment pour la protéger, pour l'assister dans l'accomplissement de sa mission.

Oui, le Fils de Dieu a promis de rester, tous les jours, sans discontinuation avec son Eglise, afin qu'elle soit constamment à l'abri de l'erreur, et qu'elle enseigne toujours ce qu'il a enseigné lui-même, et rien que ce qu'il a enseigné.

Or, il n'est pas possible que le Fils de Dieu trahisse ses promesses. Donc il est certain que l'Eglise, grâce à la protection spéciale que lui a promise son divin fondateur, enseigne et enseignera toujours ce qu'il a enseigné lui-même, et rien que ce qu'il a enseigné.

Supprimez cette assistance divine qui rend l'Eglise infaillible dans son enseignement, et alors il n'y a plus d'Eglise, plus de religion, plus de christianisme.

Pour nous, le christianisme consiste à croire ce que Jésus-Christ a enseigné, à faire ce qu'il a commandé, et à recevoir les sacrements qu'il a institués pour notre salut.

Or, si l'on ne peut pas nous dire, d'une manière certaine et infaillible, ce que Jésus-Christ veut que nous croyions, et ce qu'il veut que nous fassions, sommes-nous obligés de nous soumettre? Certainement non.

Un exemple. L'Eglise nous enseigne que la confession est une institution divine.

C'est un dogme; c'est un article de foi; c'est une vérité enseignée par Jésus-Christ. Quiconque s'est rendu coupable d'un péché mortel, pas de pardon, pas de rémission, pas de salut, s'il ne veut pas se confesser.

Mais qui donc voudrait se confesser, si l'Eglise ne peut pas nous dire, d'une manière certaine et infaillible, que la confession est une institution divine, et que Dieu lui-même nous fait un devoir et une obligation rigoureuse de nous confesser pour obtenir le pardon des péchés mortels?

Si l'Eglise ne peut pas nous dire, d'une manière certaine et infaillible, ce que Dieu veut que nous fassions pour aller au ciel, je ne crois plus à rien, et je ne veux plus entendre parler de foi et de religion.

Ou que l'Eglise est infaillible, ou qu'il n'y a pas d'Eglise.

Une Eglise qui n'est pas infaillible, ne peut pas être l'Eglise de Jésus-Christ.

Or l'Eglise catholique seule ose se dire infaillible.

L'Eglise catholique seule peut prouver qu'elle a reçu, de son divin fondateur, le privilège de l'infailibilité.

En dehors de l'Eglise catholique, aucune reli-

gion ne peut nous dire, d'une manière certaine et infallible, ce que Jésus-Christ a enseigné.

Donc en dehors de l'Eglise catholique, personne n'a le droit de prêcher l'Evangile au nom de Jésus-Christ.

Résumons. L'enseignement du catéchisme est l'abrégé de l'enseignement de l'Eglise. Or, l'enseignement de l'Eglise, c'est l'enseignement de Jésus-Christ. Donc le catéchisme est un abrégé de l'enseignement de Jésus-Christ.

Encore un petit mot. Il y en a qui paraissent attacher peu d'importance à ce livre d'or que nous appelons le catéchisme. Ils ont tort. Le catéchisme nous apprend ce que nous devons faire pour aller au ciel. C'est donc un livre pour tous les âges et pour toutes les conditions.

Le catéchisme qui est un abrégé de la doctrine chrétienne, est aussi un très bon livre de méditation.

Honneur et reconnaissance au catéchisme.

† **Jules-Maurice Abbet,**

Evêque de Sion.

Sion, le 2 janvier 1916.



UN MOT
SUR
l'Institution divine de
LA CONFESSION

dédié à ses diocésains

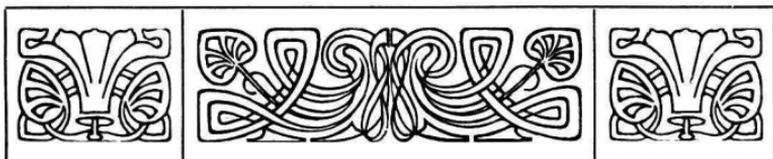
PAR MONSIEUR ABBET

Evêque de Sion



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1902



UN MOT

SUR

l'institution divine de

LA CONFESSION

**Canons du concile de Trente sur le sacrement
de Pénitence.**

I

Si quelqu'un dit que, dans l'Eglise catholique, la Pénitence n'est pas proprement et véritablement un sacrement institué par Jésus-Christ Notre Seigneur, pour réconcilier à Dieu les fidèles, toutes les fois qu'ils tombent dans le péché après le baptême : qu'il soit anathème.

II

Si quelqu'un, confondant les sacrements, dit que c'est le baptême même qui est le sacrement de Pé-

nitence, comme si ces deux sacrements n'étaient pas distingués, et qu'ainsi c'est mal à propos, qu'on appelle la Pénitence la seconde planche après le naufrage : qu'il soit anathème.

III

Si quelqu'un dit que ces paroles du Sauveur : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*, ne doivent pas s'entendre de la puissance de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de Pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours entendues dès le commencement; et que contre l'institution de ce sacrement, il détourne le sens de ces paroles pour l'appliquer au pouvoir de prêcher l'Evangile : qu'il soit anathème.

IV

Si quelqu'un nie que, pour l'entière et parfaite rémission des péchés, trois actes, qui sont comme la matière du sacrement de Pénitence, soient requis de la part du pénitent, savoir : la contrition, la confession et la satisfaction, qu'on appelle les trois parties de la pénitence, ou s'il dit que la pénitence n'a que deux parties, savoir : les terreurs d'une

conscience agitée à la vue du péché, et la foi conçue par l'Évangile ou par l'absolution, et qui nous fait croire que nos péchés nous sont remis par Jésus-Christ : qu'il soit anathème.

V

Si quelqu'un dit que la contrition à laquelle on s'excite par la discussion, la recherche et la détestation de ses péchés, lorsque repassant les années de sa vie dans l'amertume de son âme, on pèse la grièveté, la multitude et la difformité de ses péchés, le danger de perdre le bonheur éternel et d'encourir la damnation éternelle, avec la résolution de mener une meilleure vie : s'il dit qu'une telle contrition n'est pas une douleur véritable et utile, qu'elle ne prépare point à la grâce, mais qu'elle rend l'homme hypocrite et plus grand pécheur ; enfin, que c'est une douleur forcée et non pas libre et volontaire : qu'il soit anathème.

VI

Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle soit ou instituée ou nécessaire au salut de droit divin, ou s'il dit que la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, que l'Église catholique

observe et a toujours observée dès le commencement, n'est pas conforme à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, mais que c'est une invention humaine : qu'il soit anathème.

VII

Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de pénitence, il n'est pas nécessaire de droit divin de confesser tous et chacun des péchés mortels dont on peut se souvenir, après y avoir dûment et soigneusement pensé, même les péchés secrets et ceux qui sont contre les deux derniers préceptes du Décalogue, et les circonstances qui changent l'espèce du péché; mais qu'une telle confession est seulement utile pour l'instruction et la consolation du pénitent, et qu'autrefois elle n'était en usage qu'afin d'imposer une pénitence canonique; ou si quelqu'un dit que ceux qui s'attachent à confesser tous leurs péchés ne veulent rien laisser à la divine miséricorde à pardonner, ou qu'enfin il n'est pas permis de confesser les péchés véniels : qu'il soit anathème.

VIII

Si quelqu'un dit que la confession de tous les péchés, telle que l'observe l'Eglise, est impossible et

n'est qu'une tradition humaine que les gens de bien doivent abolir; ou bien que tous et chacun des fidèles n'y sont pas obligés une fois l'an, conformément à l'institution du grand concile de Latran, et que pour cela il faut dissuader les fidèles de se confesser dans le temps de carême : qu'il soit anathème.

IX

Si quelqu'un dit que l'absolution du prêtre n'est pas un acte judiciaire, mais un simple ministère qui ne consiste qu'à déclarer à celui qui se confesse que ses péchés lui sont remis, pourvu seulement qu'il se croie absout, encore que le prêtre ne l'absolve pas sérieusement, mais par manière de jeu; ou s'il dit que la confession du pénitent n'est pas requise, afin que le prêtre le puisse absoudre : qu'il soit anathème.

X

Si quelqu'un dit que les prêtres qui sont en péché mortel n'ont pas la puissance de lier et de délier, ou que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution, mais que c'est à tous les fidèles et à chacun d'eux que ces paroles sont adressées : *Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera aussi lié dans le ciel; et celles-ci : Les péchés seront remis à*

ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; de sorte qu'en vertu de ces paroles, chacun puisse absoudre des péchés publics par la correction seulement, si celui qui y est repris y défère, et des péchés secrets par la confession volontaire : qu'il soit anathème. (Rohrbacher, liv. 85.)

En donnant aux apôtres et à leurs successeurs le double pouvoir de remettre les péchés et de les retenir, le fils de Dieu nous a imposé l'obligation de nous confesser.

Apparaissant à ses apôtres, après sa résurrection, Jésus leur dit : „La paix soit avec vous. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même.

„Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit.

„Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.“ S. Jean XX. 21. 22. 23.

Au chapitre XVIII de l'Évangile selon S. Mathieu, nous lisons : „En vérité je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel.“ V. 18. Paroles de Jésus à ses apôtres.

Il est donc absolument certain que le Sauveur a donné aux apôtres et à leurs successeurs le double pouvoir de remettre et de retenir les péchés. Ces paroles sont claires et précises : Ceux à qui vous remettrez les péchés, il leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. —

Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le ciel.

La sentence prononcée par ses ministres sur la terre, Dieu l'approuve et la ratifie dans le ciel.

Les coupables qui veulent obtenir le pardon de leurs fautes et se réconcilier avec Dieu, doivent donc nécessairement s'adresser à ses représentants.

Ou croyez-vous peut-être que le Fils de Dieu ait voulu dire à ses apôtres : Je vous donne le pouvoir de remettre les péchés ; mais ce pouvoir, vous n'aurez jamais l'occasion de l'exercer, car personne ne sera tenu de s'adresser à vous pour obtenir le pardon ?

Or, en donnant à ses ministres le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, le Fils de Dieu nous a évidemment imposé l'obligation rigoureuse de nous confesser.

Et pourquoi ?

I

D'abord, vous admettez bien que Dieu seul peut remettre et pardonner les péchés. Le péché est une offense, une injure faite à Dieu. C'est une violation de ses droits. C'est une dette contractée envers la justice divine. Eh bien, votre voisin a-t-il le droit

de pardonner une offense qui vous est faite? A-t-il le droit de remettre une dette contractée envers vous-mêmes? Certainement non. Comme vous avez seul le droit de pardonner une offense qui vous est faite, ainsi Dieu seul peut remettre et pardonner les péchés.

Du reste, si les hommes avaient le pouvoir de remettre les péchés, pourquoi donc le Sauveur l'aurait-il donné aux apôtres? Leur aurait-il peut-être donné un pouvoir qu'ils avaient déjà!

Concluez donc que les hommes ne peuvent exercer ce pouvoir qu'au nom de Dieu, et selon la volonté de Dieu. Ils ne peuvent remettre les péchés que comme délégués et représentants de Dieu.

Il faut donc absolument que le prêtre sache si, aux yeux de Dieu, il est juste qu'il nous remette nos péchés. Et comment pourra-t-il le savoir? Il a bien le pouvoir de remettre les péchés, mais il n'a pas reçu le pouvoir de lire dans nos âmes.

Cherchez tant qu'il vous plaira; vous arriverez nécessairement à cette conclusion : Sans la confession, le prêtre ne peut connaître l'état et les dispositions de notre âme, il ne peut savoir si, au nom de Dieu, il doit nous absoudre et nous remettre nos péchés.

II

Ensuite, n'oubliez pas que Jésus-Christ a donné à ses ministres un double pouvoir. Ils peuvent remettre sans doute les péchés, mais ils peuvent aussi refuser la rémission. Ils ont le pouvoir de délier, mais ils ont aussi le pouvoir de lier.

Si le fils de Dieu a dit : Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; il a dit aussi : Ceux à qui vous les retiendrez, il leur seront retenus. S'il a dit : Tout ce que vous délierez sur la terre, sera aussi délié dans le ciel, il a ajouté immédiatement : Tout ce que vous lierez sur la terre, sera aussi lié dans le ciel.

Eh bien, quand donc le représentant de Dieu devra-t-il absoudre ? Quand devra-t-il condamner ? Quand devra-t-il remettre les péchés ? Quand devra-t-il refuser la rémission ? Devra-t-il toujours remettre les péchés ? mais alors pourquoi a-t-il reçu aussi le pouvoir de refuser la rémission ? Devra-t-il toujours refuser la rémission ? mais alors pourquoi a-t-il reçu le pouvoir de remettre les péchés ?

Ou croyez-vous peut-être qu'il puisse indifféremment, et à son gré, délier ou lier, absoudre ou condamner ceux qui se présenteront à son tribunal ? Ne serait-ce pas un blâphème de l'affirmer et de

prêter des intentions pareilles au fils de Dieu!

Qui donc tranchera la question? Qui décidera? Qui jugera? Evidemment celui qui a reçu le pouvoir de délier et de lier, et qui, au nom de Dieu, doit prononcer une sentence.

Mais comment pourra-t-il juger, comment pourra-t-il savoir s'il doit remettre les péchés ou refuser la rémission? Comment, s'il ne connaît pas nos péchés et les dispositions de notre âme? Et comment pourrait-il les connaître sans la confession?

Concluez donc qu'en donnant à ses ministres le pouvoir de remettre les péchés et de les retenir, le Fils de Dieu nous a imposé l'obligation de nous confesser.

Mais comment, un homme peut-il remettre les péchés? Sans une délégation spéciale de Dieu, sans avoir reçu des pouvoirs que Dieu seul peut donner, aucun homme ne peut remettre les péchés.

Nieriez-vous que Dieu puisse déléguer ce pouvoir aux hommes? Mais alors niez toute autorité, toute puissance, tout pouvoir sur la terre. Tout pouvoir vient de Dieu. (Ep. aux Rom. XIII. 1. Les hommes ne commandent et ne peuvent commander que comme délégués et représentants de Dieu. Toute

autorité, tout pouvoir est une délégation de Dieu. Quand les hommes ont le droit de commander, c'est toujours le pouvoir et l'autorité de Dieu même qu'ils exercent. Si tout pouvoir est une délégation de Dieu, pourquoi donc ne pourrait-il pas déléguer aux hommes le pouvoir de remettre les péchés, c'est-à-dire de pardonner et de remettre les offenses qui lui sont faites ?

Comment un homme peut-il remettre les péchés ? Niez donc le baptême, niez tous les sacrements. Dans l'administration des sacrements, l'homme n'est évidemment qu'un délégué et un instrument de Dieu.

Vous versez de l'eau sur le front d'un homme en prononçant ces paroles : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Au même instant, l'âme de cet homme est ornée de la grâce sanctifiante qui en fait un enfant de Dieu, et par conséquent un héritier de son royaume, qui est le ciel. Cet homme est purifié du péché originel et s'il était souillé d'autres fautes, toutes, quel qu'en fussent le nombre et la gravité, toutes, sans exception, sont remises et effacées.

Eh bien, sans une délégation spéciale de Dieu, pourriez-vous, en versant un peu d'eau sur le front d'un homme et en prononçant quelques paroles, pourriez-vous le purifier de tous ses péchés et lui donner la grâce sanctifiante ? Certainement non.

Et ce que je dis du baptême, vous devez le dire aussi des autres sacrements. Car tous, sans exception, produisent et donnent des secours surnaturels dont Dieu seul peut être l'auteur et le dispensateur.

Comment un homme peut-il remettre les péchés? Dites donc aussi : Comment un homme peut-il faire des miracles et ressusciter des morts?

Le miracle étant une manifestation extraordinaire de Dieu par une œuvre sensible que nul agent créé ne peut produire, il est évident que Dieu seul peut opérer des miracles.

Et cependant, n'est-il pas incontestable que les hommes peuvent faire des miracles? Si vous en doutiez, je vous dirais : Ouvrez les écritures, lisez les *Actes des Apôtres*, et vous y verrez au moins quelques-uns des miracles nombreux et éclatants opérés par les apôtres.

„Pierre et Jean montaient au temple pour la prière. Un homme qui était boîteux dès le sein de sa mère, et que l'on portait chaque jour à la porte du temple, demanda l'aumône aux deux apôtres. Pierre lui dit : De l'argent et de l'or, je n'en ai pas; mais ce que j'ai, je te le donne : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche.“
Le boîteux était guéri. (Act. d. Ap. III.)

„On apportait les malades dans les places publiques, et on les posait sur des lits et sur des

grabats, afin que, Pierre, venant, son ombre au moins couvrit quelques-uns d'eux et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies. Le peuple des villes voisines de Jérusalem accourait aussi, apportant des malades et ceux que tourmentaient des esprits impurs, et tous étaient guéris." (Act. d. Ap. V.)

A Samarie, c'est Philippe qui opère des guérisons miraculeuses.

„La foule était attentive à ce qui était dit par Philippe, l'écoutant unanimement, et voyant les miracles qu'il faisait. Car des esprits impurs sortaient d'un grand nombre de possédés en jetant de grands cris. Et beaucoup de paralytiques et de boîteux furent guéris." (Act. d. Ap. VIII).

A Joppé, il y avait parmi les disciples une femme, nommée Tabithe, qui faisait beaucoup d'aumônes. Elle tomba malade et mourut. Les disciples firent appeler Pierre. Le chef des apôtres se mit à prier; puis s'approchant du corps, il dit : „Tabithe, lève-toi." Elle était rendue à la vie. (Act. d. Ap. IX.)

A Ephèse, „Dieu fait par la main de Paul des miracles extraordinaires; au point même que l'on mettait sur les malades des mouchoirs et des tabliers, qui avaient touché son corps, et ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits mauvais sortaient." (Act. d. Ap. XIX.)

Saint Paul prêchait à Troas, en Mysie (dans

l'Asie Mineure). „Un jeune homme du nom d'Eutyque, assis sur une fenêtre, s'endormit et tomba du troisième étage. On le releva mort. Saint Paul descendit vers ce jeune homme, l'embrassa et le rendit à la vie.“ (Act. d. Ap. XX.)

Voilà quelques-uns des miracles opérés par les apôtres, et racontés dans les Ecritures.

Ainsi, comme il est certain que le prêtre ne remet pas les péchés en son propre nom, mais au nom et avec l'autorité de Dieu, il est certain aussi que l'homme ne peut faire des miracles, sans une intervention extraordinaire de Dieu.

En d'autres termes : C'est Dieu lui-même qui nous remet nos péchés par l'intermédiaire de ses ministres et de ses représentants.

C'est Dieu qui se sert de l'homme comme d'un instrument pour nous sanctifier et nous sauver par les sacrements.

C'est encore comme délégués de Dieu, et avec un pouvoir que lui seul peut donner, que les hommes font des miracles et ressuscitent les morts.

**L'histoire nous dit que pour remonter à l'origine
de la Confession,
il faut remonter au fondateur de l'Eglise,
à Jésus-Christ.**

On entend dire parfois que la Confession a été introduite dans l'Eglise par le Pape Innocent III, en 1215, au concile général de Latran. Il n'y a que des ignorants et des hommes de mauvaise foi qui puissent parler ainsi. Voici la loi portée par ce concile au sujet de la Confession : „Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, parvenu à l'âge de discrétion, confessera fidèlement, seul, à son propre prêtre, au moins une fois l'an, tous ses péchés, et il s'appliquera à accomplir de son mieux la pénitence qui lui aura été imposée. Il recevra aussi avec respect au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, etc.“ (Can. 21.)

Le propre prêtre (*proprio sacerdote*) mentionné dans ce canon, c'est le Pape dans toute l'Eglise, l'évêque dans tout son diocèse, le curé dans sa paroisse.

Qu'est-ce qui a provoqué cette loi? Evidemment, comme tout homme raisonnable le comprendra,

c'est le relâchement des chrétiens dans la réception des sacrements.

Si l'on voulait conclure de cette loi que c'est le Pape Innocent III qui a introduit la Confession dans l'Eglise, il faudrait conclure aussi que c'est le même Pape qui a introduit le sacrement de l'Eucharistie; car, comme il ordonne aux fidèles de se confesser *au moins une fois l'an*, il leur ordonne aussi de recevoir, *au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie*.

— Interrogeons l'histoire et posons lui trois questions :

1^{re} Y a-t-il, dans les douze premiers siècles du christianisme, des écrivains qui parlent de la Confession? Oui. Donc la Confession existait.

2^{me} Y a-t-il, dans les douze premiers siècles du christianisme, des conciles qui parlent de la Confession? Oui. Donc la Confession existait.

3^{me} Y a-t-il, dans l'histoire des douze premiers siècles du christianisme, des faits qui supposent et prouvent l'existence de la Confession? Oui. Donc la Confession existait.

PREMIÈRE QUESTION

Y a-t-il, dans les douze premiers siècles du christianisme, des écrivains qui parlent de la Confession? Oui. Donc la Confession existait.

1.

Pierre de Blois, † 1200, dit, dans son *Traité sur la Confession sacramentelle* : „Que personne ne dise en soi-même : Je me confesse en secret, je fais pénitence devant Dieu; car si cette confession est suffisante, c'est donc en vain que les clefs ont été données à Pierre..... La honte s'oppose-t-elle à votre confession? souvenez-vous que les livres des consciences seront ouverts devant tous au jour du jugement.“

2.

Richard de Saint-Victor, † 1173, dit, dans son *Traité du pouvoir de lier et de délier*, chap. 5 : „que la véritable pénitence est la détestation du péché avec une ferme résolution de l'éviter, de le confesser et d'en faire satisfaction.“ Et, au chap. 8, il dit „que si le pénitent néglige de chercher un prêtre pour se confesser et en recevoir l'absolution, il n'évitera pas le péril éternel.“

3.

Saint Bernard, † 1153, dit, en parlant des sept degrés de la confession : „Que sert-il d'accuser une partie de ses péchés, et de supprimer l'autre? de se purifier à demi et de rester à moitié souillé? Tout n'est-il pas découvert et comme à nu aux yeux de Dieu? Quoi! vous osez cacher quelque faute à celui qui tient la place de Dieu dans un si grand sacrement? (Edit. Mabillon T. I., p. 1168).

Il recommande aux prêtres (ibid. p. 556) de ne pas absoudre le pécheur même contrit, s'ils n'ont d'abord reçu sa confession.“

4.

Hugue de Saint-Victor, † 1139, se demande comment il faut entendre ces paroles de S. Jacques : *Confessez vos péchés l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre afin que vous soyez sauvés* — et il répond „que ces paroles veulent dire : Confessez-vous non seulement à Dieu, mais aussi à l'homme pour Dieu; confessez-vous l'un à l'autre, c.-à-d. les brebis aux pasteurs, les inférieurs aux supérieurs; ceux qui ont des péchés à ceux qui ont le pouvoir de les remettre. Mais à quoi bon se confesser? Pourquoi? Pour quelle raison? Afin que vous soyez sauvés,

c.-à-d. que vous ne serez pas sauvés si vous ne vous confessez pas.“ (Lib. II de Sacramentis.)

5.

Yves de Chartres, † 1115, dit à son peuple au commencement du carême : „Toutes les fautes que vous avez commises, doivent être tellement déclarées dans la confession, que vous les fassiez sortir en même temps de votre cœur : telle est la confession qui efface les péchés.“ (Serm. in capite jejuniij.)

6.

Saint Anselme, † 1109, dans son homélie sur les dix lépreux, dit aux pénitents: „Découvrez fidèlement aux prêtres, par une confession humble, toutes les taches de votre lèpre intérieure, afin d'en être purifiés.“

Ailleurs il dit : „Comme le péché originel est remis dans le baptême, ainsi les péchés actuels sont remis dans la confession.

7.

Saint Pierre-Damien, † 1072, dit dans un sermon qui traite des règles d'une bonne confession : „Rien

n'est plus fort pour combattre et surmonter la grâce de Dieu que la crainte humaine; rougir de confesser nos péchés, c'est craindre Dieu moins que l'homme. La raison nous sollicite à nous confesser, et Dieu qui voit tout, nous y oblige." (58.)

8.

Réginon, abbé du monastère de Prum, dans le diocèse de Trèves, † 909, dans le livre I de la *Discipline ecclésiastique* : „Quiconque se sent coupable d'avoir souillé la robe sans tache du baptême, doit venir à son pasteur, et lui confesser humblement toutes les transgressions et tous les péchés, par lesquels il se souvient d'avoir encouru la haine de Dieu, et s'acquitter avec exactitude des pratiques imposées par le prêtre." (Cap. 286.)

9.

Raban-Maur, archevêque de Mayence, † 856, dit : „Le voluptueux qui a passé les bornes de la modération dans les concupiscences de la chair, doit nécessairement rejeter, par la confession, les ordures de ses désordres pour retourner dans son premier état de santé." (Lib. 7 Eccles. cp. 7.)

10.

Jonas, évêque d'Orléans, † 841, dit : Les péchés seront remis aux malades, s'ils les confessent ; sans la confession qui les corrige, ils ne sauraient être remis." (Lib. 3. de Institutione laicali, ep. 14.)

11.

Théodulphe d'Orléans fit, en 797, de sages règlements, qui sont rapportés au tome 7 des Conciles du P. Labbe. Il dit „qu'il faut accuser au prêtre tous les péchés ou d'action ou de parole, et que le confesseur doit interroger le pénitent pour savoir comment et à quelle occasion il a péché." (Cap. 31.)

12.

Chrodogand, évêque de Metz, † 767, ordonne dans sa Règle „que chaque religieux se confessera tous les samedis, et que les autres fidèles de son diocèse le feront au moins trois fois par an, à Pâques, à Noël et à la Saint-Jean."

Après avoir exhorté les uns et les autres à se confesser avec beaucoup de sincérité, il ajoute que „sans la confession, il n'y a point de pardon." *Sine confessione non est indulgentia.* (Cp. 32.)

13.

Les moines de Fulda supplièrent Charlemagne d'empêcher qu'on n'emmenât les infirmes et les vieillards dans des dépendances éloignées du monastère, de peur qu'ils ne mourussent sans confession. (Antiquit. Fuld. lib. 3.)

14.

Saint Bède, † 735, dit „qu'il faut distinguer les fautes légères des péchés graves : pour les fautes légères, il est utile de s'en avouer coupable devant ses égaux, afin de demander leurs prières et de s'en corriger ; mais pour la lèpre des péchés graves, il faut nécessairement les découvrir au prêtre pour satisfaire à la loi.“ (In cap. 5 S. Jacobi.)

15.

Saint Boniface, archevêque de Mayence, dans la lettre qu'il écrivit au Pape, vers 745, pour dénoncer l'hérétique Aldebert, dit entre autres, de ce pseudo-évêque : „Pour mettre le comble à ses crimes, lorsque les peuples venaient se prosterner à ses pieds pour lui confesser leurs péchés, il leur disait : Je sais tous vos péchés, parce que les choses cachées

me sont connues ; il n'est pas nécessaire que vous les confessiez." (Labbe tome 6.) Cette lettre de saint Boniface ne prouve-t-elle pas que la confession existait au huitième siècle?

16.

Saint Grégoire-le-Grand, † 604, expliquant ces paroles de l'Évangile : *Lazare, veni foras*, dit au pécheur : „Pourquoi gardez-vous vos péchés dans le fond de votre conscience? Produisez-les au dehors par la confession, et vous serez délié par le ministère des prêtres, comme Lazare fut délié par les mains des disciples du Sauveur.“ (Hom. 26.)

Il dit aussi : „qu'il y a trois choses à considérer dans un véritable pénitent, la confession du cœur, la confession de bouche et la punition du péché. Que sert, en effet, à celui qui ne se convertit pas de cœur, de se confesser du bout des lèvres? On en trouve fréquemment qui découvrent avec sincérité leurs fautes, mais qui ne se convertissent pas; ils ne les détestent nullement.“ (Lib. VI in cap. 15.)

„Qu'est-ce que la confession de nos péchés, dit encore le même s. Grégoire-le-Grand (hom. 49 in s. Luc), sinon l'ouverture de nos plaies, parce que le venin du péché, qui était caché au dedans

de l'âme pour lui donner la mort, est découvert et rejeté dans la confession, pour le salut de celui qui l'a fait. Que faisons-nous autre chose en nous confessant, sinon de découvrir le mal que nous portons au dedans de nous ?“

17.

L'historien Sozomène, avocat à Constantinople, mort vers 443, dit catégoriquement, au livre VII de son *Histoire ecclésiastique*, que pour obtenir le pardon de ses péchés, il faut nécessairement les confesser.

18.

A la fin du VI^{me} siècle, Anastase, évêque de Nicée, dit, dans ses *Réponses* aux questions que quelques orthodoxes lui avaient adressées : „Que ceux qui ont la folie ou l'impiété de dire qu'il ne sert de rien de se confesser à des hommes pécheurs comme nous, et qu'il n'y a que Dieu qui puisse remettre les péchés, sachent qu'en tenant un pareil langage, ils restreignent les paroles du Seigneur qui a dit à ses ministres : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez..... Mais de même qu'on ne découvre pas à tous les hommes indistinctement les maladies du corps, mais

seulement à ceux qui sont en état de les guérir, de même la confession des péchés ne doit être faite qu'à ceux qui ont le pouvoir de les remettre. Il est donc nécessaire de confesser ses péchés à ceux qui sont chargés d'en absoudre". (Schelstrate, *ibid.*)

19.

Au VI^{me} siècle, Jean, abbé de Raïthe, dans ses observations sur l'*Echelle sainte* de saint Jean Climaque, parle ainsi : „Il est prouvé clairement par les traditions des apôtres et par les règles qu'ils ont prescrites à l'Eglise catholique, que nous sommes obligés, par une nécessité de précepte divin à confesser simplement nos péchés. Si nous observons ces canons et ces saintes ordonnances, nous nous rendons dignes d'obtenir le pardon de nos péchés en les confessant aux prêtres.“ (Schelstrate, *conc. Antioch.*)

20.

Jean, surnommé le Jeûneur, mourut vers la fin du VI^{me} siècle, après avoir été plusieurs années patriarche de Constantinople. Il publia un ouvrage : *Ordre qu'il faut tenir à l'égard de ceux qui confessent, leurs péchés.* Cette instruction commence

ainsi : „Le prêtre prend celui qui doit confesser ses péchés, le conduit devant l'autel et récite avec lui la Trisagion et le ps. 6. Il lui adresse une exhortation dans laquelle il l'avertit que c'est à Dieu principalement qu'il doit se confesser, comme c'est de sa bonté qu'il doit attendre l'absolution et la rémission de ses péchés, parce que le prêtre n'est que l'instrument de la miséricorde du Seigneur de qui il a reçu le pouvoir de délier.“ Voici comment se termine l'exhortation : „Confessez-vous donc en présence des saints anges, et ne me cachez aucun des péchés que vous avez commis en secret. Montrez la même sincérité que si vous vous confessiez à Dieu, qui connaît ce qu'il y a de plus caché au fond des cœurs.“ La confession terminée, le prêtre donne l'absolution : „Que Jésus-Christ, notre maître et notre Seigneur, vous pardonne tous les péchés que vous m'avez confessés en sa présence.“

21.

Le moine Jean, contemporain de Jean le Jeûneur, a laissé un *Recueil de Règles* où il traite „des qualités du confesseur, de la méthode qu'il doit employer pour connaître la nature des péchés, leur nombre et leurs circonstances, et des dispositions

avec lesquelles les pécheurs doivent recevoir les pénitences qui leur sont imposées par les confesseurs. “ *Joan. monachi canonacium*, ap. Schelstrate.)

22.

Saint Sidoine, évêque de Clermont, † 489, dans une lettre à un magistrat, après avoir dit que les évêques sont chargés de percer les ulcères secrets des consciences, ajoute : „Il n'en est pas du juge du monde comme du président du barreau. A votre tribunal, celui qui confesse ses crimes est condamné ; mais celui qui en se confessant à nous, se confesse à Dieu, est absout.“ (Epist. XIII, lib. IV.)

23.

Saint Augustin, † 430, dit, dans un sermon : „Que personne ne dise : Je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu ; c'est assez que celui qui doit m'accorder le pardon, connaisse la pénitence que je fais au fond de mon cœur. S'il en était ainsi, ce serait sans raison que Jésus-Christ aurait dit : *Ce que vous déliez sur la terre sera délié dans le ciel*, et qu'il aurait confié les clés à son Eglise. Ce n'est donc pas assez de se confesser à Dieu, il faut encore se confesser à ceux qui

ont reçu de lui le pouvoir de lier et de délier.“
(Serm. II in psalm.)

24.

Parmi les œuvres de saint Augustin se trouve un traité de la visite des malades où on lit : „Il y en a qui s'imaginent qu'il leur suffit, pour faire leur salut, de se confesser à Dieu à qui rien n'est caché, et qui lit dans la conscience d'un chacun ; car ils ne veulent pas se montrer aux prêtres, soit par honte, soit par orgueil et par mépris, quoique notre Seigneur les ait établis pour discerner entre la lèpre et la lèpre. Mais je ne veux pas que vous vous laissiez abuser par cette opinion, ni que vous rougissiez de vous confesser devant le vicaire du Seigneur. Car il faut subir le jugement de celui qu'il n'a pas dédaigné de mettre à sa place. Priez donc un prêtre de venir à vous, quand vous serez malade, et découvrez-lui tous les secrets de votre conscience. Ne vous laissez pas séduire par la fausse religion de ceux qui vous disent, en vous rendant visite, que la seule confession faite à Dieu, est capable de vous sauver..... Faites donc une confession claire, sans chercher d'excuses pour dissimuler votre faute. Allez droit et ne prenez point de détours pour obscurcir et pour embarrasser la

vérité. Marquez même les circonstances de vos péchés, les lieux, les temps, les personnes, sans toutefois les nommer.“

25.

Saint Jean Chrysostome, † 407, dit : „Le fornicateur et l'adultère, l'homme, quel qu'il soit, qui s'est rendu coupable d'un péché grave, n'en saurait anéantir le reproche au fond de sa conscience. Son crime fût-il ignoré du reste des hommes, il le sait; c'en est assez pour le livrer à de continues agitations. Le moyen de profiter de ces remords d'une conscience accusatrice, de calmer cette plaie dévorante, d'imposer silence à ce bourreau intérieur qui vous châtie nuit et jour, quel est-il? C'est d'en faire l'humble confession, de la déposer dans le sein d'un homme qui vous ne la reprochera pas, et qui vous en offrira le remède; c'est d'en confier le secret à lui seul, et sans témoins; de lui tout dire avec une rigoureuse exactitude. Allez montrer votre plaie au médecin spirituel, et il vous donnera les moyens de la guérir. Confesser ses péchés, c'est les effacer.“ (Edit. des Benedictins, tom. IV, page 175.)

Dans son *Traité du Sacerdoce* (Lib. III. cap. 5), le même saint dit : „De faibles créatures jetées

sur une terre misérable, être appelées à la dispensation des choses du ciel, recevoir une puissance qui n'a pas été donnée aux anges ni aux archanges ! Car ce n'est pas à eux qu'il a été dit : *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel.* Les princes de la terre n'ont d'actions que sur les corps ; ici il s'agit de liens spirituels qui s'étendent jusque dans le ciel. La sentence que le prêtre rend ici-bas, Dieu la ratifie dans le séjour de sa gloire et la confirme de son sceau. Il a investi ses ministres de sa propre puissance : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Concevez-vous un pouvoir plus grand que celui-là ?“

Dans son homélie sur la Samaritaine, il exhorte les fidèles à ne point rougir de confesser leurs péchés. Cependant, ajoute-t-il, le contraire arrive ; car nous ne respectons point celui qui doit être un jour notre juge, et nous tremblons devant ceux qui ne peuvent nous faire de mal, craignant de recevoir quelque confusion de leur part. Mais nous serons punis par cela même qui fait le sujet de notre crainte, parce que celui qui a honte de révéler ses péchés à un homme, et qui ne rougit pas de les commettre sous les yeux de Dieu, celui qui ne veut

pas se confesser ni faire pénitence, sera chargé d'ignominie au jour terrible du jugement, non seulement en présence d'une personne ou de deux, mais à la face de tout l'univers."

26.

Saint Ambroise, † 397, dit : „Rien de si caché qui ne doive être un jour révélé. Ce que l'on ne veut pas découvrir à ces hommes assis sur la chaire de Moïse, sera découvert à la face de l'univers. Là paraîtront ces commerces infâmes, voilés sous le dehors trompeur de la dévotion..... Eh bien, voulez-vous ensevelir dans un éternel oubli cet enchaînement de prévérications? courez-en faire à présent un humble aveu aux prêtres : c'est le grand art de les tenir pour toujours secrètes.“ (Guillon, Biblioth. choisie des Pères de l'Eglise, tom. IX).

27.

Saint Pacien, évêque de Barcelone, † 390, dit : dans une lettre (Epist. I ad Symphronium) : „Quant à la pénitence, Dieu veuille qu'elle ne soit nécessaire à aucun fidèle et que personne, après avoir reçu le secours de la fontaine sacrée (le baptême), ne retombe dans la fosse de la mort, afin que les

prêtres ne soient pas obligés de lui donner de tardives consolations. Mais nous avons reçu cette indulgence de notre Dieu, le pouvoir de remettre les péchés, non pour les bienheureux, mais pour les malheureux; nous l'exerçons non avant, mais après le péché.... Vous direz que ce n'est que Dieu qui peut faire cela (pardonner aux pénitents); cela est vrai, mais aussi c'est ce qu'il fait par ses prêtres. Que signifie ce qu'il dit à ses apôtres : Ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, etc.? Pourquoi a-t-il ainsi parlé, s'il n'eût pas permis aux hommes de lier et de délier?"

28.

Saint Grégoire de Nazianze, † vers 389, dit (Orat. XV) : „La confession et la fuite du péché sont d'excellents remèdes contre le vice. Une des grandes grâces que nous devons demander à Dieu, c'est celle de nous corriger, par la rigueur de la confession.“

29.

Saint Cyrille de Jérusalem, † 386, dit, dans sa 1^{re} catéchèse : „Confessez les péchés que vous avez commis, soit par parole, soit par action, soit dans les ténèbres, soit au grand jour.“

30.

Saint Ephrem, † 379, dit : „Vous avez honte de confesser vos péchés, rougissez plutôt de les avoir commis.“ (Biblioth. des Pères de l'Eglise, par Guillon, tom. VIII.)

31.

Saint Basile, † 378, dit : „Il faut nécessairement découvrir ses péchés à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu.“ (Cité par Liebermann, tom. IV.)

32.

Saint Athanase, † 373, dit, en parlant de la confession : „De même que l'homme baptisé par le prêtre est éclairé par le Saint-Esprit, de même celui qui confesse ses péchés dans la pénitence en obtient la rémission par le prêtre.“ (Tract. in Evang. s. Luc, c. 19.)

33.

Eusèbe, évêque de Césarée, † vers 338, raconte le fait suivant, dans son *Histoire ecclésiastique* (Liv. VI, ch. 27) : „Après que Gordien eut gou-

verné l'empire romain six années entières, Philippe lui succéda. On rapporte que cet empereur qui était chrétien, vint à l'église le jour de la veille de Pâques, afin de participer aux prières de tous les fidèles; mais l'évêque qui gouvernait cette église ne voulut pas lui en permettre l'entrée, avant qu'il eût fait sa confession... L'empereur obéit fidèlement.“

34.

Lactance, † 325, dans ses *Institutions*, dit : „Dieu qui se sent porté, par son éternelle bonté, à prendre un soin particulier de notre véritable vie et de notre salut, nous a proposé la pénitence dans cette circoncision spirituelle (circoncision du cœur), afin que si nous découvrons à nu notre cœur, c'est-à-dire si nous confessons nos péchés pour satisfaire à Dieu, nous obtenions de lui le pardon qu'il refuse à ceux qui s'opiniâtrent dans le mal, et qui cèlent celui qu'ils ont commis.“ (Lib. IV, c. 17.)

Dans le même ouvrage (cap. 30), il dit encore : „Il faut savoir que la véritable Eglise est celle dans laquelle est la confession et la pénitence, qui guérit efficacement les péchés et ses plaies auxquels la faiblesse de la chair nous rend sujets.“

35.

Saint Cyprien, † 258, blâme dans son livre *de Lapsis*, ceux qui refusaient de faire pénitence, puis il ajoute : „Combien sont plus louables ceux qui, bien qu'ils ne soient pas coupables d'avoir sacrifié, ou demandé des billets aux magistrats, néanmoins, parce qu'ils ont eu seulement la pensée de le faire, viennent s'en confesser aux prêtres de Dieu avec regret et avec simplicité, découvrent le secret de leur conscience, et déchargent leur âme du poids de ses fautes.“

Il dit encore dans le même livre : „Que chacun confesse sa faute, pendant qu'il est encore en ce monde, qu'on peut recevoir sa confession, et que la rémission qu'il obtiendra des prêtres peut être agréée du Seigneur.“

36.

Origène, † 253, dit, dans le commentaire sur les Psaumes : „Voyez ce que nous enseigne l'Écriture sainte : qu'il ne faut point cacher le péché que l'on a commis, car, de même que ceux qui se sentent incommodés par une nourriture non digérée, éprouvent du soulagement lorsque leur estomac s'en est débarrassé, de même ceux qui ont péché, s'ils

cachent leurs fautes et les ensevelissent dans le fond de leur conscience, se trouvent fatigués et sont presque suffoqués par la contagion du mal. Mais s'ils s'accusent eux-mêmes, en se confessant et se reconnaissant coupables, ils coupent par la racine la cause de leur mal." (Hom. 2, in Psalm 37.)

37.

Tertullien, † 245, dit : „Vous serait-il plus avantageux de vous damner en cachant vos péchés, que de vous sauver en les déclarant?“ (de Pœnit, c. 10.)

Dans le même Traité, il dit encore : „Quel grand avantage nous promet la honte en tenant nos péchés secrets! comme si nous les cachions à Dieu, quand nous en ôtons la connaissance aux hommes!“

38.

Saint Irénée, † vers 200, disciple de saint Polycarpe, qui lui-même avait été disciple de saint Jean l'Évangéliste, dit de l'hérétique Cerdon „qu'il rentrait dans le sein de l'Église, feignant de se convertir, enseignant tantôt ses erreurs en secret, tantôt se soumettant à la confession“. (Contra Hæreses.)

39.

Saint Clément, † vers 100, dit, dans sa lettre à saint Jacques : „Celui qui a soin de son âme, ne doit pas rougir de confesser ses péchés à celui qui préside.“

„Saint Pierre, ajoute-t-il, enseignait de découvrir aux prêtres jusqu'aux mauvaises pensées.“

Dans sa seconde lettre aux Corinthiens, il dit : „Pendant que nous sommes en ce monde, convertissons-nous de tout notre cœur, en renonçant au mal que nous avons commis étant engagés dans la chair, afin d'obtenir le salut du Seigneur, pendant que nous avons le temps de faire pénitence. Car, après que nous serons sortis du monde, nous ne pourrons plus ni nous confesser, ni faire pénitence dans le lieu où nous serons.“

40.

Saint Denys l'Aréopagite, † 95, contemporain des apôtres, reprend avec sévérité, dans sa VIII^{me} épître à Démophyle, un prêtre qui s'était montré trop rigoureux à l'égard d'un pécheur. „Le Seigneur charge sur ses épaules celui qui à peine est revenu de ses égarements ; il excite les bons anges à s'en réjouir. Il est doux à ceux même qui n'ont

pour lui que de l'ingratitude; il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants; il donne sa vie pour ceux qui le fuient. Mais vous, comme votre lettre en fait foi, vous avez chassé en personne, je ne puis comprendre pourquoi, un jeune homme que vous appelez pécheur et impie, qui venait se jeter aux pieds d'un prêtre. Cet infortuné priait, et disait qu'il venait demander le remède à ses maux. Vous, sans aucune considération et sans remords, vous l'avez repoussé, vous avez même outragé avec insolence le bon prêtre qui avait eu compassion du pécheur et qui avait justifié l'impie.“

DEUXIÈME QUESTION

Y a-t-il dans les douze premiers siècles du christianisme des conciles qui parlent de la confession? Oui. Donc la Confession existait.

1.

Un concile de Laodicée, tenu vers 366, ordonne „que tous ceux qui sont tombés en divers péchés, et qui ont donné des marques d'une conversion parfaite par leur persévérance dans la prière, ac-

compagnée de la confession et de la pénitence, soient reçus à la communion, après qu'on leur aura imposé une pénitence proportionnée à leurs péchés." Or comment imposer une *pénitence proportionnée aux péchés* sans les connaître? Et comment les connaître sans la confession? (Labbe, Collect. concil., tom. I.)

2.

Le concile de Reims, en 639, ordonne „que nul autre que le pasteur ne reçoive les confessions des pénitents pendant le carême." (Can. VIII.)

3.

Le I^{er} concile de Châlons, tenu en 644, ordonne „que les prêtres imposent la pénitence après avoir reçu la confession, déclarant que cette doctrine est celle de tous les Pères, ou, pour mieux dire, de l'Eglise universelle représentée par les pasteurs." (Can. VIII, apud Labbe.)

4.

Le concile de Nantes, en 656, ordonne au quatrième canon „qu'aussitôt que le prêtre ou le curé

apprendra la maladie de quelqu'un de ses paroissiens, il aille le voir; qu'étant entré dans la chambre, il lui donne de l'eau bénite, et qu'il en asperge sa chambre en disant l'antienne *Asperges me*; qu'ensuite il fasse sortir tout le monde de la chambre et qu'il avertisse le malade de se confesser."

5.

Le concile de Constantinople, en 692, dit, dans le canon 102 : „Il faut que ceux qui ont reçu de Dieu la puissance de lier et de délier considèrent la qualité du péché, et qu'ils aient égard aux marques de conversion que donne celui qui a péché. Qu'ainsi ils apportent un remède convenable à la maladie, de peur que s'ils s'écartent des bornes de la modération, par un excès de rigueur ou par trop de douceur, ils ne travaillent en vain à rétablir la santé de celui qui est malade.“ Or comment connaître les dispositions du coupable et la qualité de ses péchés sans la confession?

6.

Le I^{er} concile de Germanie, en 745, défend aux prêtres de demeurer dans les armées. Il en excepte toutefois ceux qui y sont nécessaires pour célébrer

les saints mystères, ceux qui portent les images et les reliques des saints, et ceux qui entendent les confessions. „Que le prince ait en sa compagnie un ou deux évêques avec leurs prêtres et leurs chapelains, et que chaque colonel (*præfectus*) ait un prêtre qui puisse juger ceux qui se confessent de leurs péchés, et leur imposer la pénitence.“ (Can. II.)

7.

Un concile, tenu en 787, en Angleterre, dans le royaume de Kent, et que le Pape Adrien I présida par ses légats, ordonne „qu'on n'approche de la sainte communion qu'après s'être soumis au jugement du prêtre et après avoir produit de dignes fruits de pénitence; que s'il arrive que quelqu'un meure sans pénitence et sans confession, il ne faut pas prier pour lui.“ (Apud Labbe, T. VI.)

8.

Le III^{me} concile de Tours, en 813, enjoint aux évêques et aux prêtres „la prudence la plus éclairée dans l'éloignement des sacrements qu'ils prescrivent à ceux qui viennent se confesser à eux de leurs péchés, afin que le temps de cette épreuve soit proportionné à la gravité des fautes.“ (Can XXII.)

9.

En 813, les évêques des Gaules se réunirent, presque en même temps, en cinq conciles différents : à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours et à Chalons-sur-Saône.

Dans le concile de Reims, on expliqua la manière d'administrer la pénitence, pour apprendre aux prêtres comment ils devaient entendre les confessions et imposer la pénitence selon les canons. (3, 4, 5, 6, 7, 12, 13.) (Rohrbacher, Hist. de l'Eglise, livre 14.)

10.

Le deuxième concile de Châlons, en 813, dit : „Nous avons remarqué une chose qui devrait être corrigée, c'est que plusieurs, en confessant leurs péchés aux prêtres, ne le font pas avec intégrité! Il faut examiner ses péchés avec attention et avec soin, afin que la confession soit pleine et entière.“ (Can. 32. Tom. 7, conc. Labbe.)

11.

Le VI^{me} concile de Paris, en 829, défend aux évêques de donner aux curés des commissions qui

les obligent à s'absenter de leurs paroisses. „Il ne considèrent pas, dit-il, que par cette absence, le service divin cesse dans les lieux consacrés au Seigneur, que les fidèles meurent quelquefois sans confession, et les enfants sans être régénérés par le baptême.“ (Can. 29.)

12.

Le I^{er} concile de Mayence, en 846, dit qu'il faut engager les malades en danger de mort de faire une confession pure et sincère de leurs péchés et leur indiquer la pénitence qu'ils devraient faire s'ils étaient en santé, sans en exiger l'accomplissement pendant la maladie.“ (Can. 26. Labbe, tom. 8)

13.

Le concile de Pavie, en 850, condamne les pécheurs publics à une pénitence publique, et il ajoute : „Que tous ceux qui ont péché secrètement se confessent aux prêtres que les évêques ont choisis comme des médecins propres à guérir les blessures secrètes. Si les confesseurs ont quelque doute dans l'exercice de leur charge, qu'ils n'hésitent pas à consulter leur évêque, sans toutefois nommer la personne qui s'est confessée.“ (Can. 6.)

14.

Parmi les canons faits en Angleterre, sous le roi Edgard, au dixième siècle, il y en a plusieurs concernant la confession. Voici le I^{er} : „Lorsque quelqu'un veut faire la confession de ses péchés, qu'il s'arme de force et de courage, et ne rougisse point de découvrir ses chutes; parce que, sans la confession, il n'y a point de pardon à espérer; c'est la confession qui guérit, c'est la confession qui justifie.“ (Tom. IX, conc. Labbe.)

TROISIÈME QUESTION

Y a-t-il, dans l'histoire des douze premiers siècles du christianisme, des faits qui supposent et prouvent l'existence de la Confession? Oui. Donc la Confession existait.

1.

Les évêques et les prêtres se confessaient.

Saint Isidore, évêque de Séville, au V^{me} siècle, étant sur le point de mourir, pria deux évêques qui l'assistaient, l'un de le vêtir d'un cilice, l'autre de le couvrir de cendres; puis il confessa ses pé-

chés, et en demanda l'absolution. (Eloge des évêques, par Godeau.)

Dans la vie de saint Beltufe, évêque de Renti, au commencement du VIII^{me} siècle, on raconte que lorsqu'on se disposa à transporter ses reliques, les prêtres, pour faire cette action dévotement, se confessèrent les uns aux autres, et ensuite s'approchèrent du tombeau du saint avec foi et avec tremblement. (II Part., sect. II.)

2.

Les rois et les empereurs se confessaient.

Comme je l'ai dit plus haut, l'empereur Marcus-Julius-Philippe qui succéda à Gordien, en 244, était chrétien. Etant venu à l'Eglise, la veille de Pâques, pour participer aux prières avec tous les autres fidèles, l'évêque ne voulut pas lui en permettre l'entrée avant qu'il eût fait sa confession, parce qu'il avait commis plusieurs crimes. L'empereur se soumit. (Eusèbe, Histoire ecclés., liv. VI.)

3.

**L'histoire nous a conservé les noms des confesseurs
d'un certain nombre de souverains.**

Le roi Thierry I, au VI^{me} siècle, avait pour confesseur saint Ansberg, archevêque de Rouen.

Saint Viron, évêque de Ruremonde, au VII^{me} siècle, était confesseur de Pépin-le-Gros, père de Charles Martel.

Sainte Mathilde, épouse de l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, avait pour confesseur Guillaume, archevêque de Mayence.

Saint Martin, moine de Corbie, fut le confesseur de Charles Martel, au VIII^{me} siècle.

Harlemond, évêque du Mans, fut le confesseur de Pépin-le-Bref, qui mourut en 768.

Saint Corbinien, premier évêque de Freisingen, entendit la confession de Grimoald, duc de Bavière.

Offa, roi de Mercie, mort en 796, avait pour confesseur un religieux nommé Humbert.

Au IX^{me} siècle, saint Aldric, évêque du Mans, et saint Ansouin, évêque de Camérino, furent successivement les confesseurs de Louis-le-Débonnaire, roi de France, empereur d'Occident.

Un évêque, Dona Scot, fut le confesseur de Lothaire, fils de Louis, et son successeur à l'empire.

Au X^{me} siècle, saint Adalric, évêque d'Augsbourg, fut le confesseur de l'empereur Othon.

Vers l'an 923, Didacus Fernandus fut le confesseur d'Ordogno II, roi d'Espagne.

Au commencement du XI^{me} siècle, la reine Constance, femme de Robert, roi de France, surnommé

le Dévot, eut pour confesseur un prêtre du diocèse d'Orléans, nommé Etienne.

Au XII^{me} siècle, Henri I, roi d'Angleterre, eut pour confesseur Atheldulf, prieur de Saint-Oswald.

4.

On se confessait dans les armées.

Dans ses capitulaires ecclésiastiques de l'an 800, Charlemagne ordonne que chaque préfet ou colonel ait avec lui un prêtre pour entendre les confessions des soldats.

Le roi Arnoul, selon les annales de Fulda sur l'an 895, assiégeant Rome, fit célébrer une messe, et demanda à son armée ce qu'il était à propos de faire. Ils lui promirent fidélité et se confessèrent aux prêtres. (Annales de Fulda.)

Alcuin, qui vivait au VIII^{me} siècle, écrit à un de ses amis : „Je suis fort en peine de la marche des troupes contre l'ennemi, parce que, dans ces occasions, on voit d'ordinaire arriver plusieurs accidents. Pour vous, n'oubliez pas de vous fortifier, avant ce voyage, par la confession et par l'aumône.“ (Epist. 46.)

5.

On se confessait dans les grands périls.

Dans la vie de saint Bertin, mort en 709, on raconte le fait suivant : La ville de Saint-Omer étant assiégée par les Normands, les habitants, pour obtenir le secours de Dieu, se purifièrent par la confession et la communion. (Liv. II, ch. 7.)

6.

On se confessait avant d'approcher de la table sainte.

Un religieux du VI^me siècle, Anastase de Sina, dit : „Si vous aviez les mains sales, vous n'oseriez toucher les vêtements d'un roi; comment oseriez-vous recevoir le roi des rois dans un cœur souillé par le péché? Or voici ce qu'il faut faire pour être pur : fuir le mal, se laver de ses souillures, effacer les taches du péché par la confession et par les larmes. C'est de cette sorte qu'il faut s'approcher de nos saints mystères. Confessez donc vos péchés à Jésus-Christ par les prêtres, etc.“

Au VIII^me siècle, saint Firmin dit : „Que ceux qui ont commis des péchés graves ne présument pas de communier et de participer au corps et au

sang de Notre-Seigneur, avant de s'être confessés, et d'avoir fait une vraie pénitence d'après l'avis du prêtre." (Serm. in Sacram Script.)

7.

On se confessait avant la confirmation.

Au IX^{me} siècle, Hérald, archevêque de Tours, publia un statut ordonnant qu'on se prépare à recevoir la confirmation en se confessant auparavant, afin qu'ainsi purifié, on puisse recevoir le don du Saint-Esprit. (Tom. I, capit. reg. franc.)

8.

On se confessait pendant le carême.

Réginon, abbé du monastère de Trum, dans le diocèse de Trèves, mort vers 909, rapporte dans ses chroniques un règlement du concile de Rouen, sur les demandes que l'évêque doit faire dans la visite de son diocèse. Il y est dit expressément que l'évêque ne doit pas manquer de demander „s'il n'y a personne dans la paroisse qui ait passé toute l'année sans se confesser, et qui ait été assez négligent pour ne pas le faire même au commencement du carême." (Reginon, de Disciplina eccles., lib. II.)

9.

On se confessait pour se préparer à mener une vie nouvelle.

Saint Bavon, patron de Gand, en Flandre, et de Harlem, en Hollande, naquit vers l'an 589. Il se livra, dans sa jeunesse, aux vices trop ordinaires à cet âge, mais Dieu lui fit la grâce de le rappeler de ses égarements. Touché des prédications de saint Amand, il lui confessa ses péchés, ne s'occupa plus qu'à en faire pénitence, et mourut de la mort des justes, le 1^{er} octobre 653. (Bibliothèque sacrée, tome 4.)

10.

On se confessait avant la translation des saintes reliques.

L'auteur qui a décrit la translation des corps de saint Sébastien et de saint Grégoire-le-Grand, qui eut lieu en 826, rapporte que les plus sages de ceux qui allèrent rendre leurs devoirs à ces saintes reliques, purifièrent auparavant leur conscience par la confession et la pénitence. (Sæcul. Benedic. a. 826.)

11.

On se confessait dans les maladies et à l'heure de la mort.

Dans la vie de saint Vigbert, abbé de Fritzland, dans la Hesse, au VII^m^e siècle, on raconte qu'il lui arrivait souvent de sortir de son cloître pour aller entendre les confessions des malades qui l'en avaient prié. (Acta secul. III.)

Sainte Mathilde, épouse de l'empereur Henri, au VII^m^e siècle, se confessa à l'archevêque de Mayence quelques jours avant de mourir. „Avant toutes choses, lui dit l'impératrice, entendez ma confession et donnez-moi l'absolution, par la puissance qui vous a été accordée de Dieu.“ La confession achevée, le prélat entra dans l'église et y célébra la messe. Il rentra ensuite dans la chambre de la malade, l'oignit de l'huile sacrée, et la fortifia du très saint sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. (Bolland, 14 mars.)

12.

**Les condamnés à mort se confessaient
avant d'aller au supplice.**

Aribon, troisième évêque de Freisingen, rapporte la vie de saint Corbinien, mort en 730, que ce

saint n'ayant pu obtenir la grâce d'un criminel qu'on menait au supplice, l'exhorta sérieusement à faire pénitence, et fit retirer tous ceux qui étaient présents, afin que ce coupable lui découvrit, par une confession pure et sincère, toute la pourriture et toutes les plaies de son âme. Le criminel lui donna des marques d'un véritable repentir, et fut ensuite exécuté. (I part. sect. III. Benedict.)

Grégoire de Tours rapporte un autre fait arrivé au VI^me siècle, sous le règne de Chilpéric. Daccon, fils de Dagaric, ayant été fait prisonnier par ordre de ce prince, et voyant bien que sa fin était proche, confessa ses péchés à un prêtre et lui demanda la pénitence. Il reçut ensuite la mort avec résignation. (Greg. turon. liv. 5, ch. 25.)

Il y a donc dans l'histoire des douze premiers siècles du christianisme : 1° des écrivains qui parlent de la Confession; 2° des conciles qui parlent de la Confession; 3° des faits qui supposent l'existence de la Confession. Nous trouvons des témoins de la Confession déjà au premier siècle, parmi les contemporains des apôtres. La Confession était par conséquent en usage dans l'Eglise, pendant les douze premiers siècles du christianisme.

Je ne prouverai pas que la Confession a été en vigueur dans l'Eglise, pendant les siècles qui ont suivi le pontificat d'Innocent III, jusqu'à nos jours. C'est un fait aussi certain que l'existence du soleil. Du reste, personne ne l'a jamais contesté.

Concluez donc que pour remonter à l'origine de la Confession, il faut remonter au fondateur de l'Eglise, à Jésus-Christ.

**La Confession est en usage
non seulement dans l'Eglise catholique,
mais encore dans l'Eglise russe et dans l'Eglise
grecque chismatique.**

**Or, impossible d'expliquer cet accord,
sans admettre qu'elle a été instituée par Jésus-Christ.**

L'Eglise grecque chismatique, soit l'Eglise bysantine, appelée aussi l'Eglise d'Orient, ou l'Eglise orthodoxe orientale, est née au IX^me siècle. Peu d'années après leur défection, les Grecs rentrèrent dans l'Eglise catholique, et y restèrent pendant près de deux cents ans. Vers le milieu du XI^me siècle, le schisme fut renouvelé et consommé par Michel Cérulaire, élu patriarche en 1043. Deux fois encore, les Grecs signèrent un acte de réunion et de soumission à l'Eglise romaine : en 1274, au concile de Lyon; et en 1439, au concile de Florence. Mais chaque fois, ils ne tardèrent pas à retomber dans le schisme.

Eh bien, les Grecs ont conservé la Confession. Voici la formule d'absolution dont ils se servent : „Que Dieu, qui a de l'amour pour les hommes, vous fasse miséricorde; qu'il vous accorde le pardon des péchés que vous avez confessés, et de ceux que vous avez oubliés; et moi, par l'autorité que

me donne l'ordre sacerdotal, selon les divines paroles : *Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel avec les mêmes paroles, je vous absous de tous les péchés que vous avez commis par pensée, paroles et œuvres, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*“ (Lettres édifiantes, tom. 4.)

L'Eglise chismatique russe est la fille de l'Eglise grecque. Les Russes furent convertis au christianisme par les Grecs, dans la seconde moitié du dixième siècle, c'est-à-dire, pendant que les Grecs étaient catholiques. Soumise au patriarcat de Constantinople, l'Eglise russe subit le sort de l'Eglise grecque et fut entraînée dans le chisme.

Vers la fin du seizième siècle, elle se détacha de la juridiction patriarcale de Constantinople, et devint une Eglise indépendante, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Eh bien, comme dans l'Eglise grecque, comme dans la plupart des sectes orientales qui se sont séparées de l'Eglise catholique déjà dans les premiers siècles, la Confession est aussi en usage dans l'Eglise russe.

Voici quelques témoignages :

Siméon, archevêque de Thessalonique, qui florissait vers 1504, s'exprime ainsi, dans son livre *Des sept Sacrements* : „La Pénitence est un des

sept sacrements et un sacrement proprement dit. Il faut que le pénitent se tienne devant Jésus-Christ avec confiance, crainte et respect, puisque c'est à Jésus-Christ qu'il se confesse dans la personne du confesseur, et que c'est ce divin Sauveur qui accorde la rémission des péchés. Le confesseur doit l'exhorter à tout déclarer avec sincérité et humilité et à ne rien déguiser."

„Pœnitentia unum est e sacramentis et proprie dictum. Oportet confitentem cum fiducia, divino timore et reverentia in conspectu ipsius Christi sistere, cum per confessionem Christo confiteatur, qui remissionem largitur; eumque exhortari debet confessor omnia indubitanter dicere in humilitate, nihilque occultare.“ (Simeo Thessalonic., Schelstrate, acta orientalis Ecclesiæ. 1 vol., p. 131.)

Dans une déclaration faite par Siméon, métropolitain de Durazzo, au mois de mai 1672, on trouve ceci : „Les sacrements de l'Eglise catholique de Dieu sont au nombre de sept, savoir : le Baptême, le Chrême, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Ordre, le Mariage et l'Extrême-Onction..... Chacun, en confessant ses péchés à son père spirituel, doit les déclarer tous, avec les circonstances qui les ont accompagnés, toutefois sans nommer personne; tout cela est nécessaire pour que le confesseur puisse faire comprendre jusqu'où s'étend la

gravité du péché.“ (Attestatio Simeonis metropolitæ Dyrrachij, Schelstrate, pag. 655.)

Sacramenta catholicæ Dei Ecclesiæ sunt septem : Baptismus, Chrisma, Pænitentia, Eucharistia, Sacer-Ordo, venerandum Matrimonium, et Extrema-Unc-tio. Unusquisque confitendo peccata sua patri spiri-tuali debet omnia opera dicere, modum, personam, causam, et si fuit locus sanctus, et omnia alia, quæ ad peccatum spectant, sic ut non manifestet nomen personæ; et hoc est necessarium, ut confessarius notum faciat pondus peccatorum.“

La même année, cette déclaration fut approuvée, en ces termes, par Daniel, métropolitain de Varna : „J’atteste que la doctrine ci-dessus exposée a tou-jours été celle de l’Orient et de toute l’Eglise grec-que. La même doctrine est reçue partout dans la Moscovie, la Russie et la Moldavie.“

„Considerando supra scripta, confiteor et confirmo tanquam vera et credita ab orientali et universa græcorum Ecclesia usque ad præsentem diem, sicut in universis Moscoviæ, Russiæ Moldaviæque re-gionibus recipitur et affirmatur. Subscribo nomen meum, Daniel humilis metropolita varnensis.“ (Schelstrate, *ibid.*)

Au mois de juin 1684, Raphaël, métropolitain d’Ancyre, et exarque de la Grande Phrygie et de toute la Galatie, déclara aussi qu’après avoir visité

un grand nombre de contrées, il avait trouvé partout la même foi touchant la nécessité de la confession, le nombre des sacrements, l'invocation des saints, le culte des reliques, etc.

„Recte subscribo, confirmans et approbans supra dicta, quia sic sentit et ita docet tota orientalis Ecclesia..... et alia infinita genera orthodoxorum, cum quibus et nos diversis temporibus conversati sumus diversa loca circumeuntes, nimirum totum orientem, Mesopotamiam, Babyloniam sicut et totam Arabiam, Syriam, Palæstinam, Ethiopiam, Macedoniam..... Simili modo et omnem magnam Rusiam, et alia infinita loca, et intellectualiter accepimus et corporaliter cognovimus qui sentiant omnes et quod ita sit fides orthodoxorum, ideoque christianorum. Propria manu subscribimus anno 1684, mensis junii. Raphaël, humilis metropolita sanct. metropolis Ancyrae (Schelstrate.)

Un théologien grec-schismatique, Hyacinthe Karpinsky, parle ainsi, dans son *Compendium*, ouvrage classique en Orient : „Notre Eglise compte sept sacrements : le Baptême, le Chrême, l'Eucharistie, la Pénitence, le Sacerdoce, le Mariage et l'Extrême-Onction..... La pénitence est une vertu, lorsque l'homme se repent du mal qu'il a fait; elle est un sacrement, lorsque le pécheur se confesse au ministre de Dieu, et qu'il a la ferme confiance que ses

péchés lui sont remis par la grâce de Jésus-Christ.“

„Nostra Ecclesia septem numerat sacramenta :
Baptismum, Chrisma, seu Confirmationem, Eucha-
ristiam, Pœnitentiam, Sacerdotium, Matrimonium
et Extremam Uctionem..... Pœnitentia fit virtus,
dum homo dolet malefactum : sacramentum autem,
dum peccatum confitetur coram Dei ministro, illud-
que sibi per Christi gratiam condonari credit.“

(Compendium orthodoxæ theologicæ doctrinæ, ab
Archimandrita Hyacintho Karpinsky concinatum.)

1 Vol. in 8^o, Leipsig 1786.

Ainsi, les principales sectes de l'Orient, l'Eglise grecque et l'Eglise russe sont d'accord sur ce point avec l'Eglise catholique. Elles ont toutes conservé la Confession. Voilà un fait historique.

* * *

Or, impossible d'expliquer cet accord sans admettre que la Confession a été instituée par Jésus-Christ.

Considérez bien les points suivants :

1^o Les Grecs schismatiques comme les Russes ont toujours été les adversaires de l'Eglise catholique.

2^o Ils épiaient et relevaient attentivement toutes les innovations qu'ils croyaient surprendre dans

l'Eglise romaine. Ils lui reprochaient même la tonsure et la barbe de ses prêtres, le jeûne et l'abstinence du samedi, etc.

3^o Tous les patriarches de l'Eglise d'Orient assistèrent, par eux-mêmes ou par leurs représentants, au concile général de Latran, sous Innocent III, en 1215. Ils ont pu librement exposer les griefs qu'ils avaient contre l'Eglise catholique. Or, jamais ils ne nous ont adressé le moindre reproche au sujet de la Confession. Et cependant la Confession que l'Eglise a toujours considérée comme un article de foi, est une question évidemment plus importante que la tonsure et la barbe des prêtres.

4^o En 1274, Grégoire X convoqua un concile général à Lyon. Une des principales questions à traiter était précisément la réunion des Grecs. Comme tout le monde le sait, les évêques grecs abjurèrent le schisme. Encore une fois, ils eurent à ce concile, toute liberté de faire entendre leurs plaintes et leurs accusations contre l'Eglise catholique. Et cependant ils ne lui ont jamais reproché d'avoir introduit la Confession.

5^o Du reste les prétendus réformateurs du XVI^me siècle firent des démarches auprès des Orientaux pour les engager à adopter leur doctrine sur les sacrements et à s'unir à eux contre l'Eglise catholique. Mais les Grecs répondirent qu'ils avaient

toujours administré sept sacrements, et qu'ils avaient toujours cru et toujours enseigné que tous ont été institués par Jésus-Christ.

Concluez : Si l'Eglise romaine avait introduit la Confession, il est certain

1^o Que les Grecs schismatiques n'auraient pas manqué de lui reprocher cette importante innovation ; il est certain

2^o Que soit les Grecs, soit les Russes se seraient bien gardés d'imiter l'Eglise catholique et d'adopter la Confession.

Encore une fois, la Confession est en usage dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise russe, comme dans l'Eglise catholique.

Voilà un fait incontestable.

Or cherchez, tant qu'il vous plaira, vous ne pourrez donner la raison de ce fait, vous ne pourrez expliquer cet accord sans admettre que la Confession a été instituée par Jésus-Christ.

* *
*

Essayons de parler encore plus clairement.

Pour expliquer cet accord, il y a trois hypothèses :

Première hypothèse : La Confession aurait été introduite par l'Eglise catholique, et adoptée ensuite successivement par l'Eglise grecque et par l'Eglise russe.

Deuxième hypothèse : La Confession aurait été introduite par l'Eglise grecque, et adoptée ensuite par l'Eglise catholique.

Troisième hypothèse : La Confession, instituée par Jésus-Christ, a toujours été en usage dans son Eglise. Les Grecs, en se séparant de l'Eglise catholique, ont voulu néanmoins conserver la Confession comme tous les autres sacrements.

Or la première hypothèse est inadmissible.

N'oubliez pas d'abord, comme je vous l'ai prouvé, qu'il y a dans les douze premiers siècles du christianisme, des écrivains, des conciles, des faits qui supposent et prouvent l'existence de la Confession.

C'était donc une institution en usage dans les douze premiers siècles.

Ensuite à quelle époque l'Eglise catholique aurait-elle introduit la Confession ?

Où donc a-t-elle été d'abord en usage ? Est-ce en Occident ou en Orient ?

Enfin, à quelle époque l'Eglise grecque aurait-elle emprunté cette institution à l'Eglise catholique ?

Voilà des questions dont l'histoire ne parle pas ; des questions auxquelles personne n'a répondu, et auxquelles bien certainement personne ne répondra.

La deuxième hypothèse est encore moins admissible.

Quand donc l'Eglise grecque aurait-elle introduit la Confession?

A quelle époque l'Eglise catholique l'aurait-elle adoptée?

Encore une fois, comme je vous l'ai prouvé, la Confession était déjà en usage dans les premiers siècles. Or comment donc l'Eglise des premiers siècles aurait-elle pu emprunter une institution à une Eglise qui est née seulement dans la seconde moitié du neuvième siècle!

Voilà encore des questions sur lesquelles l'histoire garde le silence, et auxquelles personne ne répondra.

Il reste donc la troisième hypothèse, la seule vraie.

La Confession, instituée par Jésus-Christ, a toujours été en usage dans son Eglise. Les Grecs, en se séparant de l'Eglise catholique, ont voulu néanmoins conserver la Confession, comme tous les autres sacrements.

La Confession est en usage dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise russe, comme dans l'Eglise catholique. Or, il est impossible d'expliquer cet accord sans admettre que la Confession a été instituée par Jésus-Christ. Donc la Confession est une institution divine.

**Au XVI^{me} siècle, à la naissance du protestantisme,
l'Eglise fondée par Jésus-Christ
croyait et enseignait que la Confession
est une institution divine.
Donc la Confession ne peut pas être
une institution humaine.**

Au XVI^{me} siècle, la Confession était en usage, non seulement dans l'Eglise catholique, mais aussi dans l'Eglise russe, dans l'Eglise schismatique grecque, et dans les principales sectes de l'Orient; oui, dans toutes les Eglises, dans toutes les sociétés chrétiennes qui, avec quelque apparence de vérité, pouvaient revendiquer l'honneur d'être l'Eglise fondée par le Fils de Dieu, dans toutes ces sociétés on trouvait la Confession; toutes ces sociétés chrétiennes croyaient et enseignaient que la Confession a été instituée par Jésus-Christ.

Voilà un fait historique absolument certain.

Or parmi ces différentes sociétés chrétiennes, se trouvait nécessairement aussi l'Eglise fondée par le Fils de Dieu pour le salut des hommes. Donc, au XVI^{me} siècle, l'Eglise de Jésus-Christ croyait et enseignait que la Confession est une institution divine.

Or, si son Eglise avait pu croire et enseigner

l'erreur, il faudrait conclure que le Fils de Dieu s'est trompé, ou qu'il a trahi sa parole et ses promesses. Donc la Confession est une institution divine.

I.

Ouvrons les Ecritures. Après sa résurrection, apparaissant à ses apôtres, le Sauveur leur dit : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc et instruisez tous les peuples (faites-moi des disciples de tous les peuples), les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé.*

Et voici que moi, je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. (S. Matth. XVIII.)

Quelques instants avant son ascension, il dit à ses apôtres : *Allez dans le monde entier, et prêchez l'Évangile à toutes les créatures. (S. Marc. XVI.)*

Le Fils de Dieu a donc ordonné à son Eglise, soit aux apôtres et à leurs successeurs d'instruire tous les peuples, d'aller dans le monde entier et de prêcher l'Évangile à tous les hommes.

Qu'est-ce que l'Eglise doit enseigner et prêcher? Le Fils de Dieu l'a bien déterminé en disant : *Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé — et : Prêchez l'Évangile. Qu'est-ce que*

l'Évangile? C'est tout ce que Jésus-Christ lui-même a enseigné, c'est la religion de Jésus-Christ. Ainsi, l'Évangile, — la religion de Jésus-Christ, — tout ce qu'il a enseigné, — c'est une seule et même chose.

Oui, l'Église enseigne et enseignera, jusqu'à la fin des siècles, ce que le Fils de Dieu lui-même a enseigné, et rien que ce qu'il a enseigné. C'est pour cela qu'il dit à son Église : *Celui qui vous écoute, c'est moi qu'il écoute; celui qui vous méprise, c'est moi qu'il méprise.* (Luc. X). Ecouter la doctrine de l'Église, c'est écouter la doctrine de Jésus-Christ, parce que l'Église n'enseigne que ce qu'il a enseigné lui-même. Résister à l'Église, c'est résister au Fils de Dieu.

C'est précisément pour cela que le Sauveur nous ordonne de considérer comme *un païen et un publicain*, celui qui ne voudra pas obéir à l'Église. (Matth. XVIII. 17.)

Et jusqu'à quand l'Église doit-elle instruire les peuples et prêcher l'Évangile? Evidemment, aussi longtemps qu'il y aura des hommes à instruire et à sauver, donc jusqu'à la fin des siècles.

Pour assurer et garantir l'accomplissement fidèle de la mission qu'il a confiée à son Église, pour qu'elle enseigne toujours l'Évangile, rien que l'Évangile, tout l'Évangile qu'il a enseigné lui-même, le

Fils de Dieu promet de rester avec elle, tous les jours, jusqu'à la fin des siècles.

Que signifient ces paroles : *Et voici que moi, je suis avec vous tous les jours?* Si vous consultez les Ecritures, vous verrez que lorsque Dieu adresse ces paroles à un homme, il lui promet une protection spéciale, il promet de l'assister dans une entreprise difficile pour en assurer le succès. Un exemple. Joseph vendu par ses frères, fut mené en Egypte, *et le Seigneur fut avec lui, et c'était un homme prospérant en toutes choses : il demeure dans la maison de son maître, qui connaissait très bien que le Seigneur était avec lui...* Accusé fausement, Joseph est mis en prison.... *Mais le Seigneur fut avec Joseph, et ayant pitié de lui, il lui fit trouver grâce devant le chef de la prison.* (Gen. XXXIX.)

Ainsi Joseph est persécuté et trahi, mais Dieu prend sa défense, et le couvre de sa protection. Pour nous faire comprendre que Dieu veille d'une manière toute spéciale sur Joseph, l'Esprit-Saint dit un seul mot : *Le Seigneur était avec Joseph.*

Encore un exemple. Touché des malheurs qui accablaient les enfants d'Israël, en Egypte, Dieu dit à Moïse : *Viens et je t'enverrai vers Pharaon afin que tu retires mon peuple, les enfants d'Israël de l'Egypte.* Et Moïse répond : *Qui suis-je, moi,*

pour que j'aille vers Pharaon et que je retire les enfants d'Israël de l'Egypte? Le Seigneur lui réplique : *Je serai avec toi.* (Exode III.) Ainsi quand Moïse tremble en présence de la mission qu'il doit remplir auprès de Pharaon, Dieu lui dit un seul mot : *Je serai avec toi.* Alors Moïse prend courage et répond : *Voici que j'irai vers les enfants d'Israël.* N'est-il pas évident qu'en disant à Moïse : *Je serai avec toi,* Dieu lui a promis une protection toute particulière pour assurer le succès de sa mission?

Il est donc certain qu'en promettant de rester, tous les jours, avec son Eglise, le fils de Dieu lui a promis une assistance toute particulière. Et pourquoi cette protection? Evidemment pour assurer et garantir, jusqu'à la fin du monde, l'accomplissement de la mission qu'il lui a confiée.

Oui le fils de Dieu demeure, tous les jours, avec son Eglise, il la protège d'une manière toute spéciale, afin qu'elle enseigne toujours l'Evangile, et rien que l'Evangile qu'il a enseigné lui-même.

Or si l'Eglise s'était trompée en enseignant que la Confession est une institution divine et en obligeant tous les chrétiens à le croire, il faudrait conclure qu'elle a trahi sa mission. Oui, dans ce cas, l'Eglise aurait trahi sa mission, parce que Jésus-Christ lui-même aurait trahi sa parole et ses pro-

messes. Mais Dieu ne se trompe pas, il ne trompe pas, il ne trahit jamais ses promesses. Donc la Confession est une institution divine.

II.

Vous connaissez les paroles mémorables que le Sauveur adressa au chef des apôtres, aux environs de Césarée de Philippe (en Galilée). Pierre avait confessé franchement la divinité de son Maître, en disant : *Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant.* Jésus lui répondit : *Tu es heureux, Simon, fils de Jean; car ni la chair, ni le sang ne t'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux. Aussi, moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* (Matth. XVI.)

Qu'appelle-t-on les portes de l'enfer? Les portes de l'enfer, c'est Satan, avec toute la puissance, et toutes les forces dont il dispose. C'est là une figure empruntée au langage de l'Orient. Chez les Orientaux, par la *Porte*, on entendait le palais du souverain, avec tout le pouvoir dont il est le dépositaire et le représentant. On dit encore aujourd'hui la *Porte* ottomane, pour le royaume ottoman. Les portes de l'enfer, c'est donc le royaume de Satan, c'est le père du mensonge, le prince des ténèbres,

c'est l'erreur et l'hérésie qui combattent l'enseignement de l'Eglise.

Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre l'Eglise. C'est le fils de Dieu qui l'a promis. Donc jamais l'enfer ne remportera la plus légère victoire sur le royaume de Jésus-Christ; jamais Satan, malgré sa puissance, malgré tous ses efforts et tous ses collaborateurs, ne surprendra un seul instant l'Eglise dans l'erreur.

Eh bien, encore une fois, au XVI^{me} siècle, à la naissance du protestantisme, la Confession était en vigueur, non seulement dans l'Eglise catholique, mais aussi dans l'Eglise russe, dans l'Eglise grecque, et dans les principales sectes de l'Orient; oui, toutes les sociétés chrétiennes de quelque importance croyaient et enseignaient que la Confession a été instituée par Jésus-Christ. Or, parmi ces différentes sociétés chrétiennes se trouvait nécessairement la véritable Eglise, l'Eglise fondée par le fils de Dieu pour sauver les hommes, Donc au XVI^{me} siècle, l'Eglise de Jésus-Christ croyait et enseignait, comme elle l'a toujours cru et toujours enseigné, que la Confession est une institution divine.

Or, si la Confession n'était qu'une institution humaine, il faudrait évidemment conclure que les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Eglise et par conséquent que le fils de Dieu s'est trompé, ou a

trahi sa parole et ses promesses. Donc la Confession est une institution divine.

En d'autres termes :

1.

Est-il vrai qu'au XVI^me siècle, toutes les Eglises, toutes les sociétés chrétiennes de quelque importance, parmi lesquelles se trouvait nécessairement l'Eglise de Jésus-Christ, croyaient et enseignaient que la Confession est une institution divine? Oui. C'est un fait historique.

Est-il vrai que le fils de Dieu a promis de demeurer tous les jours avec son Eglise, et de la protéger d'une manière toute spéciale, afin qu'elle enseigne toujours l'Evangile, rien que l'Evangile qu'il a enseigné lui-même? Impossible d'en douter; c'est lui-même, c'est le Sauveur qui l'a promis.

Est-il vrai que si la Confession n'était qu'une invention humaine, il faudrait conclure que la véritable Eglise a enseigné l'erreur, et que le fils de Dieu a trahi sa parole et ses promesses? Aussi vrai que deux et deux font quatre. Donc il est vrai aussi que la Confession est une institution divine.

2.

Est-il vrai, encore une fois, qu'au XVI^me siècle, toutes les Eglises, toutes les sociétés chrétiennes

de quelque importance croyaient et enseignaient que la Confession a été instituée par Jésus-Christ? C'est un fait incontestable.

Est-il vrai que parmi ces sociétés chrétiennes se trouvait aussi la véritable Eglise? Absolument vrai.

Est-il vrai que les portes de l'enfer ne prévauront pas contre l'Eglise? C'est le fils de Dieu qui l'a dit.

Est-il vrai que si la Confession n'était pas une institution divine, les portes de l'enfer auraient prévalu contre l'Eglise? Personne ne peut le contester.

Donc il est vrai aussi que la Confession a été instituée par Jésus-Christ.

**Si la Confession était une institution humaine,
on devrait en connaître l'origine et l'auteur.**

C'est très facile de dire que la Confession est une invention des prêtres; mais ce qui n'est pas si facile, c'est de le prouver.

Si la Confession était une institution humaine, on devrait en connaître l'auteur et l'origine. Veuillez donc me dire quel est le prêtre, quel est l'évêque, le pape ou le concile qui a introduit la Confession dans l'Eglise. Veuillez me dire, dans quel pays, dans quel diocèse et à quelle époque elle a d'abord été introduite.

Vous connaissez l'auteur au moins des principales inventions et des découvertes les plus importantes que l'on a enregistrées dans le cours des siècles. Que dis-je? l'histoire nous raconte même l'origine des plus anciennes et des plus légères innovations qui se sont introduites dans l'Eglise. — L'histoire nous dit, par exemple, que c'est le Pape Sixte I (119-128), au commencement du deuxième siècle, qui a introduit le chant du *Sanctus* dans la liturgie de la messe; l'histoire nous dit que c'est le Pape Téléphore (128-138), encore au II^{me} siècle, qui a introduit le chant du *Gloria in excelsis*.

L'histoire nous raconte l'origine des différentes fêtes que nous célébrons dans le cours de l'année; elle nous dit dans quel pays, et dans quel diocèse, ces fêtes ont d'abord été célébrées, et aussi quels sont les papes qui les ont approuvées et introduites dans l'Eglise universelle.

Eh bien, cette histoire qui nous raconte l'origine même des plus légères innovations liturgiques; cette histoire qui nous a conservé le souvenir des faits même les moins importants, lisez-la, parcourez-la d'un bout à l'autre; demandez-lui donc dans quel siècle, dans quel pays et dans quel diocèse, par quel évêque, par quel pape ou quel concile la Confession a d'abord été établie, et l'histoire vous répondra que pour remonter à l'origine de la Confession, vous êtes obligés de remonter au fondateur même de l'Eglise, à Jésus-Christ. Oui, encore une fois, à moins d'admettre que c'est le fils de Dieu qui en est l'auteur, je vous défie de me dire quand et par qui la Confession a été introduite dans l'Eglise.

Et cependant, vous avouerez que ce n'est pas là une institution obscure et sans importance, qui puisse nous laisser indifférents. La Confession est d'une importance souveraine pour la plupart des hommes. Vous le savez, si nous commettons un péché mortel après le baptême, point de salut pour nous si nous ne voulons pas nous confesser. Oui,

la Confession est une institution d'une importance capitale pour le bonheur éternel de la plupart des hommes.

Et remarquez bien aussi que la Confession n'est pas une institution que l'on puisse facilement dérober aux regards des hommes. Le sacrement de pénitence s'administre en plein jour comme pendant la nuit, dans les cathédrales comme dans la chapelle du hameau, dans les églises comme dans les maisons au chevet des malades; en un mot, toujours et partout où il y a des âmes à soulager et à réconcilier avec Dieu.

Or, je vous le demande, est-il donc possible qu'une institution d'une telle importance et qui se manifeste chaque jour aux regards des hommes, est-il possible qu'elle ait pu s'introduire dans l'Eglise sans que l'on sache par qui, dans quel pays et dans quel siècle, elle a d'abord été établie?! Certainement non.

Ensuite, vous admettez bien sans que je le prouve, que ce n'est pas précisément un plaisir de se confesser; vous avouerez même que la Confession impose à notre amour-propre et à notre orgueil un rude sacrifice.

Eh bien, supposez donc qu'un Pape ou un concile ait voulu un beau jour introduire la Confession dans l'Eglise. Jusque là, on ne s'était donc pas

confessé. On pouvait obtenir le pardon de ses péchés et aller au ciel sans la Confession. Et maintenant, on vient dire tout à coup aux hommes que s'ils ont commis un péché mortel, ils ne peuvent plus se sauver sans la Confession. Qu'aurait dit l'univers catholique? Croyez-vous qu'il aurait accepté ce fardeau sans résistance et sans opposition? Mille fois non.

Vous le savez, en 1870, le concile du Vatican a défini et proclamé solennellement une vérité que l'Eglise a toujours crue et toujours enseignée, il a proclamé le dogme de l'infaillibilité du Pape. Ce dogme est bien loin de nous imposer le même fardeau que la Confession; il ne nous oblige pas à faire l'aveu humiliant de nos fautes et de nos faiblesses. Et cependant vous savez quelle opposition, quel orage et quelle tempête a soulevé dans le monde le dogme de l'infaillibilité. On pourrait garnir les rayons d'une bibliothèque en collectionnant tous les articles de journaux et de revues, toutes les brochures et tous les livres publiés contre l'infaillibilité du Pape. Après plus de trente ans, le bruit de ces orages retentit encore à nos oreilles, et l'histoire en transmettra les échos aux générations futures.

Or, en présence de ce fait que vous pouvez constater vous-mêmes, je vous le demande, si un

Pape ou un concile avait voulu introduire la Confession dans l'Eglise, croyez-vous que l'univers catholique se serait soumis sans résistance et sans protestation? Evidemment non. Eh bien, encore une fois, ouvrez l'histoire, lisez-la, vous n'y trouverez pas le plus petit souvenir, pas la plus légère trace d'une opposition qu'aurait provoquée l'établissement de la Confession.

**Il n'est pas possible que les prêtres aient voulu
introduire la Confession.**

I.

Pourquoi donc les prêtres auraient-ils établi la Confession? Quel avantage pouvaient-ils en retirer? D'abord, vous admettez bien que les prêtres ne retirent aucun avantage pécuniaire de la Confession.

Vous a-t-on jamais demandé cinq centimes quand vous allez vous confesser? Certainement non. Si on leur donnait seulement cinq centimes pour chaque confession, il y a beaucoup de prêtres qui feraient fortune, en peu d'années, au tribunal de la Pénitence. Mais il n'en est pas ainsi. Que vous restiez une heure, ou que vous ne restiez que cinq minutes pour vous confesser, vous ne payez absolument rien. Ce n'est pas de l'argent que le confesseur vous demande, mais l'aveu de vos fautes avec un sincère repentir. Encore une fois, quel avantage temporel le prêtre pourrait-il retirer de vos confessions? N'oubliez pas que le plus souvent, vous n'êtes pour lui que des étrangers et des inconnus.

II.

Croyez-vous peut-être que ce soit un plaisir et un amusement d'entendre les confessions? Examinez

donc attentivement un confessionnal. Quel plaisir pourrait-il donc y avoir, en hiver surtout, à rester de longues heures assis entre quatre planches, sans faire, pour ainsi dire, aucun mouvement? Ces heures passées au confessionnal, ne serait-il pas plus agréable de les consacrer à l'étude ou au repos?

Si vous pouviez croire que c'est un amusement d'entendre les confessions, je ne vous demanderais qu'une chose, je vous dirais : Essayez. Allez donc passer quinze jours seulement, dans un de ces sanctuaires, qui voient arriver, presque chaque jour, des milliers de pèlerins; allez à Einsiedeln, à Fourvière ou à Lourdes; entendez-y les confessions pendant huit jours seulement, et je vous promets que vous n'aurez plus la tentation de dire que c'est un plaisir et un amusement d'entendre les confessions.

Au sacrifice de son temps et de son repos, ajoutez le sacrifice de sa santé que la Confession impose très souvent au ministre de Jésus-Christ. Soyez bien persuadés que je n'exagère pas en disant que beaucoup de prêtres abrègent leur vie au confessionnal, en y contractant des maladies meurtrières.

Ce serait un plaisir d'entendre les confessions! Ouvrez donc l'histoire, remontez au moyen-âge, à l'époque où la mort noire, soit la peste noire, dé-

vorait chaque jours des milliers de victimes. C'était sans doute un amusement pour les prêtres d'entendre les confessions des pestiférés! L'histoire vous dira que l'ordre de S. François, très nombreux à cette époque, perdit environ trente mille de ses enfants au service des malheureux atteints de la peste.

Au seizième siècle, du vivant de S. Charles Borromée, l'année 1576, la peste vint ravager l'Angleterre. Eh bien, l'histoire vous dira que 1845 prêtres moururent victimes de leur devoir et de leur dévouement.

Pourquoi remonter si haut? „En 1830, le choléra entre en Europe, ravage, en 1831, la Russie, la Bohême, la Galicie, l'Autriche, l'Ecosse, l'Angleterre. En 1832, au mois de mars, il s'abat sur Paris, qui devient bientôt *la cité de la mort*. Il attaqua aussi Lille, Besançon, Beauvais, Amiens, etc.“

En 1835, le choléra faisait par jour huit à douze cents victimes. Quel plaisir, quel amusement dans ces temps d'épidémie, de rester près des malades pour les préparer à recevoir les sacrements, pour recueillir l'aveu de leurs fautes, et avec cet aveu, bien souvent, la contagion meurtrière du choléra!

„Dans les temps de peste, dit saint Charles Borromée, tout ce que ferait le meilleur des pères pour les plus aimés de ses fils, le pasteur doit

l'accomplir pour son troupeau, et il doit se comporter de telle sorte que l'exemple de sa charité enflamme le zèle de tous, et les pousse à tous les genres de dévouement. Les curés, et ceux qui ont charge d'âmes, loin de s'éloigner alors de quelque façon que ce soit de leur peuple dans ces jours de péril, doivent se persuader une fois pour toutes, par une délibération intérieure, réfléchie et très ferme, que leur devoir est d'accepter la mort de très bon cœur, *paratissimo animo*, plutôt que d'abandonner, dans le danger suprême, des âmes rachetées par le sang du Christ et confiées à leur garde." (Conc. med. V.)

III.

Pour les prêtres, qui n'en retirent aucun avantage temporel, la Confession c'est donc le sacrifice de leur temps et de leur repos, assez souvent même le sacrifice de leur santé et de leur vie.

Je vais encore plus loin. Si elle n'est pas un sacrement institué par Jésus-Christ pour remettre les péchés et sanctifier les âmes, la Confession sera aussi pour les prêtres le sacrifice de leur âme et de leur bonheur éternel. Et pourquoi? Interrogeons les Ecritures.

Saint Paul écrit aux fidèles de Galatie : *Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un*

ange du ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé: qu'il soit anathème.

Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore une fois : Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. (Ep. aux Gal. I.)

Ces paroles de l'Esprit-Saint sont claires et précises. Anathème à quiconque enseignera un évangile différent de celui que les apôtres ont prêché. Saint Paul prononce donc formellement la condamnation contre ceux qui annonceront, au nom de Dieu et comme venant de Dieu, une doctrine que Jésus-Christ et ses apôtres n'ont pas enseignée.

Or, si elle n'est pas une institution divine, n'est-il pas évident que les prêtres, en enseignant que la Confession vient de Jésus-Christ et qu'elle est nécessaire au salut de la plupart des hommes, n'est-il pas évident qu'ils tombent sous le coup de cet anathème prononcé par Saint Paul?

Point de salut pour celui qui annonce un évangile différent de celui que les apôtres ont prêché. Or, si la Confession est une institution humaine, les prêtres, en enseignant qu'elle est une institution divine, annoncent évidemment un évangile différent de celui que les apôtres ont annoncé. Donc, dans ce cas point de salut pour les prêtres.

En d'autres termes :

Est-il certain que les prêtres auraient altéré l'Evangile des apôtres en introduisant la Confession dans l'Eglise? Oui, aussi certain que deux et deux font quatre.

Est-il certain que ceux qui annonceraient un évangile différent de celui des apôtres, seront condamnés par le fils de Dieu? Impossible d'en douter, c'est le Saint-Esprit qui le dit. „*Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.*

Je vous l'ai dit, et je vous le dis encore une fois : Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. (Gal. I.) Quoi de plus clair que ces paroles?

Les prêtres connaissent-ils cet anathème? Ils ne peuvent absolument pas l'ignorer.

Et malgré cela, ils auraient inventé la Confession! Quel est l'homme raisonnable qui pourrait le croire!

Du reste, les prêtres se confessent, les évêques se confessent, le Pape se confesse. Pourquoi, si ce sont eux qui ont inventé la confession, pourquoi donc se confessent-ils? Est-ce pour tromper les autres, ou pour se tromper eux-mêmes?

Concluez donc : Les prêtres savaient fort bien

qu'ils ne pourraient inventer la Confession, sans altérer l'Évangile des apôtres, et par conséquent sans sacrifier leur bonheur éternel. Donc il n'est pas possible qu'ils aient voulu introduire la confession dans l'Église.

**Lors même qu'ils l'auraient voulu,
jamais les prêtres n'auraient pu introduire
la Confession dans l'Eglise.**

Il est incontestable, comme je viens de le montrer, que si les prêtres avaient essayé d'introduire la Confession dans l'Eglise, l'univers catholique ne se serait pas soumis sans résistance et sans opposition. Je vais plus loin, et j'affirme que l'univers catholique, bien loin de se soumettre, aurait repoussé énergiquement ce joug de la Confession. En d'autres termes, quelques efforts qu'ils eussent faits, jamais les prêtres ne seraient parvenus à introduire la Confession dans l'Eglise.

Pour vous le prouver, je vous rappellerai deux faits historiques, dont l'un du sixième, et l'autre du douzième siècle :

Sous le pape Vigile (20 juillet 538 — 10 janvier 555) s'est agitée la question des *Trois Chapitres*. Ces Chapitres les voici :

1^o Une profession de foi de Théodore, évêque de Mopsueste.

2^o Un écrit de Théodoret, évêque de Cyr, relatif aux douze chapitres de Saint Cyrille.

3^o Une lettre écrite par Ibas, évêque catholique d'Edesse, à un hérétique persan nommé Maris.

Dans une sentence qu'il nomma *Judicatum* (jugement), Vigile condamna les *Trois Chapitres*, en réservant toutefois l'autorité du concile de Chalcédoine. (11 avril 548.)

Le pape avait certainement raison. Et cependant cette condamnation des *Trois Chapitres* souleva un tel orage et provoqua une telle opposition que beaucoup d'évêques, entre autres ceux d'Illyrie et de Dalmatie suspendirent toute communion avec le Pape. Les évêques d'Afrique allèrent même jusqu'à prononcer l'anathème contre Vigile. (Wouters, Hist. ecclés.)

L'autre fait est une concession faite par Pascal II (13 août 1099 — 18 janvier 1118) à Henri V d'Allemagne, au sujet des investitures.

La convention conclue entre le Pape et Henri V, comprenait trois points :

1^o Les évêques et les abbés de son royaume seront élus canoniquement, sans violence et sans simonie.

2^o Le roi donnera l'investiture (des fiefs) aux élus, avec la crosse et l'anneau.

3^o Aucun élu ne pourra être sacré avant d'avoir reçu l'investiture du roi. (Avril 1111.)

Quoique contraire à la liberté de l'Eglise, cette

concession n'était pas une hérésie. C'était une permission accordée au roi de recevoir, par la crosse et l'anneau, l'hommage que les évêques devaient au suzerain, pour les domaines qu'ils tenaient de lui en qualité de vassaux.

Et néanmoins beaucoup de cardinaux et d'évêques condamnèrent ouvertement la concession des investitures accordées par Pascal II. Ils s'assemblèrent à Rome même, et firent un décret contre le Pape et contre sa bulle de concession. (Voy. Rohrbacher, Hist. ecclés., livre 67.) L'opposition fut si forte que le Pape révoqua cette concession au bout de quelques mois.

Ces deux faits historiques, la condamnation des *Trois Chapitres* par le Pape Vigile, et la concession faite par Pascal II, ces deux faits, personne ne le contestera, sont bien loin d'avoir la même importance que la Confession.

En effet, qui parle aujourd'hui des *Trois Chapitres* et de la concession de Pascal II, à part les professeurs qui doivent en dire quelques mots à leurs élèves?

La Confession, par contre, est d'une importance souveraine pour le bonheur éternel des hommes.

Je ne calomnie certainement pas l'humanité, en disant qu'il y en a bien peu qui ne tombent dans le péché mortel, après le baptême, et ne perdent

ainsi la grâce sanctifiante. Or, vous le savez, point de pardon et, par conséquent, point de salut, pour ceux qui pèchent gravement et ne veulent pas se confesser.

Remarquez bien ensuite que la Confession déclare la guerre à tous les mauvais penchants, à tous les vices, à toutes les passions honteuses du cœur humain.

Et lorsque nous avons violé les droits de notre prochain, et que nous avons porté atteinte à son honneur ou à sa fortune, quelles dures réparations, quelles lourdes restitutions n'impose-t-elle pas très souvent aux coupables!

Enfin, quelques nombreuses et humiliantes que puissent être nos chutes et nos défaillances, n'oubliez pas que la Confession nous impose le devoir rigoureux d'en faire franchement l'aveu à un prêtre, si nous voulons sauver notre âme et aller au ciel.

Eh bien, si vous considérez l'opposition et la résistance provoquée, d'abord, par la condamnation des *Trois Chapitres*, et ensuite par la concession de Pascal II; si après cela, vous considérez l'importance capitale de la Confession, et les sacrifices qu'elle impose à notre orgueil et à notre amour-propre, je vous le demande, est-il bien croyable que les prêtres seraient parvenus à introduire cette institution dans l'Eglise? Mille fois non.

Que penseriez-vous d'un historien qui oserait soutenir que Napoléon I n'a jamais existé? Vous diriez sans doute que c'est un insensé, et vous auriez raison. Jamais il ne parviendrait à faire croire cette absurdité à ses contemporains.

Eh bien, soyez persuadés que je n'exagère pas en disant qu'il eût été encore beaucoup plus impossible d'introduire la Confession dans l'Eglise, et de faire croire à l'univers catholique que c'est le fils de Dieu qui en est l'auteur.

Non, bien certainement, jamais les prêtres, quelques efforts qu'ils eussent faits, jamais les hommes ne seraient parvenus à introduire la Confession dans l'Eglise.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. Canon du concile de Trente sur le sacrement de pénitence	207
2. En donnant aux apôtres et à leurs successeurs le double pouvoir de remettre les péchés et de les retenir, le Fils de Dieu nous a imposé l'obligation de nous confesser	213
3. L'histoire nous dit que pour remonter à l'origine de la Confession, il faut remonter au fondateur de l'Eglise, à Jésus-Christ	222
4. La Confession est en usage non seulement dans l'Eglise catholique, mais encore dans l'Eglise russe et dans l'Eglise grecque schismatique. Or, impossible d'expliquer cet accord, sans admettre qu'elle a été instituée par Jésus-Christ	261
5. Au XVI ^{me} siècle, à la naissance du protestantisme, l'Eglise fondée par Jésus-Christ croyait et enseignait que la Confession est une institution divine. Donc la Confession ne peut pas être une institution humaine	271
6. Si la Confession était une institution humaine, on devrait en connaître l'origine et l'auteur	280
7. Il n'est pas possible que les prêtres aient voulu introduire la Confession	285
8. Lors même qu'ils l'auraient voulu, jamais les prêtres n'auraient pu introduire la Confession dans l'Eglise.	292

Les citations dont la source n'est pas indiquée, sont prises dans les ouvrages suivants :

Lettres de Scheffmacher, docteur de l'université de Strasbourg, à un magistrat protestant, revues et augmentées par Caillau, tome II.

Schelstrate, *Acta orientalis Ecclesiae*.

Guillois, *Le Dogme de la Confession*.

Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*.

UN MOT
SUR LE
PROTESTANTISME

PAR
MONSEIGNEUR ABBET

Evêque de Sion



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1902

Un mot sur le protestantisme.



Le protestantisme peut-il être la religion de Jésus-Christ? Certainement non.

I.

Avant de vous prouver que le protestantisme ne peut pas être la religion enseignée par Jésus-Christ, il sera utile de vous rappeler les vérités suivantes : Jésus-Christ a fondé une Eglise — une seule Eglise. — Dans cette Eglise, on distingue deux catégories de membres. — Cette Eglise a été fondée pour le salut des hommes. — Elle n'a jamais cessé d'exister depuis sa fondation, et elle existera, tous les jours, sans aucune interruption, jusqu'à la fin du monde.

1.

Jésus-Christ, le fils de Dieu qui s'est fait homme pour nous, a fondé une Eglise. C'est un fait que personne ne peut contester.

Qui donc voudrait nier l'existence du christianisme? Il remplit le monde de sa doctrine et de ses œuvres depuis bientôt deux mille ans. Le christianisme, comme le mot l'indique, c'est la religion de Jésus-Christ. Le christianisme, c'est donc tout ce qu'il a enseigné, tout ce qu'il a commandé, tout ce qu'il a institué pour le salut des hommes.

Or, l'Eglise de Jésus-Christ, c'est la société de ceux qui ont embrassé sa religion. Impossible de nier l'existence du christianisme, impossible par conséquent, de nier l'existence de l'Eglise de Jésus-Christ.

2.

Le fils de Dieu n'a fondé qu'une Eglise. „Celui qui n'écouterà pas l'Eglise, dit-il, considérez-le comme un païen et un publicain“. (Math. XVIII, 17.) Il dit au chef des apôtres : „Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.“ (Math. XVI, 18.) Le Sauveur parle toujours de son Eglise au singulier. Nulle part il n'est fait mention de deux Eglises fondées par le fils de Dieu.

Du reste, il n'y a pas plusieurs religions de Jésus-Christ, plusieurs christianismes. Eh bien comme Jésus-Christ n'a enseigné qu'une seule religion,

comme il n'y a qu'un seul christianisme, ainsi il ne peut y avoir qu'une seule Eglise de Jésus-Christ.

3.

Comme dans toute société bien organisée, il y a aussi dans l'Eglise deux catégories de membres. Les uns doivent gouverner et enseigner; les autres doivent obéir et recevoir l'enseignement.

Quelques instants avant son ascension, le Sauveur dit à ses apôtres : „Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.“ (Math. XXVIII.)

Dans ces paroles qu'il adresse à ses apôtres, le Sauveur suppose deux classes d'hommes : d'un côté, les apôtres; de l'autre, toutes les nations; d'un côté, ceux qui doivent enseigner; de l'autre, ceux qui doivent être enseignés; d'un côté, ceux qui doivent baptiser; de l'autre, ceux qui doivent recevoir le baptême.

Ceux qui ont reçu l'ordre d'enseigner et d'ad-

ministrer les sacrements, forment l'Eglise enseignante; les autres, l'Eglise enseignée.

4.

Pourquoi le fils de Dieu a-t-il fondé son Eglise?

Il l'a fondée pour le salut des hommes, des hommes de tous les pays et des hommes de tous les temps. Le Fils de Dieu est venu sur la terre pour nous sauver; et comme il n'y a pas un seul homme qui n'ait été créé pour le ciel, ainsi il n'y en a pas un seul pour qui Jésus-Christ ne soit mort.

Eh bien, quels sont les principaux moyens que le Fils de Dieu a établis pour sauver les hommes? Les principaux sont la prédication de l'Evangile et les sacrements. Or, ces moyens, c'est à son Eglise qu'il les a confiés. C'est à son Eglise, et à son Eglise seule, qu'il a confié ses sacrements; c'est à son Eglise, et à son Eglise seule, qu'il a ordonné d'enseigner toutes les nations (Math. XXVIII, 19), et de prêcher l'Evangile à tous les hommes. (Marc XVI. 15). C'est donc pour sauver les hommes que l'Eglise a été fondée.

5.

Jusqu'à quand cette Eglise existera-t-elle? Interrogez ce brillant soleil que vous voyez se lever

chaque jour à l'horizon ; demandez-lui donc jusqu'à quand il existera. Je suis créé, vous dira-t-il, pour répandre partout la chaleur et la lumière. Donc je dois vivre nécessairement jusqu'à la fin du monde. C'est logique.

Or, l'Eglise a été fondée pour sauver les hommes, les hommes de tous les pays et les hommes de tous les temps. Donc vous devez conclure qu'elle vivra aussi longtemps qu'il y aura des hommes à sauver, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

Et comme le soleil, depuis le moment de sa création, n'a jamais cessé d'exister, ainsi l'Eglise a toujours existé depuis sa fondation, et elle vivra sans aucune interruption, sans discontinuation, jusqu'à la fin des siècles.

Du reste, le Fils de Dieu a ordonné à son Eglise d'enseigner toutes les nations, les nations de toute la terre et les nations de tous les temps. (Math. XXVIII). N'est-ce pas là nous dire catégoriquement que l'Eglise existera aussi longtemps qu'il y aura des nations à enseigner, soit jusqu'à la fin du monde ?

Après avoir ordonné à son Eglise d'enseigner toutes les nations, le Sauveur a ajouté : „Et voilà je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. (Math. XXVIII. 20.)

Vous l'avez entendu, le Fils de Dieu a promis de demeurer avec son Eglise tous les jours jusqu'à la fin du monde. Qu'allez-vous conclure de cette promesse? Evidemment que l'Eglise elle-même vivra tous les jours, sans interruption, jusqu'à la consommation des siècles.

Je pourrais aussi vous dire : Rappelez-vous ces paroles que le Sauveur adressa au chef des apôtres : „Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.“ Le Fils de Dieu a donc promis que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Eglise. Or, si elle pouvait succomber un seul jour aux efforts de l'enfer, il faudrait conclure que le Fils de Dieu a trahi ses promesses. Donc l'Eglise vivra tous les jours jusqu'à la fin du monde.

Retenez bien cette vérité : L'Eglise de Jésus-Christ n'a jamais cessé d'exister depuis sa fondation, et elle existera, sans aucune discontinuation, jusqu'à la fin des siècles.

II.

Le Fils de Dieu n'a fondé qu'une Eglise. Et cependant nous trouvons dans le monde un certain nombre d'Eglises. Chacune d'elles porte un nom différent, et chacune veut être l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour sauver les hommes.

Parmi ces Eglises qui sont nées dans le cours des siècles, trouverons-nous la véritable Eglise, l'Eglise fondée par Jésus-Christ? Certainement non. Et pourquoi?

1.

L'histoire nous a conservé la date de la naissance et le nom du fondateur de ces différentes Eglises. Oui, nous savons à quelle époque, dans quel pays et par qui ont été fondées ces nombreuses Eglises, ou plutôt ces nombreuses sectes qui sont nées dans le cours des siècles.

La date de leur origine et le nom de leur fondateur suffisent déjà pour les condamner, et pour prouver invinciblement qu'elles ne peuvent pas être l'Eglise de Jésus-Christ. La plupart de ces sectes portent le nom de leur père. Citons-en quelques-unes.

Au IV^me siècle, Arius, un prêtre d'Alexandrie, nie la divinité de Jésus-Christ et devient le père de l'arianisme.

Dans le même siècle, Macédonius, patriarche de Constantinople, nie la divinité du Saint-Esprit et devient le père du macédonianisme.

Au V^{me} siècle, Nestorius, patriarche de Constantinople, enseigne qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, et nie ainsi la maternité divine de la Sainte Vierge. Il devient le père du nestorianisme.

Dans le même siècle, Eutychès, supérieur d'un couvent de Constantinople, enseigne qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, et devient le père de l'eutychianisme.

Au IX^{me} siècle, un laïque, nommé Photius, devient l'auteur de l'Eglise schismatique grecque. Employé du gouvernement impérial, il parvint par la force et la ruse à monter sur le siège patriarcal de Constantinople, après avoir fait déposer le patriarche légitime, saint Ignace.

Au XVI^{me} siècle, Luther, un moine, un Augustin, devient, en Allemagne, le père du luthéranisme.

Au même siècle, Zwingli, originaire du canton de St-Gall, successivement curé de Glaris et d'Einsiedeln, puis prédicateur à Zurich, devient le père du zwinglianisme.

Au même siècle, Calvin, français d'origine, devient l'auteur du calvinisme.

Au même siècle, Henri VIII, roi d'Angleterre, devient le père de l'anglicanisme.

Comme vous le voyez, aucune de ces Eglises, aucune de ces sectes ne remonte à Jésus-Christ par son existence et sa fondation.

Les Eglises qui sont nées au XVI^{me} siècle sont connues sous le nom de protestantisme.

Eh bien, l'histoire qui nous raconte l'origine de toutes les sectes, même des moins importantes et des plus obscures, cette histoire, lisez-la attentivement; vous ne trouverez nulle part que ces Eglises aient été fondées par le fils de Dieu. Non, vous ne trouverez nulle part que Jésus-Christ soit l'auteur du protestantisme.

Maintenant, je m'adresse à tous les savants et à tous les historiens du monde, et je leur demande : Dites-moi donc quel est l'auteur du catholicisme? Qui donc est le fondateur de cette Eglise catholique dont le chef visible et suprême est celui que nous appelons le Pape.

Cette Eglise, cependant, il n'est pas possible de l'ignorer; elle compte plus de deux cent soixante millions de membres répandus dans tous les pays du monde. C'est la plus nombreuse, la plus illustre, la plus en vue, la plus combattue, la plus persécutée de toutes les Eglises. Encore une fois, qui a fondé cette Eglise? Interrogez l'histoire, cherchez tant qu'il vous plaira, et vous verrez que pour trouver l'auteur et l'origine de cette Eglise

catholique, vous devez nécessairement remonter à Jésus-Christ. Impossible de trouver un autre fondateur du catholicisme.

Si l'on peut me prouver que l'Eglise catholique a été fondée par les hommes, alors je ne crois plus à rien et je ne veux plus entendre parler de religion. Non, je ne voudrais pas entendre parler d'une Eglise qui serait l'œuvre des hommes. Cette Eglise ne pourrait pas me dire ce que je dois faire pour sauver mon âme et me préparer un bonheur éternel. Une église qui ne serait pas l'œuvre de Dieu ne pourrait pas nous ouvrir les portes du ciel.

Il est donc certain, si nous consultons l'histoire, que le protestantisme est né au XVI^{me} siècle, et que ce n'est pas Jésus-Christ mais Luther qui en est l'auteur et le père. Il est certain, par conséquent, que le protestantisme ne peut pas être l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

Si nous consultons l'histoire, il est certain aussi qu'il n'est pas possible de trouver l'origine et l'auteur de l'Eglise catholique sans remonter à Jésus-Christ.

2.

Parmi les différentes Eglises qu'a vues naître le XVI^{me} siècle, les plus connues sont : le luthéranisme, le zwinglianisme, le calvinisme et l'anglica-

nisme. Elles sont connues sous le nom général de protestantisme.

Il n'est pas possible que ces Eglises aient été fondées par Jésus-Christ, puisqu'elles sont nées de longs siècles après sa mort.

Tout le monde sait que le père du protestantisme, c'est Luther qui est mort en 1546. Avant Luther, point de protestantisme. Non, avant le sixième siècle, aucune trace, aucun vestige du protestantisme dans le monde. Avant le sixième siècle, le nom même du protestantisme était inconnu.

Quand le protestantisme est né, il y avait donc quinze cents ans que Jésus-Christ avait fondé son Eglise, quinze cents ans que cette Eglise existait, et travaillait au salut des hommes.

Or, je vous le demande, comment donc un homme pourrait-il fonder une société plusieurs siècles après sa mort? N'est-il pas absurde de prétendre que Jésus-Christ soit le fondateur d'une Eglise qui est née quinze cents ans après sa mort?

Si je vous demandais : N'est-ce pas vous qui avez construit l'église de Valère? Que répondriez-vous? Vous me diriez sans doute : Comment donc aurions-nous pu bâtir cette église? Elle a été construite de longs siècles avant notre naissance. C'est logique. Eh bien, comme personne ne peut bâtir une église avant sa naissance, ainsi personne ne

peut fonder une société après sa mort. Il n'est donc pas possible que Jésus-Christ soit le fondateur du protestantisme.

Vers le milieu du dernier siècle, les habitants du Simmenthal, dans le canton de Berne, passaient souvent le col du Rawyl, et venaient faire des provisions à Ayent. Un jour qu'un de ces Bernois attaquait notre religion et vantait le protestantisme, un habitant d'Ayent lui dit : Qu'est-ce que vous venez nous vanter le protestantisme, mon père a dans sa cave un tonneau qui est plus vieux que votre religion. Cet habitant d'Ayent avait parfaitement raison. Le protestantisme est trop jeune. Il n'est pas possible qu'il soit l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour sauver les hommes. Le protestantisme est né quinze cents ans après la fondation de la véritable Eglise.

3.

Du reste, considérez attentivement l'origine des différentes Eglises, ou plutôt des différentes sectes qui sont nées dans le cours des siècles, et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre qu'aucune d'elles ne peut être l'Eglise de Jésus-Christ.

En effet, comment ces Eglises sont-elles nées? Par exemple, comment le protestantisme est-il né?

Luther, qui est devenu le père du protestantisme, était prêtre catholique. C'était un moine des religieux de saint Augustin. Il disait la messe, comme on l'avait dite quinze siècles avant lui, et comme la disent encore aujourd'hui tous les prêtres catholiques.

Il se confessait, comme l'ont fait tous les vrais fidèles depuis l'origine du christianisme.

Il obéissait au pape, comme l'ont toujours fait les enfants de l'Eglise de Jésus-Christ.

Il avait fait serment d'observer la pauvreté, l'obéissance et la chasteté, comme l'ont toujours fait les vrais religieux.

Mais voilà qu'un jour Luther cesse de dire la messe; il ne veut plus entendre parler de Confession; il rejette l'autorité du Pape qu'il appelle l'antéchrist; il supprime la messe; il ne veut plus entendre parler de vœux, d'obéissance et de chasteté; et pour bien prouver au monde qu'il a renoncé à l'Eglise catholique, il marie une religieuse (1525), Catherine Bora († 1552).

Remarquez bien que Luther n'a pas quitté l'Eglise catholique pour entrer dans une autre Eglise. Il s'est séparé de toutes les Eglises qu'il y avait alors dans le monde. Il a fondé une nouvelle Eglise, une Eglise inconnue jusque-là parmi les hommes. Cette Eglise prit le nom de son père,

c'est le luthéranisme. L'origine du luthéranisme, c'est l'origine du protestantisme.

Or parmi ces Eglises dont Luther s'est séparé, il y avait évidemment la véritable Eglise, l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour sauver les hommes.

Comme je l'ai prouvé plus haut, l'Eglise de Jésus-Christ n'a jamais cessé d'exister depuis sa fondation, et elle doit exister, sans interruption, tous les jours, jusqu'à la fin du monde.

Rappelez-vous seulement cette preuve : Après avoir ordonné à son Eglise d'enseigner toutes les nations, Jésus-Christ a ajouté : „Voilà je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.“ (Math. XXVIII, 20). Le Fils de Dieu a donc promis de demeurer tous les jours avec son Eglise.

Vous devez donc conclure que l'Eglise elle-même existera tous les jours, sans interruption, sans discontinuation jusqu'à la fin du monde.

Vous devez aussi nécessairement conclure que l'Eglise de Jésus-Christ existait au XVI^me siècle, lorsque Luther se mit à prêcher une nouvelle doctrine.

Puisqu'il s'est séparé de toutes les Eglises, il est évident qu'il s'est séparé de la véritable Eglise. Donc, il est évident aussi que le protestantisme ne peut pas être l'Eglise de Jésus-Christ.

Me rendant en Tirol, en 1872, je me trouvai dans le train avec un ministre protestant qui allait à Méran pour sa santé. Il ne tarda pas à me parler religion. — Je veux bien discuter, lui dis-je, puisque vous le désirez; mais avant tout, veuillez répondre à une question. Lorsque Luther se mit à prêcher une nouvelle doctrine, l'Eglise de Jésus-Christ existait-elle, oui ou non? — Certainement qu'elle existait, me dit-il, elle doit exister jusqu'à la fin du monde. — Très bien, lui dis-je, tirons une conclusion : Or Luther s'est séparé de toutes les Eglises. Donc il s'est séparé aussi de l'Eglise de Jésus-Christ. — Il ne voulait pas se séparer de l'Eglise, dit alors le ministre, mais l'Eglise l'a chassé. — J'ajoutai tout simplement : Si la véritable Eglise a chassé Luther, c'est encore pire! Ceux qui nous entendaient se mirent à rire, et la discussion fut finie.

RÉSUMÉ

1.

L'histoire nous dit et personne ne peut le contester, l'histoire nous dit que le protestantisme est né au XVI^me siècle, et que c'est Luther qui en est l'auteur et le père. Donc il est certain que le

protestantisme ne peut pas être l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

2.

Personne ne peut fonder une Eglise de longs siècles après sa mort. Or, le protestantisme est né quinze cents ans après la mort de Jésus-Christ. Donc il ne peut pas être l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour sauver les hommes.

3.

Luther, l'auteur du protestantisme, s'est séparé de toutes les Eglises qu'il y avait alors dans le monde; il a fondé une nouvelle Eglise, inconnue jusque là parmi les hommes. Or, parmi ces différentes Eglises dont Luther s'est séparé, se trouvait évidemment l'Eglise de Jésus-Christ. Donc Luther s'est séparé de la véritable Eglise. Il est donc impossible que le protestantisme soit l'Eglise fondée par Jésus-Christ pour sauver les hommes.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

Sion, le 16 août 1906.

UN MOT

SUR

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

PAR

MONSEIGNEUR ABBET

Evêque de Sion.



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1907





Qui pourrait nier l'importance capitale de l'instruction religieuse? Sans la foi, dit l'Esprit-Saint, il est impossible de plaire à Dieu. (Hebr. XI). Sans la foi, impossible d'aller au ciel. Or, *fides ex auditu*, dit encore l'Esprit-Saint, *auditus autem per verbum Dei*. (Rom. X.) Sans la foi, point de salut. Or, l'un des principaux moyens de conserver la foi, c'est l'instruction religieuse.

Ecoutez quelle importance Pie X attache à l'instruction religieuse :

„Enfin, Vénérables Frères, qu'il Nous soit permis de terminer cette lettre en vous adressant la parole de Moïse : Si quelqu'un est du Seigneur, qu'il se joigne à moi. (Exod. XXXII). Remarquez, Nous vous en prions et vous en supplions, quels désastres résultent pour les âmes de la seule ignorance des choses divines. Beaucoup de choses utiles et parfaitement louables ont peut-être été instituées, dans le diocèse de chacun de vous, pour le bien du troupeau qui vous est confié. Veuillez

cependant, par-dessus toutes choses, consacrer tout ce que vous pourrez de vos efforts, de votre zèle, de vos soins et de vos instances assidues à ce que la connaissance de la doctrine chrétienne pénètre et imprègne complètement les esprits“.

Lettre sur la doctrine chrétienne du 15 avril 1905.

I.

„Les curés et tous ceux qui ont à gouverner des églises paroissiales, ou autres ayant charge d'âmes, de quelque manière que ce soit, auront soin, au moins tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, de pourvoir par eux-mêmes, ou par d'autres personnes capables, s'ils en sont légitimement empêchés, à la nourriture spirituelle des peuples qui leur sont commis, selon la portée des esprits et selon leurs propres talents.“ *Conc. trid. sess. V.*

C'est donc une obligation pour les pasteurs des âmes de prêcher, au moins tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, c'est-à-dire tous les jours où les fidèles sont tenus d'assister à la messe.

Le principe général est celui-ci : les curés doivent pourvoir à l'instruction religieuse des âmes qui leur sont confiées, *pro sua et earum capacitate*, comme dit le Concile de Trente.

Ils doivent même pourvoir à l'instruction religieuse de leurs paroissiens qui ne pourraient pas se rendre à l'église. Ecoutez Lemkuhl. „*Si qui autem sunt in parocchia, qui ad ecclesiam accedere nequeant, eos adire debet aut saltem per alios idoneos instruendos curare, ut post Lacroix. (Lib. 2. m. 174, et l. 3, p. 1, n. 747.) S. Alphonsus omnino monet,*

neque grave incommodum prætexere potest parochus, ut hanc gravem obligationem negligat.“ Théol. mor. éd. 1885, p. 452.

II.

Dans les paroisses où il y a plusieurs messes le dimanche, suffit-il de faire une instruction à la grand'messe? Certainement non.

Les curés, et en général tous ceux qui ont charge d'âmes, sont tenus de donner l'instruction religieuse à toutes les âmes confiées à leurs soins. Or, tous les fidèles ne peuvent pas assister à la grand'messe.

Dans certaines paroisses, il n'est pas si rare de voir à une messe basse presque autant de monde qu'à la grand'messe.

Et quels sont ceux qui vont ordinairement aux messes basses? N'est-ce pas très souvent ceux qui ont le plus besoin d'instruction religieuse?

Vous devez donc conclure que, dans les paroisses où il y a plusieurs messes le dimanche, il ne suffit pas de faire une instruction à la grand'messe.

III.

Non content de prescrire aux curés de prêcher *au moins tous les dimanches et les fêtes solennelles,*

le Saint Concile de Trente leur fait aussi une obligation grave de faire le catéchisme aux enfants au moins les dimanches et les jours de fête. (Sess. V. — Sess. XXIV.)

Ecoutez comment Sa Sainteté Pie X rappelle ce devoir aux pasteurs des âmes : „Le très Saint Concile de Trente, traitant des pasteurs des âmes, édicte que le premier et le plus grand devoir de ceux-ci est d'instruire le peuple chrétien. Il leur ordonne donc de parler au peuple de la religion au moins les dimanches et les jours de fête solennels, et chaque jour pendant l'Avent et le Carême, ou tout au moins trois fois par semaine. Ce n'est pas tout; il ajoute, en effet, que les curés sont tenus, au moins les dimanches et les jours de fête, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, d'instruire les enfants des vérités de la foi et de leur apprendre l'obéissance envers Dieu et leurs parents.“ (Encycl. sur l'enseignement de la doctrine chrétienne.)

Ce devoir capital, je l'ai rappelé souvent aux pasteurs des âmes. Dans le premier cas des conférences de 1897, j'ai posé, entr'autres, cette question : „Les curés sont-ils tenus, sous peine de faute grave, de faire le catéchisme aux enfants?“ J'ai répondu catégoriquement : „Oui, c'est un devoir rigoureux que l'on ne peut négliger sans pécher gravement.“

En 1899, j'ai consacré mon allocution du jeudi saint à démontrer combien il est nécessaire, aujourd'hui surtout, de faire le catéchisme aux enfants des écoles. J'ai terminé cette allocution en disant : „Concluons donc que les pasteurs des âmes sont tenus, sous peine de faute grave, de faire le catéchisme aux enfants des écoles, et de leur donner à tous une instruction religieuse adaptée à leur intelligence et à leur âge.“

Parmi les différentes prescriptions contenues dans la Lettre de Pie X sur l'enseignement de la doctrine chrétienne, la première est celle-ci : Tous les curés, et d'une façon générale tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, devront toute l'année, les dimanches et les jours de fête sans exception, pendant l'espace d'une heure entière, instruire, au moyen du catéchisme, les petits garçons et les petites filles des choses qu'ils doivent croire et faire pour obtenir leur salut.“

IV.

Que faut-il prêcher? Que faut-il enseigner? Il faut enseigner l'Évangile. Jésus-Christ a dit aux Apôtres : „Prêchez l'Évangile“. (Marc XVI). Qu'est-ce que l'Évangile? C'est tout ce que le Fils de Dieu lui-même a enseigné, tout ce qu'il a com-

mandé, tout ce qu'il a institué pour le salut des hommes.

Vous connaissez tous ce livre d'or que nous appelons le Catéchisme. C'est l'abrégé de l'Évangile et par conséquent l'abrégé de la doctrine de Jésus-Christ. Dans vos instructions du dimanche, suivez le catéchisme. Oui, à part les jours de fête où vous expliquez naturellement le mystère que célèbre l'Église, prêchez et expliquez le catéchisme tous les dimanches.

Vous savez ce que l'histoire raconte du cardinal de Cheverus († 1836) au sujet du catéchisme. Dans le commencement de son épiscopat à Montauban, il prêcha et expliqua le catéchisme dans sa cathédrale. Tout le monde accourait à ses instructions et l'on ne pouvait se rassasier de l'entendre. Au bout de six mois, il révéla son secret à ses auditeurs. „Mes frères, leur dit-il, voilà six mois que je vous fais le catéchisme, et cela vous a intéressés. Si je vous avais dit en commençant que je vous ferais le catéchisme tous les dimanches, vous auriez probablement dédaigné d'y venir. Apprenez de là combien le catéchisme sur la doctrine catholique est intéressant et nécessaire“.

Je l'ai déjà dit dans mon allocution du 7 avril 1898, la première fois que j'ai eu le bonheur d'être reçu en audience particulière par Léon XIII, j'ai

dit à Sa Sainteté que j'avais l'intention d'ordonner aux pasteurs des âmes d'expliquer régulièrement le catéchisme dans les instructions du dimanche, comme je l'avais fait moi-même à la cathédrale. „Très bien, dit le Pape; faites-le et vous direz à votre clergé que je vous ai approuvé.“

Dans les instructions sur le catéchisme, vous avez l'occasion d'aborder toutes les questions et d'exposer aux fidèles toute la doctrine catholique. Le Symbole, les Sacrements, le Décalogue, la Prière : ces quatre points embrassent toute la théologie, tout l'enseignement de l'Eglise de Jésus-Christ.

Suivez donc le catéchisme pour les instructions des dimanches et recommencez tous les trois ou quatre ans. Il y a des chapitres que vous pouvez rappeler brièvement aux fidèles; d'autres, par contre, dont la connaissance est, aujourd'hui, beaucoup plus importante, seront aussi développées plus longuement.

V.

Comme je viens de le dire, parmi les vérités que Jésus-Christ a chargé son Eglise d'enseigner à tous les hommes, il y en a dont la connaissance a, dans les temps actuels, une importance spéciale.

Les communications deviennent plus faciles, les

relations entre les adhérents des différentes religions sont aussi plus fréquentes.

Notre beau pays est visité chaque année par un nombre toujours croissant d'étrangers. Or, parmi les admirateurs de nos montagnes, on rencontre trop souvent des ennemis de notre religion. Nos compatriotes sont ainsi exposés à entendre toutes sortes d'objections et de discours contre l'Eglise catholique. Et combien de journaux protestants, combien de brochures hostiles à notre religion qui sont répandus par une propagande indigne jusque dans les villages les plus reculés de nos montagnes !

J'ai sous les yeux un volume de près de quatre cents pages qui est un véritable manuel de propagande protestante contre l'Eglise catholique.

Dans cet ouvrage, nos principaux dogmes, comme nos pratiques religieuses les plus sacrées, sont critiqués et combattus. L'autorité de la Tradition et des Conciles, la Primauté et l'Infaillibilité du Pape, le Purgatoire, les Indulgences, le culte de la sainte Vierge et des Saints, l'Immaculée Conception, le célibat des prêtres, les ordres religieux, les vœux, les pèlerinages, les processions, le carême, l'eau bénite, la confirmation, l'Eucharistie et la présence réelle, la messe, la confession, l'Extrême-Onction, etc., etc., rien n'est épargné. D'après cet

auteur, dans la religion catholique, il n'y aurait que fanatisme, erreurs et superstitions.

Il est donc très important, aujourd'hui surtout, de bien faire comprendre aux fidèles quelle différence il y a entre notre religion et le protestantisme.

En expliquant le neuvième article du symbole, exposez clairement et prouvez que les notes et les marques de la véritable religion ne se trouvent que dans l'Eglise catholique.

Ecoutez ce que dit à ce sujet le catéchisme du Concile de Trente :

„Pour avoir une juste idée de tout le zèle avec lequel les pasteurs doivent expliquer aux fidèles les vérités contenues dans ce neuvième article, il suffira de faire les deux considérations suivantes : la première, c'est que, suivant la remarque de St-Augustin, les prophètes ont parlé plus nettement et avec plus d'étendue de l'Eglise que de Jésus-Christ, certains dans leur prévision qu'il y aurait plus d'erreurs et de déceptions sur ce point que sur le mystère de l'incarnation. En effet, il ne devait pas manquer d'impies pour oser, à l'imitation du singe qui veut faire croire qu'il est homme, soutenir ouvertement que seuls ils sont catholiques et affirmer avec autant de perversité que d'orgueil que l'Eglise catholique se trouve seulement parmi

eux. La seconde, c'est que celui qui conservera cette vérité fortement gravée dans son esprit évitera toujours facilement le terrible écueil de l'hérésie.

„L'hérétique n'est pas précisément celui qui pèche contre la foi, mais celui qui défend avec obstination des opinions irrégieuses au mépris de l'autorité de l'Eglise. Si donc il est impossible de se souiller du venin de l'hérésie, tant que l'on croit les différents points que cet article propose à notre foi, les pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour que les fidèles, bien instruits sur ce mystère, et par conséquent prémunis contre les artifices de l'ennemi, puissent persévérer dans la foi véritable“. (IX^e art. du symbole.)

Rappelez aux fidèles à quelle époque et comment est né le protestantisme. Prouvez qu'il n'a ni l'unité, ni la sainteté, ni la catholicité, ni l'apostolicité, et par conséquent qu'il ne peut pas être l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

Faites bien comprendre aux fidèles en quoi consiste la primauté du Pape, cette primauté de juridiction que le Fils de Dieu a donnée à Pierre et à tous ses successeurs. Ne craignons pas de dire la vérité et de signaler l'erreur.

On a ouvert, à Genève, un cours supérieur de religion pour les jeunes gens catholiques qui fré-

quentent le collège, et un cours parallèle pour les élèves de l'école professionnelle.

Voici les principaux points du programme pour l'année 1905 :

Origine et cause du protestantisme. — Luther et sa doctrine. — Diètes de Worms, de Nuremberg et de Spire. — Discussions publiques.

Variations du Luthéranisme.

La réforme en Suisse : Ulrich Zwingli, Jean Calvin et leur doctrine. — Le protestantisme en France. — La St-Barthélemy. — La Ligue. — L'Edit de Nantes et sa révocation par Louis XIV.

Le protestantisme en Angleterre, en Scandinavie, en Pologne.

Le Concile de Trente, exécution de ses décrets de réforme.

Conformité de la doctrine catholique avec celle des premiers siècles.

Variations du protestantisme depuis son origine jusqu'à nos jours.

Réponses aux objections du protestantisme contre le dogme et la discipline de l'Eglise.

De l'influence respective du catholicisme et du protestantisme sur le mouvement intellectuel, artistique, politique, ainsi que sur la prospérité temporelle des Etats.

Encore une fois, ayons le courage de dire toute

la vérité et de signaler les erreurs qui pourraient menacer la foi des âmes qui nous sont confiées.

VI.

Pour les instructions, laissez-moi vous recommander tout particulièrement la simplicité et la clarté.

J'ai entendu très souvent des sermons que la plupart des auditeurs ne devaient certainement pas comprendre. Peut-être que le prédicateur ne se comprenait pas toujours lui-même.

Vous devez et vous voulez instruire. Mais comment pourrez-vous instruire si vous n'êtes pas compris? Or, pour être compris de tous vos auditeurs, il faut parler clairement et simplement. Respectez toujours la grammaire. Que votre langue soit correcte et constamment digne de la parole de Dieu que vous annoncez. La simplicité n'est pas la trivialité. N'oubliez jamais que vous enseignez l'Évangile, c'est-à-dire la doctrine que Jésus-Christ lui-même a prêchée.

Habituez-vous à parler si clairement que non seulement on puisse vous comprendre, mais qu'il soit pour ainsi dire impossible de ne pas vous comprendre.

En préparant vos instructions, ayez toujours de-

vant les yeux les auditeurs à qui vous devez vous adresser.

VII.

Quels ouvrages faut-il utiliser pour les instructions? Nous devons prêcher et enseigner l'Évangile, c'est-à-dire ce que Jésus-Christ a prêché, et par conséquent ce que son Église elle-même ne cesse d'enseigner. Le livre par excellence que nous devons étudier et utiliser pour les instructions, c'est l'Écriture Sainte.

Les Papes ont toujours recommandé et encouragé la lecture des Livres Saints. Léon XIII a accordé des indulgences spéciales à tous ceux qui lisent le saint Évangile au moins pendant un quart d'heure.

SSus Dominus N. Leo P. P. XIII, in audientia habita die 13 decembris 1898 ab infra scripto Card. Præfecto S. C. Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposito, omnibus utriusque sexus christifidelibus pie ac devote saltem per horæ quadrantem legentibus S. Evangelium, cujus tamen editio a legitima auctoritate fuit recognita et approbata, indulgentiam trecentorum dierum semel in die lucranda benigne concessit; iis vero qui mense integro singulis diebus præfatæ lectioni uti supra vacaverint, plenariam largitus est eo die infra mensem acqui-

rendam, quo vere pœnitentes, confessi ac sacra synaxi refecti, simul ad mentem Sanctitatis suæ piâs preces ad Deum effuderint. Quas indulgentias eadem Sanctitas fore quoque applicabiles animabus igne purgatorii detentis declaravit. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla Brevis expeditione, contrariis, quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ, die 13 decembris 1898.

Fr. Hieronymus M. Card. Gotti, Præfectus.

Différentes œuvres ont été fondées pour la diffusion de l'Évangile en langue vulgaire. En Italie, c'est la Société de St-Jérôme qui travaille dans ce but. Dans une lettre adressée le 28 janvier 1907, au cardinal Cassetta, président de la Société, Sa Sainteté Pie X le félicite du zèle de cette œuvre qui a répandu déjà plus de cinq cent mille évangiles.

Ce fait, ajoute le Pape, servira à détruire ce préjugé que l'Église ne permet pas la lecture des Saintes Écritures en langue vulgaire.

En France, les Augustins de l'Assomption ont fait eux-mêmes une traduction des quatre évangiles, approuvée par l'évêque de Nîmes et ensuite par l'archevêque de Paris. Cette traduction a été éditée en plusieurs formats. On en a distribué déjà plus de huit cent mille exemplaires.

Monsieur l'abbé Garnier a aussi fondé une œuvre

pour la diffusion des Evangiles. Une autre œuvre, dont le but est le même, a été entreprise à Verdun, etc.

Avant le XVI^me siècle, ainsi avant l'origine du protestantisme, il y avait plus de vingt traductions de la Bible dans la plupart des langues modernes.

Anciennes traductions catholiques :

Bible de Fust, à Mayence, en	1462
Bible de Bender, à Augsbourg	1467
Bible italienne, de Malermi	1471
Les quatre Evangiles, en Belge	1472
La Bible entière, en belge, Bologne	1475
Bible de Julien	1477
Edition de Delft	1477
Bible de Ferrier, en Espagnol	1478
Edition de Gonda	1479
Edition Des Moulins, en français	1490
Quatre traductions mentionnées par Bausobre (Hist. de la Réf., liv. IV), imprimées avant	1522

Traductions catholiques manuscrites :

Bible en anglais	1290
Bible en anglo-saxon, vers	1300

Bible en allemand	800
Bible en italien	1270
Bible en espagnol	1280
Bible en français	1294

Six traductions et douze éditions de la Bible parurent en Allemagne avant Luther; trois traductions et plusieurs éditions en Italie; quatre traductions et une multitude d'éditions furent publiées en goth et en français; deux traductions belges qui avaient eu plusieurs éditions. La traduction bohémienne fut publiée à Prague, en 1488; à Putna, en 1498; à Venise, en 1506 et 1511. Beaucoup d'autres traductions catholiques, dans presque toute les langues du monde, furent publiées à Rome, le sanctuaire du papisme. — Voy. Le Long, *Bibliotheca Sacra*, Bœchner, Leipzig 1709. (Pourquoi sommes-nous catholiques et non protestants?)

Allez dire après cela que l'Eglise catholique défend la lecture de la Bible en langue vulgaire.

L'Eglise recommande la lecture de la Bible, mais elle ne peut permettre indifféremment à tous les fidèles la lecture de toutes les traductions. Ecoutez Léon XIII : „L'expérience prouvant que si les Bibles en langue vulgaire sont autorisées sans discernement, il en résulte, à cause de l'imprudence des esprits, plus d'inconvénients que

d'avantages, toutes les versions en langue vulgaire, même faites par des catholiques, sont absolument prohibées, si elles n'ont pas été approuvées par le Siège apostolique, ou éditées sous la surveillance des évêques, avec des notes tirées des Pères de l'Eglise et de savants auteurs catholiques.

„Sont interdites, toutes les versions des Saints Livres faites par des écrivains non catholiques, quels qu'ils soient, en n'importe quelle langue vulgaire, et notamment celles publiées par les sociétés bibliques, que plus d'une fois les pontifes romains condamnèrent, car dans l'édition de ces livres, les lois salutaires de l'Eglise sur ce point ont été complètement négligées.

„Néanmoins, l'usage de ces versions est permis à ceux qui s'occupent d'études théologiques ou bibliques pourvu toutefois qu'elles n'attaquent ni dans les préfaces, ni dans les notes, des dogmes de la foi catholiques“. *Constit. apostol. Officiorum ac munerum.*

Après cela, je vous dirai : répétez la théologie et surtout la théologie dogmatique. Le catéchisme est l'abrégé de la théologie. Répétez donc tout spécialement les traités théologiques qui répondent à la partie du catéchisme que vous expliquez aux fidèles.

Après les livres Saints et la théologie, laissez-

moi vous recommander encore un ouvrage également précieux, à savoir le *Catéchisme du Concile de Trente*, connu aussi sous le nom de *Catéchisme romain*. Clément XIII l'a recommandé, en 1761, aux patriarches, primats, archevêques, évêques de la chrétienté. Après avoir fait le plus grand éloge de ce catéchisme, il ajoute : „Voilà pourquoi ce livre, que les pontifes romains ont présenté aux pasteurs comme la règle de la foi catholique de l'enseignement chrétien, et aussi comme le garant de l'accord et de l'harmonie dans la manière de transmettre la doctrine. Nous venons, vénérables Frères, vous le recommander avec force et vous presser vivement d'exiger de tous ceux qui ont charge d'âmes qu'ils l'emploient pour apprendre la vérité catholique aux peuples, comme un moyen de sauvegarder tout à la fois l'unité dans la doctrine, la charité et la paix dans les cœurs.“

Ecoutez encore ce que dit Léon XIII de ce catéchisme : „Nous recommandons également que tous les séminaristes aient entre les mains et relisent souvent le livre d'or, connu sous le nom de *Catéchisme du saint Concile de Trente* ou *Catéchisme romain*, dédié à tous les prêtres investis de la charge pastorale. Remarquable à la fois par la richesse et l'exactitude de la doctrine et par l'élégance du style, ce catéchisme est un précieux

abrégé de toute la théologie dogmatique et morale. Qui le posséderait à fond aurait toujours à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, s'acquitter dignement de l'important ministère de la confession et de la direction des âmes, et être en état de réfuter victorieusement les objections des incrédules". (Lettre encyc. aux archevêques, évêques et au clergé de France, 8 sept. 1899.)

VIII.

Travaillez, écrivez vos instructions. Dieu bénit le travail. Si vous ne les écrivez pas, vos instructions ne seront pas toujours bien préparées. Elles manqueront d'ordre, de précision et de suite.

Si vous n'écrivez pas, vous serez plus exposés à faire trop long, à revenir souvent sur les mêmes sujets et à ennuyer ainsi vos paroissiens.

Si vous n'écrivez pas, il se glissera plus facilement des inexactitudes et même des erreurs dans vos instructions. En voulez-vous des exemples?

Un prédicateur, qui parlait de la lecture des mauvais livres, disait à ses auditeurs que ceux qui lisent des ouvrages à l'Index encourent l'excommunication et ne peuvent être absous que par le Pape. Ce n'est pas exact.

Quand un livre est mis à l'Index, la lecture en est évidemment interdite. Mais est-elle toujours interdite sous peine d'excommunication? Certainement non. Autre chose est de défendre la lecture d'un ouvrage, autre chose est de la défendre sous peine d'excommunication. Parmi les ouvrages à l'Index, il n'y en a qu'un très petit nombre dont la lecture soit défendue sous peine d'excommunication réservée au Pape : V. Lehmkuhl, theol. mor., vol. II, *De censuris*. — Gury-Ferrerres, II^{me} édition, 2^{me} volume, Nro 972. — Noldin, *de Præceptis*, Nro 824.

Un autre prêchait sur les indulgences. Pour engager les fidèles à ne pas négliger ce moyen si facile de payer nos dettes à la Justice divine et d'expié la peine temporelle de nos péchés, il leur dit qu'en gagnant, par exemple, une indulgence de sept ans, ils abrégeaient de sept ans leur séjour en purgatoire. Quand donc l'Eglise a-t-elle enseigné pareille doctrine?

Un autre disait à ses auditeurs qu'il y a entre le parrain et la marraine d'un enfant une parenté spirituelle qui constitue un empêchement dirimant et qu'ils ne peuvent par conséquent se marier sans dispense. C'est une erreur, etc.

Voilà ce que j'ai entendu de mes propres oreilles. Si ces prédicateurs avaient répété sérieusement

leur théologie, s'ils avaient préparé et écrit soigneusement leurs instructions, ils n'auraient pas parlé ainsi.

Si vous n'écrivez pas vos instructions, vous serez beaucoup plus exposés à adresser à vos ouailles des paroles blessantes, que vous regretterez ensuite, et qui nuiront certainement à votre autorité dans la paroisse.

IX.

Après avoir proposé à l'assemblée des disciples l'élection de sept diacres qui seraient chargés de la distribution des aumônes, les apôtres ajoutèrent : „*Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus*“ (act. des Apôtres, VI); quant à nous, disent-ils, nous consacrerons notre temps à la prière et au ministère de la parole. La prière et la prédication : voilà deux choses que les apôtres ne veulent pas séparer. Si nous voulons que Dieu bénisse nos instructions et qu'elles produisent des fruits salutaires dans les âmes, il faut surtout prier, beaucoup prier. Oui, pour la sanctification et le salut des âmes, la chose la plus importante, la plus nécessaire et la plus indispensable, c'est la prière.

Un docteur de l'Eglise, Saint Alphonse, a publié un petit volume sur la prière. Dans l'introduction

de cet opuscule, nous lisons ce qui suit : „J'ai mis au jour divers ouvrages spirituels, mais je crois n'avoir rien fait de plus utile que le présent opuscule qui a pour objet la prière, considérée comme un moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent.

Je voudrais qu'il me fut possible de faire imprimer autant d'exemplaires de ce livre qu'il y a de chrétiens sur la terre, et de leur en distribuer à tous, afin qu'il n'y en eût aucun qui ne fût instruit de la nécessité où nous sommes tous de prier pour être sauvés.

Je parle ainsi, parce que d'un côté, je vois cette nécessité absolue de la prière enseignée avec tant d'insistance dans tous les livres saints et par tous les saints Pères, et que, de l'autre côté, je sais que les chrétiens sont peu attentifs à mettre en pratique ce grand moyen de salut.

Et ce qui m'afflige le plus, c'est de voir que les prédicateurs et les confesseurs négligent d'en parler à leurs auditeurs et à leurs pénitents, et que les livres spirituels qui sont aujourd'hui entre les mains des fidèles n'insistent pas assez sur ce point; tandis que tous les prédicateurs et tous les confesseurs et tous les livres ne devraient rien inculquer avec plus de chaleur et de force que l'obligation et la nécessité de la prière.

Il est vrai qu'ils recommandent aux âmes pieuses plusieurs moyens fort bons pour se conserver dans la grâce de Dieu, comme de fuir les occasions, de fréquenter les sacrements, de résister aux tentations, d'écouter la divine parole, de méditer les vérités éternelles, etc.

Autant de pratiques très salutaires, tout le monde en convient; mais, je le demande, à quoi servent les sermons, les méditations et tous les autres moyens que donnent les maîtres de la vie spirituelle, sans la prière, puisque le Seigneur a déclaré qu'il ne veut accorder ses grâces qu'à celui qui prie? *Petite et accipietis.*

Sans la prière, suivant la conduite ordinaire de la Providence, toutes nos méditations, toutes nos résolutions, toutes nos promesses seront inutiles; si nous ne prions pas, nous serons toujours infidèles à toutes les lumières que nous recevons de Dieu et à tous les engagements que nous avons pris.

X.

Au travail et à la prière, ajoutez la souffrance, et vous aurez les trois moyens les plus efficaces et les plus sûrs pour attirer sur votre ministère les bénédictions les plus abondantes. Du reste, la prière, le travail et la souffrance, n'est-ce pas là toute la vie du Sauveur? N'est-ce pas là, par

conséquent, ce que doit être la vie de tous les vrais chrétiens? N'est-ce pas surtout ce que doit être toute la vie du prêtre?

Soyons bien persuadés que plus nous aurons à souffrir, plus aussi notre ministère produira de fruits.

„Vous avez prié, disait le saint curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, à un curé qui se plaignait à lui de ne pouvoir changer le cœur de ses paroissiens, vous avez prié, vous avez pleuré, vous avez gémi, vous avez soupiré. Mais avez-vous jeûné, avez-vous veillé, avez-vous couché sur la dure, vous êtes-vous donné la discipline? Tant que vous n'en serez pas venu là, ne croyez pas avoir tout fait.“ (*Le Curé d'Ars*, par l'abbé Monnin).

Monseigneur de Ségur avait une sœur nommée Sabine, religieuse de la visitation. Il lui écrivait, le 13 août 1857 : „Ma chère Sabine, demande pour moi et pour tous ceux que tu aimes la grâce de beaucoup souffrir, de souffrir saintement, et, s'il se peut, de mourir en souffrant pour Notre-Seigneur et son Eglise. C'est là la perle de l'Evangile et le trésor caché dans le champ de la vie chrétienne“.

Souffrir, c'est donc une grâce et une faveur que Dieu réserve à ses amis.

La fondatrice de la congrégation des Sœurs du Sacré-Cœur, Madeleine-Sophie Barrat († 1865), qui sera bientôt canonisée, écrivait à une de ses

religieuses : „Ma chère Fille, si vous avez de l'ambition pour votre mère, et si vous désirez pour elle une place près du trône de l'Agneau, demandez sans miséricorde que Dieu lui donne des souffrances, des humiliations, le détachement de toutes choses, la privation enfin de toute satisfaction, afin qu'une bonne fois je prenne le chemin par où les Saints ont marché“.

Quel est donc le chemin par où les Saints ont marché? C'est le chemin des souffrances et des humiliations.

Si nous rencontrons sur notre route l'ingratitude, la calomnie, la persécution, pensons que c'est là le chemin par où Jésus-Christ a marché et par conséquent aussi le chemin par où les Saints ont marché.

Dans les croix, recourons à Dieu par la prière. N'oublions pas que Dieu seul peut nous donner les forces, la patience et la résignation dont nous avons besoin.

Voulons-nous que Dieu bénisse nos instructions et notre ministère, voulons-nous faire beaucoup de bien aux âmes qui nous sont confiées, il faut donc tout particulièrement trois choses : beaucoup prier, beaucoup travailler et beaucoup souffrir.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

Sion, le 5 août 1907.

UN MOT
SUR
LA PRIÈRE

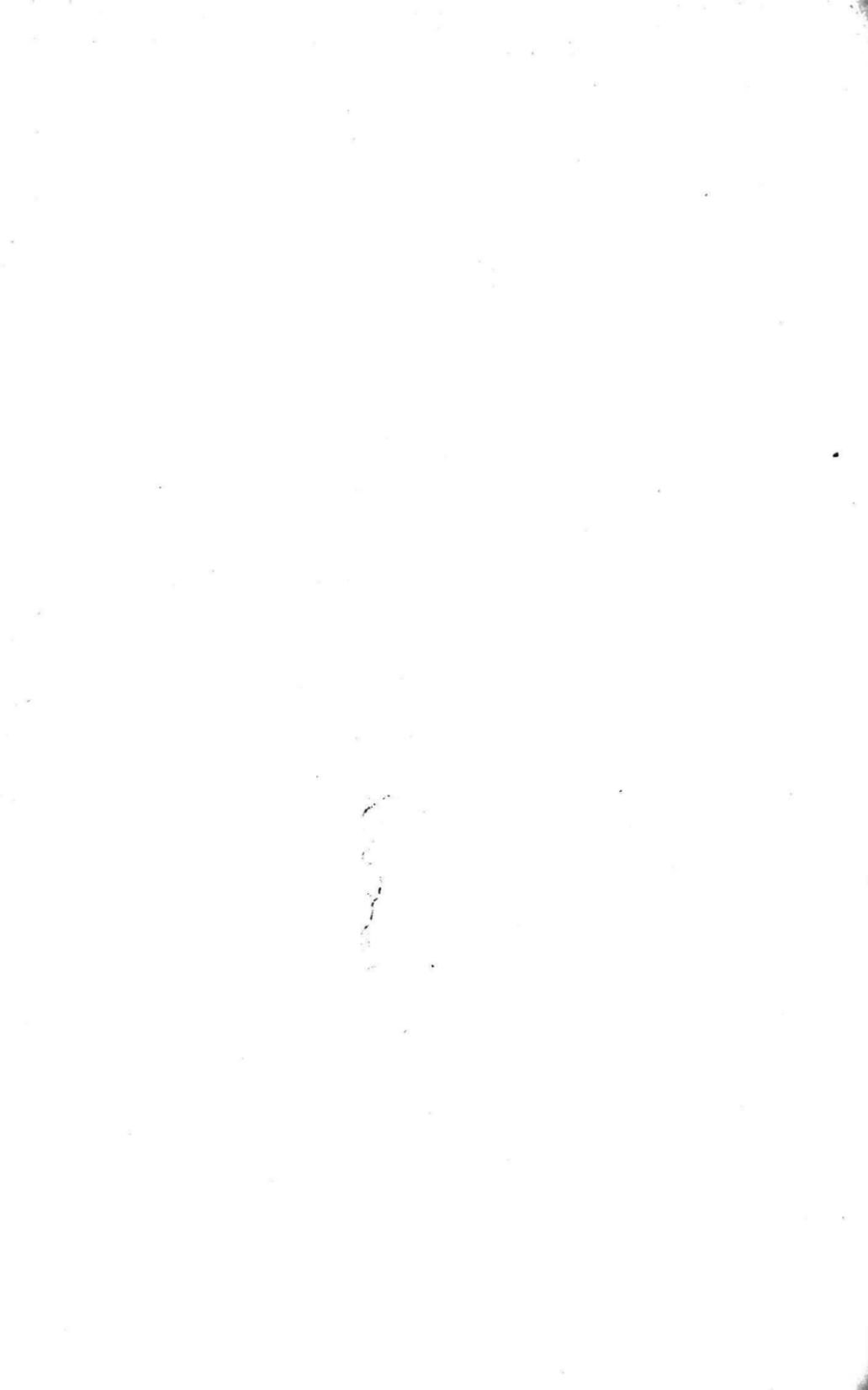
PAR
MONSEIGNEUR ABBET

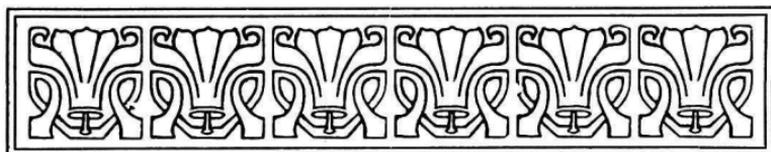
Evêque de Sion



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

1908





Un mot sur la prière.

Les principaux moyens que nous avons pour sauver notre âme sont la prière, les sacrements et l'instruction religieuse.

Qu'est-ce que la prière? La prière est une élévation de notre âme vers Dieu. Prier, c'est parler et nous entretenir avec Dieu.

Elever notre âme vers Dieu, et le reconnaître en pensées, en paroles ou en actions, pour notre créateur, et par conséquent pour notre maître absolu, de qui nous dépendons en toutes choses, c'est prier.

Penser à Dieu, et le remercier pour ses bienfaits, c'est prier.

Penser à Dieu, et lui demander pardon de nos péchés, c'est prier.

Penser à Dieu, et lui demander les secours dont nous avons besoin, c'est prier.

Cette dernière signification de la prière est évidemment la plus connue et la plus fréquente. C'est

de cette prière que parle le Sauveur, quand il dit : „Demandez et vous recevrez“. Jean XVI, 24). Ou : „Demandez et il vous sera donné; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche trouve; et l'on ouvrira à celui qui frappe“. (Luc XI).

Comme Dieu est partout, nous pouvons aussi prier partout. Cependant nous devons tout particulièrement prier dans les églises, que Jésus-Christ lui-même appelle des maisons de prière. (Matth. XXI, 13).

Je veux vous parler de la nécessité et de la toute puissance de la prière.

I

La nécessité de la prière.

Pourquoi la prière est-elle nécessaire? Elle est nécessaire :

1^o Parce que Dieu nous ordonne de prier. La prière est pour nous une obligation, un commandement. Or, pour aller au ciel, il faut observer les commandements. La prière est nécessaire :

2^o Parce qu'elle est un moyen indispensable pour obtenir les secours dont nous avons besoin.

1.

Un jeune homme posait un jour au Sauveur cette question : „Que dois-je faire pour mériter la vie éternelle? Le Sauveur lui répondit : Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandements“. (Matth. XIX.) Ces paroles sont claires : si vous voulez aller au ciel, observez les commandements. Celui qui ne voudrait pas observer les commandements, ne pourrait pas dire sérieusement qu'il veut sauver son âme et aller au ciel.

Or c'est pour nous un devoir, une obligation de prier. N'est-ce pas pour nous un commandement

d'adorer Dieu et de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces? (Luc X).

Or, adorer Dieu et l'aimer par-dessus toutes choses, n'est-ce pas prier?

Du reste, vous connaissez tous ces paroles de Jésus-Christ : „Il faut prier toujours et ne jamais se lasser.“ (Luc XVIII, 1). Et ces autres paroles : „Veillez et priez afin que vous ne succombiez pas à la tentation“. (Marc XIV, 38).

Ces paroles sont catégoriques. C'est un ordre formel, c'est un commandement que le Fils de Dieu nous donne. *Il faut prier toujours; veillez et priez.*

Ce n'est pas seulement un désir qu'il exprime ou une recommandation qu'il fait, c'est un commandement qu'il nous donne.

2.

Nous devons prier, d'abord, parce que Dieu le veut et le commande. Nous devons prier, ensuite, parce que, sans la prière, suivant la conduite ordinaire de la Providence, nous n'obtiendrons pas les secours nécessaires à notre salut.

C'est un article de foi, c'est un dogme capital du christianisme que nous ne pouvons rien faire pour notre salut, sans ce secours surnaturel que

nous appelons la grâce. Jésus-Christ nous dit formellement : „Sans moi, vous ne pouvez rien faire. (Jean XV). Sans moi, c'est-à-dire sans mon secours, sans ma grâce, vous ne pouvez rien faire pour votre salut.

Sans ce secours surnaturel, impossible de vaincre nos passions et nos mauvais penchants, impossible de remplir nos devoirs et d'aller au ciel.

Eh bien, ces secours si importants et si nécessaires, où donc les trouverons-nous? Qui nous les donnera? Suivant la conduite ordinaire de la Providence, ces secours nous ne les obtiendrons que par la prière.

Jésus-Christ nous dit catégoriquement : „Demandez, et vous recevrez“. (Jean XVI, 24.) „Demandez et il vous sera donné; cherchez et vous trouverez; frappez et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche, trouve; et l'on ouvrira à celui qui frappe“. (Luc XI).

Considérez bien ces paroles du Fils de Dieu : *Demandez, priez et vous recevrez. Demandez et il vous sera donné.* Que signifient ces paroles? Elles signifient évidemment ceci : Si vous voulez recevoir, il faut demander, il faut prier; si vous voulez qu'il vous soit donné, il faut demander.

Quand nous disons : Ouvrez les yeux et vous verrez; cela signifie que pour voir il faut ouvrir

les yeux. Et celui qui ne voudra pas ouvrir les yeux, ne verra pas.

Quand on dit : Semez et vous récolterez ; cela signifie que pour récolter, il faut semer. Et celui qui ne voudra pas semer, ne récoltera pas.

Quand on dit : Étudiez l'histoire, étudiez les mathématiques, et vous les connaîtrez ; cela signifie que pour connaître l'histoire et les mathématiques, il faut les étudier. Et celui qui ne voudra pas les étudier, n'arrivera pas à les connaître. Eh bien, quand Jésus-Christ dit : *Demandez et vous recevrez ; demandez et il vous sera donné* ; cela signifie aussi que pour obtenir les secours nécessaires à notre salut, il faut les demander, il faut prier.

Un moyen nécessaire pour voir, c'est d'ouvrir les yeux ; un moyen nécessaire pour récolter, c'est de semer ; un moyen nécessaire pour connaître l'histoire et les mathématiques, c'est de les étudier. Ainsi la prière est un moyen indispensable pour obtenir les secours dont nous avons besoin.

Loin de moi la pensée de mettre des bornes à la puissance et à la miséricorde de Dieu. Il peut changer les cœurs les plus endurcis, quand bon lui semble. Il peut faire des miracles, aussi souvent qu'il le juge à propos. Sa liberté est sans limite, sa miséricorde et sa puissance sont infinies.

Toutefois, il est certain aussi que, suivant la

conduite ordinaire de la Providence, il faut prier pour obtenir les secours dont nous avons besoin. C'est le Fils de Dieu qui nous le dit : *Demandez et vous recevrez, demandez et il vous sera donné.* Quels sont donc, d'après Jésus-Christ, ceux qui recevront? Ceux qui demandent et prient. A qui donc sera-t-il donné? A ceux qui demandent et prient. Voilà pourquoi un docteur de l'Eglise appelle la prière *un moyen indispensable et sûr pour obtenir le salut et toutes les grâces qui y conduisent.* Un mezzo necessario e sicuro affin di ottenere la salute, e tutte le grazie, che per quella ci bisognano. S. Alphonse, dans l'introduction de son ouvrage sur la Prière.

3.

Ils sont nombreux, les moyens que nous avons pour sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel. Or, de tous les moyens, le plus nécessaire et le plus indispensable, c'est la prière. Je parle évidemment des adultes, il ne peut pas être question des enfants.

Réfléchissez et vous verrez sans peine, d'abord, que les autres moyens ne peuvent pas nous sauver sans la prière; et ensuite, que la prière peut, en cas de nécessité, suppléer et remplacer les autres moyens.

Personne, par exemple, ne peut ignorer l'importance des sacrements. C'est Jésus-Christ lui-même qui les a institués pour la sanctification et le salut des hommes. Il nous communique, par les sacrements, les trésors inépuisables qu'il nous a préparés, par sa passion et sa mort.

Quel est le plus nécessaire des sacrements ? C'est le baptême. Sans le baptême, impossible de recevoir les autres sacrements d'une manière valide, impossible d'aller au ciel.

Supposons donc un adulte qui veut recevoir le baptême. Ce sacrement purifiera son âme du péché originel et de tous les autres péchés dont il serait coupable ; il lui remettra la peine éternelle ainsi que toutes les peines temporelles qu'il aurait méritées. Mais, à une condition, c'est qu'il ait un sincère repentir. Or cette grâce du repentir et de la contrition, Dieu seul peut nous la donner ; pour l'obtenir, il faut la demander, il faut prier.

Après le baptême, le plus nécessaire des sacrements, c'est la pénitence. La confession peut remettre tous les péchés, sans aucune exception. Or, sans la prière, impossible de recevoir ce sacrement avec les dispositions voulues, impossible d'obtenir le pardon. La partie la plus indispensable du sacrement de pénitence, c'est la contrition. Aucun péché, quelque léger qu'il soit, ne peut être par-

donné sans repentir. Or, encore une fois, cette grâce si précieuse de la contrition, Dieu seul peut nous la donner. Il nous la donnera, si nous la demandons, si nous prions. *Demandez, et il vous sera donné.*

Quant aux autres sacrements, connus sous le nom de sacrements des vivants, tout le monde sait que pour les recevoir dignement et avec fruit, nous devons être en état de grâce. Recevoir ces sacrements en état de péché mortel, ce serait commettre un sacrilège. Mais comment, sans le secours surnaturel de la grâce, comment donc pourrions-nous éviter le péché mortel? Encore une fois, c'est un dogme fondamental du christianisme que, sans la grâce, nous ne pouvons absolument rien faire pour notre salut. Sans la grâce, impossible de résister aux tentations et d'éviter le péché. Or, cette grâce, c'est Dieu seul qui peut nous la donner; c'est à Dieu que nous devons la demander par la prière.

4.

Voyons encore comment la prière peut, dans les cas de nécessité, remplacer les sacrements et nous ouvrir le ciel.

Supposons, d'abord, un homme qui n'est pas baptisé. Son âme est souillée de fautes graves. Il tombe subitement malade. Il voudrait recevoir le

baptême, mais il est seul, il n'y a personne qui puisse lui conférer ce sacrement. Est-ce que peut-être parce qu'il ne peut recevoir le baptême, cet homme sera condamné à mourir sans pardon et à aller en enfer. Non. Ce pécheur priera. Et Dieu qui l'a créé pour le ciel et qui est mort pour son salut, Dieu, dans sa miséricorde infinie, écoutera sa prière, et il lui donnera la grande grâce de la contrition parfaite, qui lui remettra ses péchés et la peine éternelle qu'il avait méritée.

Supposons maintenant un homme qui a négligé entièrement ses devoirs religieux pendant de longues années. Il tombe gravement malade, il n'a plus que quelques instants à vivre. Impossible de recevoir le sacrement de pénitence, impossible de se confesser : il n'y a pas de prêtre. Que fera-t-il pour obtenir le pardon de ses péchés et se réconcilier avec Dieu? Encore une fois, il priera. Oui, c'est en priant, qu'il obtiendra cette grâce si précieuse de la contrition parfaite. En obtenant, par ses prières, la contrition parfaite, il obtiendra aussi le pardon qui doit lui ouvrir la porte du ciel.

Vous devez donc conclure que les autres moyens ne peuvent pas nous sauver sans la prière, et que, dans les cas de nécessité, la prière peut nous sauver sans les autres moyens.

II.

La Toute-Puissance de la Prière.

Pouvons-nous tout obtenir par nos prières? Oui, sans aucun doute. Pourvu que nous demandions, comme dit le catéchisme, des choses justes et raisonnables, nous serons certainement toujours exaucés.

Si nous demandions des choses contraires à notre bonheur, pourrait-on dire que nous demandons des choses justes et raisonnables? Certainement non. Est-ce que Dieu, qui sait infiniment mieux que nous ce qui peut contribuer à notre bonheur; est-ce que Dieu, dans ce cas, devrait nous exaucer? Non. Dans nos prières, soyons donc toujours bien soumis à la volonté de Dieu.

1.

Dans son sermon sur la montagne, Jésus-Christ nous dit : „Quel est d'entre vous l'homme, qui, si son fils lui demande du pain, lui présentera une pierre?

Ou si c'est un poisson qu'il lui demande, lui présentera-t-il un serpent?

Si donc, vous qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père qui est dans les cieux, donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent“. (Matth. VII).

N'oublions pas que c'est le Fils de Dieu qui parle ainsi. Quelle confiance doivent nous inspirer ces paroles? Impossible de trouver un père de famille, un père digne de ce nom, qui présenterait à son enfant une pierre lorsque celui-ci lui demande du pain; impossible de trouver un père de famille qui refuse à ses enfants la nourriture nécessaire. Or notre Père céleste nous aime infiniment plus que la meilleure des mères ne peut aimer ses enfants. Concluez donc qu'il sera toujours disposé à exaucer nos prières et à nous accorder les secours et les faveurs que nous lui demanderons.

2.

Ecoutez de quelle comparaison Jésus-Christ se sert pour nous recommander la persévérance dans la prière.

„Si quelqu'un de vous, dit-il, a un ami, et qu'il aille le trouver pendant la nuit et lui dise : Mon ami, prêtez-moi trois pains, parce qu'un de mes amis est arrivé chez moi de voyage et que je n'ai rien à lui offrir; et si, celui-là, répondant de de-

dans sa maison, lui disait : Ne m'importune point ; ma porte est déjà fermée, et nous sommes tous couchés ; je ne puis me lever et t'en donner.

Si cependant l'autre continue de frapper, je vous le dis, quand celui-ci ne se lèverait point pour lui en donner, parce qu'il est son ami, cependant, à cause de son importunité, il se lèvera et il lui en donnera autant qu'il en a besoin.

Et moi, je vous dis aussi : Demandez, et il vous sera donné ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit ; et qui cherche, trouve ; et l'on ouvrira à celui qui frappe". (Luc XI).

Encore une fois rappelons-nous bien que c'est le Fils de Dieu qui se sert de cette comparaison.

Quel est ce solliciteur importun qui va réveiller son ami pour lui demander trois pains ? Ce solliciteur, c'est nous-mêmes, c'est le genre humain tout entier. Et l'ami à qui nous recourons dans nos besoins, vous le comprenez tous, c'est notre Père céleste, c'est celui à qui nous devons dire, chaque jour : Notre Père qui êtes aux cieux..... donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.

Et pourquoi cette comparaison employée par Jésus-Christ ? C'est évidemment pour bien nous persuader que nous pouvons tout obtenir par nos prières et nos supplications. Si notre Père céleste

ne nous exauce pas sur-le-champ, ne nous laissons pas décourager; il veut mettre notre confiance à l'épreuve. Redoublons d'ardeur et d'instances, et soyons bien persuadés que notre *importunité*, comme s'exprime le Sauveur, finira par obtenir tout ce que nous demanderons.

Oui, prions avec foi et avec persévérance et nous serons certainement toujours exaucés.

3.

Ouvrons l'Évangile, nous y trouverons des faits nombreux, des faits incontestables qui prouvent d'une manière éclatante la toute-puissance de la prière. Je veux vous en rappeler au moins quelques-uns.

Un lépreux se présente à Jésus, l'adore et lui dit : „Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Et Jésus, étendant la main, le toucha, disant : Je le veux, sois guéri. Et à l'instant, sa lèpre fut guérie“. (Matth. VIII).

Elle est très simple, cette prière du lépreux : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Mais, remarquez bien que cette prière est un acte de foi à la divinité et à la toute-puissance du Sauveur. Comment pourrait-il guérir ce lépreux,

sur-le-champ, s'il n'était pas tout-puissant? Et comment serait-il tout-puissant, s'il n'était pas Dieu? Et pour exaucer la prière confiante du lépreux, Jésus opère un miracle.

Un centurion s'approche de Jésus, à Capharnaüm, et lui dit : „Seigneur, mon serviteur gît paralytique, dans ma maison, et il souffre violemment. Jésus lui dit : J'irai et le guérirai. Mais le centurion répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit; mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri. Car moi qui suis un homme soumis à la puissance d'un autre et qui ai sous moi des soldats, je dis à l'un : Va, et il va; et à un autre : Viens et il vient; et à mon serviteur : Fais cela, et il le fait.

Jésus l'entendant fut dans l'admiration, et il dit à ceux qui le suivaient : En vérité, je vous le dis, je n'ai pas trouvé une si grande foi en Israël.....

Puis il dit au centurion : Va et que selon que tu as cru, il te soit fait. Et son serviteur fut guéri à cette heure même. (Matth. VIII).

Comme vous³le voyez, une prière faite avec foi obtient du cœur de Jésus la guérison instantanée et complète d'un paralytique.

Une femme chananéenne dit à Jésus : „Seigneur, Fils de David, ayez pitié de moi, ma fille est cruellement tourmentée par le démon“. Jésus ne répond d'abord pas un mot. Ses disciples le priaient de la renvoyer. „Renvoyez-la, disent-ils, car elle crie derrière vous“.

Enfin, Jésus lui dit : „Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël“.

La chananéenne ne se laisse pas déconcerter par cette réponse. Elle insiste en disant : „Seigneur, secourez-moi“. Jésus répliqua : „Il n'est pas bien de prendre le pain des enfants et de le jeter aux chiens“. Mais elle repartit : „Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres“. Alors Jésus lui dit : „O femme, grande est votre foi; qu'il vous soit fait comme vous le désirez. Et sa fille fut guérie dès cette heure-là“. (Matth. XV).

Quelle foi! quelle humilité! quelle persévérance dans la prière de cette chananéenne! A ses supplications, le Sauveur répond d'abord par le silence. Et quand il se décide à lui parler, c'est pour lui dire des choses qui doivent l'humilier et la déconcerter. *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.* Que fait alors la chananéenne? Elle ne se décourage pas. Elle redouble d'instances. *Seigneur, secourez-moi,* s'écrie-t-elle avec confiance.

Et lorsque le Sauveur, pour mettre sa persévérance à une dernière épreuve, lui adresse des paroles vraiment dures, elle répond avec une humilité touchante, digne de toute notre admiration : *Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres.*

En entendant ces paroles, le Sauveur ne peut s'empêcher de s'écrier : *O femme, grande est votre foi ; qu'il vous soit fait comme vous le désirez.* Encore un triomphe de la prière humble et persévérante.

Deux aveugles, assis sur le bord du chemin, entendant que Jésus passait, élevèrent la voix, disant : „Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous“. La foule voulait les faire taire, mais eux criaient encore plus fort : „Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous“.

Alors Jésus s'arrêta, les appela et dit : Que voulez-vous que je vous fasse ? Ils lui répondirent : Seigneur, que nos yeux s'ouvrent. Et ayant pitié d'eux, Jésus toucha leurs yeux et aussitôt ils recouvrèrent la vue“. (Matth. XX).

Remarquez bien cette prière : Seigneur, Fils de David, ayez pitié de nous. Elle est si simple et en même temps si belle. Cette prière est un appel à la miséricorde de Dieu. En latin, nous disons :

Miserere nostri, Domine. Ayez pitié de nous, Seigneur. Le verbe latin misereri et le français miséricorde ont la même étymologie et la même origine. La traduction grecque, c'est le texte que nous trouvons dans la liturgie de la messe : Kyrie eleison. Le français : Seigneur ayez pitié de nous ; le latin : Miserere nostri, Domine ; et le grec : Kyrie eleison ont la même signification. Dire à Dieu : Seigneur, ayez pitié de nous, c'est donc implorer sa miséricorde et sa bonté.

L'Eglise attache une grande importance à cette prière. Elle l'a introduite, comme vous le savez, dans la liturgie de la messe. Après l'introït, l'Eglise répète neuf fois de suite cette prière : Seigneur, ayez pitié de nous ; Christ, ayez pitié de nous ; soit : Kyrie, eleison ; Christe, eleison. N'est-ce pas une preuve de l'efficacité et de l'importance de cette prière.

Vous savez que la cérémonie de la consécration des églises est très longue. Au cours de cette cérémonie, les reliques des saints destinées aux différents autels, sont portées processionnellement à l'église. Mais avant d'y entrer, on fait, avec ces reliques, une procession solennelle autour de l'église. Eh bien, pendant cette procession, quelles prières récite-t-on ? Quels chants sont exécutés ? Pendant cette procession autour de l'église, et l'évêque et

les prêtres qui l'accompagnent disent et redisent sans cesse cette prière et rien que cette prière : Kyrie, eleison; Seigneur, ayez pitié de nous. Et tous les fidèles qui assistent à cette procession, chantent et répètent continuellement : Kyrie eleison. (Populo sequente et clamante : Kyrie eleison). Pontifical romain.

Après cela, je vous dirai : Lisez les litanies approuvées par l'Eglise, et vous verrez qu'elles commencent toutes par ces mots : Seigneur, ayez pitié de nous; Christ, ayez pitié de nous, etc.

Quand vous dites les litanies du saint nom de Jésus, ou celles du cœur sacré de Jésus, après chaque invocation, vous ajoutez aussi cette prière : Ayez pitié de nous. Pourquoi donc l'Eglise recourt-elle si souvent à cette prière? N'est-ce pas nous dire qu'elle y attache une importance spéciale?

Considérez l'efficacité de cette prière. Elle a suffi pour toucher le cœur de Jésus et obtenir à ces deux aveugles un des plus grands bienfaits que Dieu puisse accorder à l'homme. La vue! je vous le demande, n'est-ce pas un bienfait incomparable? Seigneur, ayez pitié de nous, s'écrient les deux aveugles; et pour exaucer leur prière, Jésus opère un miracle. N'est-ce pas là encore une preuve de la toute-puissance de la prière?

Approchant de la ville de Naïm, Jésus rencontra un convoi funèbre. On emportait un mort, le fils unique d'une veuve. En voyant cette mère éplorée, Jésus fut touché de compassion et lui dit : „Ne pleurez pas“. Il fit arrêter le cercueil et dit : „Jeune homme, je te le commande, lève-toi. Et celui qui était mort, se mit sur son séant et commença à parler, et Jésus le rendit à sa mère.“ (Luc VII).

Admirez le cœur compatissant de Jésus. Il est touché à la vue de cette mère qui pleure la mort de son fils unique. Il n'attend pas même qu'on lui adresse une prière; il opère un miracle pour consoler cette veuve et lui rendre l'objet de son affection. Comment donc pourrait-il refuser quelque chose à nos prières?

Et la résurrection de Lazare, n'est-elle pas un miracle éclatant opéré par Jésus pour exaucer les prières de la sœur du défunt? L'Eglise le dit catégoriquement dans l'oraison de la fête de sainte Marie-Madeleine : „Nous vous prions, Seigneur, par les suffrages de sainte Marie-Madeleine de venir à notre aide : Vous qui, fléchi par ses prières, avez ressuscité son frère Lazare, mort depuis quatre jours“. (Jean XI).

Pour exaucer la prière d'un chef de synagogue, Jésus opère un miracle et ressuscite sa fille qui vient de mourir. „Seigneur, disait le père, ma fille vient de mourir; mais, venez, imposez votre main sur elle et elle vivra“. (Matth. IX).

On amène à Jésus un sourd-muet, et „on le supplie de lui imposer les mains“. Il rend la parole et l'ouïe à ce sourd-muet pour exaucer la prière qu'on lui adresse. (Marc VII).

Près de Jéricho, il rend la vue à un aveugle qui lui adressait cette prière : „Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.“ (Marc X).

A Cana de Galilée, un officier pria Jésus „de venir guérir son fils qui se mourait“. Jésus exauce sa prière et rend la santé à son fils. (Jean IV).

Allez au Calvaire, où Jésus est cloué à une croix entre deux malfaiteurs. Le bon larron, comme il est convenu de l'appeler, lui adresse une prière : „Seigneur, dit-il, souvenez-vous de moi

quand vous serez arrivé dans votre royaume“. Le bon larron a prié, et il a obtenu de la miséricorde de Dieu un repentir si sincère et si ardent que tous ses méfaits et tous ses péchés sont pardonnés et effacés. Voilà pourquoi Jésus lui répond : „En vérité, je te le dis, aujourd’hui, tu seras avec moi dans le paradis“. (Luc XXIII).

Voilà quelques-uns seulement des nombreux miracles racontés dans l’Evangile. Eh bien, celui qui a opéré tant de miracles pour exaucer les prières qu’on lui adressait, aurait-il peut-être changé? Certainement non. Dieu ne change pas. Son cœur est toujours plein de compassion et de tendresse pour les hommes. Sa puissance, sa miséricorde et sa bonté sont toujours infinies. Ce serait un blasphème d’en douter. Concluons donc qu’il est toujours disposé à exaucer nos prières et à nous accorder tout ce qui peut contribuer à notre bonheur.

4.

Voulez-vous encore une preuve de la toute-puissance de la prière? Supposons qu’un ami vous ait fait cadeau de plusieurs millions. Et après vous avoir comblé de richesses, il vous a dit et répété

souvent : Si jamais vous avez besoin de quelque chose, adressez-vous à moi, je serai toujours disposé à vous tirer d'embarras. Quelle confiance vous inspireraient le dévouement et la générosité de cet ami !

Et cependant la bonté de notre Père céleste, envers ses enfants, n'est-elle pas infiniment plus grande et plus touchante ? Ils sont incomparables, ils sont sans nombre les bienfaits que nous devons à notre Père céleste. Quel est l'homme qui voudrait donner son intelligence, même pour des millions ? Quel est l'homme qui voudrait donner ses yeux, qui voudrait consentir à devenir aveugle, sourd et muet, même pour toutes les richesses du monde ? Eh bien, n'est-ce pas Dieu qui nous a donné l'intelligence et toutes les admirables facultés de notre âme ? N'est-ce pas Dieu qui nous a donné le corps avec tous ces organes si merveilleux ?

Non content de nous combier des bienfaits les plus précieux, notre Père céleste ne cesse de nous rappeler qu'il est toujours disposé à nous donner tout ce que nous lui demanderons.

Oui, ne l'oublions pas, il a promis, il a pris l'engagement d'exaucer nos prières et de nous accorder tous les secours et toutes les faveurs que nous solliciterons. „Demandez, dit-il, et il vous sera donné ; cherchez et vous trouverez ; frappez et il

vous sera ouvert. Car quiconque demande reçoit; et qui cherche, trouve; et à qui frappe, il sera ouvert. (Matth. VII).

Vous trouvez les mêmes promesses et les mêmes paroles au chapitre XI de s. Luc.

Et au chapitre XVI de s. Jean, nous lisons : „Jusqu'ici, dit Jésus, vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez et vous recevrez.“ V. 24.

Considérez bien ces paroles : *Demandez et il vous sera donné.* Par qui nous sera-t-il donné? Evidemment par celui à qui nous demanderons, c'est-à-dire par Dieu, l'auteur et le dispensateur de tous les biens. Et qu'est-ce que Dieu nous donnera? Tout ce que nous demanderons. Les paroles de Jésus sont absolues et sans restriction.

N'est-ce pas la même vérité que nous trouvons dans ces paroles : *Demandez et vous recevrez?* Encore une fois de qui recevons nous? Sans nul doute, nous recevrons de celui à qui nous demanderons c'est-à-dire de Dieu. Et qu'est-ce que nous recevrons, qu'est-ce que nous obtiendrons de Dieu? Tout ce que nous demanderons. Encore une fois, le sauveur dit sans distinction : *Demandez et vous recevrez.*

Ainsi quand le Sauveur nous dit : *demandez et il vous sera donné,* il nous dit : Dieu vous donnera tout ce que vous lui demanderez. Et quand il nous dit : *Demandez et vous recevrez,* il nous dit aussi :

Vous recevrez, vous obtiendrez de Dieu tout ce que vous lui demanderez.

Or, dire que Dieu nous donnera tout ce que nous lui demanderons, dire que nous obtiendrons de Dieu tout ce que nous lui demanderons, c'est dire évidemment que la prière est toute puissante. Donc nous devons conclure que la toute-puissance de la prière est une vérité enseignée par Jésus-Christ.

5.

Bien persuadé de l'importance capitale de cette vérité, le Fils de Dieu parle fréquemment de la toute-puissance de la prière. Il affirme d'une manière formelle que nous obtiendrons tout par la prière.

„Tout ce que vous demanderez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez“. (Matth. XXI, 22).

„Quelque chose que vous demandiez à mon Père en mon nom, je le ferai.“ (Jean XIV, 13).

„En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père, en mon nom, il vous le donnera“. (Jean XVI, 23).

Ces paroles de Jésus-Christ sont claires, absolues, sans restriction :

Tout ce que vous demanderez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez.

Quelque chose que vous demandiez à mon Père, en mon nom, je le ferai.

En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père, en mon nom, il vous le donnera.

Rien de plus précis et de plus catégorique que ces paroles.

Impossible de faire des promesses plus formelles et plus claires.

Oui, encore une fois, Dieu a promis, Il a pris l'engagement de nous accorder tout ce que nous lui demanderons. Or, il est impossible que Dieu trahisse ses promesses et manque à sa parole. Donc la prière est toute-puissante.

III.

Conclusions pratiques.

N'oublions pas cette vérité : Le moyen le plus indispensable pour sauver notre âme, c'est la prière. Aussi Jésus-Christ nous dit formellement : „Il faut prier toujours et ne jamais se lasser“. (Luc XVIII). Que signifient ces paroles ? Est-ce que peut-être le Sauveur demande que nous soyons toujours à genoux ? Non. Mais il faut d'abord prier régulièrement le matin et le soir, et ensuite penser très souvent à Dieu et lui offrir nos travaux, nos joies, nos souffrances et toutes nos actions.

Les curés doivent rappeler souvent à leurs paroissiens ce grand devoir de la prière. Un docteur de l'Eglise dit : „Tous les prédicateurs, tous les confesseurs et tous les livres ne devraient rien inculquer avec plus de chaleur et de force que la nécessité de prier“. Saint Alphonse dans son ouvrage sur la Prière.

Que les parents n'oublient pas que c'est pour eux un devoir d'habituer leurs enfants à la prière. Pourquoi ne prierait-on pas en commun, dans toutes les familles, au moins le soir ?

Il faut prier toujours, dit le Sauveur, et ne

jamais se lasser. Il faut prier surtout dans les tentations et dans les dangers qui pourraient nous porter au mal et menacer notre salut.

Il faut prier aussi tout particulièrement avant de prendre des décisions importantes, et surtout avant de choisir un état de vie. Il est certain que du choix de notre vocation dépend en grande partie notre bonheur dans ce monde, et souvent même notre bonheur éternel.

Nous sommes créés pour servir Dieu et nous préparer ainsi une place dans le ciel. Servir Dieu, c'est faire sa volonté. Le serviteur doit faire la volonté de son maître.

Or, si nous devons faire toujours la volonté de Dieu, il est évident que nous devons le faire surtout dans des questions aussi importantes que le choix d'une vocation. C'est donc Dieu que nous devons consulter, c'est à Dieu que nous devons demander quel état de vie il veut que nous embrassions. Or, pour connaître la volonté de Dieu, il faut prier.

Il faut prier aussi dans les croix et les épreuves inséparables de notre vie. Qui donc est à l'abri des croix? Mais, d'abord, qu'est-ce que j'entends par les croix? Par les croix, j'entends tout ce qui nous fait souffrir sur cette terre, les maladies, les accidents, les chagrins, les mépris, les humiliations,

les injustices, les médisances, les calomnies, les persécutions, tous les revers et tous les malheurs, en un mot, tout ce qui peut nous faire souffrir.

Vous faites une chute, vous vous cassez un membre, c'est une croix.

La mort vous ravit une personne qui vous était chère, c'est une croix.

Un débiteur vous fait perdre une somme que vous lui aviez prêtée, c'est une croix.

Une maladie vous condamne à garder le lit pendant quelques semaines, c'est une croix.

Vous êtes trahi par un ami à qui vous aviez donné votre confiance et votre affection, c'est une croix.

La médisance ou la calomnie attaquent votre honneur et votre réputation, c'est une croix.

On pénètre chez vous la nuit et l'on commet un vol, c'est une croix.

Vous êtes en procès, votre cause est bonne. La justice et la vérité ne triomphent pas toujours dans ce monde. Vous êtes condamné, c'est une croix.

Le froid, la grêle, la sécheresse ou des pluies excessives détruisent une partie de vos récoltes, c'est une croix.

Un incendie éclate, votre habitation et votre mobilier deviennent la proie du feu, c'est une croix.

Etc., etc., etc., etc.

Eh bien, d'où viennent les croix? Vous le savez, toutes les croix viennent de Dieu, par l'intermédiaire des créatures. Il est certain qu'il n'arrive absolument rien sans la volonté, ou au moins sans la permission de Dieu.

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous rappeler ce qui s'est passé au jardin des olives, quelques instants avant le commencement de la passion du Sauveur. Le traître Judas se présente à la tête d'une bande armée, pour s'emparer de la personne de Jésus. Pierre, voyant le danger, tire son épée pour défendre son maître. Mais Jésus lui dit aussitôt : „Remets ton épée dans le fourreau. Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père me présente“? (Jean XVIII).

Quel est ce calice dont parle le Sauveur? Ce calice, tout le monde le sait, c'est sa passion et sa mort. Mais, ce sont les juifs qui ont fait souffrir Jésus-Christ, les juifs qui l'ont fait mourir. Et cependant, remarquez-le bien, le Sauveur ne dit pas : Ne faut-il pas que je boive le calice que les juifs me présentent? Non, mais il dit : Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père me présente? Nous devons donc conclure que toutes les croix et toutes les épreuves viennent de Dieu.

Sainte Thérèse dit : Les souffrances et les croix sont des cadeaux de notre Père céleste. On fait

des cadeaux à ses amis. Aussi tous les saints, tous les amis de Dieu ont eu beaucoup à souffrir. C'est un fait incontestable.

Dans les croix, il faut surtout prier, beaucoup prier. Oui, au lieu de parler à tout venant de nos ennuis et de nos croix, parlons-en à Dieu, qui seul peut nous donner les forces et le courage dont nous avons besoin.

Prions, afin que nous puissions porter notre croix avec patience et résignation, sans plainte ni murmure. Alors les épreuves et les croix seront pour nous une source de faveurs et de bénédictions célestes.

Sion, le 4 août 1908.

† **Jules-Maurice Abbet,**
Evêque de Sion.

UN PETIT MOT

SUR LA

FRANC=MAÇONNERIE

DÉDIÉ A SES DIOCÉSAINS

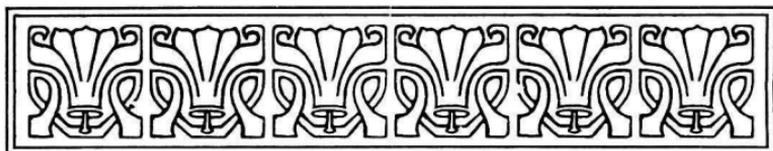
PAR

L'ÉVÊQUE DE SION



SION
CHANCELLERIE DE L'ÉVÊCHÉ

—
1907



UN PETIT MOT
SUR LA
FRANC-MAÇONNERIE

Tout le monde sait que le savant pontife Léon XIII a publié, en 1884, une lettre **sur la secte des francs-maçons**.

Citons d'abord quelques passages de ce précieux document.

„A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des francs-maçons. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la Sainte Eglise, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller

complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ.

.
„Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation évidente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires auxquels, plus d'une fois, s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège Apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elle les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier.“

* * *

Ecoutez ce que dit Léon XIII des progrès étonnants qu'a faits la secte maçonnique et de la puissance qu'elle exerce dans les Etats modernes. „Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats modernes,

une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des Princes, pour le salut public, les maux que nos prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses; non, certes, en ce qui concerne l'Eglise, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des Etats, au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la franc-maçonnerie, ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites."

Réfléchissez un peu. Regardez ce qui se passe dans la plupart des Etats de l'Europe et du nouveau monde, et vous serez obligés de reconnaître que le Pape n'a pas exagéré. Ils sont rares les pays — si toutefois il y en a — ils sont certainement rares les pays où l'action maçonnique soit complètement étrangère. Il y a même des gouvernements qui, à leur insu, sans le soupçonner, subissent indirectement l'influence néfaste de cette „association criminelle“.

Personne ne peut ignorer que la franc-maçonnerie a, dans tous les pays, de nombreuses ramifications. En effet, combien de sociétés qui, sous des noms différents, ont les mêmes tendances et poursuivent le même but que la secte maçonnique.

Ecoutez Léon XIII : „Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent.“

Les sociétés qui font la guerre à l'Eglise et à son enseignement; les sociétés qui cherchent à affaiblir et à paralyser l'influence du clergé; les sociétés qui voudraient bannir le prêtre et le catéchisme des écoles : toutes ces sociétés, quel que soit leur nom, poursuivent évidemment le même but que la franc-maçonnerie.

* * *

Après avoir rappelé les condamnations réitérées prononcées par l'Eglise contre la franc-maçonnerie, Léon XIII expose les doctrines impies qu'elle cherche à répandre. Puis il ajoute : „Tous les décrets

portés par les Pontifes romains, nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Plein de confiance à cet égard dans la bonne volonté des chrétiens, Nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et Nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège Apostolique."

*
*
*

La secte maçonnique a souvent été condamnée par l'Eglise. Elle a été condamnée d'abord par Clément XII (1730—1740); elle a été condamnée par Benoît XIV (1740—1758); condamnée par Pie VII (1800—1823); condamnée par Léon XII (1823—1829); condamnée par Pie VIII (1829—1830); condamnée par Grégoire XVI (1831-1846); condamnée par Pie IX (1846—1878); condamnée par Léon XIII (1878—1903).

Or, quand le Pape enseigne, c'est Jésus-Christ qui enseigne; quand le Pape commande, c'est Jésus-Christ qui commande; quand le Pape condamne, c'est Jésus-Christ qui condamne.

Ne l'oublions pas, le Pape, c'est le successeur de Pierre, c'est le Chef suprême de l'Eglise de Jésus-Christ, c'est le premier représentant de Dieu sur la terre, c'est la plus haute autorité du monde.

C'est au Pape que Jésus-Christ a dit, dans la personne de Pierre : „Tu es un roc, et sur ce roc je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.“ (Matth. 16.)

Le Pape est le fondement de l'Eglise; c'est sur le Pape qu'elle repose tout entière.

Si l'Eglise est inébranlable, si les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, c'est précisément parce qu'elle repose sur le Pape.

Pas de maison sans fondement; pas d'Eglise sans le Pape. Supprimez le fondement d'un édifice, et il s'écroule. Supprimez le Pape, et il n'y a plus d'Eglise.

C'est surtout au Pape que Jésus-Christ s'adressa en disant aux apôtres : „Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Et voilà je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.“ (Matth. 28).

C'est surtout le Pape que le Fils de Dieu a chargé d'enseigner toutes les nations et de dire à

tous les hommes, jusqu'à la fin des siècles, ce qu'ils doivent croire, ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent condamner pour sauver leur âme et aller au ciel.

C'est surtout avec le Pape que le Fils de Dieu a promis de rester, tous les jours, sans discontinuation, jusqu'à la consommation des siècles, afin de le protéger et de le préserver de l'erreur.

C'est au Pape que le Fils de Dieu a confié le salut de tous les hommes.

C'est aussi tout particulièrement au Pape que s'adresse le Sauveur en disant aux apôtres : „Celui qui vous écoute, c'est moi qu'il écoute; celui qui vous méprise, c'est moi-même qu'il méprise“. (Luc 10). Oui, écouter le Pape, c'est écouter Jésus-Christ; mépriser le Pape, c'est mépriser Jésus-Christ lui-même. Et pourquoi? D'abord, parce que le Pape est le premier représentant, le premier ambassadeur de Jésus-Christ sur la terre; et ensuite, parce que le Pape enseigne et enseignera toujours, jusqu'à la fin du monde, l'Évangile, et rien que l'Évangile enseigné par Jésus-Christ.

Le Pape, c'est le porte-voix du Fils de Dieu; c'est un téléphone vivant dont se sert le Fils de Dieu, pour rappeler aux hommes la doctrine qu'il a prêchée, et pour leur dire, par conséquent, ce qu'ils doivent croire, ce qu'ils doivent faire, et ce qu'ils doivent condamner pour aller au ciel.

Et comme il est impossible que Jésus-Christ ait enseigné l'erreur, impossible qu'il ait commandé le mal, impossible qu'il ait condamné le bien ; ainsi le Pape lui-même enseigne toujours la vérité, il commande toujours le bien, et il condamne toujours le mal.

Encore une fois, quand le Pape enseigne, c'est Jésus-Christ qui enseigne ; quand le Pape commande, c'est Jésus-Christ qui commande ; quand le Pape condamne, c'est Jésus-Christ qui condamne.

Nous devons donc conclure avec toute la rigueur de la raison et de la logique, que le Fils de Dieu lui-même a condamné la franc-maçonnerie par l'organe de ses premiers représentants sur la terre.

* * *

Les Papes n'ont pas seulement condamné la franc-maçonnerie „comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile“ (Léon XIII) ; ils ont aussi prononcé, contre cette société, „les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables.“ (Léon XIII.)

La peine doit évidemment être proportionnée à la faute. Les peines les plus graves supposent nécessairement des fautes très graves.

Quand vous apprenez qu'un malheureux a été condamné à mort, vous avez certainement le droit

de conclure qu'il s'est rendu coupable d'un grand crime. On ne prononce pas la peine capitale pour des fautes légères.

Or la plus haute autorité du monde, le premier représentant de Jésus-Christ parmi les hommes, le Pape, au nom de Dieu, et avec l'autorité de Dieu, a prononcé souvent contre la secte des francs-maçons les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables. Que devons-nous conclure? Nous devons conclure, évidemment, que cette société est gravement coupable, et travaille, comme dit Léon XIII, „à la ruine de l'Eglise et à la perte éternelle des âmes.“

Un chrétien qui pense à son salut, et veut se préparer un bonheur éternel, ne peut donc absolument pas entrer dans la franc-maçonnerie.

„Par vos discours et par des lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, dit Léon XIII, en s'adressant aux évêques, instruisez vos peuples... Rappelez-leur qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par nos prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom, et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des franc-maçons.“

Qu'il me soit permis de poser une question aux chrétiens qui seraient entrés dans la franc-maçonnerie. Pourquoi donc vous êtes-vous enrôlés dans cette société? Vous savez que nous n'avons qu'une chose à faire dans ce monde : Dieu nous a créés pour le connaître, l'aimer, le servir, et, par ce moyen, acquérir la vie éternelle. Oui, sauver notre âme et nous préparer un bonheur éternel, voilà pourquoi nous sommes sur la terre.

Eh bien, êtes-vous peut-être entrés dans la franc-maçonnerie afin de sauver plus facilement et plus sûrement votre âme? Singulière question! Comment donc une société condamnée par Jésus-Christ, condamnée par son Eglise, comment cette société pourrait-elle être pour nous un moyen de plaire à Dieu et de sauver notre âme?

Et, avant d'entrer dans cette secte, avez-vous prié pour bien connaître la volonté de Dieu? Avez-vous au moins consulté un ami dévoué et animé de sentiments religieux?

Et depuis que vous êtes francs-maçons, êtes-vous devenus meilleurs? Remplissez-vous plus fidèlement vos devoirs? Votre conscience est-elle plus tranquille? Etes-vous [meilleurs pères de famille? Est-ce que vous vous occupez plus sérieusement de l'éducation religieuse et du salut de vos enfants? Est-ce que vous priez davantage? Est-ce

que l'on vous voit plus souvent à l'église, surtout les dimanches et les fêtes? Est-ce que vous vous approchez plus souvent des sacrements?

En un mot, depuis que vous êtes francs-maçons, travaillez-vous avec plus de soin au salut de votre âme? Interrogez donc votre conscience, et si, comme il n'est pas permis d'en douter, si votre conscience est obligée d'avouer le contraire, ayez donc la loyauté de reconnaître que cette société est nuisible pour votre salut et votre bonheur éternel.

* * *

Enfin, n'oublions pas que bientôt la vie présente finira. Nous ne sommes pas sur cette terre pour y rester toujours. Que nous y pensions, ou que nous n'y pensions pas; que nous le croyions, ou que nous ne le croyions pas; que nous le voulions, ou que nous ne le voulions pas : dans quelques jours, la mort viendra, inévitablement, infailliblement; et après la mort aura lieu le jugement.

Eh bien, quand vous serez en présence de votre juge divin, à qui rien n'est caché, quand le Fils de Dieu vous demandera compte de toute votre vie; franchement, serez-vous heureux et contents d'être entrés dans la franc-maçonnerie?

Que direz-vous à votre juge? Oserez-vous lui dire : Je savais que vous aviez condamné, et con-

damné souvent la secte maçonnique par l'organe de vos premiers représentants sur la terre; je savais que vous aviez prononcé, contre cette société, les peines les plus graves dont votre Eglise puisse frapper les coupables; oui, je le savais fort bien, et malgré cela, malgré vos défenses et vos condamnations, je suis entré volontairement dans cette société, et je n'ai jamais voulu la quitter. Oseriez-vous parler ainsi à Jésus-Christ? Vous ne pouvez ignorer quelle serait la réponse de votre juge.

Ne l'oublions pas, le jour de notre mort arrivera bientôt. Suivons le conseil que nous donne *l'Imitation de Jésus-Christ*: „Tâchez de vivre maintenant de telle sorte, qu'à l'heure de la mort, vous ayez plus sujet de vous réjouir que de craindre.“ (L. I., ch. 23.)

Un poète païen, l'harmonieux Ovide, donnait déjà le même conseil: „Fac modo quæ moriens facta fuisse velis.“

Un vers français inscrit sur une des cloches de Vissoie, exprime la même pensée: „Fais qu'annonçant ta mort, j'annonce ton bonheur.“

Suivez toujours ce conseil, et vous n'entrerez jamais dans la franc-maçonnerie.

Sion, le 2 Février 1912.

† Jules-Maurice Abbet,

Evêque de Sion.

UN MOT SUR LA TRADITION

CONSIDÉRÉE

COMME UNE SOURCE

DE LA

RÉVÉLATION

PAR

L'ÉVÊQUE DE SION

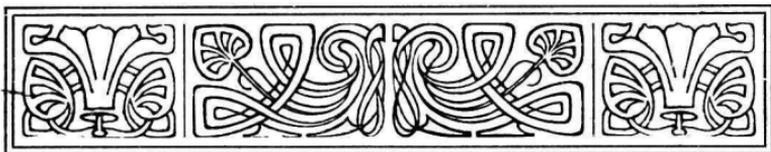


SION

Chancellerie de l'Evêché.

—
1914





Un mot sur la Tradition.



„Dieu qui a parlé autrefois à nos pères par les prophètes, bien souvent et en bien des manières, dernièrement, en ces jours, nous a parlé par son Fils.“ Epître aux Hébreux I.

C'est ainsi que saint Paul commence sa lettre aux Hébreux.

Dieu a parlé, dit l'apôtre. Dieu a parlé à nos pères par les prophètes ; et à nous, il nous a parlé par son Fils.

Dieu a parlé. Donc il a dit quelque chose. Trop souvent les hommes parlent et ne disent rien.

Quand Dieu parle, il n'en est pas ainsi. Dieu a

parlé. Donc il a dit quelque chose, il a enseigné quelque chose, il a révélé quelque chose, il a fait connaître quelque chose.

Pourquoi Dieu a-t-il parlé? Dieu a parlé surtout, afin de dire aux hommes ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire pour aller au ciel.

Pour qui Dieu a-t-il parlé? Dieu a parlé évidemment pour tous les hommes. Il a parlé pour tous ceux qu'il a créés pour le ciel. Or, tous les hommes, sans exception, sont créés pour le ciel.

Comment appelle-t-on l'ensemble des vérités que le Fils de Dieu nous a enseignées et révélées? On l'appelle la religion surnaturelle, la religion révélée, la religion de Jésus-Christ, l'Évangile.

Est-ce bien la volonté de Dieu que cette religion soit prêchée et enseignée à tous les hommes jusqu'à la fin des siècles?

Impossible d'en douter. — L'Esprit-saint nous dit par la bouche de saint Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité.* (I Tim. 2.) C'est pourquoi *Jésus-Christ est mort pour tous.* (II Cor. 5.)

Oui, Dieu a créé tous les hommes pour le ciel. Or, c'est précisément sa religion, c'est son Évangile qui nous apprend ce que nous devons faire pour y aller. C'est donc évidemment la volonté de Dieu que cette religion soit prêchée et enseignée

à tous les hommes jusqu'à la fin du monde.

Mais comment, de quelle manière la religion de Jésus-Christ, par quel moyen, par qui l'Évangile sera-t-il transmis et enseigné jusqu'à la consommation des siècles?

Le protestantisme répond qu'il y a un seul moyen, à savoir l'Écriture sainte, soit la Bible. Tout ce que Dieu a révélé, disent-ils, est contenu dans les Écritures. La seule autorité qu'ils admettent, la seule règle à suivre, le seul juge en matière de foi, c'est l'Écriture. — *Sola sacra scriptura iudex, norma et regula agnoscitur, ad quam omnia dogmata exigenda sunt et judicanda.* — *Formul. concord. epitom. Voy. Franzelin, de divina Traditione. Thes. XX.*

„La parole de Dieu, contenue dans les saintes Écritures, divinement inspirées, est la base, la règle unique, infaillible et entièrement suffisante de la foi et de la vie.“ Lettre du président du consistoire de Genève au synode neuchâtelois. Janvier 1870.

Quant à nous, catholiques, nous croyons aussi que l'Écriture sainte est une source de la révélation et contient par conséquent la parole de Dieu. Toutefois, comme source de la révélation, *antérieure à l'Écriture*, nous admettons aussi *la Tradition*.

Qu'entendons-nous par la Tradition? Dans son acception restreinte et ordinaire, la Tradition c'est

la transmission des vérités révélées faite autrement que par la sainte Ecriture.

La Tradition et l'Ecriture forment ce que le concile du Vatican appelle le dépôt de la foi. C'est dans la Tradition et dans l'Ecriture que nous trouvons l'ensemble des vérités que Dieu a révélées, et par conséquent l'ensemble des vérités que nous devons croire.

Est-il vrai, comme l'affirme le protestantisme, que la sainte Ecriture soit la seule règle de notre foi, et le seul moyen choisi par Dieu pour répandre et propager l'Evangile? Certainement non. On ne l'a jamais prouvé, et l'on ne pourra jamais le prouver.

L'Ecriture n'est ni l'unique ni la principale règle de notre foi. Elle n'est ni le seul ni le principal moyen dont Dieu se sert pour enseigner l'Evangile.



L'Écriture ne contient pas tout ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné. Donc elle ne peut être ni la seule règle de notre foi, ni le seul moyen choisi par Dieu pour répandre et propager l'Évangile.

Nous devons croire tout ce que Dieu a révélé et enseigné. Or l'Écriture ne contient pas tout ce que Dieu a révélé et enseigné. Donc l'Écriture ne contient pas tout ce que nous devons croire. Donc elle ne peut pas être la seule règle de notre foi.

Jésus-Christ déclare qu'il est venu pour prêcher le royaume de Dieu. (Luc IV). Aussi pendant les années de son apostolat, il prêcha partout et sans relâche.

Toutefois, si l'Écriture nous dit souvent que Jésus-Christ a prêché, qu'il a instruit la foule, qu'il a enseigné les peuples, elle ne nous dit pas toujours ce qu'il a enseigné.

Voici quelques exemples.

Math. IV. 23. „Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Évangile du royaume.“ Qu'est-ce qu'il enseignait? Qu'est-ce qu'il prêchait?

Marc I. 21. „A Capharnaüm, entrant le jour du sabbat dans la synagogue, Jésus les instruisait. Et ils s'étonnaient de sa doctrine; car il les enseignait comme ayant autorité, et non comme les scribes.“ Il les instruisait; il les enseignait. Mais qu'est-ce qu'il enseignait?

Jean VII. 14. „Vers le milieu de la fête, Jésus monta au temple, et il enseignait.“ Qu'est-ce qu'il enseignait?

Luc V. 3. „Montant dans une des barques qui était à Simon, il le pria de s'éloigner un peu de la terre. Or s'étant assis, il enseignait le peuple de dessus la barque.“ *Il enseignait le peuple*; mais qu'est-ce qu'il enseignait?

Voy. Marc II. 2. — Marc II. 13. — Marc VI. 2. — Etc.

Oui, souvent l'Écriture dit que Jésus *instruisait, enseignait, prêchait*, mais sans dire ce qu'il enseignait et quelles vérités il prêchait.

Et après sa résurrection, pendant les quarante jours qu'il passa encore sur la terre, qu'a-t-il fait? L'Écriture nous dit : „Après sa passion, Jésus se montra vivant aux apôtres par beaucoup de preuves, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.“ Act. des Ap., I. 3.

Les quarante jours qui ont précédé son ascension, Jésus-Christ les a donc consacrés, au moins

en partie, à instruire ses apôtres. Est-ce que peut-être les Ecritures nous disent tout ce qu'il leur a enseigné *en leur parlant du royaume de Dieu*? Certainement non.

Il est donc certain que l'Ecriture ne contient pas tout ce que Jésus-Christ a enseigné. Donc elle ne peut être ni la seule règle de notre foi, ni le seul moyen choisi par le Fils de Dieu pour nous enseigner sa religion.

* * *

Les apôtres ont reçu l'ordre d'enseigner toutes les nations (Math. XXVIII. 19), et de prêcher l'Evangile à tous les hommes dans le monde entier. (Marc XVI, 15).

Les apôtres ont-ils tous obéi à cet ordre de leur divin Maître? Certainement. Personne ne pourrait en douter.

Oui, tous les apôtres ont enseigné et prêché l'Evangile. Et cependant tous les apôtres n'ont pas écrit.

L'apôtre André, le frère de Pierre, a prêché l'Evangile, mais dans l'Ecriture, on ne trouve aucune mention de ses écrits. L'apôtre Thomas a prêché l'Evangile, mais l'Ecriture ne dit pas qu'il ait écrit. L'apôtre Philippe a prêché l'Evangile, mais l'Ecriture ne parle pas de ses écrits. L'apôtre

Barthélemy a prêché, comme tous ses collègues, dans l'apostolat, mais il n'a pas écrit.

Dans l'Écriture, nous ne trouvons aucune mention des écrits que nous aurait laissés ces apôtres. Donc l'Écriture ne contient pas tout ce que les apôtres ont enseigné.

Ensuite nous savons que Pierre, le chef des apôtres, a été sept ans évêque d'Antioche, dans l'Asie Mineure. Il a été ensuite vingt-cinq ans évêque de Rome où il est mort. Eh bien quels écrits a-t-il laissés? Seulement deux petites lettres qui font parties de l'Écriture. Il a prêché l'Évangile à Antioche et à Rome pendant trente-deux ans. Est-il donc admissible que tout ce qu'il a enseigné pendant ces trente-deux ans soit contenu dans ces deux petites lettres? Certainement non. Nous pouvons donc conclure, encore une fois, que l'Écriture ne contient pas tout ce que les apôtres ont enseigné.

* * *

L'Écriture elle-même reconnaît qu'elle ne contient pas tout ce que les apôtres ont enseigné. Dans la seconde épître de saint Paul à Timothée, évêque d'Ephèse, nous lisons ce qui suit : „Toi donc, o mon fils, fortifie-toi dans la grâce qui est en Jésus-Christ; et ce que tu as entendu de moi, devant

un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres." II. 12.

Timothée était évêque d'Ephèse, et primat de toutes les Eglises de l'Asie Mineure. C'est l'apôtre saint Paul qui l'avait formé.

„Ce que tu as entendu de moi, devant un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres.“

N'est-ce pas là évidemment la Tradition? N'est-ce pas là la transmission des vérités révélées, faite autrement que par l'Écriture? La doctrine que saint Paul a reçue, il l'a transmise oralement à Timothée, et celui-ci doit la transmettre de la même manière à des hommes fidèles, qui puissent à leur tour, la transmettre aux autres. Encore une fois n'est-ce pas là la Tradition?

Saint Paul ne dit pas à Timothée : Ce que je t'ai écrit, tu dois à ton tour l'écrire à des hommes fidèles, etc. Il dit : Ce que *tu as entendu de moi* devant un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres. Il est évidemment question ici d'une transmission orale de la doctrine. Il faut donc conclure que l'Écriture ne contient pas tout ce que les apôtres ont enseigné. Donc elle ne peut pas être l'unique règle de notre foi.

Dans sa seconde lettre aux fidèles de Thessalonique, saint Paul leur recommande de garder fidèlement les traditions. „C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes et gardez les traditions que vous avez apprises soit par nos discours, soit par notre lettre.“ II. 15.

Elles sont claires, ces paroles de l'apôtre. Il y a donc des traditions écrites et des traditions non écrites ou orales; des traditions que l'apôtre a transmises par ses discours et des traditions qu'il a transmises par sa lettre. Et toutes ces traditions, celles qu'ils ont apprises par les discours de saint Paul, comme celles qu'ils ont apprises par sa lettre, elles ont toutes la même origine et par conséquent la même autorité; toutes doivent être gardées fidèlement.

Conclusion de saint Thomas commentant cette lettre : Dans l'Eglise, il y a donc bien des choses enseignées par les apôtres et qui ne sont pas consignées dans les Saintes Ecritures.

Après cela, lisez les lettres de l'apôtre saint Jean et vous verrez qu'il déclare plusieurs fois qu'il ne veut pas tout confier au papier et à l'encre.

Dans sa seconde lettre, V. 12, il dit : „Ayant plusieurs autres choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire avec du papier et de l'encre; car j'espère être bientôt près de vous et vous parler de bouche à bouche.“

Dans sa troisième lettre, V. 13, il tient le même langage. „J'aurais encore beaucoup de choses à t'écrire; mais je ne veux pas l'écrire avec de l'encre et une plume; parce que j'espère te voir bientôt, et alors nous parlerons de bouche à bouche.“

N'est-ce pas là parler clairement? N'est-ce pas nous dire que l'Écriture ne contient pas tout ce que les apôtres ont enseigné? Donc, encore une fois, l'Écriture ne peut être ni l'unique règle de notre foi, ni le seul moyen choisi par Dieu pour enseigner l'Évangile aux hommes.



Lors même que l'Écriture contiendrait tout ce que Jésus-Christ a enseigné, elle ne pourrait être, ni la seule règle de notre foi, ni le seul moyen choisi par Dieu pour enseigner et propager l'Évangile.

Dieu a créé tous les hommes pour le ciel. Donc il veut que l'Évangile soit enseigné à tous les hommes. Or, l'Écriture ne peut pas être un moyen à la portée de tous les hommes pour arriver à la connaissance des vérités du salut.

N'oubliez pas que pendant de longs siècles, avant l'invention de l'imprimerie, on était obligé de copier l'Écriture sainte, et qu'il était par conséquent impossible d'en mettre des exemplaires à la disposition de tous les hommes.

N'oubliez pas qu'il est mort des millions et des millions de mortels qui n'ont jamais su lire ni écrire, et pour qui l'Écriture est donc resté un livre fermé.

N'oubliez pas qu'il y a encore maintenant, dans le monde, des millions de mortels qui sont incapables d'aller puiser dans l'Écriture les vérités qu'ils doivent connaître pour sauver leur âme.

Et cependant l'Évangile est pour tous, et *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité*. Il est donc impossible que l'Écriture, lors même qu'elle contiendrait tout ce que Jésus-Christ a enseigné, il est impossible qu'elle soit la seule règle de notre foi et le seul moyen dont Dieu veuille se servir pour répandre sa religion parmi les hommes.

* * *

Encore une fois, supposons, si vous voulez, que l'Écriture contienne tout ce que Jésus-Christ a enseigné. N'oubliez pas que l'Écriture est un livre. Or, pour savoir ce qu'il y a dans un livre, il ne suffit pas de le lire, il faut encore le comprendre.

Sommes-nous peut-être tous inspirés et tous infailibles quand nous lisons l'Écriture? Mais alors il y a autant de christianismes qu'il y a d'interprétations opposées de l'Écriture.

Apportons au moins un exemple. Luther, l'Écriture en main, prétend que Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie. Luther est inspiré, c'est donc l'interprétation infailible de ces paroles du Sauveur : *Ceci est mon corps*. (Marc. XIV). Luther a certainement raison.

Calvin, après Carlstadt et Zwingli, se présente, encore l'Écriture en main, et soutient que c'est

une idolâtrie d'enseigner que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie. L'Eucharistie n'est que le signe, la figure de Jésus-Christ. Calvin est inspiré, c'est donc l'interprétation infaillible des paroles du Sauveur. Calvin n'a pas moins raison que Luther. Et cependant Luther et Calvin ont lu la même Bible : ils interprètent les mêmes paroles, et ils veulent tous les deux avoir raison. Qui tranchera la question ? Qui décidera entre Luther et Calvin ?

Que penseriez-vous d'un souverain qui donnerait une constitution à ses sujets en leur disant : Lisez et expliquez vous-mêmes ; tranchez, d'après cette constitution, tous les différends qui surgiront ; et débrouillez vous-mêmes toutes les difficultés que vous y trouverez. Ne serait-ce pas là anéantir une constitution avant même de la mettre en vigueur ? Avec la constitution, il faut nécessairement une autorité compétente qui soit chargée de l'interpréter et de trancher, en dernière instance, toutes les difficultés qu'elle pourrait présenter.

Aussi dans tous les pays civilisés, vous trouvez des autorités et des tribunaux qui sont chargés d'interpréter les lois et de trancher, en dernière instance, toutes les difficultés.

Ainsi, avec les Ecritures, il faut, dans l'Eglise, une autorité vivante, chargée de les garder et de

les interpréter d'une manière authentique et péremptoire.

Quelle est cette autorité? C'est l'Eglise enseignante qui est composée des successeurs des apôtres, les évêques de l'univers catholique ayant à leur tête le successeur de Pierre, celui que nous appelons le Pape. C'est à ce corps apostolique que le Fils de Dieu a ordonné d'enseigner toutes les nations et de prêcher l'Évangile à tous les hommes jusqu'à la consommation des siècles.



Jésus-Christ a établi, dans son Eglise, un corps apostolique, une autorité vivante, à qui il a ordonné d'enseigner toutes les nations et de prêcher l'Évangile à tous les hommes jusqu'à la fin des siècles. Donc l'Écriture Sainte ne peut être ni la seule règle de notre foi, ni le seul moyen choisi par Dieu pour enseigner et répandre l'Évangile.

Ouvrez les Ecritures. Lisez le chapitre six de l'évangile de saint Luc, et vous y trouverez ce qui suit : „Il arriva qu'en ces jours-là, Jésus se retira sur la montagne pour prier et il passa toute la nuit à prier Dieu. Quand le jour fut venu, il appela ses disciples et il en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma aussi ses apôtres : Simon, auquel il donna le surnom de Pierre; et André, son frère; Jacques et Jean, etc.; suivent les noms des autres apôtres.“

Voilà donc l'élection des douze apôtres. Parmi ses disciples, Jésus en choisit douze dont il fait ses apôtres.

Avant de faire ce choix, le Sauveur passe toute une nuit en prière. Et pourquoi? N'est-ce pas pour

nous faire comprendre que c'est là une institution capitale dans son Eglise?

Et pourquoi donc les apôtres? Que doivent-ils faire dans le monde? Ouvrons encore les Ecritures. „Parmi ses disciples, dit saint Marc, Jésus en établit douze pour être avec lui et les envoyer prêcher (III).“

Les apôtres ont donc été établis pour prêcher l'Evangile.

Ouvrons encore les Ecritures, et nous verrons que le Fils de Dieu leur a ordonné formellement d'enseigner l'Evangile à toutes les nations jusqu'à la fin des siècles.

Après sa résurrection, apparaissant à ses apôtres, le Sauveur leur dit : *„Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.“* Math. 28.

Qui parle ainsi? C'est le Fils de Dieu.

A qui s'adressent ces paroles? Elles s'adressent évidemment aux apôtres et rien qu'aux apôtres et à leurs successeurs.

Ces paroles supposent deux catégories : d'un côté, les apôtres; de l'autre, toutes les nations. D'un

côté, ceux qui doivent enseigner; de l'autre, ceux qui doivent être enseignés.

Dans ces paroles du Sauveur, il y a évidemment un ordre et un commandement. Il dit d'une manière impérative : Enseignez toutes les nations.

Et doivent-ils enseigner? Ils doivent évidemment enseigner l'Évangile, c'est-à-dire tout ce que Jésus-Christ lui-même a enseigné. *Apprenez-leur à garder toutes les choses que je vous ai commandées.*

Et pour soutenir et protéger les apôtres dans l'accomplissement de leur mission; afin qu'ils enseignent toujours fidèlement ce qu'il a enseigné lui-même, et rien que ce qu'il a enseigné; afin de les préserver constamment de toute erreur, le Fils de Dieu promet de rester avec eux, tous les jours, sans discontinuation, jusqu'à la consommation des siècles. *Et ecce ego vobiscum sum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.*

Ce corps enseignant, qui est composé des successeurs des apôtres, vit-il encore? Evidemment, et il vivra jusqu'à la fin du monde, puisqu'il doit prêcher l'Évangile à toutes les nations, aux nations de toute la terre et aux nations de tous les siècles.

Du reste, Jésus-Christ a promis de rester avec ce corps enseignant, tous les jours jusqu'à la fin du monde. Donc il est évident que ce corps lui-

même vivra aussi longtemps qu'il y aura des hommes à enseigner et à sauver.

Allez dire, après cela, que l'Écriture sainte est la seule règle de notre foi et le seul moyen choisi par Dieu pour enseigner et propager l'Évangile.

Il est certain comme deux et deux font quatre, que le Fils de Dieu a établi, dans son Église, un corps enseignant, à qui il a ordonné de prêcher l'Évangile à toutes les nations. Donc il est certain aussi que l'Écriture ne peut pas être le seul moyen choisi par Dieu pour répandre l'Évangile parmi les hommes.

Les successeurs des apôtres enseignent donc, et enseigneront toujours l'Évangile, c'est-à-dire, ce que Jésus-Christ lui-même a enseigné, et rien que ce qu'il a enseigné.

Voilà pourquoi le Fils de Dieu dit aux apôtres et à leurs successeurs : „*Celui qui vous écoute, c'est moi qu'il écoute, celui qui vous méprise, c'est moi qu'il méprise.*“ (Luc. X.) Oui, écouter l'enseignement des apôtres et de leurs successeurs, c'est écouter l'enseignement de Jésus-Christ; mépriser l'enseignement des apôtres et de leurs successeurs, c'est mépriser l'enseignement de Jésus-Christ.

C'est pourquoi le Fils de Dieu prononce formellement la condamnation contre ceux qui ne voudront

pas être enseignés par les apôtres et leurs successeurs.

Quelques instants avant son ascension, Jésus dit aux apôtres : „*Allez dans l'univers entier, prêchez l'Évangile à toutes les créatures. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé. Celui qui ne croira pas, sera condamné.* (Marc XVI.)

L'Évangile, personne ne peut l'ignorer, c'est tout ce que Jésus-Christ a enseigné, tout ce qu'il a commandé, tout ce qu'il a institué pour notre salut. En d'autres termes, l'Évangile, c'est la religion de Jésus-Christ.

En ordonnant aux apôtres de prêcher l'Évangile à tous les hommes, le Fils de Dieu dit donc : Enseignez, prêchez ma religion à tous les hommes. Ceux qui l'embrasseront, seront sauvés ; ceux qui ne voudront pas l'embrasser, seront condamnés. Donc point de salut pour ceux qui ne veulent pas être enseignés par les apôtres et leurs successeurs.

Résumons brièvement. Comme je l'ai prouvé, il est certain que le Fils de Dieu a établi dans son Église, un corps enseignant à qui il a ordonné de prêcher l'Évangile à tous les hommes.

Il est certain que le Fils de Dieu condamne formellement ceux qui repousseraient l'enseignement des apôtres et de leurs successeurs.

Il est certain que ce corps enseignant vit encore,

et vivra aussi longtemps qu'il y aura des hommes à sauver.

Conclusion.

La Tradition, dans son acception ordinaire et restreinte, c'est la transmission des vérités révélées, faite autrement que par l'Écriture sainte. Or, je vous ai prouvé que le Fils de Dieu a établi, dans son Église, un corps enseignant à qui il a ordonné de prêcher l'Évangile à tous les hommes. Donc la Tradition existe. Donc il est faux que la Bible, ou l'Écriture sainte soit la seule règle de notre foi, et le seul moyen choisi par Dieu pour répandre et propager l'Évangile parmi les hommes.

Où sont les successeurs des apôtres?

Le Fils de Dieu a ordonné aux apôtres d'enseigner toutes les nations, et il a promis de rester avec eux, tous les jours, sans discontinuation jusqu'à la consommation des siècles. (Math. XXVIII).

Il faut donc conclure que les apôtres vivent encore, et vivront, dans leurs successeurs, aussi longtemps qu'il y aura des hommes à enseigner et à sauver, c'est-à-dire, jusqu'à la fin du monde.

Où sont les successeurs des apôtres? Je réponds sans hésiter : Cherchez, tant qu'il vous plaira, je vous défie de trouver les successeurs des apôtres en dehors de l'Eglise catholique.

D'abord, il est évident que l'on ne peut les trouver dans les Eglises dont l'existence ne remonte pas jusqu'aux apôtres. Eh bien, consultez tous les historiens, tous les dictionnaires, tous les savants, et ils vous diront tous que l'Eglise catholique seule remonte, par son existence, jusqu'aux apôtres. Toutes les autres sont nées plus tard, dans le cours des siècles.

Il y avait quinze cents ans que l'Eglise catholique existait et enseignait les nations, il y avait quinze cents ans qu'elle prêchait l'Evangile et travaillait au salut des hommes, quand le protestantisme est né. Avant le seizième siècle, vous ne trouvez aucune trace du protestantisme dans le monde. Avant cette époque, le nom même du protestantisme était inconnu.

Du reste, cherchez donc en dehors de l'Eglise catholique, cherchez si vous trouvez une Eglise qui ose dire, et surtout qui puisse prouver qu'elle remonte jusqu'aux apôtres. Cherchez s'il y a une Eglise qui ose dire et qui puisse prouver que ses ministres sont réellement les successeurs des apôtres.

Autant il est certain que vous ne trouvez pas

les successeurs des apôtres dans les autres Eglises, autant il est certain que vous les trouvez dans l'Eglise catholique.

La succession des deux cent cinquante-huit Papes qui ont occupé le siège apostolique de Rome, de saint Pierre à Pie X, cette succession est un fait historique incontestable, qui prouve clairement que l'Eglise catholique remonte jusqu'à Jésus-Christ par son existence et sa fondation.

Les successeurs des apôtres, qui forment l'Eglise enseignante, ce sont les évêques de l'univers catholique, ayant à leur tête le Pontife Romain.

C'est à cette Eglise enseignante que Jésus-Christ a ordonné de prêcher l'Evangile à tous les hommes; c'est avec cette Eglise enseignante qu'il a promis de rester, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

Le protestantisme se contredit.

„Il n'y a pas d'autre juge, en matière de foi, que Dieu, déclarant par les Saintes Ecritures ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui doit être admis et ce qui doit être rejeté.“ Confession helvétique, c. 2.

„La Sainte Ecriture contient tout ce qui est nécessaire au salut, et ce qui ne s'y trouve pas, ce

que l'on ne peut prouver par elle, ne peut être imposé à la croyance comme article de foi." Art. 6 de l'Eglise anglicane.

„Credimus, confitemur et docemus, unicam regulam et normam secundum quam omnia dogmata omnesque doctores aestimari et judicari oportet, nullam omnino aliam esse quam prophetica et apostolica scripta cum veteris tum novi Testamenti.“
Formul. Concord. Epitom. § 1.

Il ne suffit pas de dire que l'Ecriture, ou la Bible, contient tout ce que Dieu a révélé, et par conséquent tout ce que nous devons croire, non, il ne suffit pas de le dire, il faudrait encore le prouver; et il faudrait le prouver par l'Ecriture, par la Bible elle-même. Or, on n'a jamais essayé de le prouver, et on ne le prouvera jamais.

D'après le protestantisme, il ne faut croire que ce qui est contenu dans l'Ecriture. Or, on n'a jamais pu prouver ce principe par l'Ecriture. Donc le protestantisme est en contradiction avec lui-même.

Ensuite, si l'on ne doit croire que ce qui est contenu dans l'Ecriture, pourquoi le protestantisme admet-il, comme nous, des doctrines que l'on ne peut prouver que par la Tradition? Pourquoi admet-il, comme nous, qu'il faut baptiser les petits enfants? Pourquoi admet-il, comme nous, la validité du baptême conféré par les hérétiques et par

les païens? Pourquoi admet-il, comme nous, que le sabbat, comme jour de repos, a été remplacé par le dimanche? etc., etc. Voilà autant de pratiques et de vérités que l'on ne peut prouver par l'Écriture. Voilà aussi autant de contradictions dont se rend coupable le protestantisme.

Du reste, si l'Écriture ou la Bible est la seule règle de notre foi, et le seul moyen choisi par Dieu pour enseigner et propager l'Évangile, pourquoi donc le Fils de Dieu a-t-il établi, dans son Église, un corps enseignant à qui il a ordonné de prêcher l'Évangile à tous les hommes? Pourquoi a-t-il prononcé la condamnation contre ceux qui repousseraient la prédication de ce corps enseignant?

Pourquoi Jésus-Christ n'a-t-il rien écrit? Pourquoi s'est-il toujours contenté d'un enseignement oral?

Pourquoi n'a-t-il jamais ordonné, jamais recommandé ou conseillé aux apôtres d'écrire ses enseignements?

Pourquoi les apôtres n'ont-ils commencé à écrire quelque chose que de longues années après l'ascension de leur divin Maître?

Si la Bible est la seule règle de notre foi, si, par conséquent, tous les hommes sont obligés d'aller chercher eux-mêmes dans ce livre les vérités qu'ils doivent connaître pour sauver leur âme, pourquoi

donc Jésus-Christ n'a-t-il pas ordonné aux hommes d'apprendre à lire pour aller au ciel?

Sans la Tradition, pas d'Écriture Sainte, pas de Bible.

La Bible, rien que la Bible. Mais d'où vient-elle donc cette Bible? Qui donc nous l'a donnée? Elle n'est pas tombée du ciel. Réfléchissez un peu et vous n'aurez pas de peine à vous convaincre qu'elle vient de la Tradition. Oui, c'est la Tradition qui nous a donné la Bible. Sans la Tradition, pas d'Écriture Sainte, pas de Bible.

Je l'ai dit, le principal organe de la Tradition, c'est l'Église enseignante. Oui, le principal moyen, le premier canal par lequel l'Évangile, prêché par Jésus-Christ, arrive jusqu'à nous et sera transmis à tous les hommes, jusqu'à la fin du monde, ce canal c'est l'Église enseignante, qui est composée des successeurs des apôtres.

Comment savons-nous quels sont les écrits, quels sont les livres dont le recueil forme l'Écriture Sainte ou la Bible? Nous le savons, et nous ne pouvons le savoir, d'une manière certaine et infaillible, que par la Tradition, par l'Église enseignante.

Comment savons-nous que tous ces livres con-

tiennent vraiment la parole de Dieu et rien que la parole de Dieu? Nous le savons, et nous ne pouvons le savoir, d'une manière certaine et infaillible, que par la Tradition, par l'Eglise enseignante.

Comment savons-nous que tous les livres, qui composent l'Ecriture Sainte, ont été écrits sous l'inspiration et la dictée du Saint-Esprit, et par conséquent que Dieu en est vraiment l'auteur? Nous le savons, et nous ne pouvons le savoir, d'une manière certaine et infaillible, que par la Tradition, par l'Eglise enseignante.

Comment savons-nous que tous ces livres sont parvenus jusqu'à nous, dans leur intégrité et leur pureté, sans aucun changement, sans aucune altération essentielle? Nous le savons, et nous ne pouvons le savoir, d'une manière certaine et infaillible que par la Tradition, par l'Eglise enseignante.

Supprimez la Tradition et il n'y a plus de Bible, plus d'Ecriture Sainte. La Tradition est la gardienne et l'interprète infaillible de l'Ecriture et de toute la doctrine enseignée par Jésus-Christ.

Les organes de la Tradition.

La Tradition, dans son acception ordinaire et restreinte, c'est la transmission des vérités révélées

faite d'une autre manière que par la sainte Ecriture. Quelle est cette autre manière? Comment ces vérités arrivent-elles jusqu'à nous? Où trouvons-nous ces vérités transmises par la Tradition? Où sont-elles déposées? Quels sont les moyens de connaître les vérités transmises par la Tradition? Quels sont les organes et les canaux de la Tradition?

Le principal organe de la Tradition, je l'ai dit, c'est ce corps enseignant qui est composé des successeurs des apôtres, et avec lequel le Fils de Dieu a promis de rester, tous les jours, sans discontinuation, jusqu'à la consommation des siècles. (Math. XXVIII, 20.)

Les successeurs des apôtres, personne ne peut le contester, ce sont les évêques du monde catholique ayant à leur tête le successeur de Pierre, celui que nous appelons le Pape. Les successeurs des apôtres forment l'Eglise enseignante.

C'est à cette Eglise que Jésus-Christ a ordonné de prêcher l'Evangile à tous les hommes dans le monde entier. (Marc XVI, 15.)

L'Evangile dont parle Jésus-Christ, ce n'est pas cette partie du nouveau Testament que nous appelons les Evangiles. Et pourquoi pas? Parce que les apôtres n'avaient encore rien écrit. Les Evangiles n'existaient pas encore.

L'Évangile que Jésus-Christ a ordonné de prêcher à tous les hommes, c'est tout ce qu'il a enseigné lui-même, tout ce qu'il a commandé, tout ce qu'il a institué pour notre salut. En un mot, l'Évangile que Jésus-Christ a ordonné de prêcher, c'est sa religion.

L'Église enseigne donc et enseignera toujours invariablement l'Évangile, c'est-à-dire ce que Jésus-Christ lui-même a enseigné, et rien que ce qu'il a enseigné.

Pour savoir quelles sont les vérités transmises par la Tradition, nous n'avons qu'à nous demander quelles sont les vérités que l'Église a prêchées et enseignées, dans le cours des siècles. Comment pouvons-nous connaître ces vérités? Où donc les trouverons-nous?

La doctrine prêchée par l'Église dans les siècles passés, nous la trouvons d'abord bien certainement dans ses symboles et dans ses professions de foi;

Dans les définitions des Souverains Pontifes;

Dans les conciles et tout particulièrement dans les conciles œcuméniques.

L'enseignement de l'Église se trouve aussi naturellement dans sa liturgie et ses prières qui sont l'expression de sa foi et de sa prédication. *Lex orandi, lex credendi.*

Les Actes des martyrs qui nous parlent de la constance invincible de ces héros dans les tourments, nous disent aussi quelles sont les vérités qu'ils ont tenu tout particulièrement à affirmer en donnant leur sang et leur vie.

Les écrits des saints Pères sont certainement aussi une source abondante de la prédication de l'Eglise.

L'histoire ecclésiastique qui nous parle des luttes et des conquêtes de l'Eglise, nous fait nécessairement connaître aussi sa foi et sa doctrine.

Et surtout l'histoire des hérésies, n'est-elle pas un bon moyen pour connaître l'enseignement de l'Eglise? En condamnant les erreurs qui attaquent sa doctrine, l'Eglise nous fait connaître sa foi et la vérité qu'elle est chargée de prêcher à tous les hommes.

Voilà au moins quelques uns des moyens, à l'aide desquels nous pouvons connaître quelles sont les vérités que l'Eglise a prêchées, et qui sont arrivées jusqu'à nous par la Tradition.

La véritable Eglise doit être infaillible.

Mais comment pouvons-nous savoir, d'une manière certaine et infaillible, que des vérités enseignées par Jésus-Christ sont parvenues jusqu'à nous, par

une tradition constante, sans changement et sans altération essentielle?

Et l'assistance promise si clairement et si solennellement par le Fils de Dieu à son Eglise, cette assistance divine, l'avez-vous donc oubliée?

L'Eglise doit garder, enseigner et interpréter l'Evangile, c'est-à-dire, la religion de Jésus-Christ. Dans l'accomplissement de cette mission, grâce à l'assistance du Saint-Esprit, l'Eglise est toujours à l'abri de l'erreur.

Est-il bien certain que Jésus-Christ a promis à son Eglise une assistance spéciale du Saint-Esprit qui la rend infaillible dans son enseignement?

Ouvrons l'Ecriture. Ecoutez ce qu'il dit à ses apôtres, dans son sermon après la cène : „Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité que le monde ne peut recevoir

„Ce consolateur qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit moi-même“. (Jean XIV, 16, 17, 26.)

„Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité.“ (Jean XVI, 13.)

Est-il possible, en considérant attentivement ces promesses du Fils de Dieu, est-il possible de douter de l'infailibilité de l'Eglise enseignante?

Qu'est-ce que le Fils de Dieu a promis à son Eglise? Vous venez de l'entendre, il lui promet *l'Esprit de vérité, le Saint-Esprit.*

Combien de temps cet *Esprit de vérité* demeurera-t-il avec l'Eglise? Cet *Esprit de vérité, le Saint-Esprit*, demeurera toujours avec l'Eglise. C'est le Fils de Dieu qui le promet formellement.

Pourquoi cet Esprit de vérité demeurera-t-il toujours avec l'Eglise? Parce qu'il doit lui enseigner *toutes choses, toute vérité, et lui rappeler tout ce que Jésus-Christ lui-même a enseigné.* C'est le Fils de Dieu qui l'affirme catégoriquement. Impossible d'en douter.

N'est-ce pas là nous dire clairement que son Eglise ne pourra jamais enseigner l'erreur, et, par conséquent, qu'elle est infaillible?

En effet, supposons que l'Eglise propose une seule erreur à notre foi, pourra-t-on dire que *l'Esprit de vérité est demeuré avec elle, qu'il lui a enseigné toute vérité, et qu'il lui a rappelé tout ce que Jésus-Christ a enseigné?*

Il faut donc conclure : Ou que l'Eglise est infaillible, ou que le Fils de Dieu peut trahir sa parole et ses promesses. Or ce serait un blasphème de dire que le Fils de Dieu peut trahir sa parole. Donc l'Eglise est infaillible.

Du reste, le Fils de Dieu a ordonné à son Eglise *d'enseigner toutes les nations* (Math. XXVIII, 19), *et de prêcher l'Evangile à tous les hommes, dans le monde entier.* (Marc. XVI, 15).

Et l'Esprit-Saint, par la bouche de saint Paul, prononce l'anathème contre ceux qui oseraient annoncer un Evangile différent de celui qu'ont prêché les apôtres. „Si nous-mêmes ou un ange du ciel vous évangélisait autrement que nous vous avons évangélisés, qu'il soit anathème.

„Comme nous l'avons déjà dit, ainsi je le répète : Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème.“ (Galat. I.)

Il est donc bien certain que l'Eglise doit enseigner, toujours, sans changement, la même doctrine, le même Evangile que Jésus-Christ et ses apôtres ont prêché.

Mais comment l'Eglise qui est composée d'hommes, de leur nature faillibles comme tous les hommes, comment donc pourra-t-elle savoir, dans tous les temps et d'une manière absolument certaine, ce que Jésus-Christ a enseigné, et dans quel sens il l'a enseigné?

Cherchez tant qu'il vous plaira, vous ne trouverez pas d'autre moyen qu'une intervention et une

assistance spéciale de Dieu, qui met l'Eglise à l'abri de l'erreur dans son enseignement.

Voilà en quoi consiste l'infailibilité.

Grâce à l'assistance du Saint-Esprit, l'Eglise enseignera toujours ce que Jésus-Christ a enseigné, et rien que ce qu'il a enseigné; elle n'enseignera jamais rien de contraire ou d'étranger à l'Evangile qu'elle est chargée de prêcher à tous les hommes. L'Eglise est infailible.

* * *

Supprimez l'assistance du Saint-Esprit qui rend l'Eglise infailible dans son enseignement, supprimez l'infailibilité, et alors il n'y a plus d'Eglise, plus de religion, plus de christianisme.

Pour nous, le christianisme consiste à croire ce que Jésus-Christ a enseigné, à faire ce qu'il a commandé, et à recevoir les sacrements qu'il a institués pour notre salut.

Or, si l'on ne peut pas nous dire d'une manière certaine et infailible ce que Jésus-Christ veut que nous croyions, et ce qu'il veut que nous fassions, sommes-nous obligés de nous soumettre? Certainement non.

Un exemple. L'Eglise nous enseigne que la confession est une institution divine. C'est un dogme, c'est un article de foi, c'est une vérité en-

seignée par Jésus-Christ. Quiconque s'est rendu coupable d'un péché mortel, pas de pardon, pas de rémission, pas de salut, s'il ne veut pas se confesser.

Mais qui donc voudrait se confesser, si l'Eglise ne peut pas nous dire d'une manière certaine et infaillible, que la confession est une institution divine, et que Dieu lui-même nous fait un devoir et une obligation rigoureuse de nous confesser pour obtenir le pardon des péchés mortels?

Si l'Eglise ne peut pas nous dire, d'une manière certaine et infaillible ce que Dieu veut que nous fassions pour aller au ciel, si, en un mot, l'Eglise n'est pas infaillible, je ne crois plus à rien, et je ne veux plus entendre parler de foi et de religion.

Ou que l'Eglise est infaillible, ou qu'il n'y a pas d'Eglise.

Une Eglise qui n'est pas infaillible, ne peut pas être l'Eglise de Jésus-Christ.

Or l'Eglise catholique seule ose se dire infaillible. L'Eglise catholique seule peut prouver qu'elle a reçu de son divin fondateur le privilège de l'infaillibilité.

En dehors de l'Eglise catholique, aucune religion ne peut nous dire, d'une manière certaine et infaillible, ce que Jésus-Christ a enseigné.

Donc en dehors de l'Eglise catholique, personne

n'a le droit de prêcher l'Évangile au nom de Jésus-Christ.

En dehors de l'Église catholique, pas d'unité, mais changement et variation continuelle dans la doctrine et dans l'enseignement.

Or la variation c'est le cachet et en même temps la condamnation de l'erreur. La vérité ne change pas.

„Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées; comment ils se sont séparés premièrement de nous, puis entre eux; par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions et de rassembler les membres épars de leur réforme désunie : cette réforme dont ils se vantent, ne les contenterait guère; et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspirerait que du mépris.“ C'est ainsi que Bossuet commence son *Histoire des Variations*. Et ce qu'il affirme, il le prouve, dans ce chef-d'œuvre, de la manière la plus éclatante.

Sion, le 2 juillet 1914.

† **Jules-Maurice Abbet,**

Evêque de Sion.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. Lettre Pastorale pour le Carême de 1911, sur le Baptême	1
2. Lettre Pastorale pour le Carême de 1912, sur le Sacrement de Pénitence	25
3. Lettre Pastorale sur le Sacrement de Mariage	59
4. Lettre Pastorale pour le Carême de 1913, sur la Foi	95
5. Lettre Pastorale pour le Carême de 1914, sur le Sacrement de l'Eucharistie	119
6. Lettre Pastorale pour le Carême de 1915, sur la Prière	149
7. Lettre Pastorale de l'Evêque de Sion, adressée spécialement aux hommes de son diocèse	173
8. Lettre Pastorale pour le Carême de 1916, Honneur et reconnaissance au catéchisme	189
9. Un mot sur l'Institution divine de la Confession	205
10. Un mot sur le Protestantisme	299
11. Un mot sur l'Instruction religieuse	317
12. Un mot sur la Prière	345
13. Un petit mot sur la Franc-Maçonnerie	379
14. Un mot sur la Tradition, considérée comme une source de la révélation :	393

